

# Atlas de la Biodiversité Communale

*Runelli di Fium'Orbu*





# Atlas de la Biodiversité Communale de *Prunelli di Fium'Orbu*

Document réalisé par le CPIE A Rinascita, en partenariat avec la mairie de Prunelli di Fium'Orbu, l'Office Français pour la Biodiversité.

Ont contribué à la réalisation de cet atlas de la biodiversité communale :

- Le Conservatoire Botanique National de Corse
  - Le Groupe Chiroptère de Corse
  - Le Parc Naturel Régional de Corse
- L'Observatoire et Conservatoire des Insectes de Corse

Financeurs :



**OFB**  
OFFICE FRANÇAIS  
DE LA BIODIVERSITÉ



A RINASCITA

Rédaction et  
mise en page : CPIE A Rinascita



# Sommaire

## **Partie 1 : ATLAS DE LA BIODIVERSITE**

1/ Qu'est-ce que la biodiversité ? .....	page 4
2/ Pourquoi étudier la biodiversité ? .....	page 5
3/ La protection de la biodiversité .....	page 6
4/ Méthode pour la réalisation de l'ABC .....	page 8

## **Partie 2 : LA COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUM'ORBU**

1/ Le territoire .....	page 15
2/ L'organisation et l'histoire de la commune .....	page 17
3/ Planification et documents d'aménagement .....	page 23

## **Partie 3 : LA BIODIVERSITE DE PRUNELLI DI FIUM'ORBU**

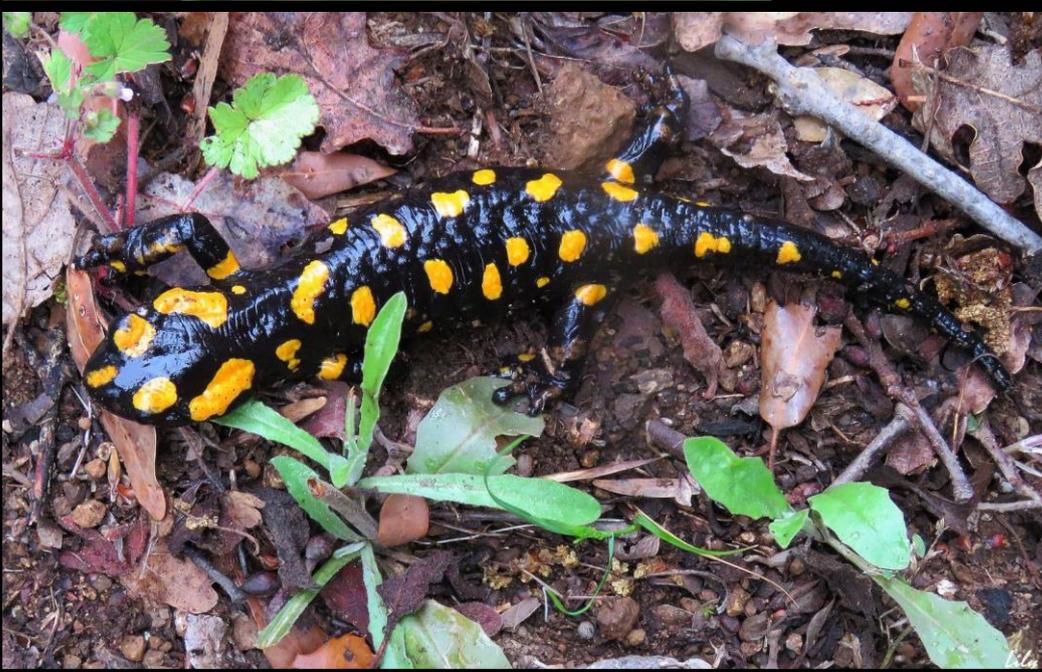
1/ Vue d'ensemble .....	page 30
2/ Les milieux et les espèces .....	page 40
3/ PLU et biodiversité.....	page 65

## **Partie 4 : ENJEUX ET PROPOSITION D' ACTIONS**

1/ Enjeux de biodiversité .....	page 68
2/ Synthèse des initiatives possibles .....	page 76

## **Partie 5 : BIBLIOGRAPHIE ET LISTE DES FIGURES**

## **Partie 6 : ANNEXES**



# PARTIE 1



# Atlas de la biodiversité

Un outil au service des  
collectivités et de la  
population



# 1. Qu'est-ce que la biodiversité ?

**La biodiversité peut parfois sembler un sujet lointain du quotidien, on lui doit pourtant le façonnement de nos territoires, nos paysages et de nombreux services essentiels.**

La biodiversité est un terme relativement nouveau, apparu dans les années 1980 qui n'a vraiment pris son essor qu'avec la signature de la convention sur la diversité biologique lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992.

La biodiversité concerne donc l'ensemble des êtres vivants, les interactions qu'ils ont entre eux et avec le milieu où ils vivent. Tous les niveaux d'organisation du vivant sont concernés : du gène à l'individu, puis à l'espèce et ses populations jusqu'aux associations d'espèces différentes dans les écosystèmes.

## Diversité des espèces

Ce niveau de compréhension de la biodiversité est, *à priori*, le plus intuitif. Il distingue les espèces entre elles. Nous faisons naturellement la différence entre les divers animaux ou les plantes qui nous entourent mais la définition même d'espèce n'est pas si simple. Pour schématiser, on peut dire qu'une espèce est un ensemble d'êtres vivants ayant un aspect semblable, féconds entre eux et engendrant, dans des conditions naturelles, une descendance viable et féconde.

A l'heure actuelle, environ 1,7 à 2 millions d'espèces ont été décrites sur un nombre total estimé entre 3 et 100 millions d'espèces.

Les naturalistes distinguent trois grandes catégories d'organismes vivants : la faune, la flore et la fonge (champignons et lichens).

La faune, ou « les animaux » dans le langage courant, représente un ensemble très diversifié allant des plus petits organismes microscopiques, aux plus gros oiseaux ou mammifères. Ces organismes appartiennent à des « groupes » différents.

Parmi ceux-ci :

- **les mammifères**, pour lesquels on distinguera les chauves-souris (chiroptères), les micromammifères (petits mammifères) le plus

souvent rongeurs, carnivores ou insectivores et les mammifères de plus grande taille comme le mouflon.

- **les oiseaux**, regroupés sous le terme plus scientifique d'avifaune, comme la mésange charbonnière ou le milan royal.
- **les amphibiens**, désignant les animaux qui le plus souvent possèdent un stade larvaire aquatique, comme le crapaud vert.
- **les reptiles**, c'est-à-dire les animaux dont le corps est généralement recouvert d'écailles ou de carapaces, comme la couleuvre à collier ou la tortue d'Hermann.
- **les insectes**, par exemple les papillons (lépidoptères) comme le machaon, les libellules (odonates) comme le calopteryx vierge, les coléoptères à l'image de la coccinelle à sept points et enfin les orthoptères comme la sauterelle.
- **les arachnides**, uniquement les araignées, comme la malmignatte.

La flore, ou « les plantes » dans le langage courant, regroupe un ensemble d'organismes variés qui tous ont en commun de réaliser la photosynthèse :

- **les plantes à fleurs** et / ou à graines (orchidées, chênes, pins...).
- **les plantes sans fleur** ni graine, pour lesquelles on distingue les fougères, les prêles et les lycopodes d'une part et les mousses d'autre part.



Enfin, **la fonge** ou « champignons » dont le terme fait référence à des organismes là aussi très variés tant au niveau de la forme que des modes de vie, qui par opposition aux plantes, ne réalisent pas la photosynthèse. Une des caractéristiques communes est d'absorber leurs substances nutritives dans leur milieu de vie.

### Lieu de vie des espèces

Toutes les espèces de faune, de flore ou de fonge possèdent des préférences dites écologiques qui les conduisent à vivre, à « habiter », dans un endroit particulier du territoire. Il est commun de dire que les espèces ne sont jamais par hasard, là où nous les observons.

C'est pourquoi il est tout aussi fondamental de décrire les différentes espèces présentes dans un milieu, que le

milieu lui-même. Ce faisant, la diversité des « milieux de vie » d'une commune, c'est-à-dire l'hétérogénéité des conditions qu'elle offre, détermine la richesse des espèces qui fréquenteront ou se développeront sur la commune.

La notion d'habitat naturel s'applique généralement à une portion réduite de territoire (quelques mètres carrés parfois). La description et l'analyse des habitats naturels se font par l'étude très fine de la végétation qui se développe dans un environnement géologique, climatique, hydrologique et humain déterminé.

À une échelle plus large, les paysages, résultats des interactions complexes entre les milieux naturels et leur exploitation ancienne et actuelle par les sociétés, peuvent aussi permettre de décrire et d'analyser le territoire et son évolution.

## 2. Pourquoi étudier la biodiversité ?

L'homme est intimement lié à la biodiversité, il en fait même partie. Il interagit avec les autres espèces à tous les niveaux et à des degrés divers en fonction des activités qu'il exerce. Il en tire quotidiennement de nombreux bénéfices tant sur le plan économique, que social ou culturel.

Les avantages économiques de la biodiversité sont fournis en grande partie par les « services écosystémiques », comme la pollinisation des cultures, le maintien d'un sol fertile pour la production alimentaire, la transformation de déchets et de polluants, la régulation des ravageurs de cultures par leurs ennemis naturels, la mise à disposition de matières premières pour l'industrie ou encore la production de médicaments.

En un peu moins d'un siècle, la manière dont certaines activités se sont développées ou ont évoluées a profondément modifié des équilibres anciennement établis, si bien qu'actuellement la biodiversité subit des modifications importantes. Certaines espèces sont ainsi amenées à régresser voire, dans des cas extrêmes, à disparaître alors que d'autres progressent. Il en est de même pour les habitats naturels et les paysages dont on constate la raréfaction et l'uniformisation.

Étudier la biodiversité représente un enjeu capital pour nous permettre de mieux connaître, gérer et préserver les potentialités de nos territoires, aujourd'hui et demain.

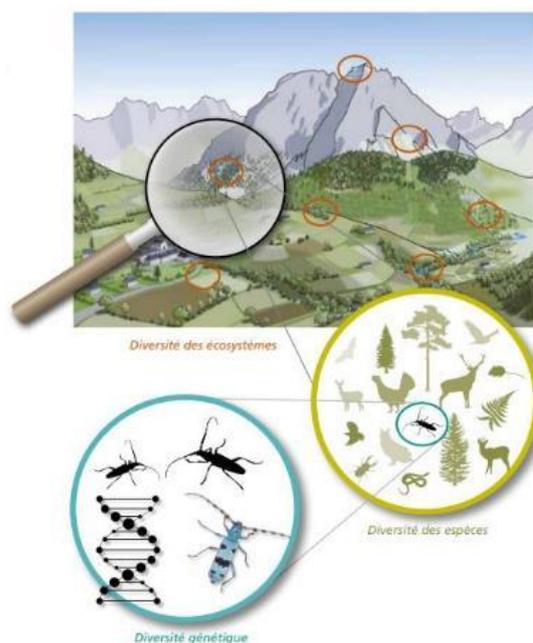


Figure 1 : Présentation schématique du concept de biodiversité - source Parc National des Pyrénées

### 3. La protection de la biodiversité

- **1957 : La création du statut de réserve naturelle.** La première réserve naturelle de Corse a été créée en 1975 sur la presque île de Scandola ;
- **1964 : La première loi sur l'eau** relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution constitue l'un des principaux textes législatifs régissant la gestion des ressources en eau en France ;
- **1967 : Création du statut de parc naturel régional** visant à protéger le patrimoine naturel et culturel riche et menacé, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages. En 1970 est créé le syndicat mixte pour l'étude et la réalisation du Parc Naturel Régional de Corse. Il représente aujourd'hui un peu plus de 50% de l'île ;
- **1970 : La convention RAMSAR relative à la protection des zones humides d'importance internationale** est un traité servant de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour la protection des zones humides et de leurs ressources. L'étang de Biguglia est le premier à être inscrit à la liste Ramsar en 1991. S'en suivra 4 autres sites en Corse ;
- **1976 : La création du statut de Réserve de Biosphère** pour contribuer à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variation génétique. La vallée du Fangu a été désignée réserve de biosphère par l'UNESCO en mars 1977. Depuis 2020, elle est inscrite sous l'appellation « Falasorma-Dui Sevi » ;
- **1976 : Loi relative à la protection de la nature** comme réglementation pour la protection des espaces et des ressources naturels, tout comme la préservation des espèces animales et végétales deviennent d'intérêt général. Cette loi invente le concept d'espèces protégées. Il est désormais interdit – entre autres - de détruire, de capturer, de naturaliser des animaux ou des végétaux figurants sur des listes nationales ou régionales fixées par arrêtés. Presque 500 espèces faune et flore sont aujourd'hui protégées en Corse ;
- **1977 : La mise en place des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)** réglemente la préservation des milieux naturels nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces animales ou végétales protégées par la loi. La Corse compte un peu plus de 50 APPB ;
- **1979 : Directive oiseaux** permet de promouvoir la protection et la gestion des populations d'espèces d'oiseaux sauvages du territoire européen. La Corse compte 29 sites désignés en Zones de Protection Spéciales (ZPS) au titre de la Directive « Oiseaux » ;
- **1982 : Création des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)** avec la volonté de produire un inventaire sur le territoire national des zones de plus grand intérêt écologique dans la perspective de fournir un outil d'aide à la décision. Il y a, En Corse plus de 270 ZNIEFF (type I et II). Depuis 1992, les ZNIEFF de type I sont inconstructibles en Corse sauf dérogation ;

- **1985 - 1986 : Loi montagne** relative au développement et à la protection de la montagne et **Loi littoral relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral**. La Corse est soumise à ces deux lois qui encadrent le développement et notamment les règles d'urbanisation ;
- **1990 : Création du statut de réserve de chasse et de faune sauvage** afin de protéger les populations d'oiseaux migrateurs, d'assurer la protection des milieux naturels, de favoriser la mise au point d'outils de gestion des espèces de faune sauvage et de leurs habitats. La Corse compte 48 réserves de chasse et de faune sauvage ;
- **1992 : Loi sur l'eau** a pour objet en France de garantir la gestion équilibrée des ressources en eau en complément de la loi de 1964. Suite à cette loi le premier Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée et Corse voit le jour en 1996 ;
- **1992 : Directive habitat et mise en place du réseau Natura 2000** comme outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, visant à une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. La Corse compte plus de 90 sites Natura 2000 ;
- **2000 : Création du code de l'environnement** qui regroupe, en France, tous les textes juridiques relatifs au droit de l'environnement ;
- **2002 : Loi relative à la Corse** qui instaure une nouvelle gouvernance dans le domaine de l'eau. Elle reconnaît l'île comme un bassin hydrographique et prévoit la création d'un comité de bassin Corse. Le premier SDAGE de Corse est approuvé en 2009 ;
- **2002 : Le Sommet de la Terre à Johannesburg** se termine par une adoption des chefs d'états d'une déclaration politique et d'un plan de mise en œuvre de dispositions portant sur l'ensemble des activités et mesures à prendre afin d'aboutir à un développement qui tienne compte du respect de l'environnement ;
- **2005 : La charte de l'environnement** consacre le droit de l'environnement dans l'ordre juridique français en intégrant ses principes dans la Constitution ;
- **2009 : Loi Grenelle I** est relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement qui formalise les 268 engagements du Grenelle de l'environnement ;
- **2015 : Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte** permet de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement ;
- **2016 : Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages** a pour ambition de protéger et de valoriser le patrimoine naturel, pour faire de la France le pays de l'excellence environnementale et des croissances verte et bleue.
- **2021 : Loi climat et résilience**, issue des travaux de la convention citoyenne pour le climat elle vise à lutter contre le dérèglement climatique.

## 4. Méthode pour la réalisation de l'ABC

Initié en 2010 par le ministère de l'Écologie, de la maîtrise de l'Énergie et du Développement Durable, le programme d'Atlas de la Biodiversité Communale constitue un point de départ pour instaurer un dialogue entre élus, gestionnaires, habitants et scientifiques au sujet de la prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques et l'aménagement des territoires.

L'objectif premier des ABC est de réaliser un état des lieux de la connaissance concernant la biodiversité et les paysages au niveau des maillons territoriaux de base que représentent les communes. Fort des connaissances acquises, l'objectif second des ABC est de mettre en lumière les atouts et les faiblesses des territoires communaux en termes de biodiversité et de paysages. Sans pour autant constituer un plan de gestion à l'échelle communale, l'ambition *in fine* du travail est de proposer des pistes d'amélioration qui constituent autant d'initiatives possibles pour l'avenir.

Les échanges et les rencontres suscités par les ABC sont également l'occasion pour chacun de découvrir ou de redécouvrir la biodiversité qui nous entoure et de sensibiliser le public, notamment les plus jeunes. Les ABC constituent un moyen de renforcer l'attractivité des communes en valorisant le patrimoine naturel qui s'y trouve au profit de tous.

### Pour la commune, la réalisation d'un ABC c'est :

- ❖ Prendre conscience de l'importance de la biodiversité sur son territoire ;
- ❖ Améliorer la connaissance sur la biodiversité ordinaire et patrimoniale de son territoire ;
- ❖ Acquérir un document d'aide à la décision afin de préserver et valoriser la biodiversité ;
- ❖ Apporter une information naturaliste, notamment cartographique, sur la biodiversité ;
- ❖ Favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux de biodiversité du territoire aux élu(e)s, équipes techniques, acteurs locaux, agriculteurs, forestiers, entreprises, associations, etc. et habitants ;
- ❖ Permettre des recommandations concertées largement avec les partenaires locaux afin d'améliorer la gestion des espaces publics ou privés du territoire.

### Etapas

Le projet d'élaboration d'ABC sur la commune de Prunelli di Fium'Orbu repose sur plusieurs étapes clés :

- ♣ Le recueil et la synthèse des informations déjà disponibles sur le territoire ;
- ♣ La réalisation d'inventaires complémentaires dans des zones sous-prospectées et à enjeu ;
- ♣ La mobilisation des citoyens et leur implication dans le projet ;
- ♣ La réalisation des cartographies synthétiques et l'identification des enjeux sur le territoire ;
- ♣ La restitution des travaux auprès de l'ensemble des acteurs.

### Recueil des données

L'état des connaissances sur le territoire est la première étape dans la réalisation d'un ABC. Il permet de synthétiser les données déjà disponibles afin de les valoriser mais aussi d'identifier les lacunes concernant des espaces ou des connaissances naturalistes.

### Participation citoyenne

La commune de Prunelli di Fium'Orbu a choisi une approche participative pour la réalisation de son ABC. Elle a souhaité mobiliser les citoyens et les impliquer directement dans l'élaboration de l'ABC et ce, dès le démarrage du projet. Plusieurs outils ont été mis à disposition des habitants. Un site internet dédié à l'ABC est disponible à l'adresse suivante : [www.abcpnunellidifiumorbu.fr](http://www.abcpnunellidifiumorbu.fr).

Il présente le projet et apporte des outils à la population pour apprendre à observer et reconnaître la biodiversité qui nous entoure. Un carnet de terrain a également été réalisé pour guider les habitants dans leurs observations au fil des saisons. Une cartographie interactive a été réalisée et est accessible depuis le site internet de l'ABC. Enfin, pour apporter des informations sur les différents groupes taxonomiques inventoriés et aiguïser la curiosité des habitants, des podcast ont été régulièrement diffusés.

Les habitants ont pu ainsi s'approprier le projet, s'impliquer directement dans la réalisation des inventaires et être porteurs des résultats obtenus.

### Ressources scientifiques

De nombreuses compétences ont déjà été mobilisées sur le territoire dans le cadre de projets et d'activités de structures naturalistes. Dans l'objectif de recueillir l'ensemble des données existantes sur le territoire, les structures ressources et naturalistes indépendants ont été consultés.

Une recherche bibliographique a permis de sélectionner diverses études (ouvrages, publications, articles, travaux scientifiques, etc.) qui ont apporté des informations concernant l'histoire du territoire, les espèces présentes sur la commune ainsi que les différents aménagements ou gestion des espaces naturels. Le Système d'Information sur la Nature et le Paysage Régional a également été consulté et a permis de disposer de l'ensemble des données et des connaissances publiques en matière de biodiversité. Ce sont les données depuis 2000 jusqu'à aujourd'hui qui ont été téléchargées via [www.openobs.mnhn](http://www.openobs.mnhn).

Toutes les informations recueillies ont été triées puis intégrées à la base de données de l'ABC. En effet, de nombreux doublons existaient entre les données du SINP et les données issues des partenaires.

### Prospections complémentaires

Suite à l'analyse des données déjà existantes sur le territoire, des inventaires complémentaires ont été réalisés (par le GCC et le CPIE A Rinascita). Ceux-ci

permettent de dresser une liste d'espèces présentes et donc d'obtenir un aperçu de la richesse spécifique sur la commune. L'ensemble des espèces inventoriées sont géoréférencées ce qui permet de délimiter des zones à enjeux. Toutefois, les inventaires ne permettent pas d'apporter une information sur l'abondance ou la densité des espèces.

Le plan de prospection a été défini en prenant en compte plusieurs éléments issus de l'état des lieux :

- Les zones déficitaires en données ;
- La diversité des milieux à prospecter ;
- Les zones à enjeux ou à forte valeur patrimoniale pour la commune.

Chaque milieu composant le territoire (littoral, espace agricole, espace urbanisé, forêt, etc.) a été prospecté afin d'inventorier les espèces et les habitats représentatifs de ces milieux. La biodiversité étant tout autour de nous, les inventaires complémentaires ne peuvent être exhaustifs. Ils reposent ainsi sur quelques grands groupes ciblés en fonction des compétences mobilisées, du caractère bio-indicateur des groupes taxonomiques et pour lesquels la population est sensible :

- Les papillons de jour (rhopalocères)
- Les libellules (odonates)
- Les oiseaux (avifaune)
- Les reptiles et les amphibiens
- Les chauves-souris (chiroptères)
- La grande faune

Ainsi les zones ciblées pour les prospections complémentaires sont représentées sur la carte ci-contre. Il s'agit :

- De la partie haute de la commune : village et alentour, zone forestière ;
- De la périphérie des zones urbanisées et zones agricoles ;
- Des cours d'eau.

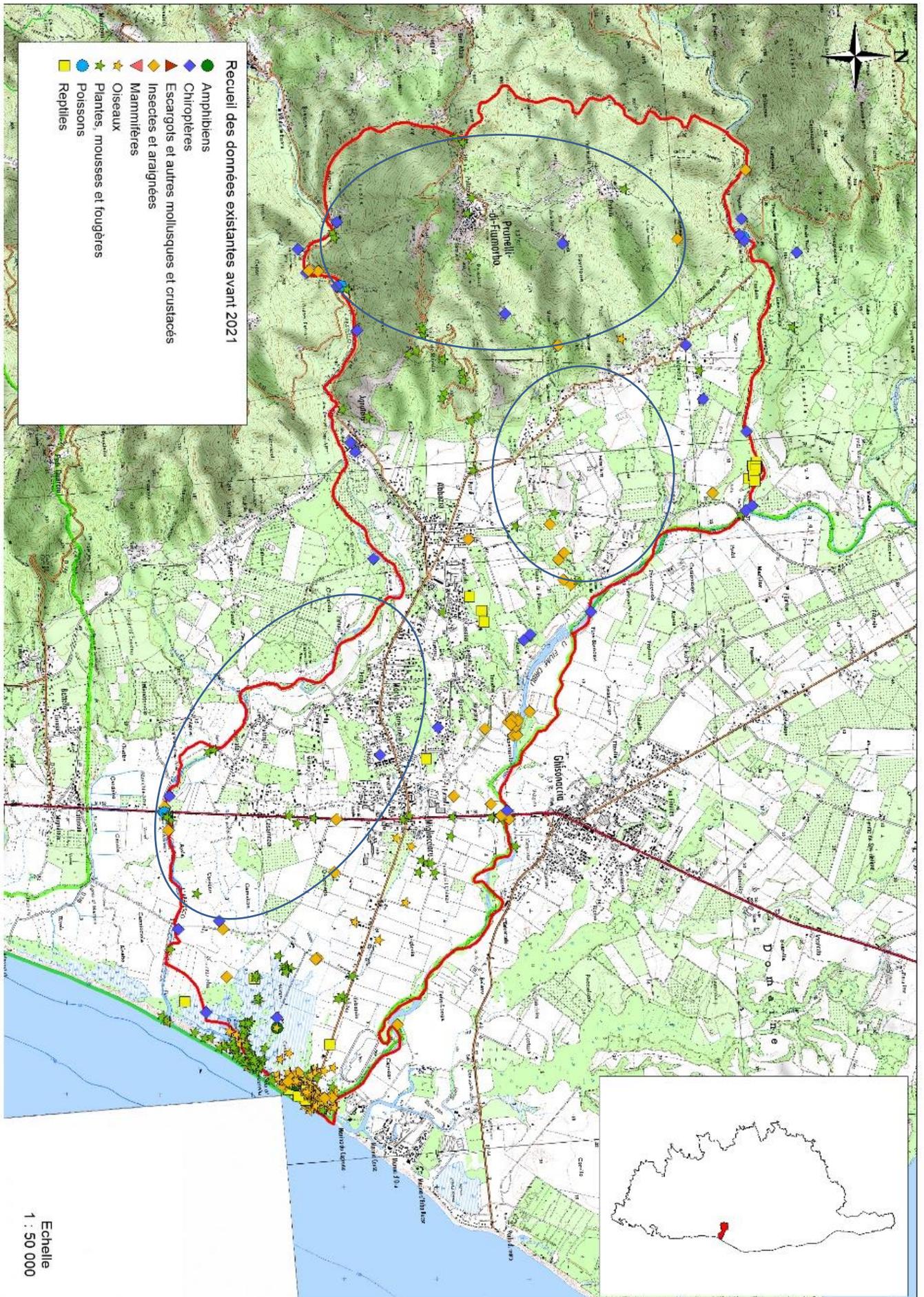


Figure 2 : Zones de prospection et données disponibles : en avril 2021

### La flore

Le CBNC a prospecté la commune par le passé et a notamment réalisé, par l'intermédiaire d'un stagiaire de Master II, un inventaire floristique du Fium'Orbu. De nombreuses données sont donc déjà disponibles et intégrées à l'ABC. Il a également réalisé la cartographie des végétations à partir de photo-interprétation et de relevés sur le terrain.

### Les chiroptères

Un premier inventaire a été réalisé en 2006 pour connaître les espèces présentes sur les étangs de Palo et de Gradugine. Ce sont 9 espèces qui avaient été recensées. L'activité de chasse et la diversité des espèces étaient intéressantes malgré la faible surface de l'étang. Une seconde étude a été réalisée en 2011 sur l'ensemble du Fium'Orbu et 18 espèces ont été observées. Ces inventaires datant de plus de 10 ans, il a été décidé de la renouveler dans le cadre de la réalisation de l'ABC en se focalisant sur la commune de Prunelli di Fium'Orbu.

Le groupe chiroptère Corse a ainsi réalisé 4 journées d'inventaires sur la commune. Deux types de prospections ont été déployés :

- Des prospections diurnes nécessaires à l'identification d'éventuels gîtes.
- Des prospections nocturnes afin de localiser les sites de chasse et de transit utilisés par les chauves-souris ; ces prospections s'effectuent par l'intermédiaire de relevés acoustiques et/ou par la capture à l'aide de filets sur des sites favorables.

### Les oiseaux

L'avifaune de la zone humide de Gradugine et de l'étang de Canna est bien connue, plusieurs études ont été menées par différentes structures. Des données complémentaires ont été collectées par le CPIE A Rinascita en période de nidification, entre le 1<sup>er</sup> avril et le 15 juin selon une méthode proche de l'IPA (Indice Ponctuel d'Abondance). Ainsi, plusieurs points d'écoute et de recherche de contacts visuels ont été réalisés pendant 20 minutes dans chaque grand type de milieu.

### Les rhopalocères et les odonates

Les odonates et les papillons ont été inventoriés, par le CPIE A Rinascita, au printemps et en été dans les espaces favorables à l'aide de filets à papillon et d'identification sur site si possible ou ultérieurement sur photographies. Tous les individus ont été relâchés, aucun n'a été collecté.

### Les reptiles

Le CPIE a également réalisé des inventaires complémentaires de reptiles. Les serpents et lézards ont été observés à vue le long de transects, le long de haies, de murs en pierres sèches, ou à proximité d'une zone humide.

Des prospections de Tortue d'Hermann ont été réalisées au printemps dans les milieux favorables, en parcourant l'ensemble des zones.

Les populations de Cistude d'Europe étant bien connue, aucune prospection spécifique n'a été menée.

### Les amphibiens

Le CPIE A Rinascita a réalisé plusieurs prospections des amphibiens ont été réalisées entre le 15 février et le 30 mars en fin de journée dans les points d'eau (mares, étangs, marais, canaux). Les espèces ont été identifiées avec un contact visuel mais aussi par points d'écoutes. Les éventuelles zones de collisions ont également été recherchées.

### La grande faune

Le LIFE + *One deer two islands* a pris fin en février 2019. Depuis, le PNRC a orienté son action vers le suivi scientifique des populations, une gestion fine de l'espèce et la sensibilisation de la population. Plusieurs techniques de suivis sont mises en œuvre : radio pistage (certains cerfs sont équipés de collier VHF), enregistrement du brame, piège-photographique, observation *in situ* et CMR). Par ailleurs, une méthode (IKA) permettant d'évaluer la densité et la dynamique de population a été mise en place sur les communes de Prunelli et Serra di Fium'Orbu. En 2019, les résultats indiquaient 1,65 cerfs/Km. L'espèce occupe 12 485 hectares dans le Fium'Orbu et 8% du territoire insulaire au total (Programme de conservation du cerf et mouflon de Corse, PNRC, 2019-2020).

Les autres espèces (sangliers, renards, etc.) ont été détectées à vue, par des traces ou via les informations collectées auprès des habitants. Une attention particulière a également été portée aux zones de collision.

### Evaluation des enjeux biodiversité

La réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Communale permet d'identifier les enjeux pour la conservation de la

biodiversité sur le territoire. Afin d'analyser au mieux les données collectées sur le territoire plusieurs éléments sont pris en compte :

- Les espèces dites bio-indicatrice : quand la présence ou l'absence d'une ou plusieurs espèces renseigne sur l'état l'écosystème qu'elles habitent.
- La prise en compte de la trame verte et bleue : les éléments du paysage constituent de véritables continuités écologiques, indispensables pour la survie des espèces et le renouvellement des écosystèmes. Spécifiques à chaque espèce, ces continuités sont formées de réservoirs de biodiversité reliés entre eux par des corridors continus (linéaires) ou discontinus (pas japonais).
- La modification du paysage peut affecter le déplacement des espèces dans la mesure où ces continuités sont touchées. C'est donc à l'échelle du paysage que doivent être évalués les enjeux biodiversité de la commune.
- Prise en compte des activités et l'usage du sol : la pression sur les écosystèmes et les espèces diffère selon les activités et l'utilisation qui est faite des milieux naturels et semi-naturels.
- Prise en compte de la vulnérabilité des espèces et leur caractère patrimonial : certaines espèces sont à l'échelle régionale, nationale ou même européenne particulièrement menacées ou vulnérables du fait de leur rareté ou de leurs exigences écologiques. Un regard particulier est porté sur ces espèces dans l'évaluation des enjeux.

### Système d'Information Géographique

Les informations naturalistes synthétisées sont présentées sous format cartographique pour en faciliter la lecture. Ainsi toutes les données ont été traitées via un Système d'Information Géographique (SIG) et positionnées sur un fond cartographique le plus précisément possible. La majorité des données recueillies auprès des différents organismes et les observations réalisées sur le terrain ont des coordonnées géographiques.

Les données bibliographiques et « à dire d'expert » sont suffisamment précises pour que l'interprétation géographique soit parfaitement valable aux échelles cartographiques usuelles.

Ont contribué à la réalisation de cet ABC :

- Le Conservatoire Botanique National de Corse (CBNC) : cartographie de la végétation et inventaire flore
- Le Groupe Chiroptère Corse (GCC) : inventaires des chauves-souris
- Observatoire et Conservatoire des Invertébrés de Corse (OCIC) – OEC : base de données faune et vérification des déterminations
- Conservatoire du littoral : bibliographie
- Parc Natural Régional de Corse (PNRC) : bibliographie et base de données faune
- Les habitants de Prunelli di Fium'Orbu
- Benjamin Vollot / Baptiste Defaye : Inventaire ornithologique dans le cadre d'une thèse universitaire « Etude des pathogènes dans les populations animales de zones humides en Corse et implication en terme de santé animale et humaine »
- CPIE A Rinascita : Inventaires complémentaires entomofaune, amphibiens et reptiles





## **PARTIE 2**

# La commune de Prunelli di Fium'Orbu



# 1. Le territoire

## Localisation

La commune de Prunelli di Fium'Orbu, située sur la plaine orientale, fait partie de la communauté de communes de Fium'Orbu - Castellu.

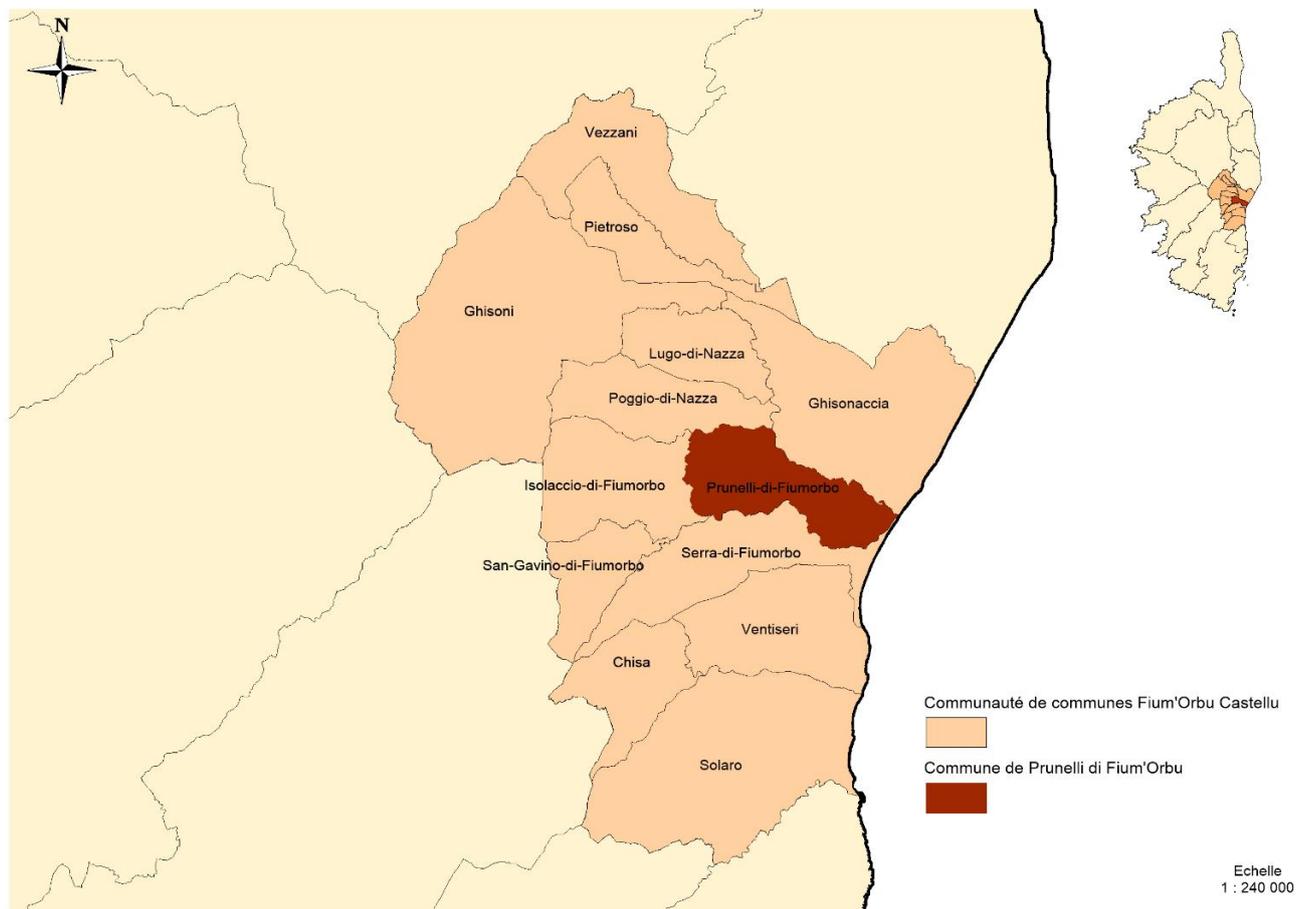


Figure 3 : Situation géographique de Prunelli di Fium'Orbu

La limite Sud de la commune est dessinée par le fleuve Abatescu. La limite Nord-Est suit le fleuve Fium'Orbu et la limite Nord suit le ruisseau de Varagnu. La commune se déploie sur 10 Km de la montagne à la mer en passant par une vaste plaine composée de plusieurs hameaux : Agnatellu, Abbazia, Migliacciaru, Morta et Casamozza. Le village historique est perché à l'ouest sur une bute entièrement boisée. Il domine la plaine à 580 m d'altitude.

Prunelli di Fium'Orbu fait partie des 145 communes qui composent le Parc Naturel Régional de Corse. La commune adhère donc à la charte du parc et s'engage à en respecter l'esprit sur son territoire. La charte est en

cours de révision et le nouveau projet de territoire s'articulera autour de 3 axes :

- Renforcer la protection et la gestion de la montagne ;
- Contribuer au développement durable du milieu rural ;
- Préserver la biodiversité et le paysage littoral.

La partie Est de la commune se termine sur une zone humide juste en arrière plage, composée du marais de Canna et de l'étang de Gradugine. Administrativement, la commune ne s'étend que sur 260m en bord de mer, au niveau de l'embouchure du Fium'Orbu. La Marina di Calzarellu est sur la commune de Serra di Fium'Orbu.

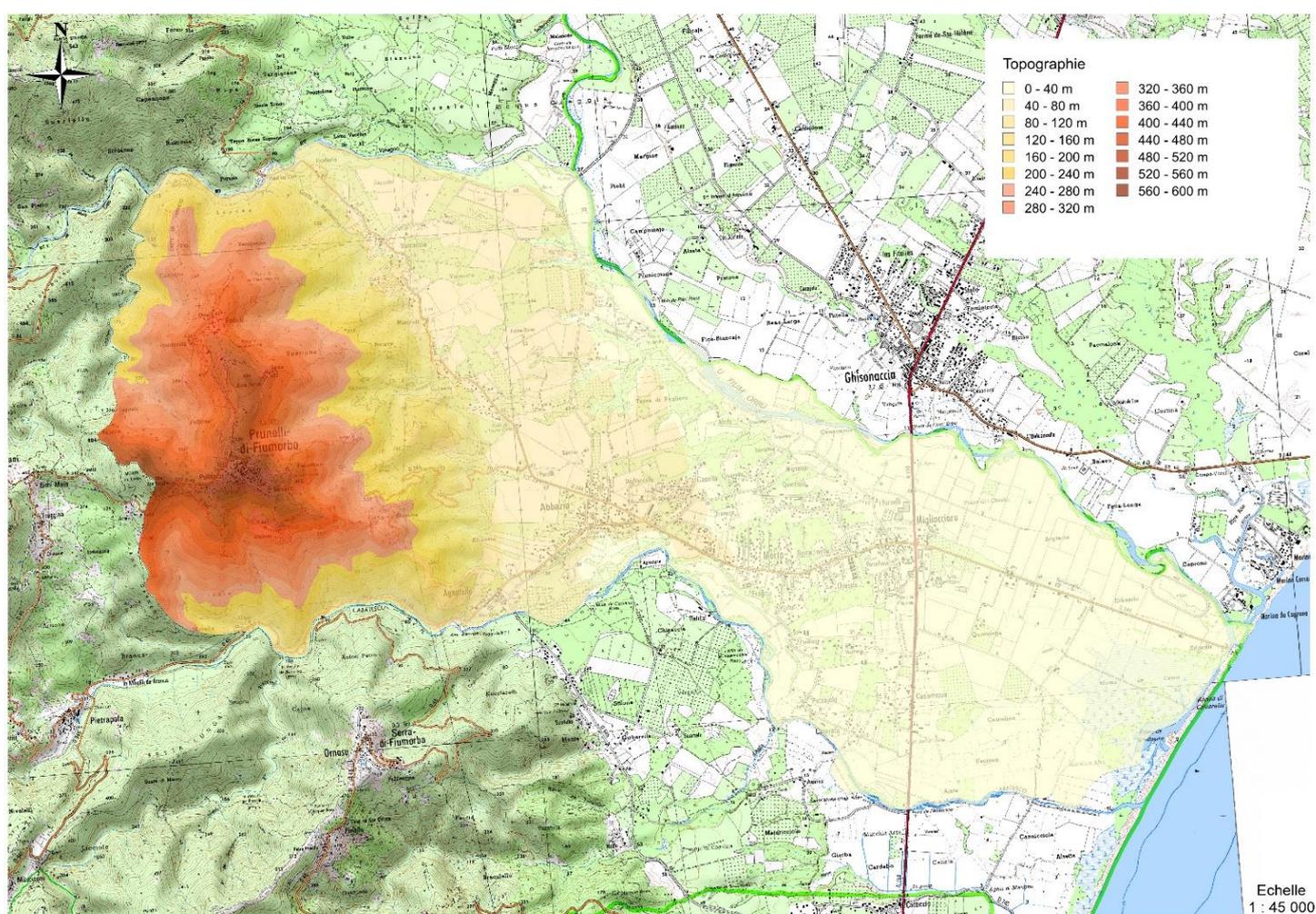


Figure 4 : Topographie de la commune de Prunelli di Fium'Orbu

## 2. L'organisation et l'histoire de la commune

### Histoire et démographie

La plaine du Fium 'Orbu est habitée depuis plus de deux millénaires. Selon Ptolémée, les habitants étaient appelés Koumsénoi en Grec puis Cumanesi en Romain. Les vestiges de certains monuments témoignent de la richesse du territoire et de l'installation de la population en plaine. En effet, on retrouve les ruines du couvent de San Francescu construit en 1703. A l'ouest du village, on peut observer les ruines de l'ancienne église baptismale romane, appelée localement la Cursa. De l'Antiquité jusqu'à l'époque génoise en passant par le Moyen-âge, la population se replie sur les hauteurs pour faire face aux envahisseurs.

Quatre siècles plus tard, en plaine, sur l'emplacement des vieilles colonies romaines, il reste des terres insalubres. A tel point que des récits rapportent « qu'il est dangereux d'y voyager », la malaria frappait. Au 20<sup>ème</sup> siècle, un important projet d'assainissement la côte orientale et plus généralement de la Corse se met en place. Les marais sont asséchés et les terres alluvionnaires fertiles sont cultivées. La population se réinstalle alors en plaine, à tel point que le Fium'Orbu devient le « grenier de la Corse ». L'activité en plaine ne cesse de se développer. Prunelli di Fium'Orbu est devenu petit à petit une ville. La population est croissante et les activités économiques se développent et se diversifient. L'espace économique s'organise aujourd'hui autour de l'axe routier principal (RT 10).

Depuis 1800 la population de Prunelli di Fium'Orbu est passée de 325 habitants en 1800 à 3 660 habitants en 2017. La commune enregistre une forte progression de sa population depuis la fin du 20<sup>ème</sup> siècle, notamment par l'attractivité de la Corse et de la Plaine Orientale. Les habitations qui se concentraient au début du 19<sup>ème</sup> siècle au village, sont aujourd'hui surtout réparties sur la plaine, dans les différents hameaux.

La biodiversité s'exprime aujourd'hui en lien avec l'histoire du territoire, de l'utilisation des sols par le passé et actuellement.

### Occupation du sol et urbanisation

La commune est composée d'unités paysagères variées et présente de forts contrastes d'occupation du sol. La partie ouest montagnarde est couverte quasi entièrement de forêt à l'exception du village entouré de jardins d'agrément et d'anciennes terrasses de cultures. En descendant vers la façade maritime, les terres agricoles dominent le paysage en longeant les cours d'eau. A l'est de la route nationale et jusqu'au bord de mer, le paysage est formé de prairie et de cultures ainsi que du marais Canna et de l'étang de Gradugine. La commune est soumise à d'importantes pressions foncières liées à l'urbanisation galopante, en plaine, à l'ouest de la route nationale.

Très peu de sentiers pédestres parcourent la plaine mais celle-ci est traversée par un bon nombre de chemins agricoles qui sont ouverts.

Prunelli di Fium'Orbu accueille une zone artisanale le long de l'axe routier principal. Les anciennes pratiques agricoles (cultures et pâturages en terrasse) autour du village se sont peu à peu retirées pour céder la place au maquis et formations arborées.

Dans les années 1960, l'ensemble de la plaine était cultivée et le nord de la commune était plus largement boisé. De nombreuses petites parcelles formaient la partie centrale qui s'est transformées au fil du temps en zone pavillonnaire et forme aujourd'hui les hameaux de Migliacciaru, Morta, Abbazia et Casamozza. La plaine à l'Est était composée de grandes parcelles de culture qui sont aujourd'hui davantage morcelées.

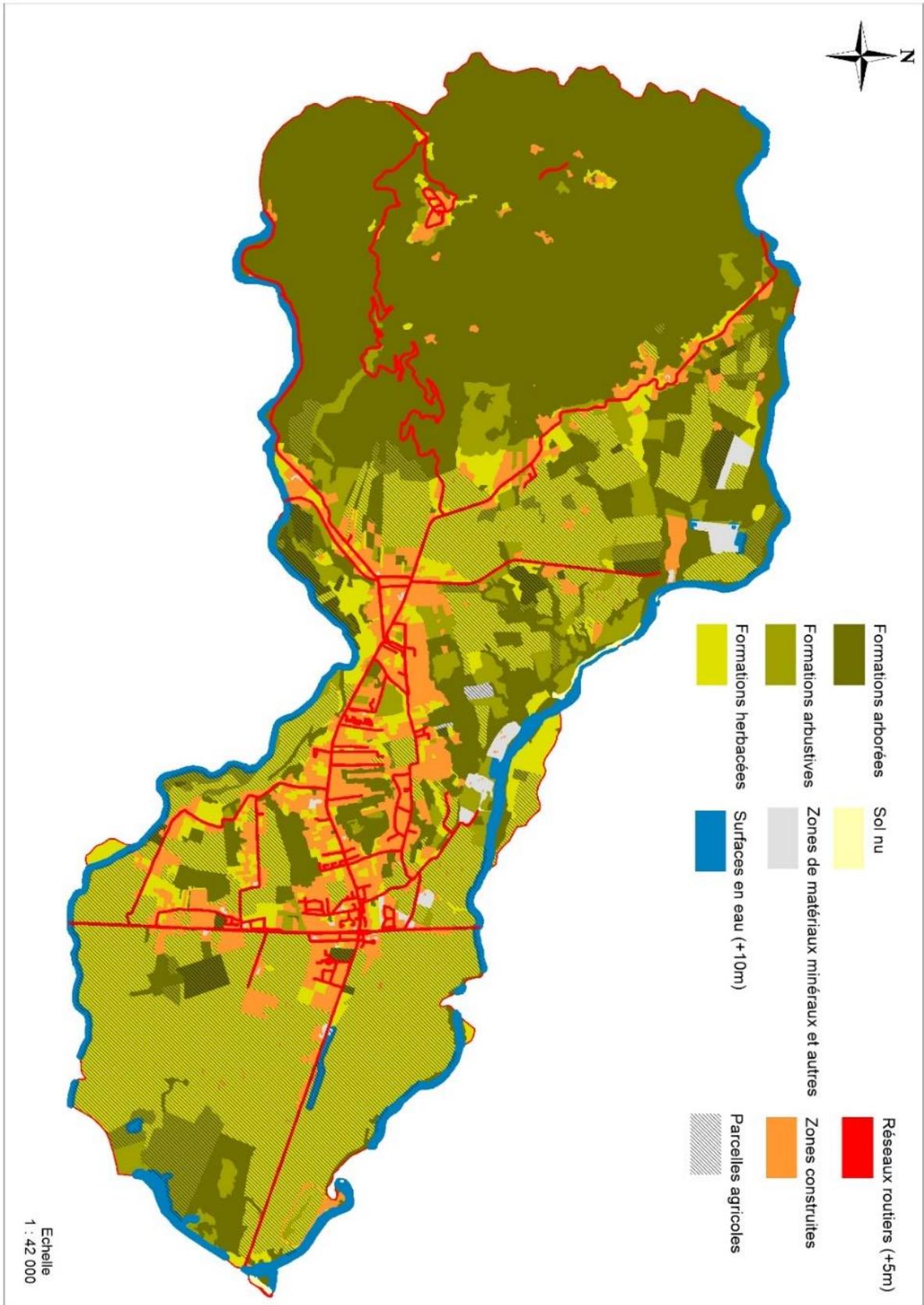


Figure 5 : Occupation du sol de la commune de Prunelli di Fium'Orbu



Figure 6 : Evolution du paysage de 1960 à aujourd'hui – Partie Est



Figure 7 : Evolution du paysage de 1960 à aujourd'hui – Partie Centre



Figure 8 : Evolution du paysage de 1960 à aujourd'hui – Partie Centre

## Activités

Le nombre d'entreprises installées à Prunelli di Fium'Orbu ne cesse de croître ces 10 dernières années. Le tourisme occupe une place très importante mais le secteur agricole domine l'activité de la commune ; 41 exploitations agricoles sont recensées pour une superficie agricole utilisée de 1450 hectares (Agreste 2010).

Jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale, ces terres étaient principalement occupées en hiver par les éleveurs qui venaient y transhumier ; elles étaient la « piaghja » des villages des piémonts et des montagnes. La lutte antipaludique a permis la mise en valeur de

cette plaine qui est devenue la principale région agricole de l'île.

L'activité agricole a toujours été présente et s'est accentuée depuis le drainage des parcelles et l'endiguement des cours d'eau. La mise en culture des parcelles a nécessité des travaux d'irrigation pour compenser l'assèchement, lié à la granulométrie grossière des terrains alluviaux. Ce sont des bovins qui pâturent principalement le site. Sur les parties plus sèches se sont les moutons et les chèvres qui pâturent.

La commune dispose également d'un centre d'enfouissement accueillant près de 200 tonnes de déchets par jour.

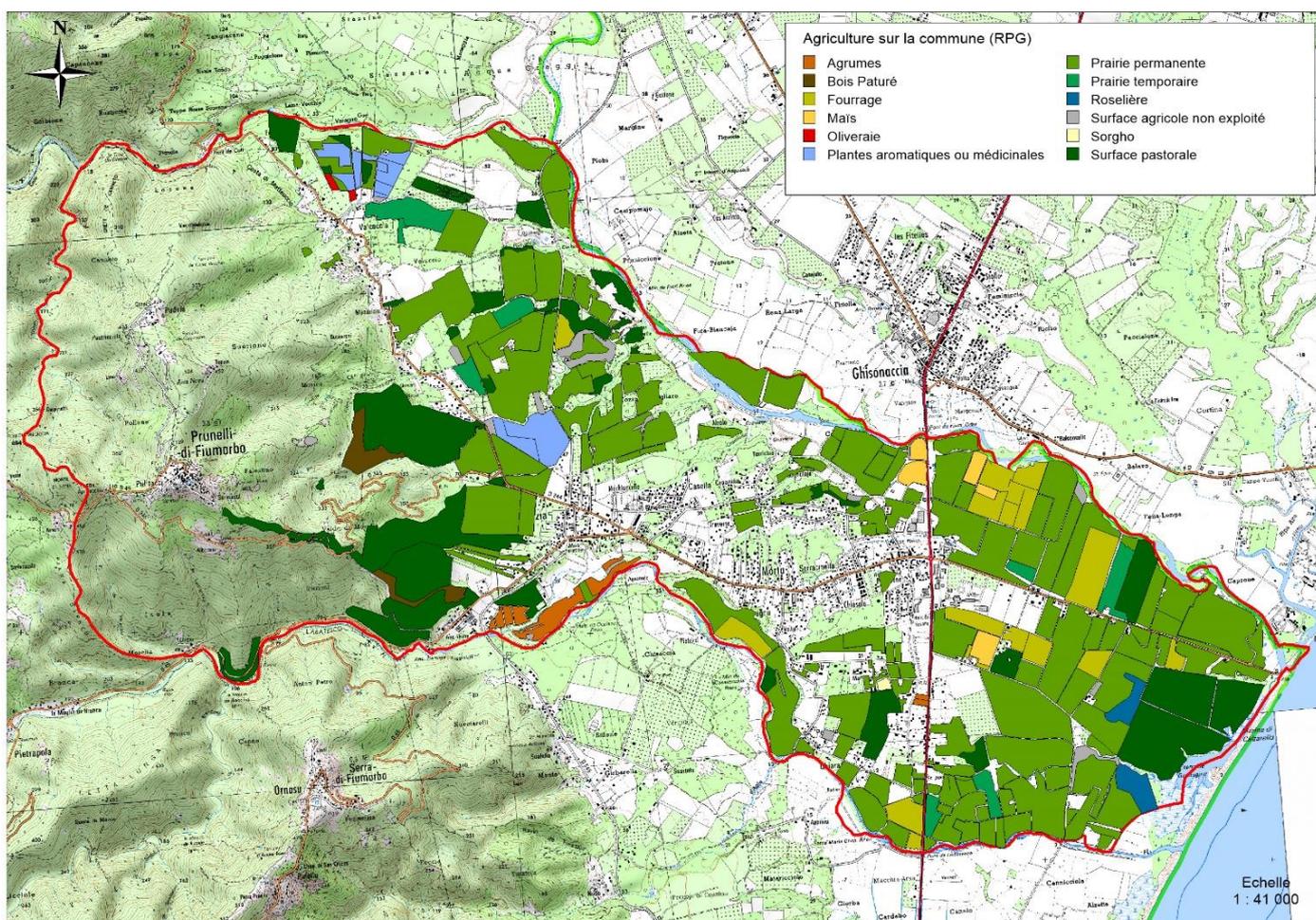


Figure 9 : Agriculture sur la commune de Prunelli di Fium'Orbu (RPG 2017)

## Hydrographie

La commune de Prunelli di Fium'Orbu est bordée par l'Abatescu et le Fium'Orbu. Ce dernier est alimenté par de nombreux affluents qui sont généralement à sec en période estivale. Le principal affluent du Fium'Orbu sur la commune est le Varagnu. Ce cours d'eau, très peu impacté par les activités humaines, vise le label rivière sauvage.

L'Abatescu prend sa source sur la commune de San Gavino di Fium'Orbu puis se jette dans la mer sur la commune de Serra di Fium'Orbu après avoir parcouru 24 kilomètres. Le Fium'Orbu traverse lui plus de 40 Km avant de se jeter dans la mer à Calzarellu. Les derniers relevés de 2020 indiquent un bon état physico-chimique et biologique de ces deux cours d'eau.

L'Abatescu, le Varagnu et le Fium'Orbu aval sont classés en liste 1 et 2 au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement. Ce classement entraîne une obligation de mise aux normes des ouvrages quant à la continuité écologique et l'interdiction de construire de nouveaux ouvrages hydrauliques.

Au début du 20<sup>ème</sup> siècle la société FORTEF a installé une centrale électrique sur l'Abatescu au lieu-dit Agnatellu afin d'alimenter son usine de traitement de bois. L'ouvrage a été abandonné et il ne reste aujourd'hui que des ruines et n'entrave pas l'écoulement de l'eau ni la circulation des espèces piscicoles.

Avant 1950, le Fium'Orbu ne communiquait pas avec l'étang de Gradugine et l'Abastescu se jetait dans l'étang en formant plusieurs bras. Des travaux menés entre 1930 et 1950 (Bosc, 1999) ont modifié l'embouchure du Fium'Orbu afin de le faire correspondre au grau de l'étang. En 1960, l'Abatescu a été ouvert sur la mer et son lit élargi. Aujourd'hui, il file de manière rectiligne jusqu'à la mer et sa communication avec l'étang, qui tenait à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle à un unique diverticule (Bosc, 1999) semble aujourd'hui presque plus exister. Au Sud de l'embouchure, une zone marécageuse est formée qui s'étend presque jusqu'à l'étang de Palo.

Deux barrages et une centrale hydroélectrique sont présents et une carrière alluvionnaire est exploitée au lieu-dit Zappato dans le lit majeur du Fium'Orbu.



Figure 10 : Cours terminal de l'Abatescu en 1965 (à gauche) et 2016 (à droite)

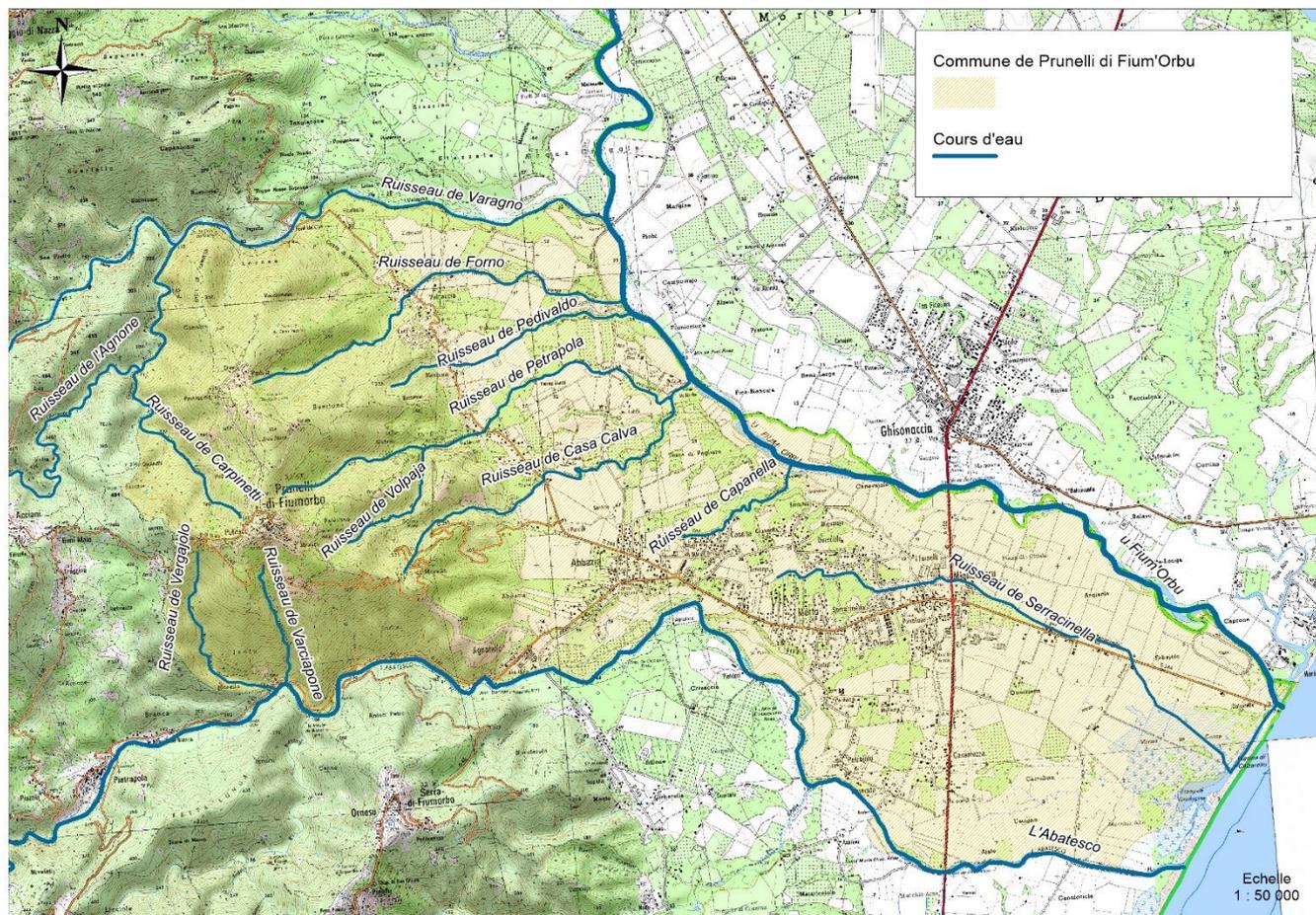


Figure 11 : Hydrographie du territoire

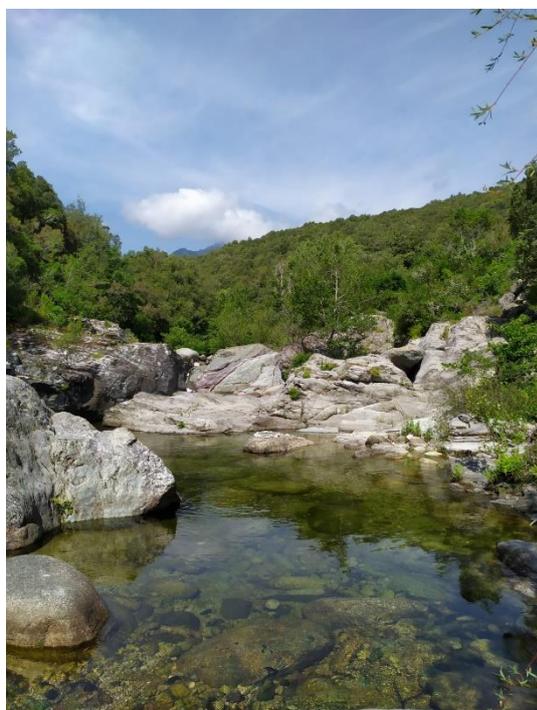


Figure 12 : Varagno

# 3. Planification et documents d'aménagement

## Urbanisation

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le document de planification de l'urbanisme communal. Il remplace depuis la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain de décembre 2000) les Plans d'Occupation des Sols (POS). Les PLU ne définissent plus uniquement la destination

des sols et leur taux d'occupation, mais deviennent le cadre de cohérence des différentes actions de la commune en matière d'aménagement urbain et environnemental. Le PLU a été approuvé le 30 octobre 2006 par délibération du Conseil Municipal puis la commune a réalisé trois procédures de modification.

**Une procédure de révision simplifiée est en cours.**

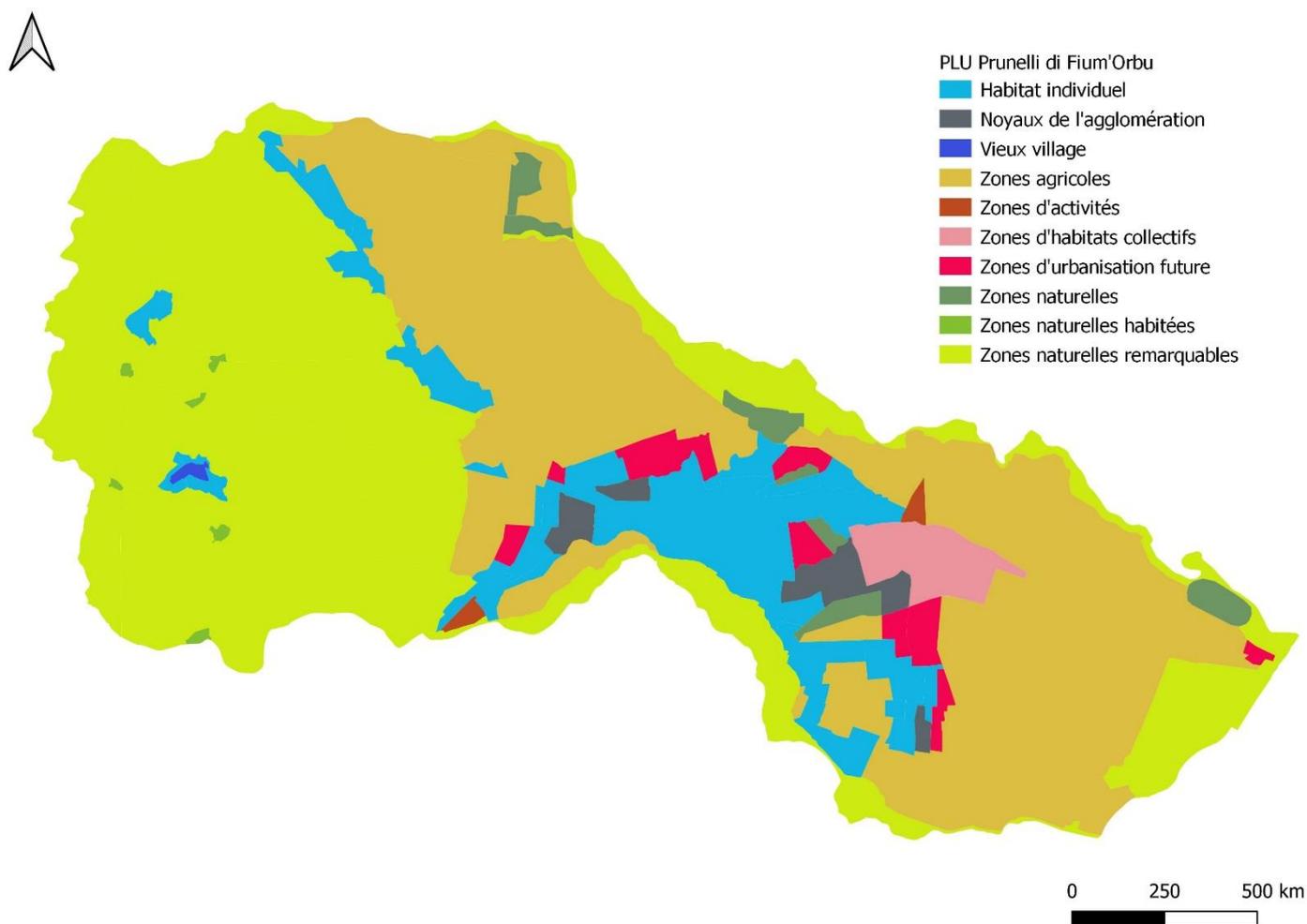


Figure 13 : PLU de Prunelli di Fium'Orbu

## Sites du conservatoire du littoral

Le Conservatoire Du Littoral (CDL) est propriétaire de la quasi-totalité de l'étang de Gradugine et de la partie Nord du marais de Canna comprenant la connexion avec le Fium'Orbu et l'embouchure de l'Abatescu. La partie Sud du marais est dans la « zone autorisée du Conservatoire » c'est-à-dire que l'action foncière du Conservatoire du Littoral est pertinente et adaptée vis-à-vis des enjeux et qu'il est mandaté pour conduire un

programme d'intervention foncière. Aucune gestion n'est engagée tant que la maîtrise foncière n'est pas complète, le Conservatoire du Littoral réalise pour le moment qu'une simple surveillance. La gestion envisagée à l'avenir serait notamment de maintenir la communication entre l'étang et le fleuve, d'encadrer les activités humaines et agricoles, de protéger le cordon littoral et de suivre la dynamique des milieux.



Figure 14 : Terrain acquis par le conservatoire du littoral

## ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue 2 types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- Les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

La commune de Prunelli di Fium'Orbu recense un ZNIEFF de type II sur son territoire : « Embouchure et zones humides du Fium'Orbu et de l'Abatescu ».

### ZNIEFF DE TYPE II

Identifiant : 00260000

Nom : Embouchure et zones humides du Fium'Orbu et de l'Abatescu

Cette ZNIEFF prend en compte l'étang de Gradugini et le marais Canna mais aussi l'estuaire du Fium'Orbu et la zone marécageuse du sud de l'embouchure de l'Abatescu qui s'étend presque jusqu'à l'étang de Palo. Cette zone comporte huit plantes rares en Corse et de nombreuses espèces d'oiseaux hivernants et nicheurs.

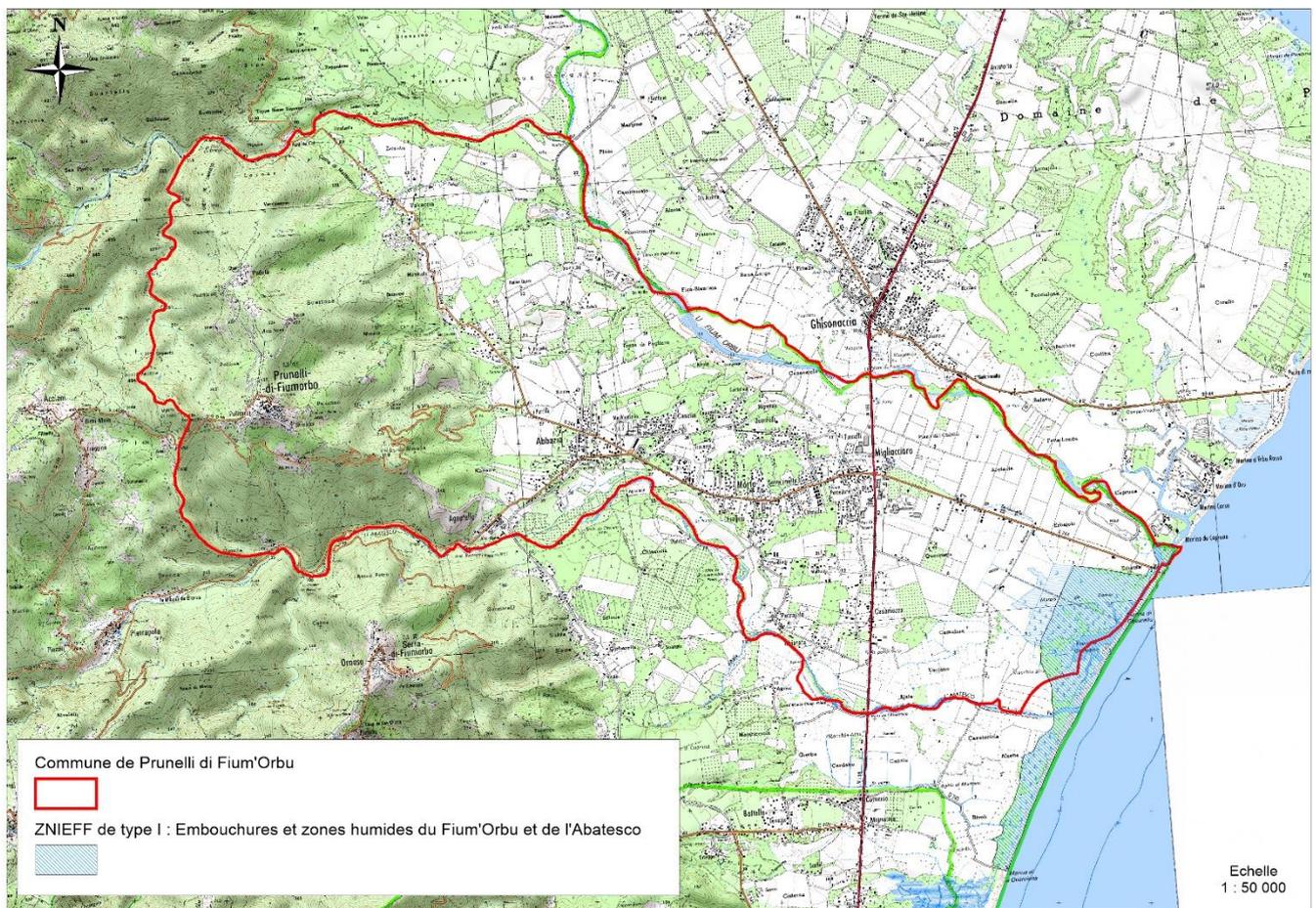


Figure 15 : ZNIEFF de type II sur la commune

## Plan de prévention du risque inondation

La commune se situant entre deux fleuves est bien entendu soumise à un risque inondation important. Le Plan de Prévention du Risque Inondation des vallées du Fium'Orbu et de l'Abatescu a été approuvé en 2001.

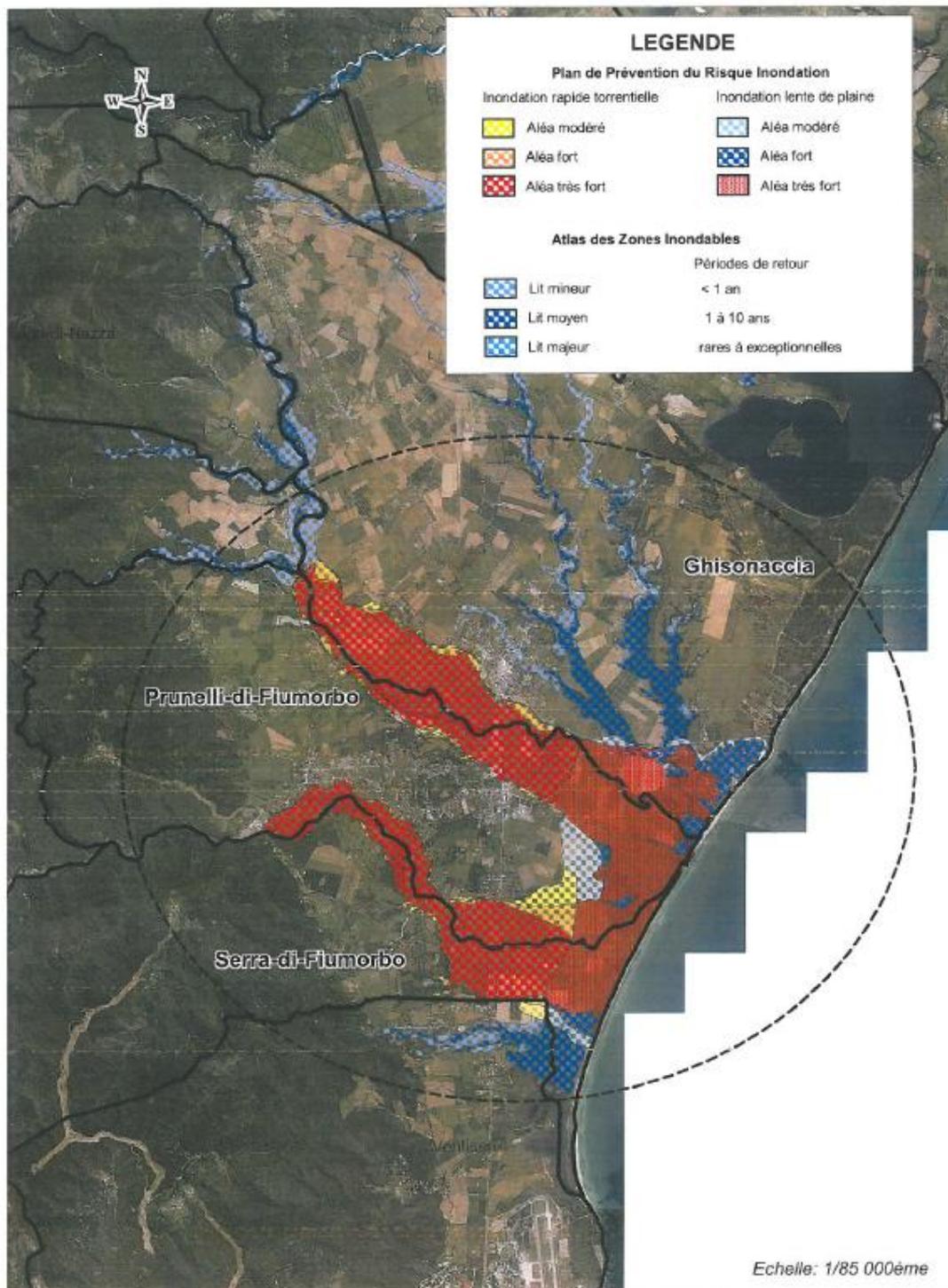


Figure 16 : Plan de Prévention du Risque Inondation

## Natura 2000

Le site Natura 2000 «Grand herbier de la côte orientale » vient englober la partie littorale de la commune de Prunelli di Fium'Orbu et notamment l'embouchure de l'Abatescu et du Fium'Orbu. Il est géré par l'Office de L'Environnement de la Corse et est doté d'un document d'objectif.

Ce site Natura 2000 intègre le grand herbier de posidonies qui constitue un écosystème unique en méditerranée en raison de sa surface et de son état de conservation. Cet herbier forme une importante zone de frayère, d'abris et de nourrissage pour de nombreuses espèces aquatiques. Cet habitat est menacé par les impacts de l'important trafic maritime (ancrage, chalutage, pollution, etc.).

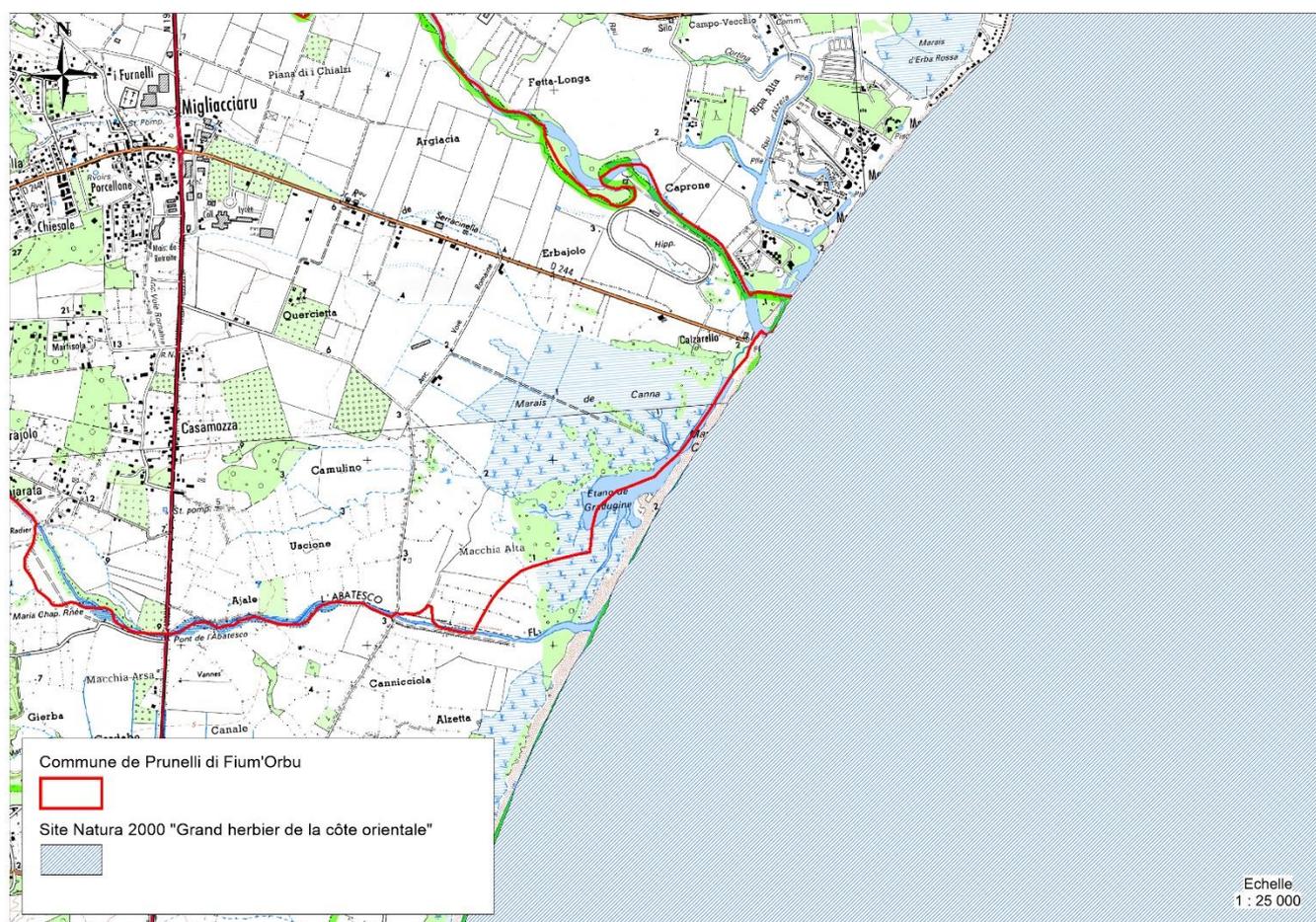


Figure 17 : Site Natura 2000 "Grand herbier de la côte orientale"

Photos : ©Claude Roussel



# PARTIE 3



# La biodiversité de Prunelli di Fium'Orbu



# 1. Vue d'ensemble

## Base de données naturaliste

Toutes sources de données confondues, **2490 observations d'espèces de faune et de flore** ont été collectées ayant pour origine **11 sources différentes**. De nombreuses données proviennent du Conservatoire Botanique National de Corse (CBNC), d'un expert indépendant et de la base de données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN). Certaines données sont extraites de la bibliographie et d'autres ont été produites par les habitants du village et par le CPIE A Rinascita lors des prospections complémentaires.

Une étude spécifique sur les chiroptères a été commandée par la commune et a été réalisée en aout 2021 par l'équipe du Groupe Chiroptères Corse. Celle-ci a permis d'apporter **111 données supplémentaires**. Un naturaliste indépendant a transmis l'ensemble de ses observations en 2019, 2020 et 2021 réalisée dans le

cadre d'une thèse sur l'étude des pathogènes dans les populations animales de zones humides en Corse.

L'hétérogénéité du nombre de données par taxon s'explique par le fait qu'elles ont été produites dans divers cadres et selon différents protocoles. Certaines espèces ont été suivies dans le temps ce qui génère un grand nombre de données pour une seule espèce. Des inventaires ont été réalisés selon des objectifs bien spécifiques ce qui fait que certains groupes ont été plus étudiés que d'autres (pêche scientifique de l'OFB, baguage pour l'observation des déplacements d'oiseaux, réalisation d'atlas régionaux, mise à jour des listes rouges, etc.).

*Une donnée d'occurrence est l'observation d'un taxon (espèce, sous-espèces, ...), à une localisation, une date et un observateur. D'autres informations telles que la méthode d'observation peut y être associée.*

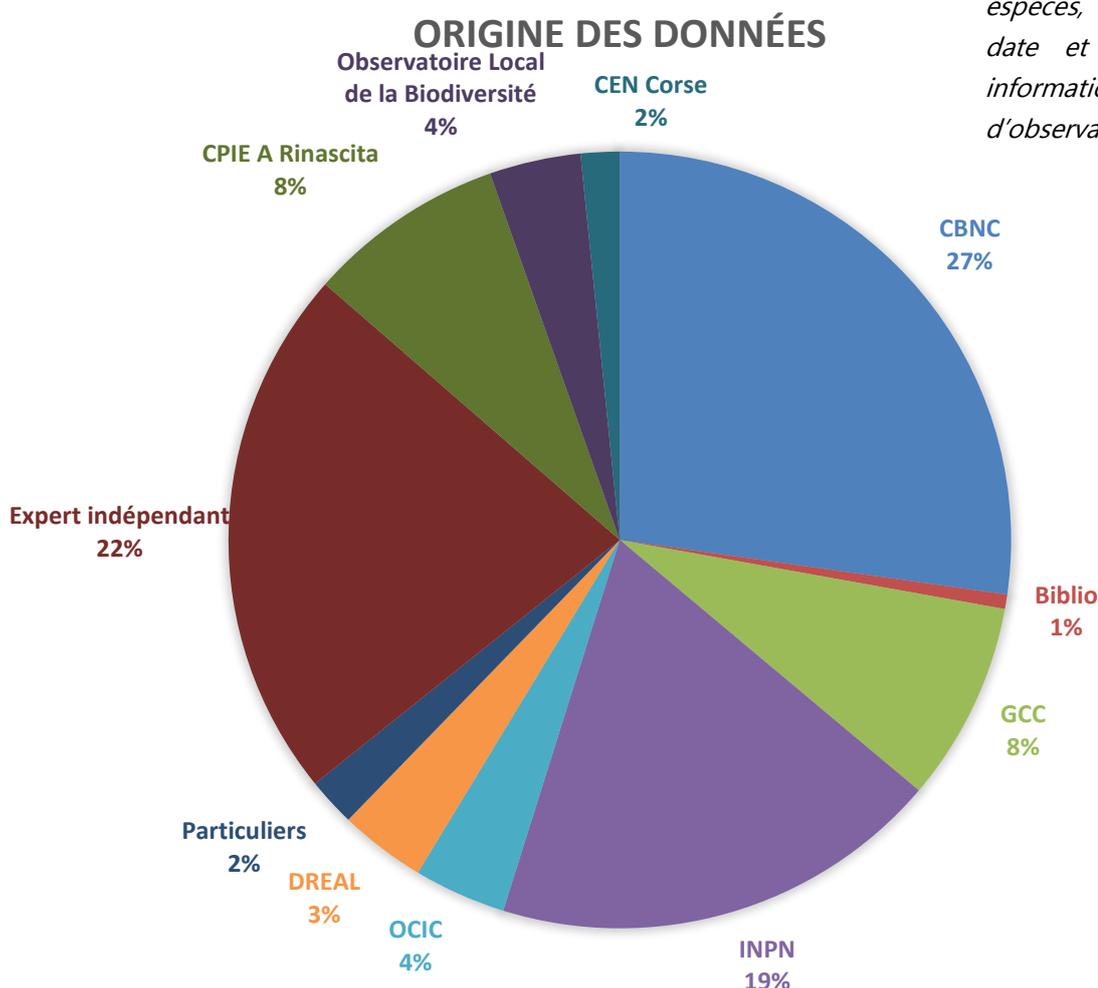


Figure 18 : Origines des données de l'ABC

La flore est le groupe le mieux renseigné puisqu'il représente presque 40 % des observations. Cette proportion est liée à l'ancienneté de la base de données du Conservatoire Botanique National de Corse et des inventaires réalisés par les botanistes dans le cadre de leur mission de cartographie des habitats et végétations de Corse.

Les populations d'oiseaux sont particulièrement bien connues sur la commune, notamment sur la partie littorale. En effet, l'étang de Gradugine et le marais de Canna sont très favorables à l'accueil d'oiseaux

hivernants. Ceux-ci sont régulièrement observés par les ornithologues de manière opportune ou dans le cadre d'études particulières.

Les insectes et araignées représentent 18 % des données disponibles et parmi ceux-ci, les odonates et les orthoptères ont particulièrement bien été étudiés. Ils ont fait l'objet d'études spécifiques réalisées par l'Observatoire Conservatoire des Invertébrés de Corse (OCIC) dans le cadre de la réalisation d'Atlas régionaux et la mise à jour de la liste rouge des odonates de France.

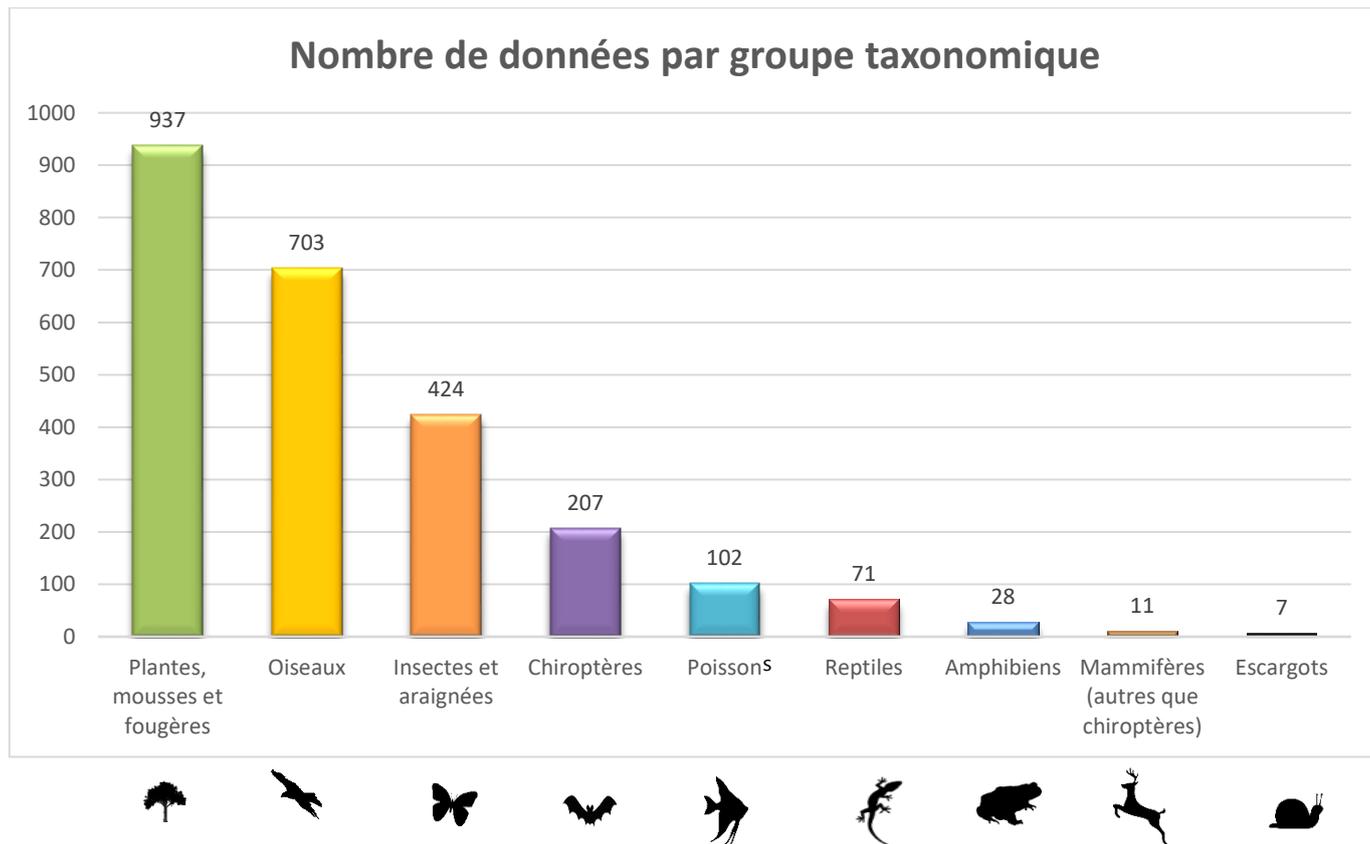


Figure 19 : Données par groupe taxonomique

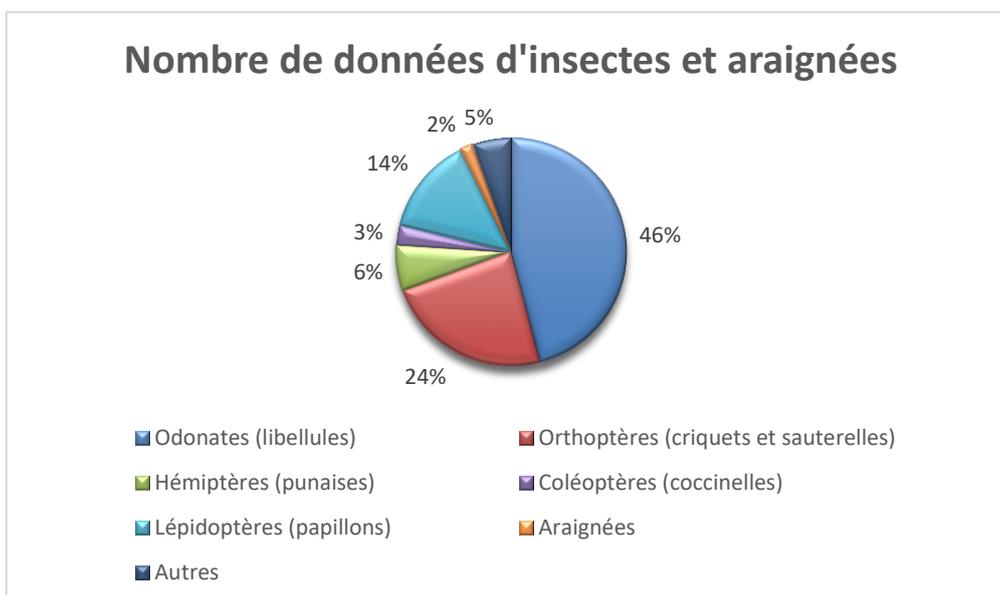


Figure 20 : Données insectes et araignées

## Pression d'observation

L'ensemble du territoire communal a été prospecté par les naturalistes de structures diverses depuis le début du 20ème siècle et les inventaires ont été en partie complétés dans le cadre de cet Atlas. Finalement, quelques zones sont sous-prospectées et d'autres

largement visitées. Cette inégalité est notamment liée à l'accès difficile de certains terrains (parcelles privées, clôtures, terrains accidentés ou trop fermés par la végétation) et l'attrait particulier du littoral pour les naturalistes.

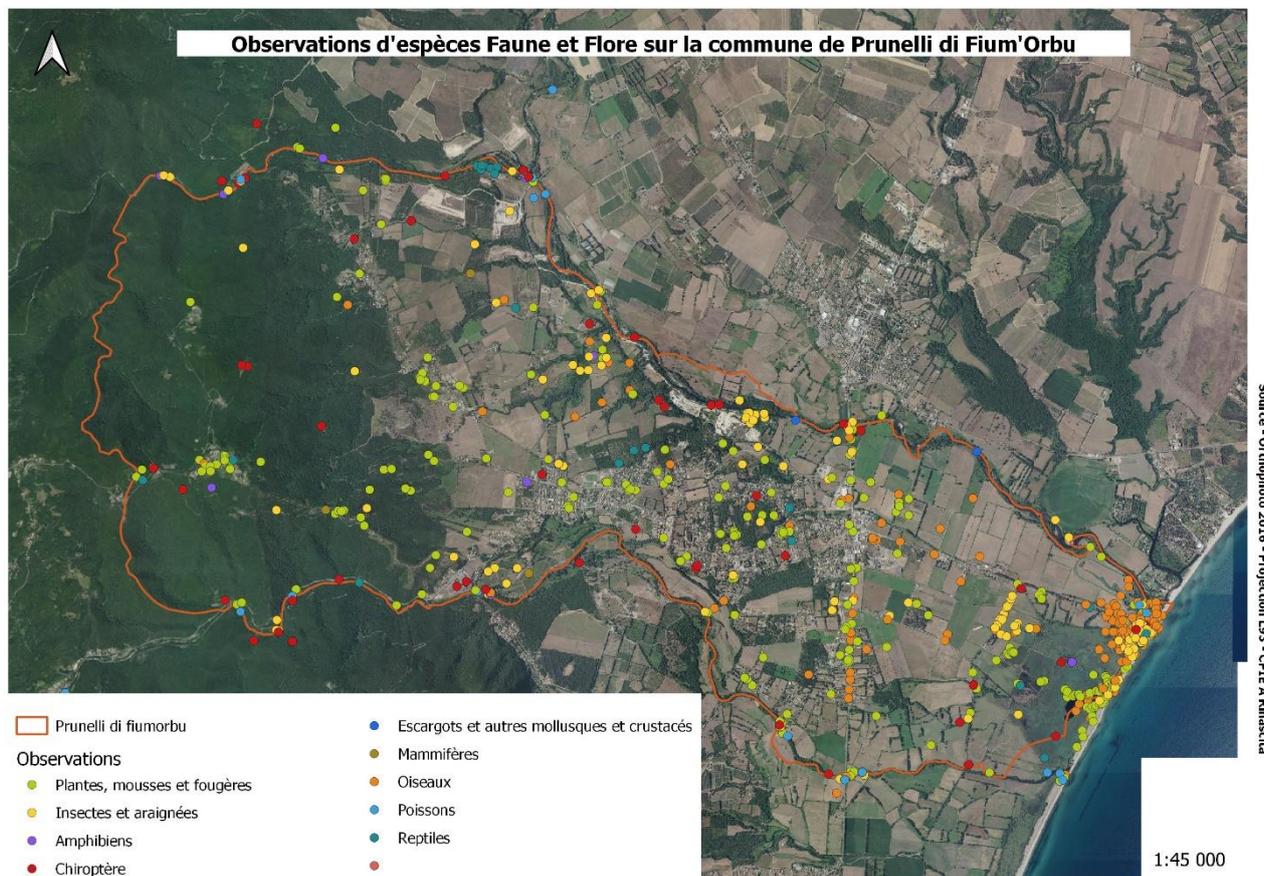


Figure 21 : Pression d'observations sur la commune

## Richesse spécifique

Ce sont au total **660 espèces** qui ont été recensées sur la commune de Prunelli di Fium'Orbu. Les prospections complémentaires par le CPIE A Rinascita, le Groupe Chiroptères Corse mais aussi par les habitants ont

permis de recenser **57 nouvelles espèces** et de confirmer la présence d'espèces mentionnées dans la bibliographie. La commune était déjà bien connue des scientifiques.

## Espèces protégées et remarquables

Ce sont **147 espèces protégées et 54 espèces remarquables** qui ont été recensées sur le territoire soit 30 % des espèces observées. Bien que cet inventaire ne soit pas exhaustif, il démontre la richesse mais aussi la vulnérabilité de la biodiversité du territoire communal. Les espèces dites « remarquables » n'ont pas de statut de protection réglementaire mais elles requièrent une attention particulière du fait de leur rareté, de leur fragilité ou qu'elles soient endémiques. Les espèces

déterminantes ZNIEFF ont également été classées comme « remarquable » dans le cadre de cet Atlas.

Toutefois, les espèces ordinaires (ni protégées, ni remarquables) sont tout autant importantes que les espèces protégées par le fait même qu'elles permettent à ces dernières d'exister. La richesse des écosystèmes doit donc être considérée dans son entiereté.

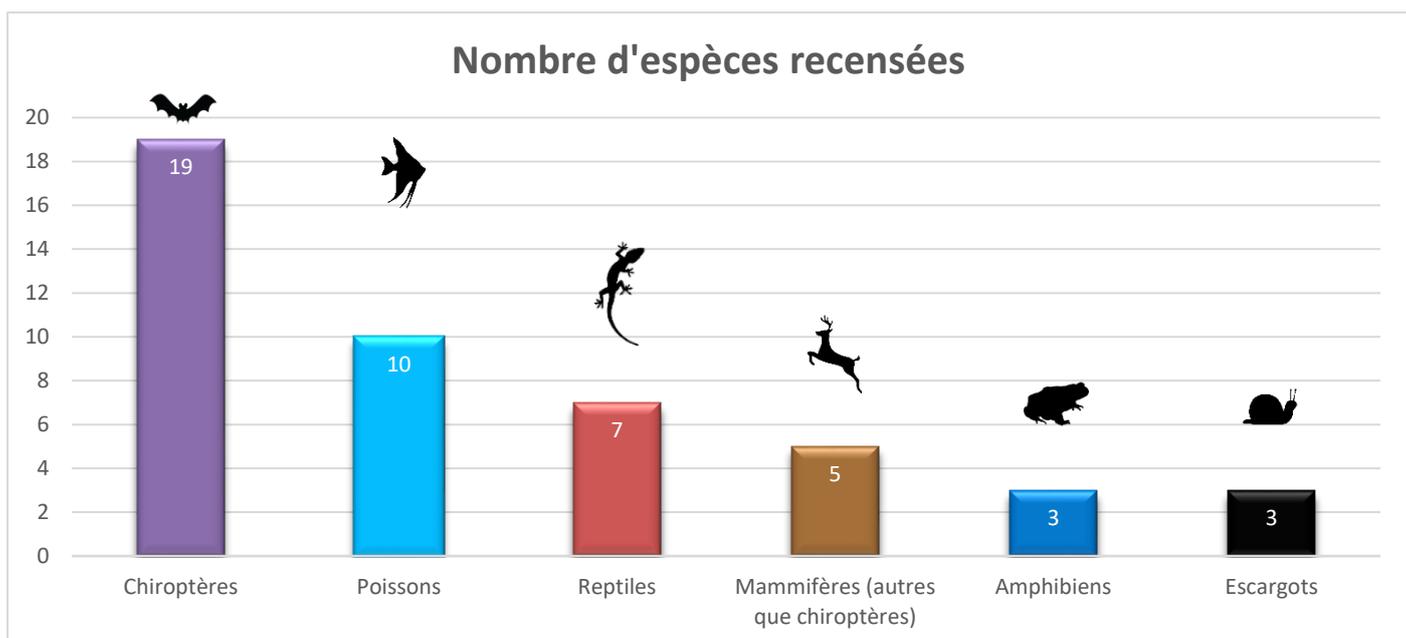
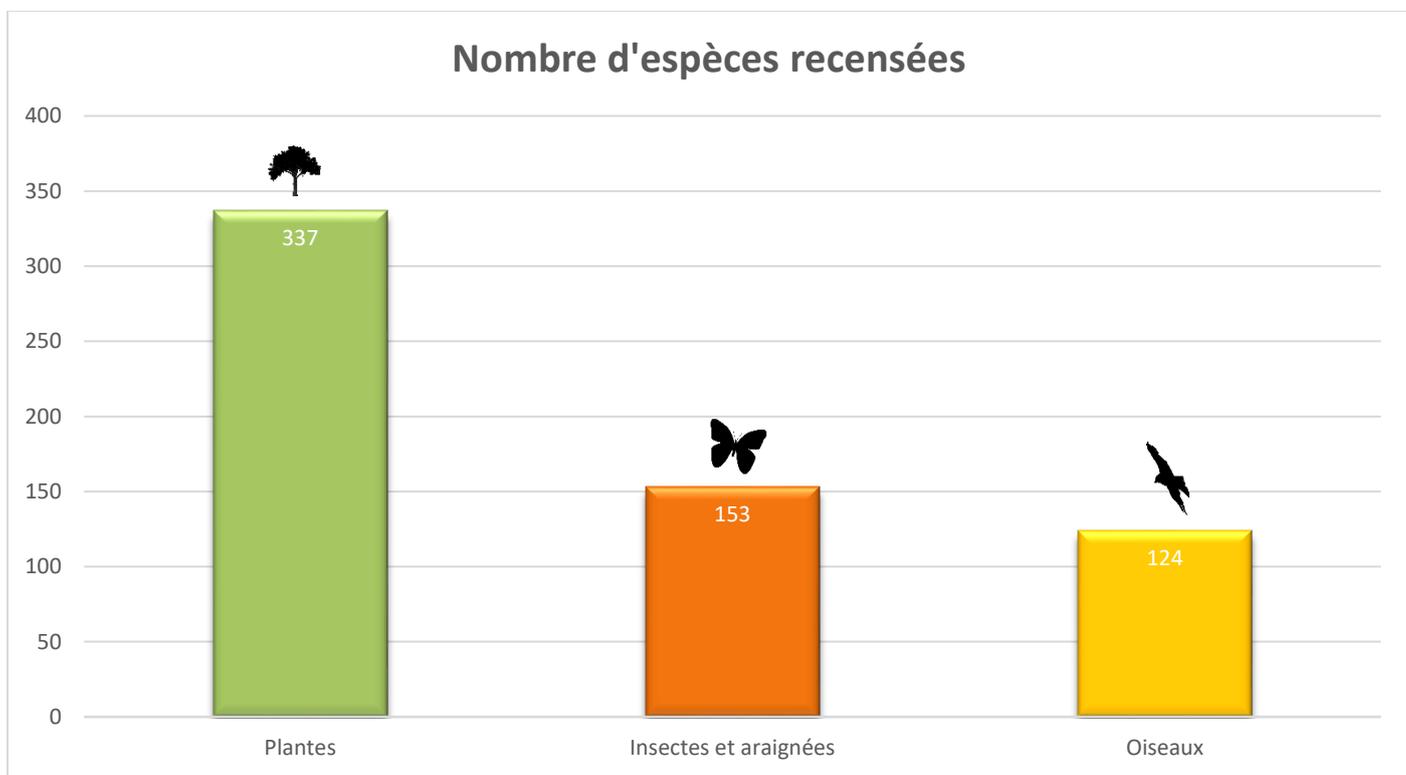


Figure 22 : Nombre d'espèces recensées sur Prunelli di Flum'Orbu

Les **espèces protégées** bénéficient d'un statut de protection légal inscrit dans le droit français. Il est interdit de les détruire, capturer, transporter, perturber intentionnellement ou de les commercialiser.

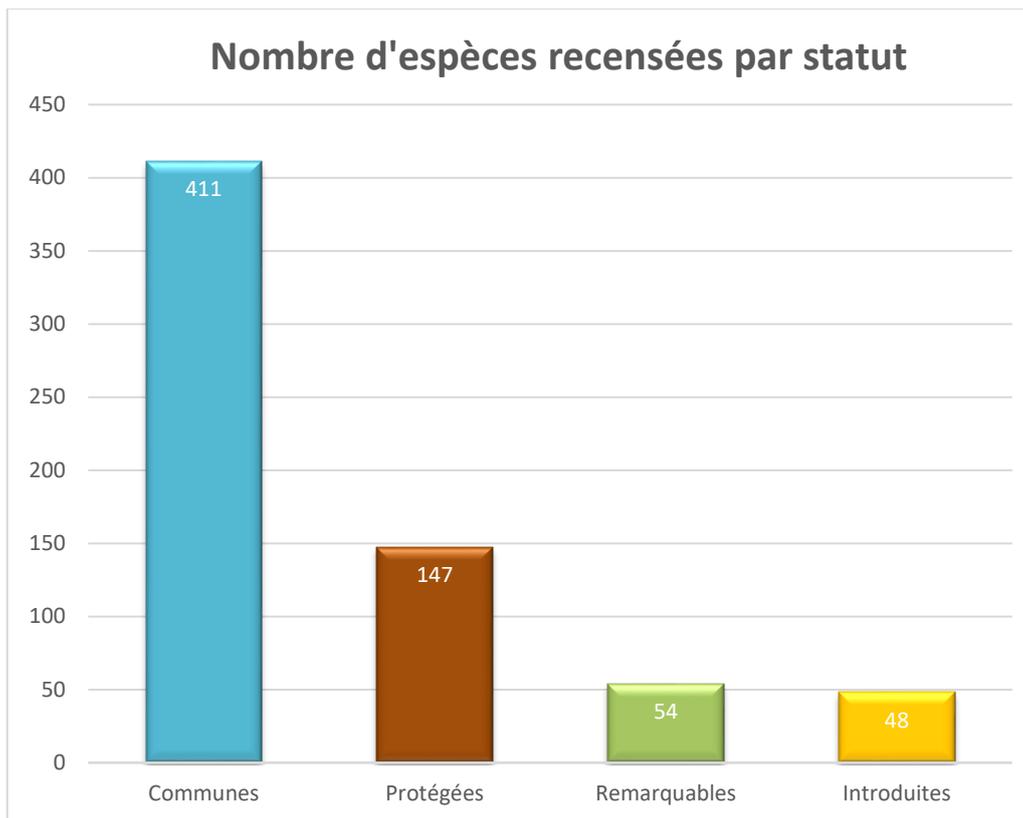


Figure 23 : Statut des espèces recensées

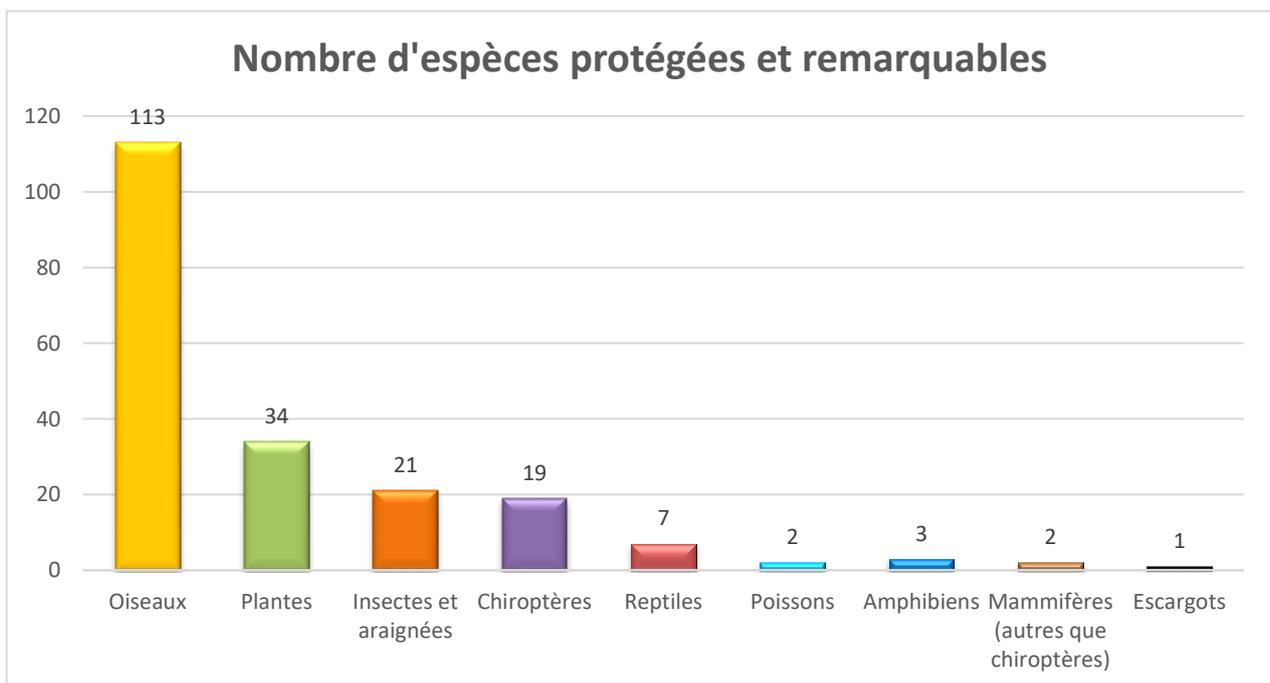


Figure 24 : Nombre d'espèces protégées et remarquables sur la commune de Prunelli par taxon

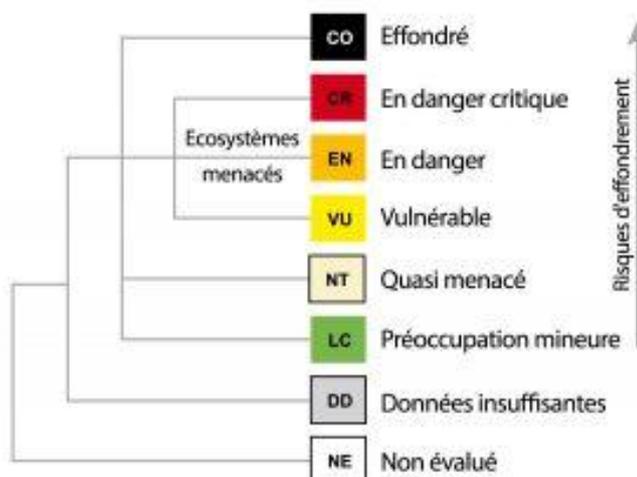
Les espèces protégées et remarquables recensées sont particulièrement bien représentées sur la partie littorale de la commune et notamment dans la zone humide. Celle-ci accueille de nombreuses espèces rares et vulnérables car adaptées à des types de milieux en régression partout dans le monde. En effet, 35% des zones humides de la planète ont disparu entre 1975 et 2015. Toutefois, cette surreprésentation d'espèces protégées et remarquables sur le littoral est à relativiser car elle est également liée, en partie, aux efforts de prospection plus importants dans cette zone. Une zone sans espèces protégées ne signifie pas qu'il n'y en a pas mais qu'elle n'a peut-être pas été prospectée.

La liste rouge de l'UICN constitue un inventaire mondial de l'état de conservation des espèces. Une espèce peut avoir un statut de conservation différent selon l'échelle géographique dans laquelle la population est analysée.

Par exemple, la Cordulie à tâche jaune, présente à Prunelli, est considérée comme en danger critique d'extinction en Corse alors qu'à l'échelle de l'Europe et de la France, les populations semblent bien se porter. A l'inverse d'autres espèces telles que le Milan royal est considéré comme vulnérable à l'échelle de l'Europe alors qu'il sort des espèces menacées en Corse. Dans ces deux cas, la Corse a une responsabilité forte pour assurer le maintien ou le rétablissement du bon état de conservation des populations.

Sur la commune de Prunelli di Fium'Orbu, 17 espèces considérées comme menacées à l'échelle de la Corse ont été recensés dont 4 espèces de chauves-souris et 1 reptile (Tortue d'Hermann). Parmi les 10 espèces présentes sur la commune considérées comme « En danger » en Corse, 6 sont des espèces d'oiseaux inféodés à la zone humide de Canna-Gradugine.

	Nombre d'espèces observées à Prunelli considérés comme			
A l'échelle de	Quasi menacée	Vulnérable	En danger	En danger critique
L'Europe	9	10	-	1
La France	25	19	6	2
La Corse	15	14	9	-



Groupe taxonomique	Nombre d'espèces contactées	Nombre d'espèces protégées	Nombre d'espèces remarquables	% d'espèces protégées et remarquables
Plantes	337	11	23	10 %
Oiseaux	128	110	3	88 %
Insectes et araignées	153	0	21	13 %
Reptiles et amphibiens	10	9	1	100%
Chiroptères	19	19	0	100%
Mammifères (autres que chiroptères)	5	2	0	40 %
Poissons	10	2	0	20 %
Escargots	3	0	1	33 %

Figure 25 : Récapitulatif des espèces recensées, protégées et remarquables

## Les espèces introduites

De nombreuses espèces exotiques envahissantes sont présentes sur le territoire communal dont 90 % sont des plantes. Certaines invasives ont été recensées dans les mêmes zones que des espèces protégées ou remarquables. Nombreuses sont situées dans les zones urbanisées. En effet, la présence d'espèces exotiques envahissantes, notamment de plantes, vient de

l'introduction d'espèces ornementales dans les jardins. Même si certaines espèces exotiques ne sont pas nécessairement envahissantes, il faut toutefois être extrêmement prudent car en s'échappant des jardins, elles peuvent devenir des espèces invasives et impacter la biodiversité locale.

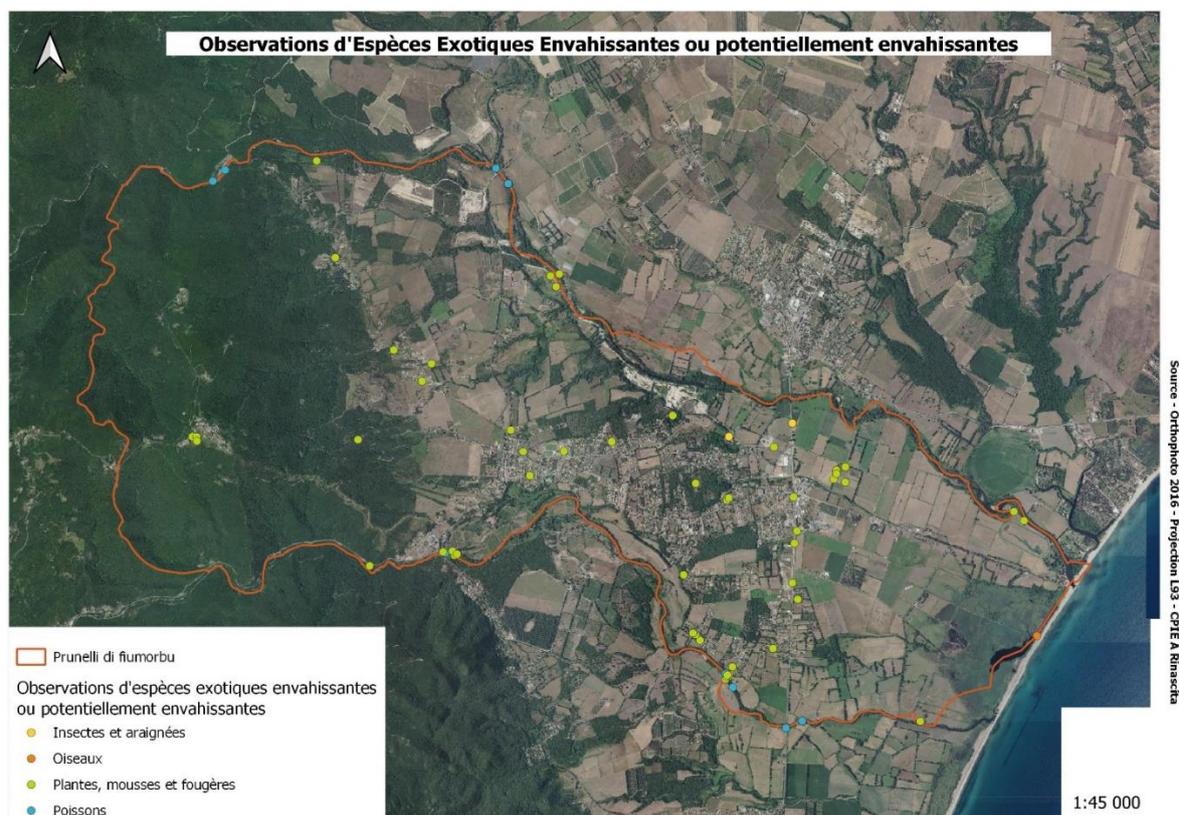


Figure 26 : Espèces introduites sur la commune de Prunelli di Fium'Orbu

## Habitats naturels

La segmentation et la caractérisation des habitats naturels ont été réalisées et fournies par le Conservatoire Botanique National de Corse. L'adaptation et la mise en page ont été réalisées par le CPIE Arinascita

Chaque zoom est fourni en annexe de ce document.

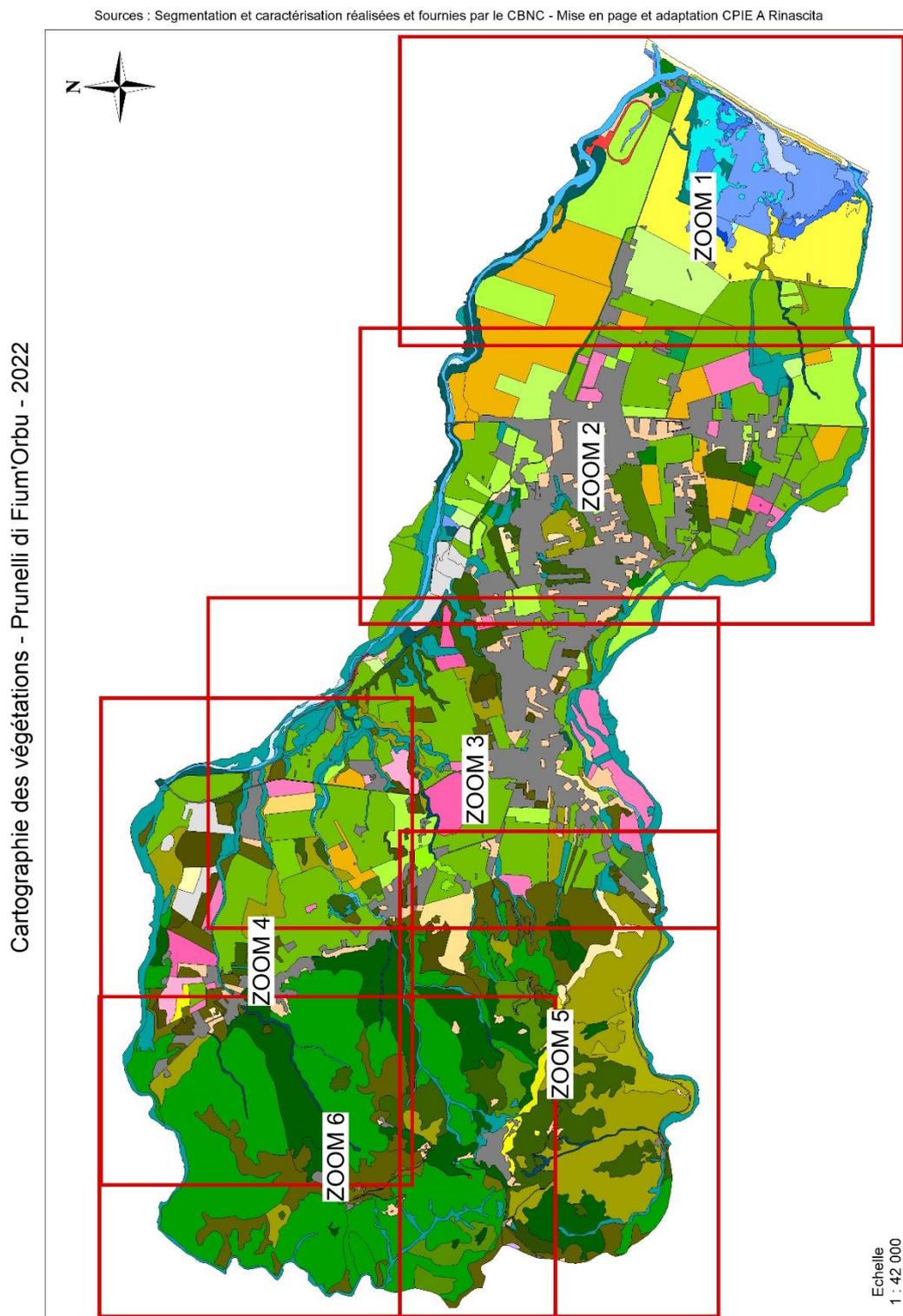


Figure 27 : Cartographie des habitats – CBNC - 2022

Le paysage communal est composé de divers habitats naturels et semi-naturel. Avec les aménagements divers urbains (villes, hameaux, routes, etc.) quatre grands types d'habitats occupent l'espace : les prairies (23 %), les forêts de chênes verts (12 %), les pelouses (6%) et les maquis (12 %). Les autres types d'habitats occupent une superficie plus faible (moins de 5 %), mais certains n'en

présentent pas moins un intérêt majeur du fait de leur rareté, ou de leur importance tel que les formations à *Tamarix africana*, les végétations du littoral ou encore les châtaigneraies.

Au total 16 habitats naturels présents sur la commune sont listés dans les directives européennes pour leur intérêt patrimonial.

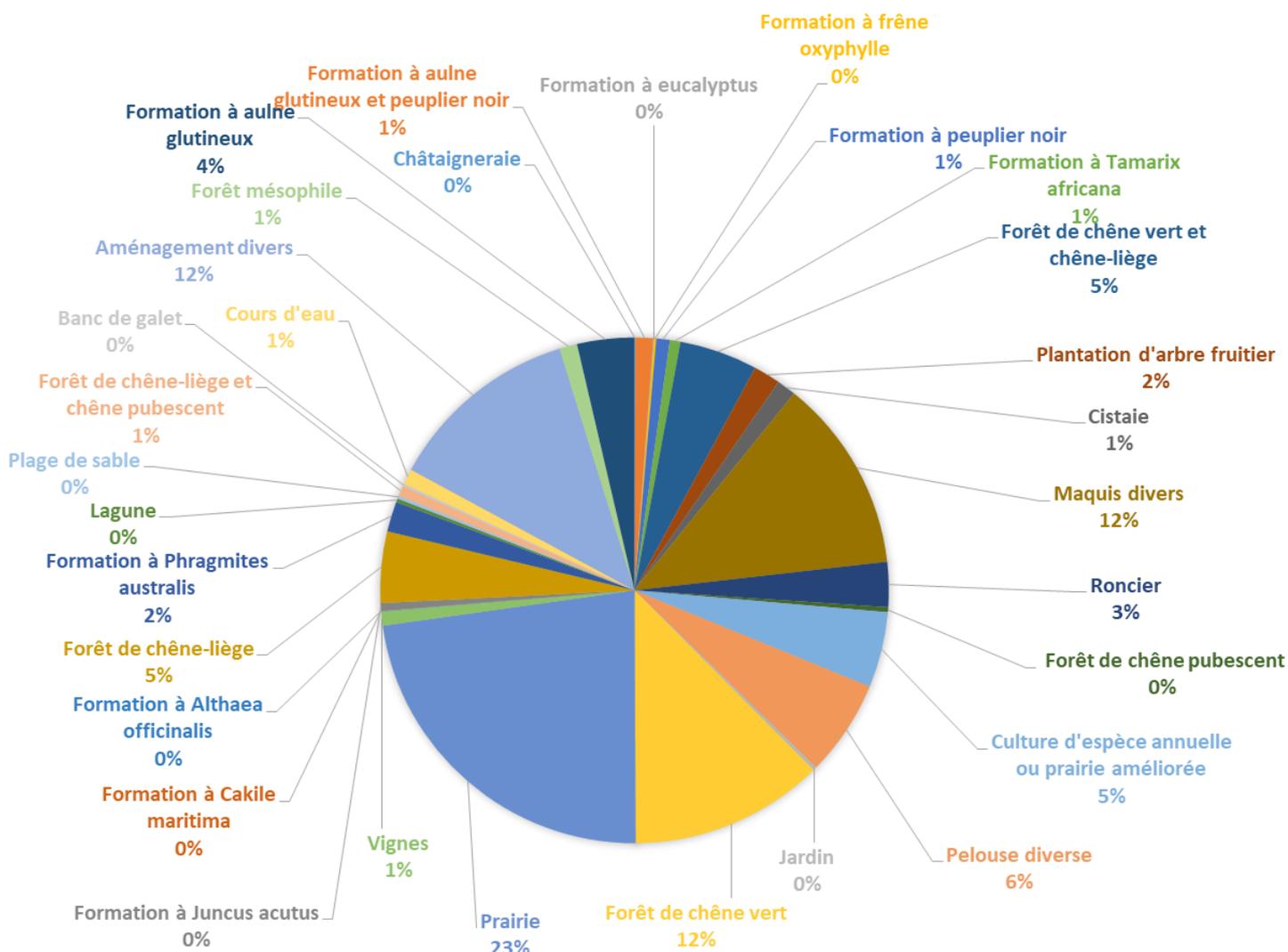


Figure 28 : Composition du paysage de Prunelli di Fium'Orbu d'après la cartographie d'habitats du CBNC (0% = <1%)

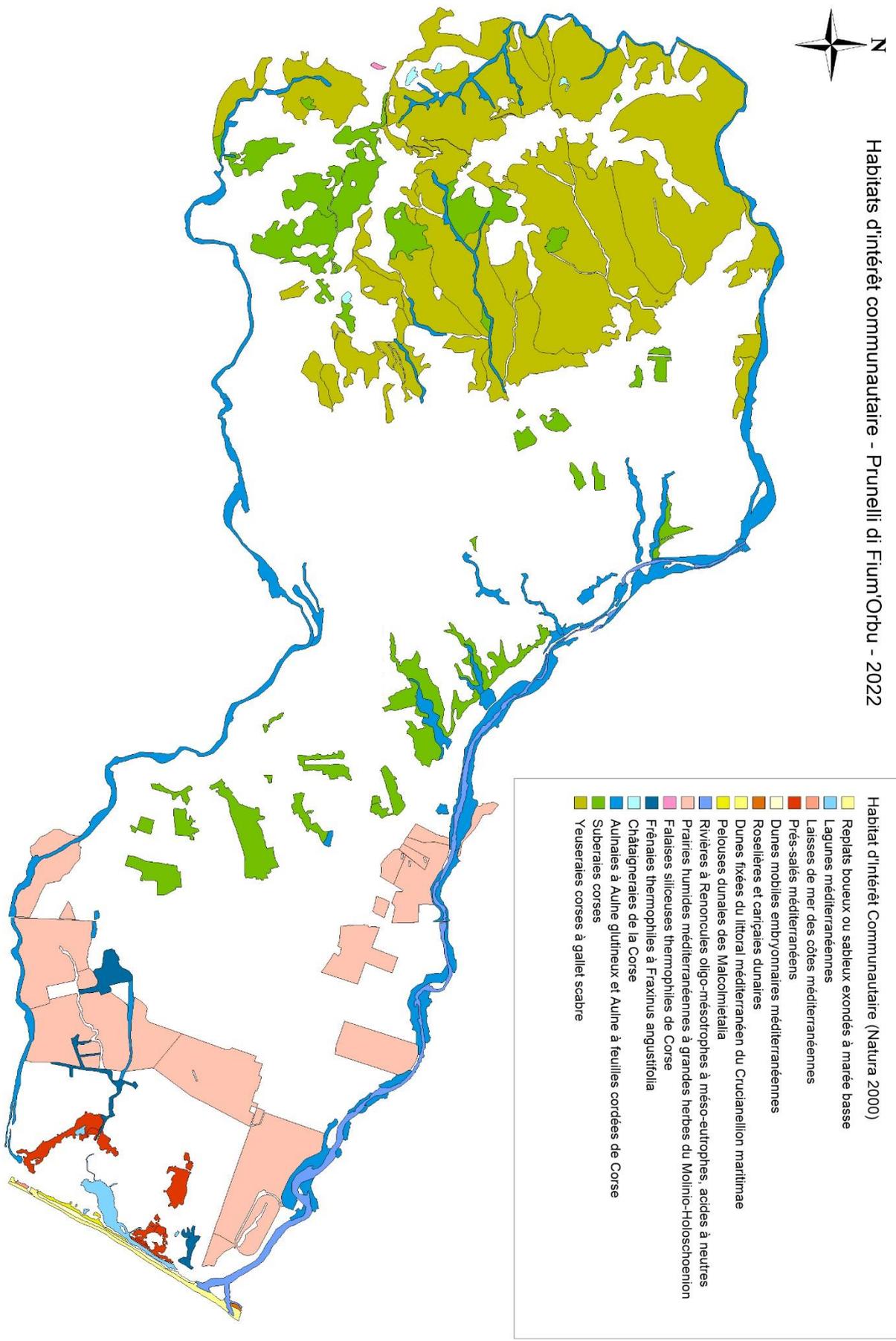


Figure 29 : Habitats d'intérêt communautaire

## 2. Les milieux et les espèces

Il a été choisi de présenter dans ce chapitre la biodiversité de Prunelli di Fium'Orbu par grands types de milieux, en illustrant et commentant quelques espèces sélectionnées en raison de leur caractère patrimonial, représentatif du milieu, esthétique ou envahissant.

### >>> Etang de Gradugine et marais de Canna<sup>1 2 3</sup>

**Le Hot Spot de biodiversité de la commune de Prunelli di Fium'Orbu est sans nul doute la partie littorale avec l'étang de Gradugine, le marais de Canna et les zones humides attenantes. En effet, ce sont 96 espèces protégées et 29 espèces remarquables qui ont été recensés dans cette zone.**

Le cordon littoral est compris entre les embouchures des fleuves Fium'Orbu au nord et Abatescu au sud. Sa longueur est d'environ 1,7 km, sa largeur moyenne de 50 m et sa hauteur de 2 m. Il est constitué essentiellement par des sables grossiers d'origine fluviale et marine et ne comporte que quelques très petites dunes, colonisées par une faible quantité d'oyats (*Ammophila arenaria* subsp. *arundinacea*).

L'étang de Gradugine est le plus grand étang littoral d'eau douce de la Corse. Il s'étend sur une bande parallèle au cordon littoral sur une superficie de 9 Ha environ.

Le marais de Canna fait 109Ha, il est constitué de grandes roselières et de peuplements denses de Tamaris. En effet, de très belles tamaris occupent une importante superficie du marais (voir cartographie des habitats). L'évolution naturelle amène le marais à progresser lentement vers l'étang. L'avancée de la roselière au Sud et Sud-Ouest du site est accentuée par la diminution des apports en eau par l'Abatescu depuis son endiguement.

Les prairies situées en périphérie du marais sont constituées de jonchais à jonc aigu et paspale. Elles sont

inondées une grande partie de l'année et pâturées à la belle saison. Encore plus en arrière, d'autres prairies, sont pâturées toute l'année.

L'étang et le marais sont alimentés en eau douce par les précipitations qui apportent 50 % du volume de l'étang, du ruisseau de Serraginnella au nord, des eaux de ruissellement ainsi que par les fleuves Abatescu et Fium'Orbu. Ce dernier alimente directement l'étang par l'intermédiaire d'un bras à l'extrémité Nord-Est du marais. Ce bras se comble en végétation ce qui menace les apports en eaux douces.

L'apport d'eau salée se fait par les embouchures et les infiltrations sous le sable du lido. La salinité de l'étang est basse (0,9 pour mille). Cependant la végétation présente (Tamaris, Jonc piquant, Salicorne, Spargulaire) indique un substrat saumâtre à très salé selon les endroits et les périodes.

La fermeture du Grau du Fium'Orbu entraîne une élévation de la hauteur d'eau de l'étang en été et donc une inondation plus importante des marais. Des ouvertures artificielles sont réalisées dans l'été, ce qui fait varier la hauteur d'eau de la zone humide.

La végétation dépend essentiellement de la salinité et des variations des hauteurs d'eau. Plusieurs travaux font l'état d'herbiers importants de *Ceratophyllum submersum* qui ont pu certaines années envahir la quasi-totalité de la surface de l'étang. Cette espèce est caractéristique des plans d'eau douce très eutrophisée

<sup>1</sup> G.Paradis, C. Piazza, S. Ravetto, « Paysage végétal du site Canna-Gradugine », 2002

<sup>2</sup> D. Levadoux, G. Faggio, « Rapport de mission d'étude sur la Cistude d'Europe et l'avifaune des sites de Palo et Canna-Gradugine », 2006

<sup>3</sup> V. Bosc, Diagnostic hydrologique et hydrobiologique de l'étang de Gradugine, 1999

et participe au maintien de l'avifaune sur l'étang fournissant abris et nourriture. Cet herbier semble également favoriser la présence de la Cistude d'Europe sur ce secteur (D. Levadoux, G. Faggio, 2006). Le

maintien de la connexion avec le Fium'Orbu et l'Abatescu est donc nécessaire pour assurer un apport en eau douce dans l'étang.



Figure 31 : Marais de Canna



Figure 30 : Etang de Gradugine



Figure 33 : Jonçaie



Figure 32 : Roselière

Le marais de Canna et l'étang de Gradugine est une zone refuge pour de nombreuses espèces d'oiseaux hivernant et nicheurs. En effet, l'importance des zones humides pour la migration des oiseaux, toutes espèces confondues, n'est plus à prouver. Elles jouent en particulier un rôle important dans les haltes migratoires pour l'alimentation des oiseaux. L'ensemble des données disponibles dans le cadre de cet Atlas indiquent la présence de 85 espèces d'oiseaux différents.

Parmi ces espèces d'oiseaux on peut noter :



En 2006, 8 couple de **Héron pourpré** ont été découverts (D. Levadoux, G. Faggio). Cette espèce a été revue en 2018 et 2021 ce qui indique son installation pérenne sur le site. La connexion et la proximité des différentes zones humides entre l'étang de Palo au Sud et Terrenzana au Nord est essentiel au maintien de cette espèce. Cet oiseau est très sensible au dérangement et est rare en Corse.

Figure 34 : Héron pourpré (*Ardea purpurea*) - Protégée

**Le Grèbe huppé** se reproduit également sur Gradugine. Cet oiseau est considéré comme vulnérable sur l'île et seulement trois sites de reproduction sont connus (D. Levadoux, G. Faggio 2006).

Figure 35 : Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*) - Protégée



**L'aigrette garzette** considéré comme en danger en Corse par l'UICN a été vue à plusieurs reprises sur le marais et semble y nicher. Il en est de même pour le **busard des roseaux** dont au moins un couple est connu sur le site et dont plusieurs individus ont pu être observés en 2021.

Figure 36 : Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) et Aigrette garzette (*Egretta garzetta*) - Protégée

D'autres espèces en provenance du Nord de l'Europe viennent passer l'hiver sur le site de Gradugine telles que le héron cendré, le pluvier doré, le vanneau huppé, la bécassine des marais ou encore le canard siffleur. **Le Rémiz penduline** a été observé en 2021, une attention particulière peut être portée sur cette espèce considérée comme en « danger critique d'extinction » au niveau national. Bien d'autres espèces sont présentes et sont listées en annexe.

Figure 37 : Rémiz penduline (*Remiz pendulinus*) - Protégée



**La cistude d'Europe** semble apprécier l'embouchure du Fium'Orbu et de l'Abatescu. Il n'est pas rare de voir quelques tortues se réchauffer au mois de mai au bord des cours d'eau. L'espèce fréquente également non pas directement le marais mais les canaux de Canna (D. Levadoux, G. Faggio, 2006). Elle est bien présente sur la zone humide et sur l'étang où elle semble apprécier l'herbier à cornifle submergé (*Ceratophyllum submersum*) (D. Levadoux, G. Faggio, 2006). Elle se reproduit de part et d'autre des canaux dans la terre meuble.

Ce sont 173 individus qui ont été recensés en 2006 (D. Levadoux, G. Faggio, 2006) et il est estimé qu'une population de plus de 500 individus vit sur le site (marais, étang, zones humides). Des individus ont également été observés loin du marais et de l'étang mais bien plus proche des habitations, à proximité du ruisseau de Serracinella.

Figure 38 : Cistude d'Europe à Migliacciaru ©Lily Chiari - Protégée

La Cistude d'Europe est considérée en France comme vulnérable et en forte régression par l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature). La difficulté d'accès au marais et à l'étang (végétation dense, etc.) limite les nuisances liées aux activités anthropiques.

Elle est menacée par la Tortue de Floride, espèce exotique envahissante, que l'on reconnaît par sa tempe rouge. Elle est présente sur la commune voisine ce qui pourrait justifier une opération de lutte et une veille sur le marais.

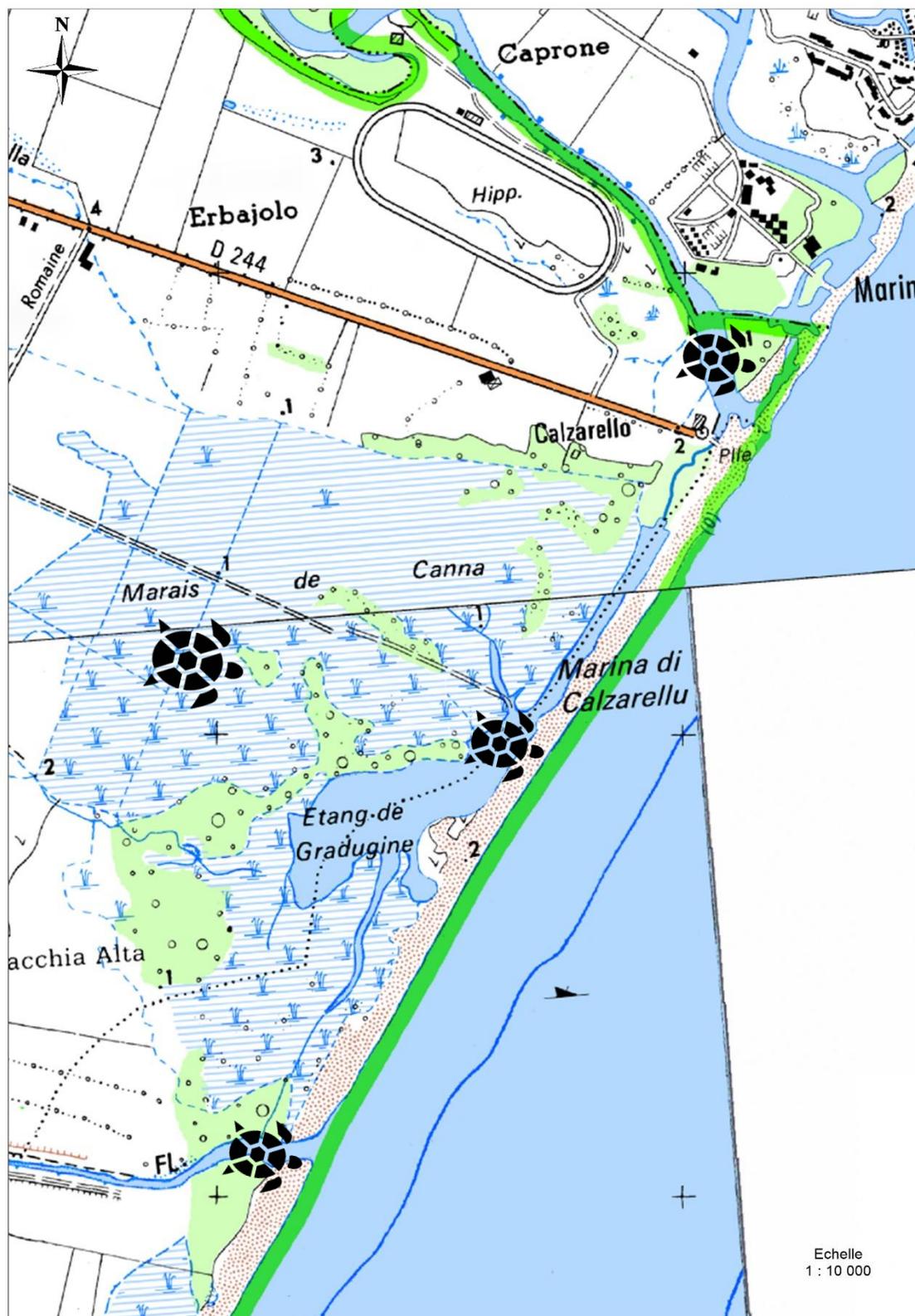


Figure 39 : Zones favorable à la Cistude d'Europe d'après D. Levadoux, et G. Faggio, 2006

**L'Hibiscus à cinq fruits** (*Kosteletzkya pentacarpos*) est une espèce de plante rare et protégée qui est présente à la lisière des roselières du site. Cette espèce qui fleurit de juillet à septembre est présente dans 4 zones en Corse : à l'étang de Biguglia, à Pinia, sur les pourtours de l'étang de Gradugine et au nord de l'étang de Palo.

Elle est considérée comme « vulnérable » à l'échelle européenne et nationale et « en danger d'extinction » en Corse ; une station à Bonifacio a disparu. Toutefois, une recherche est en cours pour confirmer le caractère indigène de cette espèce (Com Pers C. Favier).

En 2016, le Conservatoire Botanique National de Corse a réalisé une opération de renforcement de la population de Pinia avec des graines récoltées *in situ* mais une seule zone semble se maintenir (Com Pers C. Piazza).



Figure 40 : Hibiscus à cinq fruits (*Kosteletzkya pentacarpos*)  
©Caroline Favier - Protégée

D'autres plantes rares ou protégées comme le gattilier (*Vitex agnus-castus*) ou l'euphorbe péplis (*Euphorbia pepelis*) ont été recensées sur la zone littorale, 10 au total, mais certaines données datent de plus de dix ans.



Figure 41 : Orthetrum de Sicile (*Orthetrum trinacria*) - Remarquable

Ces zones humides sont également le terrain de jeu des libellules et demoiselles mais aussi des amphibiens et reptiles. Plusieurs espèces d'odonates remarquables ont été recensées comme **l'Aeschne-velue printanière** (*Brachytron pratense*). Cette espèce est considérée comme vulnérable en Corse. Elle s'observe dès le milieu du mois d'avril. **Le leste italien** (*Chalcolestes parvidens*), espèce très rare en Corse et **l'Orthétrum de Sicile** (*Orthetrum trinacria*) ont également été observés sur la commune. Cette dernière, d'origine afro-tropicale, semble s'être bien implantée dans le Nord de la Corse, une conséquence éventuelle du changement climatique. La rainette sarde et la couleuvre verte et jaune sont également présentes.

## >>> Les milieux ouverts, semi-ouverts et agricoles

Les paysages d'aujourd'hui sont le fruit des pratiques agricoles anciennes et actuelles. Les milieux ouverts ont longtemps été entretenus par l'activité d'élevage.

La diminution des activités agricoles a entraîné une recolonisation des espaces par le maquis et habitats forestiers (partie haute du village) ou a permis l'extension de l'urbanisation (Migliacciaru). La surface agricole de Prunelli di Fium'Orbu n'a quasiment pas changée depuis les années 70, elle représente environ 1800 Ha. Cependant, le nombre d'exploitations a été divisé par deux, ce sont une quarantaine d'exploitations qui existent aujourd'hui contre quatre-vingt en 1970. De nombreuses espèces ont besoin d'un paysage varié et

de milieux diversifiés pour se reproduire, se nourrir et se déplacer.

La partie Est de la commune (fig. 43 et 44), entre la route nationale et le littoral, a peu évolué sur les 50 dernières années, si ce n'est un morcellement plus important.

A Migliacciaru, les parcelles agricoles et zones forestières ont laissé la place à une importante urbanisation (fig. 45 et 46).

Quant à la partie Nord de la commune, de nombreuses parcelles ont été défrichées et sont aujourd'hui cultivées (fig. 47 et 48).

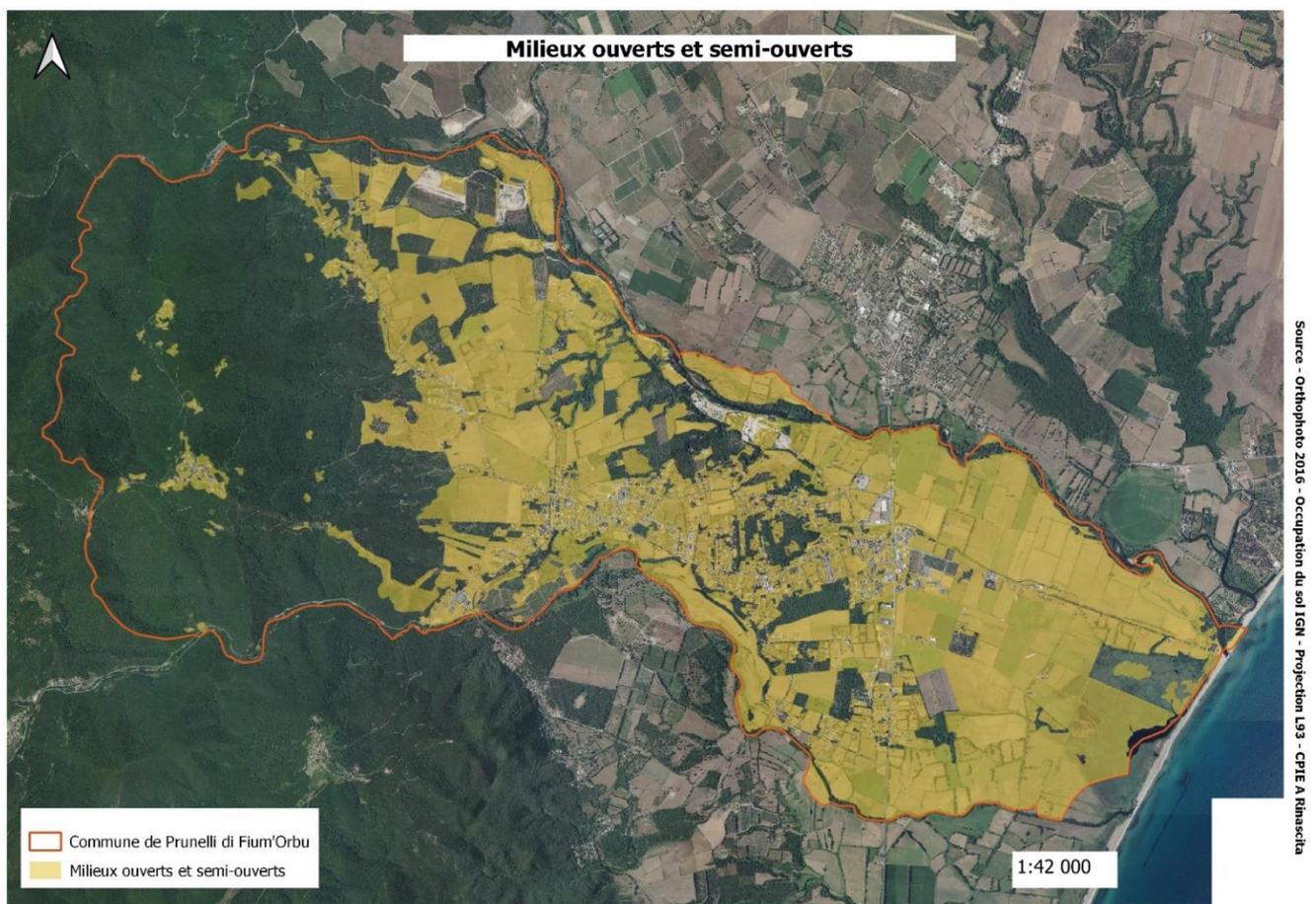


Figure 42 : Cartographie des milieux ouverts et semi-ouverts



Figure 44 : Prunelli di Fium'Orbu Est - 2016

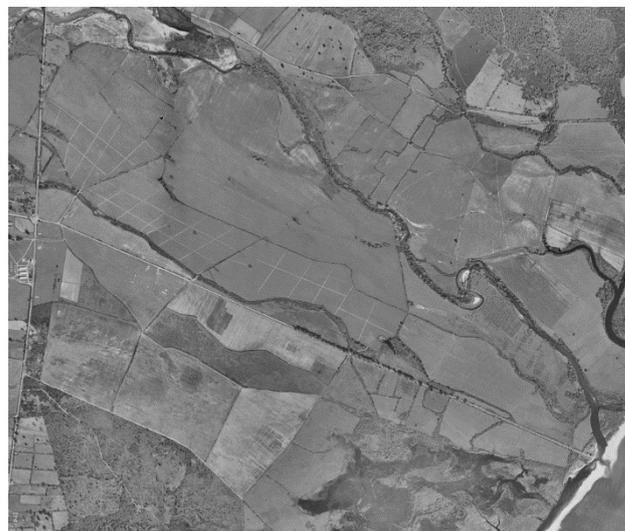


Figure 43 : Prunelli di Fium'Orbu Est - 1950-1965

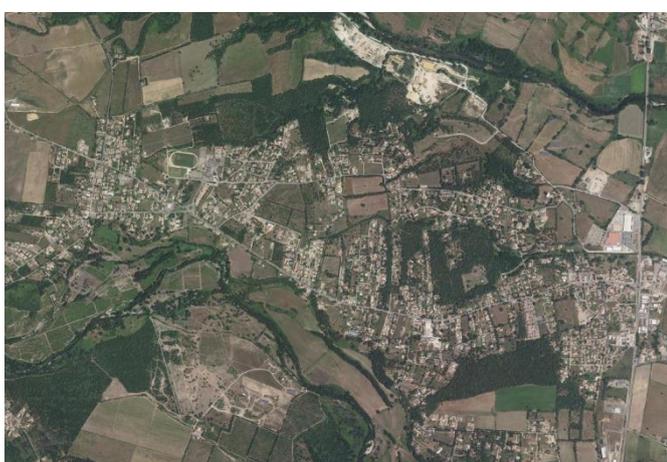


Figure 45 : Migliacciaru - 2016



Figure 46 : Migliacciaru - 1950-1965

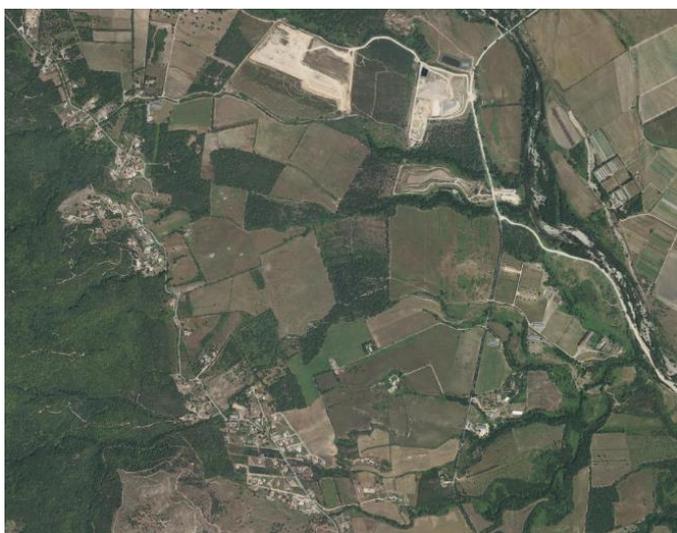


Figure 47 : Prunelli di Fium'Orbu Nord - 2016



Figure 48 : Prunelli di Fium'Orbu Nord - 1950-1965

Différentes pelouses et prairies composent le paysage de Prunelli di Fium'Orbu et s'étendent sur 40% du territoire communal. Les formations arbustives sont étendues sur presque 10% du territoire. Les prairies sont pour la plupart exploitées : prairies permanentes, temporaires, pastorales ou encore de production de fourrage. D'autres sont laissées à l'abandon et se referment par défaut d'entretien mécanique ou de pâturage. Autour des affluents du Fium'Orbu et notamment du ruisseau de Petrapola, de Pedivaldo et de Casa Calva, on retrouve des prairies humides pâturées une partie de l'année.

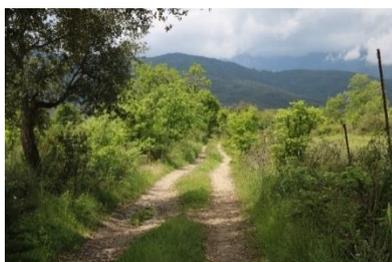
A l'inverse des prairies temporaires, les prairies permanentes sont restées enherbées sans interruption depuis au moins 5 ans. Elles ont pour certaines même jamais été retournées. Le pâturage extensif sur certaines parcelles permet de maintenir une mosaïque de milieux. Elles ont un fort potentiel écologique si le pâturage reste extensif.

Dans les hauteurs de la commune, autour du village, on observe des parcelles organisées en terrasses, vestiges d'anciennes cultures ou pâturages. Elles sont aujourd'hui pour la plupart, envahies par des ronciers.



Figure 49 : Panel de prairies sur la commune

De nombreux sentiers agricoles traversent la commune et permettent d'accéder aux prairies. Parfois privés, parfois communaux, ces chemins ne sont pas tous entretenus mais forment un intéressant maillage sur l'ensemble de la commune. Cette dernière a entrepris de restaurer



quelques sentiers de randonnées et de balades dont certains peuvent être un support pour la découverte de la faune et de la flore. Ces prairies sont entourées de haies qui forment des corridors écologiques fonctionnels pour de nombreuses espèces. Ce système de bocage est notamment favorable aux oiseaux mais aussi de reptiles et d'insectes. D'autres linéaires, formés essentiellement de ronciers, sont issues des drains et fossés entourant les parcelles agricoles. Le maillage de haies est bien présent et doit être préservé.

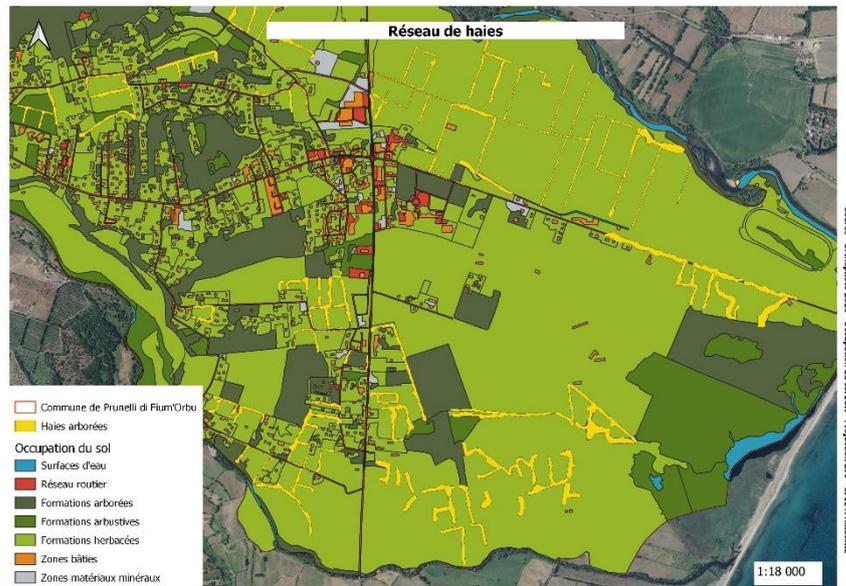


Figure 50 : réseau de haies sur la commune

De nombreuses espèces d'oiseaux frugivores et granivores viennent se nourrir sur les haies telles que le rouge gorge, le merle noir, les grives, les mésanges, le rouge queue noire ou encore la fauvette à tête noire. Les haies sont aussi l'habitat privilégié de plusieurs espèces de rapace qui peuvent guetter leur proie en hauteur.

Le **Bondré apivore**, fréquente habituellement les zones forestières mais il a été vu à plusieurs reprises sur les parcelles agricoles de la commune. Il profite des sols nus pour repérer les essaims d'hyménoptères et peut creuser la terre jusqu'à 40cm pour les dénicher et en faire son repas. Cet oiseau passe sur la commune lors de sa migration vers le nord en été.

L'**Epervier d'Europe** a également été observé sur la commune, il est un des plus petits rapaces. Il installe son nid dans les vieux arbres au milieu des champs et fréquente aussi les forêts de moins de 10 ha.

Le **Faucon crecerelle** bien présent également sur Prunelli di Fium'Orbu est une espèce commune car il s'adapte à différents paysage mais il a besoin de grand espace avec une belle visibilité pour chasser les micro-mammifères et les petits oiseaux qui nichent au sol.



Figure 51 : Milan royal (*Milvus milvus*) - Protégée

**Le milan royal** est un rapace dont les populations s'effondrent dans plusieurs pays européens, ainsi que dans toute la Méditerranée, sauf en Corse où il trouve suffisamment de ressources alimentaires et des milieux favorables à sa reproduction. L'espèce bénéficie d'un Plan National d'Action pour faire face à l'effondrement des populations nicheuses en France. Il est sédentaire et peut s'observer toute l'année en Corse et notamment en Balagne où sont concentrées les plus importantes populations. Plusieurs couples nichent sur la commune de Prunelli di Fium'Orbu. Il se nourrit certainement des micro-mammifères qu'il peut aisément repérer dans les parcelles agricoles. Son maintien sur la commune dépendra de la ressource disponible et de la conservation des nids.

**L'œdicnème criard** est avant tout un oiseau nocturne et discret, il a toutefois été aperçu ou entendu à plusieurs reprises dans les champs et prairies à l'Est de la commune entre la nationale et le marais. En période de reproduction, il recherche des milieux chaud et sec à végétation rase (pelouse sèche, friches, champs cultivés, etc.). L'œdicnème est présent en Corse entre mars et octobre, il migre ensuite vers l'Afrique pour hiverner. Cet oiseau est un limicole ce qui veut dire qu'il fréquente préférentiellement pendant l'hivernage ou les haltes migratoires, les zones humides littorales. La population nicheuse française est estimée entre 10 000 et 20 000 couples et en 2004 seulement 15-16 couples nicheurs étaient recensés en Corse (C Jolin, 2007). Il a disparu de plusieurs pays Européen et est considéré comme vulnérable en Corse même si aujourd'hui la population semble s'améliorer. L'usage des pesticides, el retournement des prairies et l'extension de la monoculture sont les causes principales de la diminution des œdicnèmes. Cet oiseau trouve donc sur la commune de Prunelli des pratiques agricoles qui lui sont favorable.



Figure 52 : Oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*) - Protégée

**La Tortue d'Hermann** est aujourd'hui un reptile très menacé. Historiquement, elle occupait l'ensemble de la région méditerranéenne française mais aujourd'hui, ses derniers refuges se limitent au Var et à la Corse. Sur l'île, la Tortue d'Hermann se retrouve essentiellement sur la plaine orientale, dans le golfe d'Ajaccio et dans l'extrême Sud. Les individus que l'on peut croiser ailleurs proviennent d'introduction ou de population relictuelle (PNA, 2018-2027).

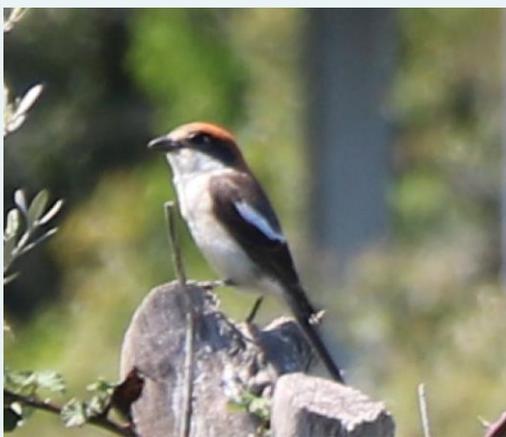


Figure 53 : Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*) - Protégée

La destruction irréversible des habitats liée notamment à l'urbanisation et l'aménagement du littoral méditerranéen est la première cause de déclin de l'espèce (PNA 2018-2027). L'abandon des pratiques agropastorales traditionnelles, les incendies, certains travaux forestiers, la collecte illicite d'individus en sont également responsables. Cette espèce est protégée et un Plan National d'Action est en cours.

La Tortue d'Hermann est bien présente sur la commune, elle se retrouve à la lisière des forêts, dans des prairies arborées ou en mosaïque avec du maquis bas ou des ronciers. On retrouve plusieurs individus à proximité des habitations, proche des jardins. Elle fréquente également la partie littorale, à proximité des roselières. Afin de préserver cette espèce, il convient de maintenir les milieux qui lui sont favorables et de lui assurer la possibilité de se déplacer librement à travers ces milieux.

**La Pie grièche à tête rousse** (*Lanius senator*) se reconnaît facilement à sa calotte rouge-orangée. C'est la sous-espèce



*Lanius senator badius* que nous pouvons observer en Corse. La Pie grièche à tête rousse passe l'hiver au sud du Sahara puis vient nicher en méditerranée dès le mois d'avril pour les plus précoces. Elle a besoin d'un milieu semi-ouvert situé dans un secteur ensoleillé et parsemé d'arbres aux branches basses, qui lui permettent de chasser les insectes à l'affût au-dessus d'un sol très dégagé, à végétation au moins partiellement rase, voire un sol nu. Morelli et al. (2012) confirment que l'hétérogénéité des paysages agricoles est l'un des facteurs les plus importants dans la sélection de l'habitat de reproduction de la Pie-grièche. Cette espèce préfère se reproduire dans des zones cultivées présentant des buissons dispersés et une forte densité de haies (Morelli et al., 2012). Elle est donc dépendante

Figure 54 : Pie grièche à tête rousse (*Lanius senator*) - Protégée

de paysages façonnés par l'élevage extensif. Elle était bien plus répandue à la fin du 19e et au début du 20e siècle. A cette époque, son aire de répartition s'étendait même jusqu'en et en Normandie. L'aire de nidification de cette pie-grièche a reculé progressivement suite à l'abandon du pastoralisme et donc à la recolonisation des milieux forestiers. Les deux sous-espèces (continentale et Corse) sont classées « quasi menacée » au niveau national et la sous-espèce corse est classée « vulnérable » au niveau régional. La population corse est estimée entre 400 et 700 couples (PNA, 2014-2018). La pie grièche à tête rousse a été observée à Tozza di Pagliaro dans le Nord-Ouest de la commune. La partie agricole de la commune de Prunelli lui est pour le moment favorable à condition de maintenir des possibilités de nidification (buissons) et de chasses (perchoirs et sols découverts) au sein des prairies pâturées et des friches. Le maintien ou la restauration d'éléments fixes du paysage (buissons, haies, arbres isolés, etc.) et le maintien des prairies de pâturage extensif et de prairies de fauche seraient également favorable à la venue de la pie grièche écorcheur et de la fauvette pitchou.

**La flore** des pelouses sèches et les prairies humides peut être particulière. En effet, les conditions hydriques du sol et la pression de pâturage, ici extensif, permettent une diversité floristique et entomologique.



Figure 55 : *Aristolochia rotunda* subsp. *insularis*, *Anacamptis laxiflora*, *Serapias lingua*



**Les lépidoptères** sont des insectes dont la forme adulte est appelée **papillon**, la larve chenille et la nymphe chrysalide. Au stade adulte, le papillon a une longévité variable allant de quelques jours à quelques mois selon les espèces. Ils représentent près de **10%** des 1 450 000 espèces d'insectes connues à la surface de la terre. Ils se raréfient sur l'ensemble du territoire européen.





Figure 56 : Machaon, Belle dame et Marbré de vert ©Lily Chiari

31 espèces de papillons ont été recensées sur la commune dont aucune n'est protégée. Elles sont observées dans les friches, en lisière de parcelles agricoles et sont dépendantes de la présence de certaines plantes hôtes sur lesquels les chenilles se

développent avant de devenir papillon. Le maintien de ces espèces sur la commune dépend donc du maintien de ces espaces fleuris. Ils sont particulièrement vulnérables au réchauffement climatique, l'utilisation de pesticide et l'artificialisation des milieux.



Figure 57 : Petit Monarque, Tircis et Silène ©Lily Chiari

## >>> Les milieux forestiers

Les formations arborées représentent 46 % de la surface communale et forment un manteau dense et homogène depuis les berges de l'Abatescu et du Varagnu jusqu'à Prunelli village sur l'ensemble de la partie ouest de la commune. Elles sont composées de yeuseraies sur le versant Nord accompagné de chênes pubescents, de charmes houblons et de frênes à fleurs dans les fonds de vallon et de suberaie sur les versants Sud.

L'incendie est le principal risque pesant sur ces milieux. La présence du chêne liège montre qu'il y avait autrefois de belles suberaies entretenues et exploitées. Certaines sont encore exploitées aujourd'hui. Ces forêts suivent leurs évolutions naturelles bien qu'elles soient sensible au dérèglement climatique et abritent quelques oiseaux et chauves-souris appréciant les milieux fermés mais aussi la grande faune sauvage.



Figure 58 : Suberaie en plaine



Figure 59 : Cartographie des milieux forestiers

Le Groupe Chiroptères de Corse a réalisé un inventaire des chauves souris sur la commune en 2021 (voir rapport d'étude annexé). Des captures et enregistrements acoustiques ont permis de mettre en évidence la présence de 19 espèces (sur 22 espèces au total en Corse) ce qui fait de Prunelli une commune riche en chauves-souris. Parmi elles, 3 espèces forestières : la

Noctule de Leisler, la Barbastelle d'Europe et la Grande Noctule. Ces deux dernières sont inscrite à l'annexe II de la Directive Habitat (leur présence peut justifier la mise en place d'un site Natura 2000). Aucun gîte n'a été identifié sur la commune, l'installation de capteurs GPS sur quelques individus serait nécessaire pour les suivre jusqu'au gîte.



Figure 60 : Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*)  
©Yann le Bris - Protégée

**La Barbastelle d'Europe** est une espèce rare en Corse. Les femelles utilisent les cavités des arbres pour mettre bas. Cette espèce a été contactée à plusieurs reprises sur les cours d'eau de la commune.



Figure 61 : Barbastelle d'Europe en vol (*Barbastella barbastellus*) ©C. Robiller. Naturlichter.de - Protégée



**La grande noctule** est la plus grande des chauves-souris d'Europe. Elle est très rare et très peu observée en Corse. Seulement deux individus ont été capturés en Corse ces dix dernières années. Elle gîte dans les arbres en hiver comme en été. Elle peut parcourir plusieurs dizaines de kilomètres pour venir se nourrir en plaine.

Figure 62 : Grande noctule (*Nyctalus lasiopterus*)  
©GCC - Protégée

Le maintien de ces espèces sur la commune dépend de la qualité des sites de chasse et des corridors écologiques lui permettant de se déplacer (trame noire, conservation des zones humides, des ripisylves, cours d'eau, etc.). La conservation des arbres vieillissant et des îlots de sénescences favorise également le gîte de ses espèces.

**Le Cerf élaphe de Corse** est endémique à la Corse et à la Sardaigne et est adapté aux zones d'altitudes. Il avait disparu de l'île dans les années 1960 (chasse non contrôlée, braconnage, réduction de sa niche écologique, etc.). Un programme de réintroduction du cerf, mené par le PNR de Corse, a débuté au début des années 70, avec un premier lâché en 1998 (vallée d'Asinau, Quenza). Dix autres opérations ont suivi ces quinze dernières années avec 320 animaux relâchés sur cinq secteurs dont le Fium'Orbu (Chisà, Serra-di-Fium'Orbu). La population est estimée entre 1200 et 1300 individus sur le secteur du Fium'Orbu (Rapport d'activité, PNRC, 2019-2020).



Figure 63 : Cerf de Corse à Prunelli

Les mâles et les femelles vivent séparés et se rejoignent pour se reproduire à l'automne. Le domaine vital va de 500-2000ha pour une biche à plusieurs milliers d'hectares pour le mâle (ONCFS, 2016). Ainsi, d'importants déplacements peuvent être observés dans les vallées, le cerf possède la faculté de couvrir de grandes distances pour accéder aux ressources alimentaires, mais également lors de la recherche de partenaires en vue d'une reproduction. Les femelles se déplacent souvent sur le même parcours, elles suivent en priorité la disponibilité de la ressource alimentaire et des refuges (ONCFS, 2016). Les mâles se déplacent entre les groupes de femelles afin de s'assurer du meilleur accès à la reproduction. Les mouvements sont réduits de mai-juin à septembre-octobre et les mouvements sont plus grands à la saison froide (reproduction) (ONCFS, 2016).

Sur les communes de Prunelli di Fium'Orbu et Serra di Fium'Orbu, la présence du cerf peut être conflictuelle, notamment parce qu'il va se nourrir sur certaines exploitations agricoles. Pour se rendre sur ces parcelles mais aussi pour passer de l'autre côté de la vallée ils doivent traverser trois routes départementales (D545, D45, D345) et quelques cas de collisions on déjà été recensés.

Le statut juridique du Cerf de Corse n'est pas clarifié. Il est en effet, classé dans l'annexe II et IV de la directive Habitat-Faune-Flore ce qui lui confère le statut d'espèce à protéger par les Etats membres de l'Union Européenne. Toute fois, la sous-espèce n'est pas encore reconnue par l'Etat français et reste chassable avec un plan de chasse à zéro sur l'île.

## >>> Milieux humides et cours d'eau



Figure 64 : Varagnu

La commune de Prunelli est particulièrement bien pourvu en cours d'eau et ruisseaux. Ces milieux, qu'ils soient temporaires ou permanents accueillent une flore et une faune particulière et la qualité de ces milieux favorisera leur préservation.

Les ripisylves sont en bon état sur l'Abatescu, le Varagnu et la partie amont du Fium'Orbu. Dans la partie basse de ce dernier, des bras secondaires sont formés par les crues ce qui crée des milieux de très peu profond, à moyennement profond, à faible écoulement riche en biodiversité. Toute fois la ripisylve des derniers centaines de mètres du fleuve disparaît et est remplacée par des berges à nu ou des linéaire de cannes de provençe.

Les activités d'extraction au abord du Fium'Orbu ne sont pas sans conséquences sur le milieu et la dynamique

naturelle du cours d'eau. L'extraction d'alluvion depuis plusieurs années dans le lit du Fium'Orbu sont autant de matériaux en moins que le cours d'eau peut mobiliser. Le cours d'eau cherche alors sont équilibre en creusant sont lit et cet effet est accentué lors de crues. Les berges dans la partie aval du Fium'Orbu s'érodent alors de manière importante et peuvent parfois même s'effondrer pour laisser un talus abrupte. Par ailleurs, l'activité entraîne d'important nuages de poussières qui se déposent sur la végétation alentour.

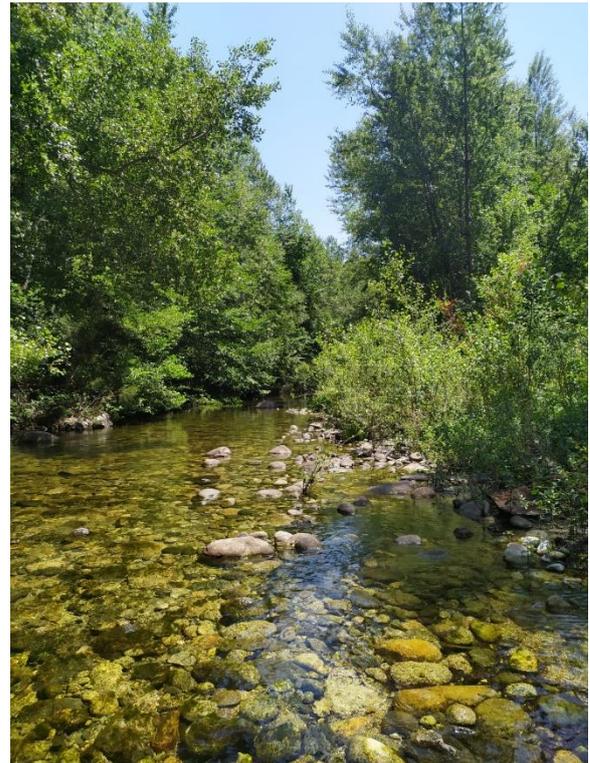


Figure 65 : Abatescu



La commune de Prunelli di Fium'Orbu a souhaité labelliser le Varagnu ainsi que trois de ses affluents en « Rivière Sauvage ». Ce cours d'eau peu accessible ne subit que très peu de pressions (un seul point de baignade est repertorié, le trou du diable) et aucun ouvrage n'impacte son écoulement. Ce dossier n'est pas finalisé.

Figure 66 : Varagnu, secteur trou du diable

Plusieurs points de contrôle de l'état physico-chimique, écologique et biologique du Fium'Orbu et de l'Abatescu sont réalisés tous les ans.

Fium'Orbu, à la confluence avec le Varagnu (à gauche) et en aval de la carrière (au centre) et Abatescu à droite (au gué de Chiarata) :

	2021		2021		2021
<b>Physico-chimie</b>		<b>Physico-chimie</b>		<b>Physico-chimie</b>	
Bilan de l'oxygène	TBE	Bilan de l'oxygène		Bilan de l'oxygène	BE
Température	IND	Température		Température	IND
Nutriments azotés	TBE	Nutriments azotés		Nutriments azotés	TBE
Nutriments phosphorés	TBE	Nutriments phosphorés		Nutriments phosphorés	TBE
Acidification	TBE	Acidification		Acidification	TBE
Polluants spécifiques	BE	Polluants spécifiques	BE	Polluants spécifiques	
<b>Biologie</b>		<b>Biologie</b>		<b>Biologie</b>	
Invertébrés benthiques	TBE	Invertébrés benthiques		Invertébrés benthiques	TBE
Diatomées	TBE	Diatomées		Diatomées	TBE
Macrophytes	MOY	Macrophytes		Macrophytes	BE
Poissons		Poissons		Poissons	
Hydromorphologie		Hydromorphologie		Hydromorphologie	TBE
Pressions Hydromorphologiques		Pressions Hydromorphologiques		Pressions Hydromorphologiques	
Etat écologique	MOY	Etat écologique	IND	Etat écologique	BE
Potentiel écologique		Potentiel écologique		Potentiel écologique	
<b>ETAT CHIMIQUE</b>	<b>BE</b>	<b>ETAT CHIMIQUE</b>	<b>BE</b>	<b>ETAT CHIMIQUE</b>	

Figure 67 : Extrait de corse.eaufrance.fr

Le Schéma Directeur de l'Aménagement et de la Gestion des Eaux (SDAGE) de Corse de 2022-2027, fait état de plusieurs mesures qui sont sur le périmètre de la commune de Prunelli di Fium'Orbu:

- Réaliser une étude globale relative à la structure et au fonctionnement hydrologique de l'aquifère alluvial du Fium'Orbu ;
- Améliorer, en premier lieu, le rendement des réseaux de distribution d'eau ;
- Mettre en place un outil de gestion des prélèvements entre eau de surface et eau souterraine sur la nappe du Fium'Orbu ;
- Caractériser et estimer les apports en nutriments du bassin versant, notamment d'origine agricole à l'étang, et proposer, le cas échéant, des mesures de réduction ;
- Établir et mettre en œuvre des modalités de gestion du grau ;
- Aménager le seuil de Varagnu afin de restaurer la continuité écologique du cours d'eau ;
- Aménager le passage à gué busé de Saint Antoine ;
- Mettre en place des modalités de partage de la ressource sur le tronçon court-circuité entre besoins du milieu et des usages (EDF et OEHC) ;



*Le terme d'odonate comprend en réalité deux groupes : les **demoiselles** et les **libellules**. Le terme "demoiselle" désigne de petites libellules (mâles et femelles) au corps fin et qui replient leurs ailes au-dessus d'elles quand elles se posent. Les libellules ont un corps plus trapu, des ailes plus larges et les maintiennent ouvertes quand elles se posent. Les libellules et les demoiselles pondent leurs œufs dans la végétation aquatique ou directement dans l'eau et les larves vivent dans l'eau jusqu'à leur dernière mue qui les transforme en libellule (imago) ».*



**Les odonates** constituent un groupe d'espèces emblématiques des zones humides. Certaines sont « opportunistes » et s'accommodent facilement aux modifications de leur habitat, d'autres plus sensibles peuvent décliner. Ce sont 34 espèces qui ont été recensées sur la commune (la maille française la plus riche de l'Atlas européen des libellules cumule 66 espèces).

Certaines ne se retrouvent qu'aux abords des cours d'eau ou plans d'eau continentaux (non littoraux). Parmi elles, la **Cordulie méridionale** (*Stomatochlora meridionalis*) « quasi menacée » en Corse d'après la liste rouge de l'UICN.



Figure 68 : Agrion mignon (*Coenagrion scitulum*) - Remarquable

**L'Agrion mignon** (*Coenagrion scitulum*) a également été observée sur la commune. Cette espèce est « vulnérable » en Corse. Elle se développe dans les milieux riches en végétation aquatique, aussi bien flottante qu'immergée.

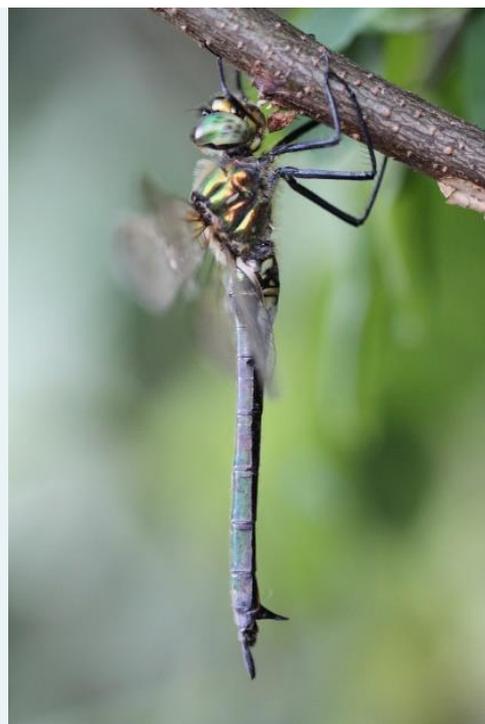


Figure 69 : Cordulie méridionale (*Stomatochlora meridionalis*) - Remarquable

L'**Agrion joli** (*Coenagrion pulchellum*), présente sur la commune, apprécie les cours d'eau à végétation immergée ou flottantes, est « vulnérable » en France et « quasi menacée » en Corse.

D'autres espèces plus communes, typique des cours d'eau de Corse sont également présentes comme l'**Agrion délicat** (*Ceragrion tenellum*) ou **Calopteryx hémorroïdal** (*Calopteryx haemorrhoidalis*).

Les odonates peuvent être menacées par le réchauffement climatique (augmentation de la température de l'eau, diminution des débits, etc.), la dégradation du milieu aquatique liée à diverses pollutions (agricole, domestique, etc.) mais aussi par la présence d'espèces exotiques envahissantes, par exemple la Carpe qui va augmenter la turbidité de l'eau

ou l'écrevisse de Louisiane qui est un grand prédateur des larves (PNA odonate, 2020-2030). Les odonates passant la majeure partie de leur vie dans l'eau sous forme de larve, pour maintenir les populations, il s'agit d'être vigilant sur la qualité des eaux et prévenir des éventuelles pollutions.

Plusieurs espèces exotiques envahissantes floristiques ont pris place au bord des cours d'eau. Leur développement est à surveiller et des chantiers de lutte peuvent être organisés afin de limiter leur expansion.

L'**Ailante glanduleux** originaire du Sud de la Chine a d'abord été cultivé dans les jardins d'agrément puis planté à grande échelle en France pour nourrir un vers à soie et ainsi soutenir la sériculture mis à mal par plusieurs maladies qui attaquent les mûriers. Cet arbre est réglementé au niveau européen, faisant partie des espèces exotiques envahissantes majeure. Il n'est encore présent que ponctuellement sur la commune, principalement au bord du Fium'Orbu, rive droite. Il est tout fois bien présent en rive gauche sur la commune de Ghisonaccia. La possibilité de mener des opérations d'élimination pourraient être étudiée.



Figure 70 : Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*) - Introduite



Le **Raisin d'Amérique** est originaire de la côte Est de l'Amérique du Nord, elle a été introduite en Europe au début du 17<sup>ème</sup> siècle puis cultivée en méditerranée pour ses fruits qui servent à teinter les vins de moindre qualité (technique rapidement abandonnée). Cependant, la plante s'acclimate et devient envahissante. Sa dispersion rapide est principalement le fait des oiseaux qui consomment les graines. On la retrouve également tout le long du Fium'Orbu et ponctuellement sur les berges et atterrissements de l'Abatescu.

D'autres espèces exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes ont été recensées au bord des cours d'eau telles que le Souchet du Nil (*Cyperus papyrus*) ou la Canne de Provence (*Arundo donax*).

Figure 71 : Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*) - Introduite

Parmi les autres espèces exotiques introduites dans les cours d'eau, on peut compter 5 espèces de poissons : la gambusie, le vairon, la truite arc-en-ciel, la tanche et le goujon. Aucune étude scientifique n'a été menée actuellement pour connaître le réel impact de ces espèces sur les espèces autochtones. Certaines d'entre elles, comme le vairon, sont aujourd'hui dispersées dans l'ensemble des cours d'eau de Corse et les populations ne cessent de s'accroître.

Les amphibiens ou encore les libellules sont dépendant de la bonne qualité des milieux humides pour réaliser

tout ou partie de leurs cycles de vie. Il est important pour eux de pouvoir se déplacer entre leur point de reproduction (ruisseaux, point d'eau, mare, etc.) et leur zone d'hibernation (milieux couverts ou forestiers). La commune compte 3 espèces d'amphibiens : la rainette sarde, le crapaud vert et la grenouille de berger et 2 espèces sont potentiellement présentes : la salamandre corse et le discoglosse sarde. En effet, ces deux dernières n'ont pas été directement observées sur la commune mais certains milieux leur sont très favorables.

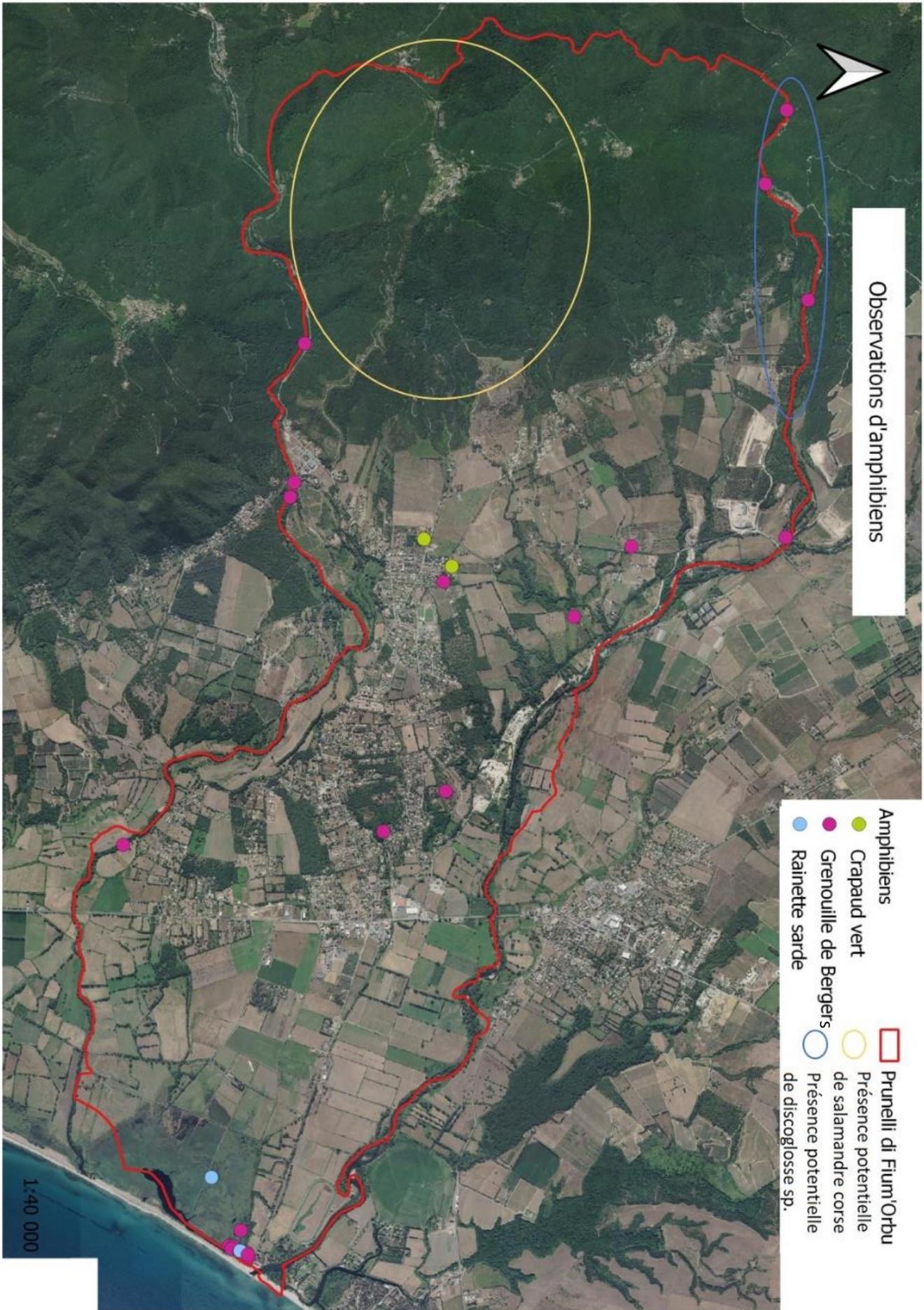


Figure 72 : Amphibiens sur la commune



**Le Crapaud vert des baléares** est le seul crapaud en Corse, il est présent actuellement en Alsace, en Lorraine, en Franche-comté et sur l'île. Il vit en plaine et s'accommode de milieux peu végétalisés et de points d'eau temporaires de faible profondeur et souvent perturbés par des activités anthropiques (tels que des mares, des ornières, des flaques dans les carrières ou des bassins de rétention). Cette espèce est exposée à un risque d'extinction à moyen terme sur le territoire français c'est pourquoi il fait l'objet d'un Plan National d'Action. Sur la commune, le crapaud vert a principalement été observé dans les zones urbanisées mais il n'est pas exclu qu'il soit présent vers la gravière ou sur le littoral.

Figure 73 : Crapaud vert (Bufotes viridis)  
©Paul Contri - Protégée

Plusieurs espèces de Chauves-souris ont été capturées au-dessus des rivières par le Groupe Chiroptères corse. La bonne qualité des ripisylves est essentielle pour les populations de chauves-souris. Elles viennent s'y nourrir et les utilisent pour se déplacer. Une ripisylve de bonne qualité est une ripisylve composée de plusieurs essences d'arbres et d'arbustes locaux, de différentes strates (tailles des arbres diverses), continue et relativement épaisse. L'activité des chauves-souris chute lorsque la ripisylve descend en dessous de 30m de large. L'étude acoustique a mis en évidence l'importante activité de plusieurs espèces au-dessus des cours d'eau et notamment de trois espèces de Pipistrelles, trois espèces de Murins et du Vespère de Savi.



Figure 74 : Capture de chiroptères par le GCC et appareil acoustique

”

*La Corse compte **22 espèces de chauves-souris** ce qui représente la diversité la plus remarquable des îles méditerranéennes occidentales. La variété de milieux leur permet de cohabiter les unes avec les autres. Installées non loin des habitations, elles suscitent souvent la peur et en payent les conséquences. De plus, elles voient leurs terrains de chasse se réduire de même que leurs possibilités de gîte. Elles sont donc **menacées** en Corse comme partout en Europe.*

“

Le **Murin du Maghreb**, considéré comme vulnérable en Corse, a été capturé sur quatre sites et trois gîtes sont connus sur la commune. Ils apprécient particulièrement les caves et cuves viticoles. Les mâles s'installent sous le pont du Fium'Orbu pour chanter et attirer les femelles.



Figure 75 : Murin du Maghreb (*Myotis punicus*) ©GCC - Protégée



Le **Murin de Capaccini**, est classé par l'UICN comme une espèce « en danger » en Corse. Il a été détecté sur trois sites et un individu a été capturé au-dessus du Fium'Orbu. Cette espèce exclusivement aquatique est rare. Les individus contactés proviennent certainement d'un gîte majeur au niveau du barrage de Sampolo car aucun gîte n'a été répertorié sur la commune.

Figure 76 : Murin de Capaccini (*Myotis capaccinii*) ©GCC - Protégée

Deux importantes colonies de 400 individus de **Murin à oreilles échancrées** ont été recensées sur la commune et semblent se maintenir. Cette espèce de chauves-souris emprunte les ripisylves pour se déplacer jusqu'à son lieu de chasse favori. Elle est donc dépendante du bon état de ces dernières.



Figure 77 : Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) ©GCC - Protégée

## >>> Milieux urbanisés

Prunelli est composé de plusieurs espaces urbanisés : Prunelli village, les hameaux Miggliacciaru, Abbazia, Agnatello et les habitations et activités le long de la RT10 et de la RD244. En plaine, l'habitat est étalé et composé de maisons individuelles avec chacune leur jardin d'agrément, bosquets, arbres fruitiers, etc. Ces espaces constituent de véritables écrans de verdure à l'intérieur des quartiers et sont propices à l'accueil d'une

certaine biodiversité et font notamment le bonheur des oiseaux et des insectes. Toute fois ces habitations sont souvent clôturées par des murs pleins, imperméables au passage de la petite faune. On peut encore apercevoir aux abords de Prunelli village les vestiges d'anciennes terrasses, cultivées autrefois. Ces milieux font lisière entre la forêt et le village.



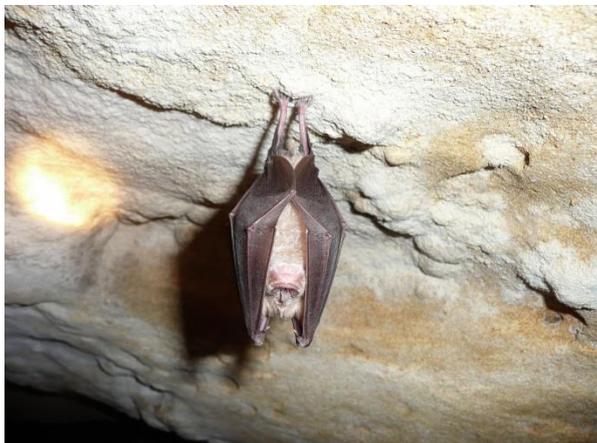
Figure 78 : Miggliacciaru vue du ciel : habitations individuelles clôturées



Figure 79 : Prunelli village vue du ciel : vestige d'anciennes terrasses

L'étude de 2021 sur les chauves-souris ont permis de comptabiliser 17 gîtes dont 8 qui n'étaient pas connus dans les études précédentes. La majorité de ces gîtes sont des caves viticoles. Le bâti agricole constitue une réserve importante de gîtes pour les chauves-souris. Ce

sont six espèces qui gîtent sur la commune : le Murin à oreilles échanquées, le Murin du Maghreb, la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl, le Petit rhinolophe et le Grand Rhinolophe.



Le **Grand Rhinolophe**, a été observé dans la tour de Calzarellu et ce bâtiment abritait au printemps une centaine d'individus. Peu de gîtes sont connus en Corse pour cette espèce qui semble utiliser cette tour comme gîte de transit.

Figure 80 : Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) ©Marie Jullion - Protégée

Le **Petit Rhinolophe** est une espèce bien répandue sur la commune puisque 11 gîtes ont été inventoriés. Cette espèce apprécie également le petit bâti dans les espaces agricoles (pagliaghji, granges, etc.). Bien que commune en Corse, elle doit faire face à l'abandon du bâti qui se dégrade et ne lui devient plus favorable.

Des chauves-souris comme le Petit Rhinolophe ou la Pipistrelle commune viennent chasser sous les lampadaires car ces derniers attirent bon nombre d'insectes. Mais ce sont seulement quelques espèces téméraires, et au vol suffisamment rapide pour éviter les prédateurs, qui prennent le risque de se mettre à la lumière pour profiter du festin. Les points lumineux ont un effet de répulsion sur les autres espèces et viennent troubler leur rythme biologique.



Figure 81 : Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) Ludovic Jouve - Protégée



Figure 82 : Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) - Protégée

Le **Hérisson d'Europe** aurait été introduit en Corse dès le 4ème millénaire avant JC ce qui fait de lui une espèce naturalisée et considérée comme indigène à l'Île. Il se retrouve aussi bien dans les villages que dans les campagnes. Cet animal nocturne a besoin d'un nid toute l'année pour se cacher et se protéger des intempéries, celui-ci peut varier selon la saison. Son domaine vital couvre 1,8 à 2,5 hectares et le territoire de chasse du hérisson s'étend généralement sur un cercle de 4 kilomètres dont le centre est son terrier ce qui le rend vulnérable face aux voies de circulations. Il se retrouve également bien souvent nez à nez avec un obstacle infranchissable qui l'empêche de se déplacer pour se nourrir ou retrouver ses congénères. Ce

petit mammifère est menacé en France notamment par les collisions routières, la fragmentation de son habitat et la régression de ses ressources alimentaires (limaces, escargots, petits insectes qui diminuent dans les jardins avec l'utilisation de pesticides).

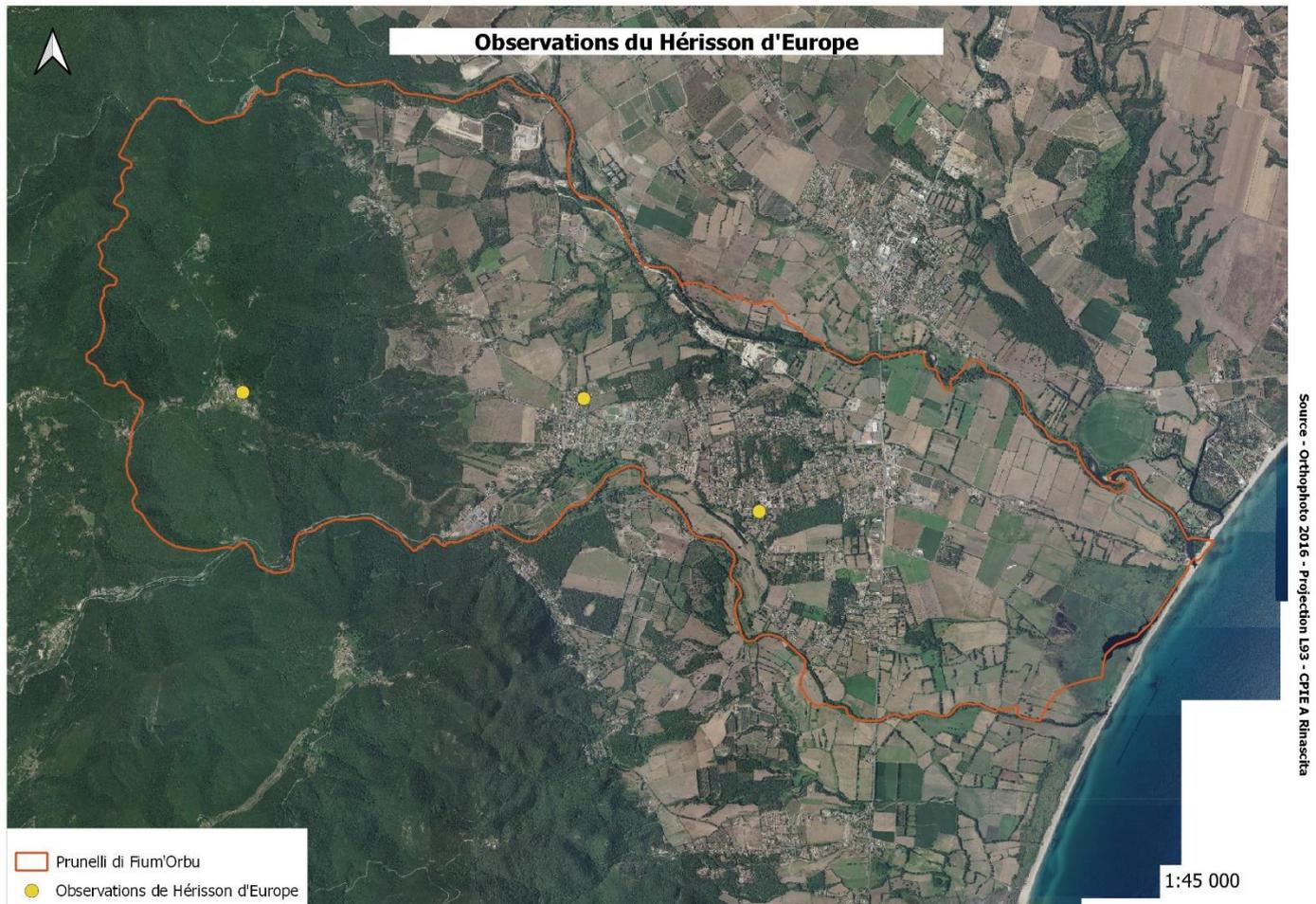


Figure 83 : Observations de Hérisson d'Europe sur la commune de Prunelli di Fium'Orbu

Plusieurs espèces d'oiseaux fréquentent les milieux urbanisés et installent leur nid à proximité des habitations. Sur la commune de Prunelli on peut notamment observer le **Verdier d'Europe** qui ne craint pas l'homme et approche facilement les postes de nourrissage hivernaux bien que cet apport de nourriture ne lui est pas indispensable. La commune accueille

également l'**Hirondelle rustique**. Cette dernière affectionne les constructions humaines pour y construire son nid. Le **Serin cini**, au plumage haut en couleur, apprécie également les milieux urbains et jardins riches en arbres et arbustes dans lesquels il peut nicher et les espaces herbacés où il peut se nourrir.



La **Chouette effraie** est aussi appelée chouette des clochers. Elle fréquente les jardins et vergers en périphérie des villages où elle chasse les petits mammifères. Elle a besoin de gîtes diurnes pour passer la journée tranquillement. Ce gîte peut être une cavité dans un vieil arbre, un trou dans un rocher, une vieille bâtisse ou un vieux bâtiment agricole. Elle a été observée sur la commune dans une cave viticole.

Elle est attirée par les bords de route, souvent riche en rongeur, ce qui cause souvent sa perte par collision.

Figure 84 : Chouette effraie (*Tyto alba*) - Protégée

Les milieux urbanisés et anthropiques sont propices au développement d'espèces exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes. Celles-ci sont parfois échappées des jardins dans lesquels elles sont introduites comme espèces ornementales et se

dispersent ensuite dans la nature au grès du vent et des oiseaux qui transportent les graines. Parmi les espèces les plus préoccupantes sur la commune de Prunelli et notamment proches des milieux urbanisés on retrouve le Mimosa d'hiver ou le Robinier pseudo-acacia.

Le **Mimosa d'hiver** (*Acacia dealbata*) aussi appelé le mimosa d'hiver car il fleurit de janvier à mars est originaire d'Australie du Sud et de Tasmanie. Il peut rapidement former des peuplements denses et rentrer en compétition avec la flore indigène et donc modifier les milieux.

Figure 85 : Mimosa d'hiver (*Acacia dealbata*) - Introduite



### 3. PLU et biodiversité

Le code de l'urbanisme a créé une obligation de prise en compte de la biodiversité et du fonctionnement écologique dans les projets urbains. Cette obligation se traduit dans toutes les pièces constitutives du Plan Local d'Urbanisme.

La commune de Prunelli di Fium'Orbu est une commune en plein essor et l'urbanisation ne cesse de croître pour répondre à la demande de logement et au développement de la commune.

En effet, 654 800m<sup>2</sup> ont été artificialisés entre 2009 et 2021, soit 1,73% de la surface communale. Cette artificialisation représente une consommation de 1430,96m<sup>2</sup> naturel ou semi-naturel par habitant supplémentaire entre 2013 et 2018, ce qui classe la commune parmi celle avec les taux les plus forts. La dynamique d'urbanisation peut avoir plusieurs impacts sur la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes qui peuvent être limités voir évités : artificialisation des sols, fragmentation des milieux,

homogénéisation des paysages, aménagement d'obstacles, destruction d'individus.

Les zones urbanisées ne représentent que 18% du territoire. Il est toutefois possible d'adapter d'avantage les aménagements pour conserver les espèces à fort caractère patrimonial. L'architecture des quartiers des années 70 ne prenait pas en compte la biodiversité urbaine. L'architecture des nouveaux quartiers pourrait être envisagée en prenant en compte le besoin des espèces et des habitats. Les espaces de biodiversité ne doivent pas être considérés comme des refuges sanctuarisés mais faisant partie intégrante du fonctionnement de l'espace urbain pour permettre aux espèces de se déplacer.

La loi Climat et Résilience du 2021 vise Zéro Artificialisation Nette (ZAN) d'ici 2050. Elle demande d'abord aux territoires de baisser de 50%, d'ici à la fin de la décennie, le rythme d'artificialisation et de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

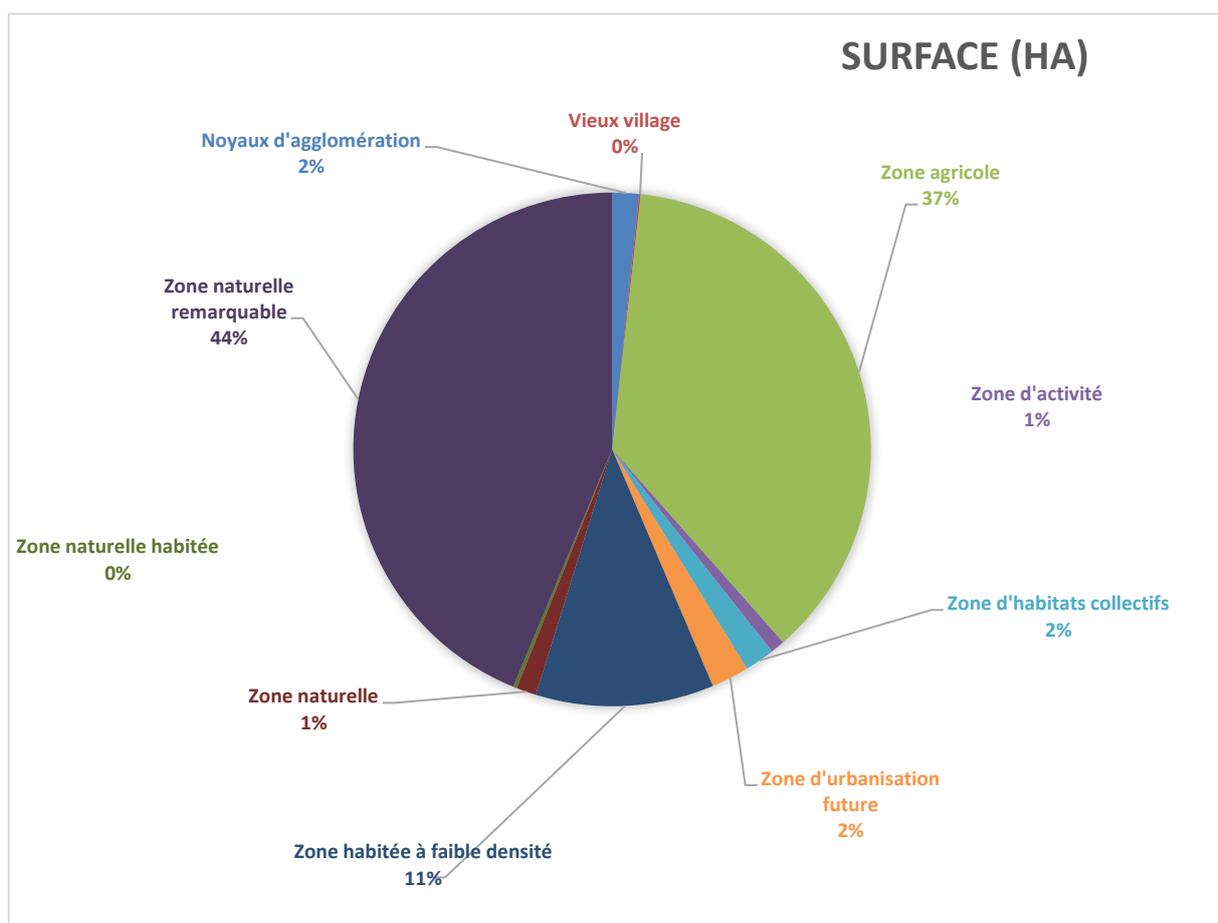


Figure 86 : Zonage du PLU actuel (0% = <1%)



# PARTIE 4



## Enjeux et propositions d'amélioration



# 1. Enjeux biodiversité

## Les habitats et les espèces

La commune de Prunelli di Fium'Orbu, de par sa situation géographique, abrite d'une part une importante richesse en biodiversité et en paysages et est soumise, d'autre part, à des pressions urbanistiques et touristiques qui pourraient impacter ce patrimoine. Les milieux les plus vulnérables se situent sur le littoral.

Avec **16 habitats d'intérêt communautaire** répertoriés dans son périmètre, la commune accueille une diversité de milieux naturels très intéressante à l'échelle d'une commune et supérieure parfois à des sites Natura 2000 proposés au titre de la directive « habitats ». Cette diversité résulte essentiellement d'un contexte particulier : situation en bord de la méditerranée, contrastes du relief qui offre une diversité d'altitudes, de pentes et d'expositions et donc de microclimats propices à l'expression de nombreuses espèces et

communautés végétales, gestion extensive ou semi-extensive de certains habitats notamment agropastoraux... **Plus de 30 % du territoire communal** est concerné par des habitats d'intérêt communautaire dont certains relèvent d'enjeux forts notamment liés à leur fragilité.

Avec **plus de 200 espèces protégées ou remarquables** dont 38 sont quasi menacées, vulnérables, en danger ou en danger critique, à l'échelle de la Corse (liste rouge IUCN), il est important de mettre l'accent sur leur conservation. La commune abrite des espèces rares que l'on ne retrouve parfois qu'en Plaine Orientale. Avec la présence de zones humides, elle s'intègre dans un système écologique à plus grande échelle, ce qui lui confère une responsabilité toute particulière pour la conservation de la biodiversité sur son territoire.



## Les grands enjeux

### La conservation des espèces et habitats littoraux

#### Maintien de espèces nicheuses et hivernantes

L'étang de Gradugine et le marais de Canna concentrent une grande richesse d'oiseaux (hivernants et nicheurs). Ils sont aujourd'hui préserver des activités touristiques et de loisirs par la formation d'une importante roselière qui les sépare de la plage et par des accès difficiles et privés au Nord.

Leur capacité à nidifier va également dépendre du niveau d'eau dans le marais.

#### Maintien des populations de Cistude d'Europe

En 2006, une étude permettait d'estimer la population de Cistude d'Europe à plus de 1000 individus sur la zone humides Palo-Canna-Gradugine. Celle-ci semblait apprécier particulièrement l'herbier à *Ceratophyllum submersum* qui recouvrait très largement l'étang. Il est nécessaire de mettre à jour les connaissances sur la population de Cistude. Le maintien en eau des canaux et la conservation des zones de ponte favorisera le bon état des populations.

#### Conservation du bon état de l'étang de Gradugine et du marais de Canna

Les écosystèmes lagunaires sont dépendants des apports d'eau douce et des échanges avec la mer. De nombreuses modifications sont apparues sur le fonctionnement hydraulique de l'étang à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle. La conservation du bon état écologique de cette zone est soumise au bon fonctionnement de son système hydraulique. L'alimentation en eau douce de l'étang doit être assurée par le Fium'Orbu, le ruisseau de Serraginella, l'Abatescu et les eaux pluviales. Les travaux d'endiguement de l'Abastecu ont supprimé l'effet érosif du cours d'eau en période de crue et ont certainement entraîné l'accélération de l'atterrissement de l'étang. Le comblement des zones peu profondes a favorisé l'extension de la roselière (Marchetti E., 1999).

### La qualité et le fonctionnement des cours d'eau

#### Concilier les activités anthropiques avec le maintien de la biodiversité et le bon état écologiques des milieux aquatiques

Le Fium'Orbu et ses berges accueillent de nombreuses activités : barrage hydroélectrique, station d'épuration, carrière, pêche de loisir, agriculture, etc. Certaines ont un impact non négligeable sur la qualité de l'eau, la biodiversité et le fonctionnement hydro-morphologique du cours d'eau. Il s'agit alors d'optimiser la gestion de la ressource en eau en concertation avec l'ensemble des acteurs et d'impliquer les entreprises et les collectivités dans la conservation de la biodiversité et d'une bonne qualité de l'eau.

#### Restaurer et valoriser les cours d'eau

Afin d'assurer le bon fonctionnement écologique et hydro-morphologique du Fium'Orbu, des opérations de restauration peuvent être réalisées sur la partie aval du fleuve. Une réflexion à l'échelle du bassin versant doit être menée pour identifier les problématiques et priorités d'intervention. La lutte contre les espèces exotiques envahissantes présentes au bord des cours d'eau est également un enjeu important sur la commune.

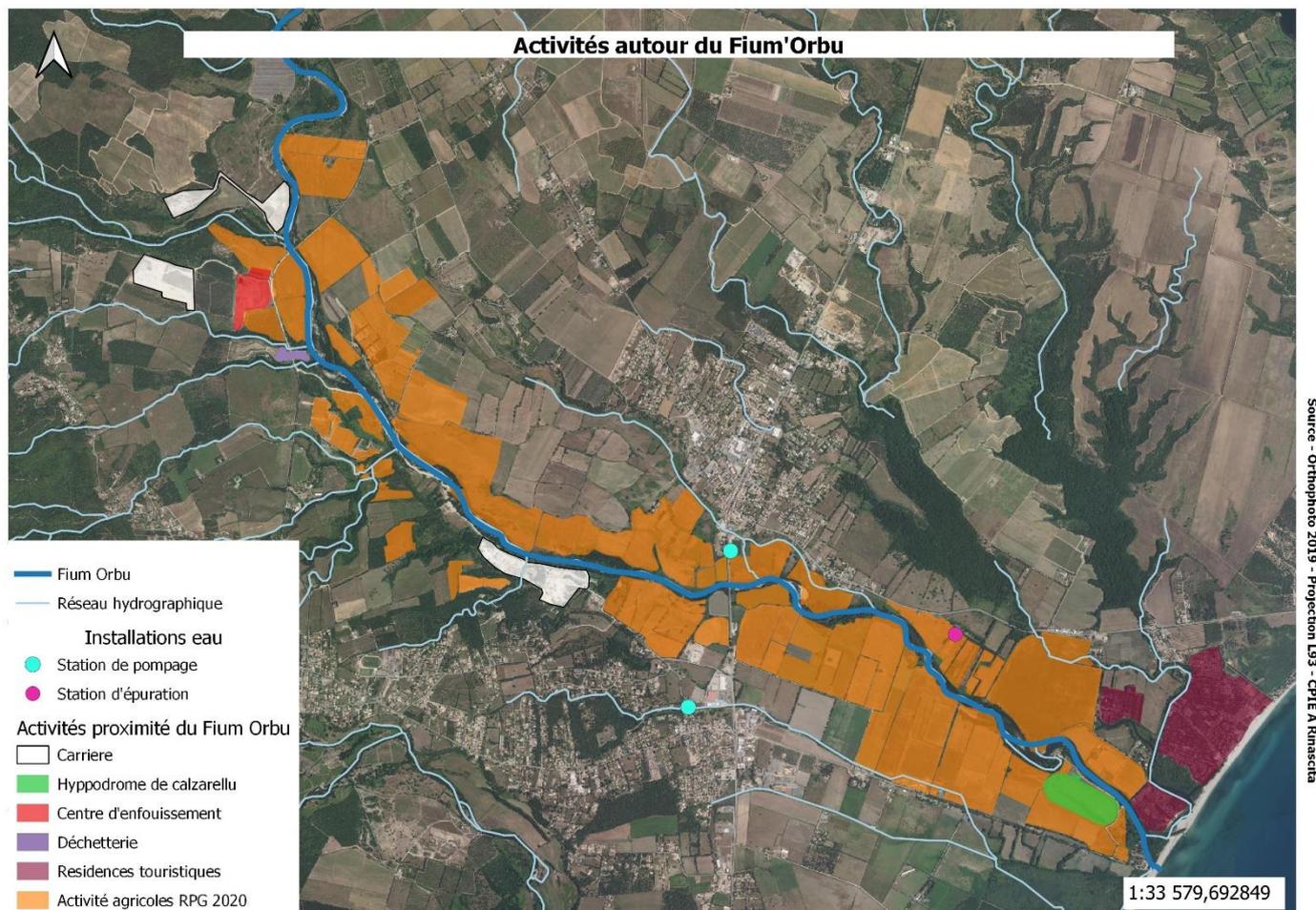


Figure 87 : Activités au bord du Fium'Orbu sur la commune de Prunelli di Fium'Orbu

## Espaces agricoles et forestiers

### Maintien des paysages et milieux diversifiés

La richesse biologique de la commune tient à ses paysages variés et sa diversité de milieux naturels et semi-naturels. Les mosaïques d'habitats souvent liés au pâturage extensif sont essentielles pour de nombreuses espèces (Pies grièches, Tortue d'Hermann, amphibiens, etc.). Ils peuvent être menacés par l'abandon du pâturage qui amène à la fermeture du milieu.

Les prairies naturelles non retournées sont très riches en biodiversité (faune et flore). Il est intéressant de les conserver et de favoriser ce type de pratique.

Afin de maintenir des espèces inféodées aux milieux forestiers, il s'agit de prévenir de la principale menace sur cet habitat : les incendies.



Figure 88 : Exemple d'un milieu en mosaïque sur la commune de Prunelli

### Protection du massif forestier

Afin de maintenir des espèces inféodées aux milieux forestiers, il s'agit de prévenir de la principale menace sur cet habitat : les incendies. Les peuplements forestiers sont également sensibles au dérèglement climatique.

## Maintien ou restauration des corridors écologiques

### Limiter la disparition et la fragmentation des habitats

La disparition et la fragmentation des habitats naturels est la deuxième cause mondiale d'érosion de la biodiversité. Pour se maintenir, les espèces sauvages ont besoin de se déplacer pour s'alimenter, se nourrir, se reproduire et se mettre à l'abri. Le développement des réseaux écologiques, c'est-à-dire le maintien de milieux naturels connectés entre eux, est largement préconisé par les scientifiques pour lutter contre l'érosion de la biodiversité.

La fragmentation et la dégradation des habitats se fait à plusieurs échelles : un sentier traversant une prairie, un axe routier séparant deux entités naturelles, ou encore la barrière de la lumière artificielle nocturne qui occasionne des ruptures du noir et peuvent être infranchissables pour certains animaux.

L'urbanisation et le cloisonnement des habitations restent la forme de morcellement des milieux la plus fréquente sur la commune de Prunelli. La commune a vécu une urbanisation rapide sur la plaine, le maintien des espaces de refuge est indispensable pour la conservation de la biodiversité.

Plusieurs espèces ou groupes d'espèces phares et d'intérêts majeurs nécessitent la conservation ou le maintien de corridors écologiques et la révision du Plan Local d'Urbanisme peut être l'occasion de prendre en compte les interactions entre ces espèces et l'aménagement du territoire.

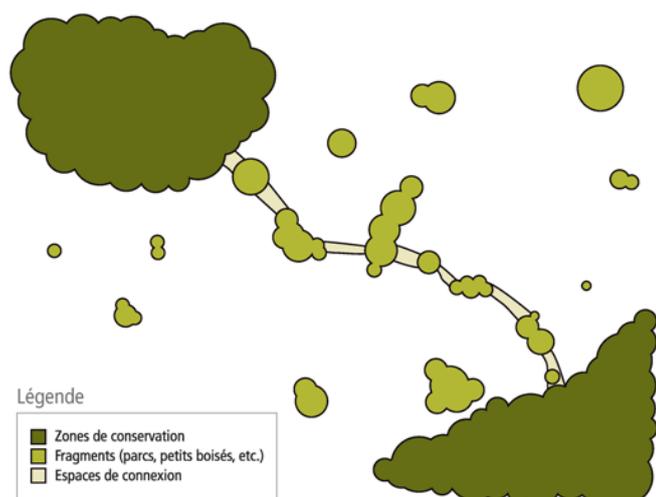


Figure 89 : Principe de continuité écologique

### Maintien des populations de Tortue d'Hermann

La Tortue d'Hermann est présente en périphérie de la zone urbanisée, dans des espaces refuges. Le domaine vital de la Tortue d'Hermann adulte est compris entre 1 et 7 hectares et elle a tendance à rester ou revenir à l'endroit où elle est née. Elle prend alors de gros risques et rencontre de nombreux obstacles (routes, barrières, prédateurs, etc.) sur sa route. Il conviendrait de conserver ses espaces dotés certains sont actuellement ouverts à l'urbanisation et d'assurer la continuité entre eux pour favoriser le déplacement des individus. La destination de ces terrains mériterait donc d'être questionnée. Dans l'alternative, la mise en œuvre exemplaire de la démarche Eviter-réduire-compenser est nécessaire dans la définition des projets.

### Maintenir une continuité entre l'Est et l'Ouest de la commune

La commune est entourée de deux cours d'eau qui peuvent être un obstacle pour plusieurs espèces. Afin de maintenir un lien entre l'Est et l'Ouest de la commune il s'agit d'assurer une continuité d'espaces naturels ou agricole de part et d'autre de la zone urbanisée le long des cours d'eau.

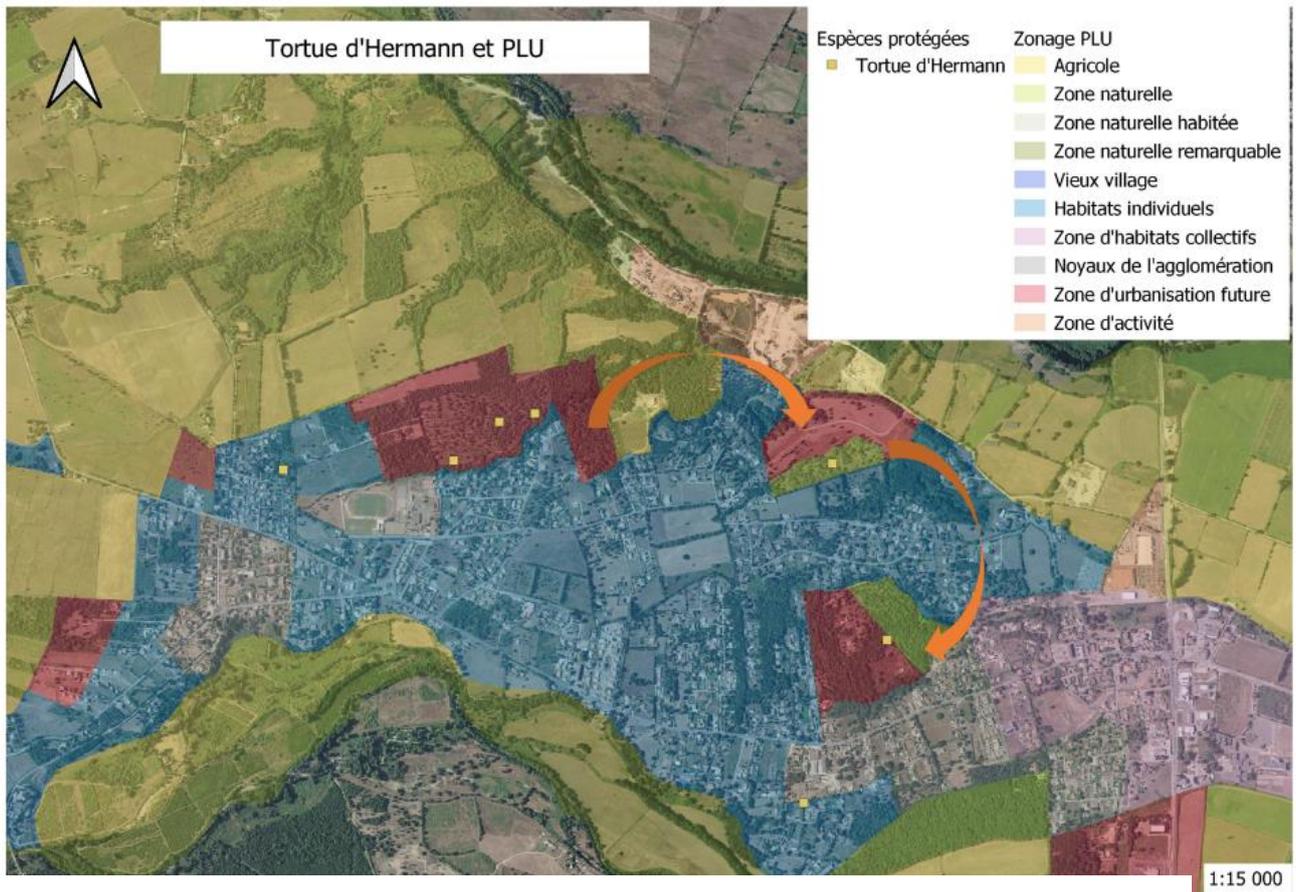


Figure 90 : Localisation des Tortues d'Hermann à Miglicciaru et déplacements potentiels

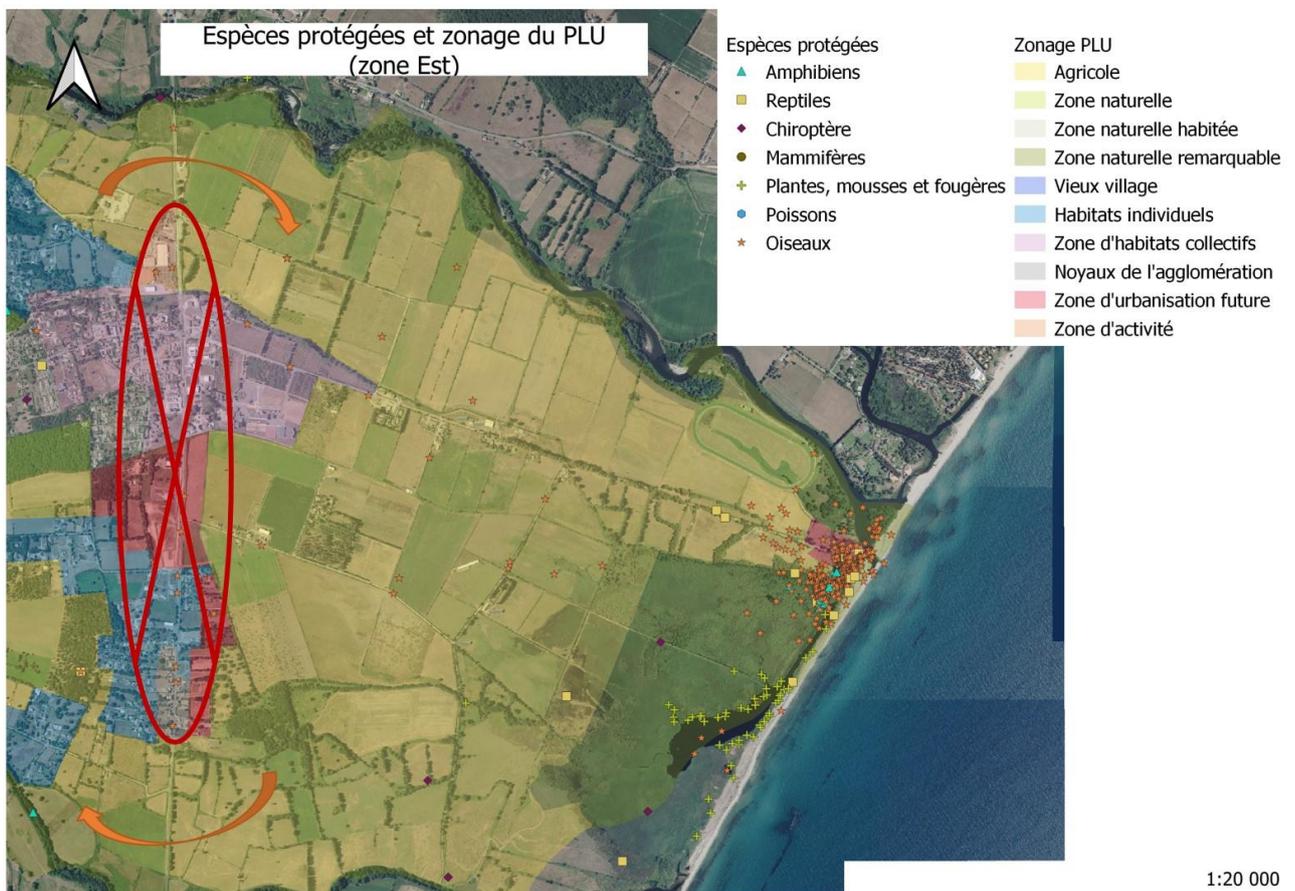


Figure 91 : Illustration de la continuité entre l'Est et l'Ouest de la commune le long des cours d'eau

### Conservation et restauration des ripisylves

Les ripisylves forment également des axes de déplacement pour certaines espèces telles que les chauves-souris. La partie aval du Fium'Orbu ne dispose pas d'une ripisylve en bon état, elle est absente ou dégradée. Des espèces exotiques envahissantes sont également présentes le long des cours d'eau.

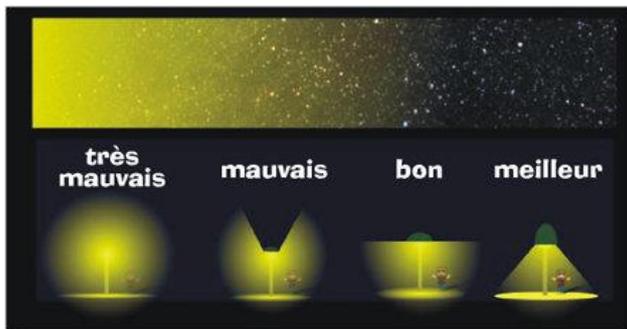


Figure 92 : Illustrations des différents types d'éclairage public et leurs incidences sur la biodiversité

### Prise en compte de la trame noire

La lumière générée par les systèmes d'éclairage pendant la nuit perturbe le cycle biologique des espèces. Les oiseaux et insectes nocturnes s'orientent avec la lune et les étoiles, ils sont donc attirés par ces sources lumineuses et perdent leurs repères. D'autres espèces, comme certaines chauves-souris, profitent de cette aubaine pour se nourrir facilement. D'autres encore, comme le hérisson, sont incapables de traverser une zone éclairée. L'éclairage public ou privé devient alors une barrière infranchissable qui fragmente leur habitat. La commune de Prunelli a souhaité prendre en compte la trame noire sur son territoire et a commencé à agir sur son éclairage public en réhabilitant plus de 500 points lumineux. La commune a ainsi obtenu le label « villes et villages étoilés » avec 3 étoiles.

### Conservation des haies

Les haies, qu'elles soient naturelles et spontanées, relictuelles ou récemment plantées, forment des corridors écologiques indispensables pour le déplacement en toute sécurité de certaines espèces.

## Conserver les espèces locales

### Lutter contre les espèces exotiques envahissantes

De nombreuses espèces exotiques sont présentes sur la commune (plantes, poissons et insectes essentiellement). Les zones urbanisées sont un vivier pour les espèces de plantes exotiques envahissantes qui, en s'échappant des jardins, peuvent impacter considérablement la biodiversité locale. Le réchauffement climatique induit également le déplacement et l'expansion d'espèces exotiques.

## La conservation de la biodiversité urbaine

### Gestion des espaces verts en faveur de la biodiversité

Les rues et les bâtiments des villes et villages abritent une flore et une faune variée qu'il convient de savoir accueillir et préserver. Certaines espèces prospèrent plus dans les villages qu'en milieu rural ou forestier. C'est le cas par exemple des espèces généralistes qui ne sont pas rattachées à un milieu spécifique et qui peuvent s'adapter à vivre en zones urbanisées ; ou bien d'espèces spécialisées à un milieu anthropique très particulier tel que les vieux murs où poussent certaines mousses. Les espèces des villes et villages sont attachées à des éléments de paysages urbains tels que les jardins d'agrément, les arbres et arbustes ornementaux, les arbres fruitiers, les talus et espaces verts, les bâtiments anciens, les murs en pierres, les fontaines...

## Cartographie des zones à enjeux

Les zones considérées à enjeux sur le territoire communal ont été identifiées en superposant différents facteurs :

- La présence d'espèces patrimoniales (protégées ou remarquables)
- La présence d'habitats d'intérêt communautaire ou fragiles
- Les zones de refuges pour les espèces ou permettant de maintenir les corridors écologiques
- Les zones à fortes pressions urbanistiques
- Les grands enjeux cités ci-dessus

### Légende

Priorités

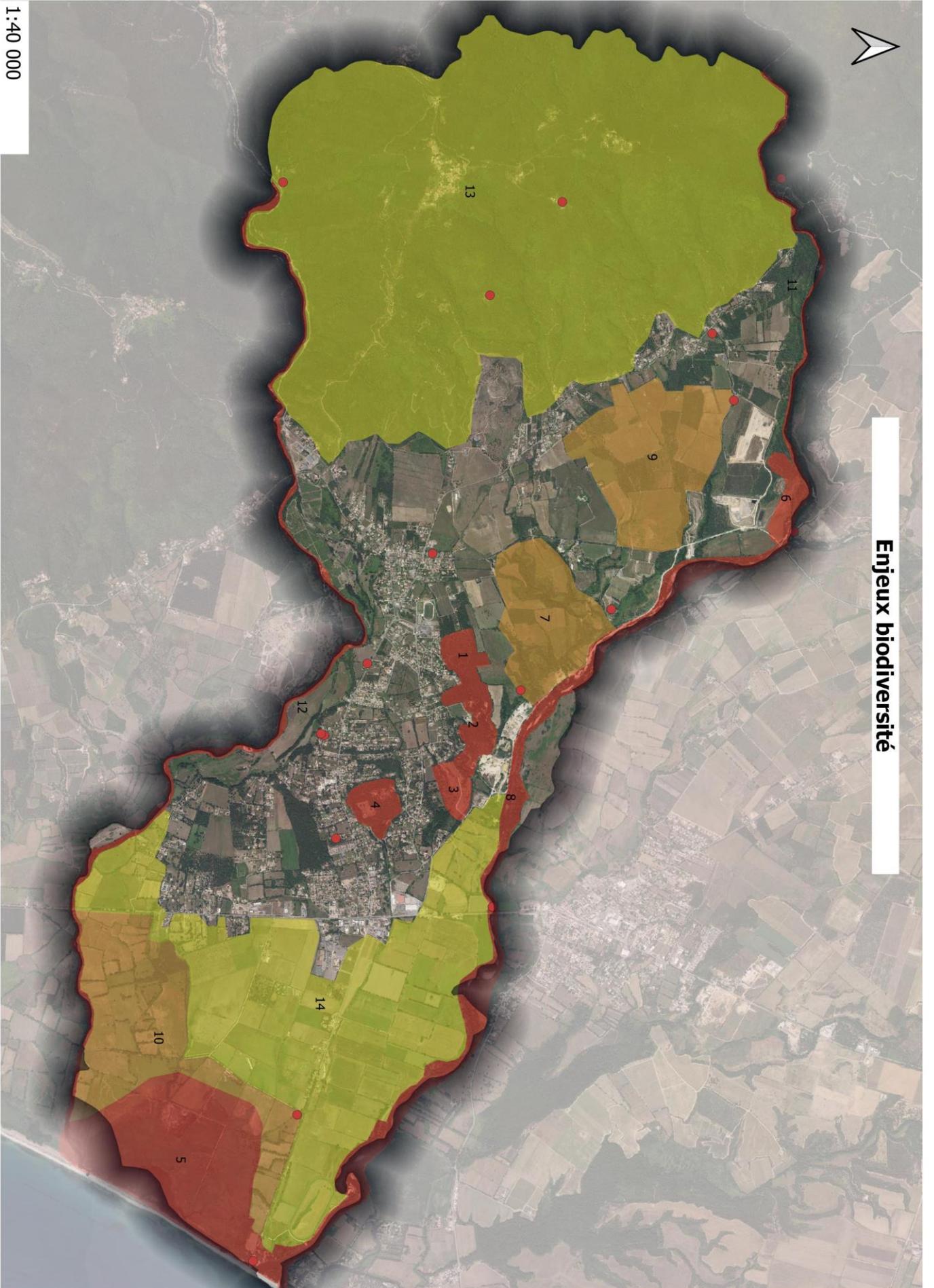
- 1
- 2
- 3

Enjeux principaux

- 1- Conservation des milieux favorables à la Tortue d'Hermann
- 2- Conservation des milieux favorables à la Tortue d'Hermann
- 3- Conservation des milieux favorables à la Tortue d'Hermann
- 4- Conservation des milieux favorables à la Tortue d'Hermann
- 5- Conservation de l'étang et du marais
- 6- Conservation des milieux favorables à la Tortue d'Hermann
- 7- Maintien des milieux ouverts
- 8- Bon état quantitatif et qualitatif du cours d'eau, conservation des ripisylves
- 9- Maintien des milieux ouverts
- 10- Elevage extensif et pratiques respectueuses de l'environnement
- 11- Bon état quantitatif et qualitatif du cours d'eau, conservation des ripisylves
- 12- Bon état quantitatif et qualitatif du cours d'eau, conservation des ripisylves
- 13- Lutte contre l'incendie
- 14- Conservation de la biodiversité agricole, maintien des haies, arbres isolés et bosquets
- Conservation de gîtes à chiroptères



## Enjeux biodiversité



Source - Orthophoto 2016 - Projection L93 - CPIE A Rinascita

## 2.Synthèse des initiatives possibles

L'ensemble des propositions d'actions ont été regroupées par milieux puis par grands enjeux et présentées dans le tableau suivant :

Type de milieu	Enjeux	Objectifs	Exemples d'actions possibles	Acteurs impliqués	Priorité
Espaces urbanisées	Gestion des espaces verts en faveur de la conservation de la biodiversité	Maintenir les jardins d'agrément, les vieux arbres, les arbres isolés, les clôtures végétalisées, les murs en pierres sèches, etc.	Communication auprès des habitants Gestion des espaces verts	- Association de protection de l'environnement - Commune	2
		Engager un projet de fleurissement de la commune avec des espèces locales et économes en eau	Gestion communale des espaces verts Corisca Grana	- Commune - CBNC	2
		Informers les particuliers sur les espèces exotiques envahissantes et les inciter à planter des espèces locales ornementales	Communication auprès des habitants	- Association de protection de l'environnement - Commune - CBNC	1
		Lutter contre les EEE	Opération de lutte contre le Mimosa d'hiver	- Commune	1
			Surveiller la présence d'insectes exotiques (pyrale du buis)	- Habitants - Association de protection de l'environnement	2
	Maintien des gîtes à chauves-souris	Mieux prendre en compte la réglementation relative aux espèces protégées lors de la restauration des bâtiments	Mise en place de conventions entre le GCC et les propriétaires	- GCC - Habitants	2
			Informers les entreprises et les propriétaires Prendre en compte le Grand Rhinolophe dans la restauration de la tour de Calzarellu	- Habitants - Commune - GCC	1
	Maintien des corridors écologiques	Prendre en compte de la Trame Noire	Poursuivre la modification de l'éclairage public et mettre en place une extinction nocturne sur tout ou partie du village	- Commune	2
			Sensibiliser la population et les entreprises aux enjeux de trame noire	- Association de protection de l'environnement	1
		Maintenir les espaces de refuge au sein des zones urbanisées, les espaces boisés (PLU)	Révision du PLU Mise en place d'Espaces Boisés Classés	- Commune	1

Espaces urbanisées	Maintien des corridors écologiques	Limiter l'étalement urbain avec des constructions cloisonnées et imperméables	Révision du PLU Sensibiliser les propriétaires	- Commune	2
--------------------	------------------------------------	---	---	-----------	---

Type de milieu	Enjeux	Initiatives possibles	Exemples de mise en œuvre	Acteurs impliqués	Priorité
----------------	--------	-----------------------	---------------------------	-------------------	----------

Milieux agricoles	Prise en compte de la biodiversité dans les pratiques agricoles	Sensibiliser les agriculteurs à la présence d'espèces protégées en nidification ou hibernation	Réunion d'information	- Association de protection de l'environnement	1
	Maintien des corridors écologiques	Favoriser le déplacement des populations de Tortues d'Hermann	Révision du PLU	- Commune	1
		Maintien des haies et arbres isolés	Révision du PLU Information aux agriculteurs et propriétaires	- Commune - Agriculteurs	2
		Maintien d'un lien entre l'Est et l'Ouest de la commune	Révision du PLU	- Commune	2
	Maintien d'une qualité paysagère et de la diversité des milieux	Favoriser le pâturage extensif et le maintien des prairies naturelles		- Commune	3
		Conserver les pelouses humides et les points d'eau (canaux, mares)	Réaliser un inventaire des mares et des points d'eau	- Association de protection de l'environnement - Bureau d'étude	3

Type de milieu	Enjeux	Initiatives possibles	Exemples de mise en œuvre	Acteurs impliqués	Priorité
----------------	--------	-----------------------	---------------------------	-------------------	----------

Cours d'eau	Concilier les activités anthropiques avec le maintien de la biodiversité et le bon état des milieux aquatiques	Assurer l'efficacité du réseau d'assainissement	Redimensionner la station d'épuration aux enjeux démographiques du bassin de vie	- Commune	1
		Impliquer et accompagner les entreprises dans la conservation de la biodiversité Limiter les émissions de poussières au niveau de la carrière alluvionnaire	Accompagner les carrières dans la mise en œuvre de mesures de conservation	- Association de protection de l'environnement	2
		Optimiser la gestion de la ressource en eau en concertation avec l'ensemble des acteurs et usagers	Sensibiliser et mobiliser les acteurs et usagers autour de cette problématique	- Association de protection de l'environnement -AERM/C/DREAL -Syndicat Mixte de la Plaine du Fium'Orbu - OEHC -Kynorlia - EDF	2

Cours d'eau	Restauration et valorisation des cours d'eau	Restaurer les ripisylves et milieux adjacents aux cours d'eau	Etude approfondie dans le cadre de la « Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations » GEMAPI	- ComCom - Bureau d'étude	1
		Maintenir les zones d'expansions de crues	Etude approfondie dans le cadre de la GEMAPI	- ComCom - Bureau d'étude	2
Cours d'eau	Restauration et valorisation des cours d'eau	Maintenir le bon écoulement de l'eau	Suppression d'un seuil sur le Varagnu (Voir SDAGE)	- ComCom - Bureau d'étude	1
		Lutter contre les EEE	Réaliser une opération de lutte contre l'Ailante et le Raisin d'Amérique	- Commune - Bureau d'étude - Association de protection de l'environnement	1
		Valoriser les cours d'eau	Mettre en place un sentier d'interprétation sur l'eau	- Association de protection de l'environnement - Commune	3
			Classé le Varagnu en « Rivière Sauvage »	- Commune	3

Type de milieu	Enjeux	Initiatives possibles	Exemples de mise en œuvre	Acteurs impliqués	Priorité
----------------	--------	-----------------------	---------------------------	-------------------	----------

Littoral	Maintenir les espèces nicheuses et hivernantes	Maintenir la ceinture de roseaux entre la plage et l'étang	Proscrire la coupe de roseaux entre avril et aout	- Conservatoire du littoral	1
			Canaliser la fréquentation et lutter contre les ouvertures « anarchiques » de la roselière	- Conservatoire du littoral - Commune	1
		Informier et sensibiliser les visiteurs pour limiter le dérangement	Installer un panneau d'information sur le parking	- Conservatoire du littoral - Commune	2
		Favoriser la nidification des espèces	Gérer le grau pour limiter la hauteur d'eau l'été et l'augmenter l'hiver	- Conservatoire du littoral - Commune	1
	Maintenir la population de Cistude d'Europe	Inventaire et suivi de la population	Mise à jour de l'inventaire de 2006 et réaliser suivi dans le temps	- Bureau d'étude - Commune	2
			Maintenir les milieux qui lui sont favorables	Maintenir les canaux en eau	- Conservatoire du littoral
		Lutter contre les EEE	Surveiller la présence de la Tortue de Floride et opération de lutte si besoin	- Bureau d'étude - Conservatoire du littoral - Commune	3
	Conserve le bon état de l'étang de Gradugine et du marais de Canna	Garantir l'alimentation en eau douce de l'étang	Maintenir la connexion de l'étang avec l'Abatescu	- Commune - Conservatoire du littoral	1

Littoral	Conserve le bon état de l'étang de Gradugine et du marais de Canna	Limiter l'eutrophisation de l'étang par lessivage des sols	Favoriser une agriculture biologique adjacente à l'étang	- Commune - Association de protection de l'environnement - Agriculteurs	1
		Permettre une gestion globale et cohérente du site	Permettre l'acquisition foncière du Conservatoire du Littoral en travaillant avec les propriétaires	- Commune - Conservatoire du littoral - Propriétaires	2

Type de milieu	Enjeux	Initiatives possibles	Exemples de mise en œuvre	Acteurs impliqués	Priorité
----------------	--------	-----------------------	---------------------------	-------------------	----------

Milieux forestier	Conservation des espèces protégées	Conserver les arbres gîtes	Localiser les arbres gîtes	- GCC - Propriétaires	1
		Assurer une bonne gestion des suberaies	Sensibilisation des propriétaires	- Association de protection de l'environnement - Propriétaires	3
		Prévention incendie	Sensibilisation et information	- Commune - Association de protection de l'environnement	2
		Conciler activité anthropiques et développement des populations de cerfs	Travail en lien avec le PNRC et les agriculteurs	- PNRC - Agriculteurs - ODARC	2

Type de milieu	Enjeux	Initiatives possibles	Exemples de mise en œuvre	Acteurs impliqués	Priorité
----------------	--------	-----------------------	---------------------------	-------------------	----------

Transversales	Information et sensibilisation des plus jeunes	Mettre en place un programme pédagogique sur la biodiversité à l'école de Prunelli di Fium'Orbu	Intervention d'une association sur une année scolaire	- Association de protection de l'environnement	2
	Implication des citoyens	Organiser des journées grand public sur la biodiversité	Animations, conférences, etc.	- Association de protection de l'environnement	1
	Découverte de la biodiversité	Aménagement de sentiers de découverte	Tracer, aménager et entretenir un deux sentiers de découverte de la biodiversité	- Association de protection de l'environnement - Commune	3
	Partager l'ABC	Diffuser les résultats de l'ABC aux habitants et élus de la ComCom afin de favoriser les synergies	Présentation en conseil communautaire	- Commune - Association de protection de l'environnement - ComCom	2

# PARTIE 5



## Bibliographie et liste des figures



## Ouvrages consultés :

- ALEPE, CEN48, COGard, 2016.- Méthodologie d'élaboration des Atlas de la Biodiversité communal du Parc national des Cévennes. Rapport commis pour le compte du Parc national des Cévennes. 171 pages.
- A. Morisot, D Chenesseau, J. Bombois, P. Gaulard, V. Tolon, Fisher C., Said S., ONCFS, Déplacement des populations de cerfs du massif jurassien : influences climatiques et humaines, Connaissance et gestion des espèces, page 24-29.
- ARPE-ARB, PLU(i) et Biodiversité, conseiller nature et aménagement – guide technique, 2019, 122p.
- Association des amis du Parc Naturel Régional de la Corse, Statut et effectifs de quelques oiseaux d'eau de la Corse, 1979-1980, 45p.
- Bull. Fr. Pêche Piscic., Recolonisation d'un cours d'eau corse dévasté contribution respective des truites sauvages et domestiques, 1995, p259-266.
- Jolin C., Association des amis du Parc Naturel Régional de la Corse, DREAL, Inventaire de l'Oedicnème criard *Burhinus oedicnemus*, dans le cadre de Natura 2000, 2004, 52p.
- Jolin C., CEN Corse, L'oedicnème criard reproducteur en Corse en 2007, 2007, 12p.
- Jolin C. et Faggio G., CEN Corse, Participation au plan national de restauration du Milan royal *Milvus milvus* en Corse en 2006, 2006, 18p
- Jolin C. et Faggio G., CEN Corse, Bilan des actions sur le Milan royal *Milvus milvus* en Corse, 2007, 18p.
- Ollive C., CBNC, Université Joseph Fourier, Inventaire floristique du Fium'Orbu : prospection et état des connaissances, 2015, 80p.
- CBNC, *Kosteletzkya pentacarpos*, 2018, 8p.
- CELSE J., CATARD A., CARON S., BALLOUARD J.M., CHEYLAN M., BOSC V. et ROUX A., 2018. Plan National d'Actions Tortue d'Hermann 2018-2027. Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le Luc, 120p.
- CEN CORSE, 2014 - Document d'objectifs du site Natura 2000 « Urbino» (n°FR9410098).
- Cerema, Bilan du déploiement des Atlas de la Biodiversité Communale en région Auvergne-Rhône-Alpes, 2018, 86p.
- Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, Stratégie d'intervention Plaine Orientale 2015-2050, 2p.
- Cosqueric M., Juncy G., Hervé J.Y., LE Bars P., BRGM, Inventaire pour la cartographie des mouvements de terrain en Corse, 1997, 24p.

- Levadoux D., Faggio G., CEN Corse, Rapport de mission d'étude sur la Cistude d'Europe et l'avifaune des sites de Palo et Canna-Gradugine, 2006, 52p.
- 
- Marchetti E., AGENC, Plan de gestion de la zone humide de Canna-Gradugine, 1999, 81p.
- Garnier F., Freytet A., Ardiet L., Andreani C., Azemar G. P., Pellegrini M.J., DREAL, Atlas des paysages de la Corse, 2014.
- Bonaccorsi G., Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, Etude de l'hivernage des anatidés, de l'avifaune nicheuse et synthèse des observations ornithologiques sur les sites de Del Sale, Terrenzana, Canna-Gradugine et Palo, 1999-2000, 43p.
- Bonaccorsi G., J.C. Thibault, Liste des oiseaux observés en Corse aux 20<sup>ème</sup> et 21<sup>ème</sup> siècle, 2012, 12p.
- Paradis G., Ravetto S., Inventaire phytosociologique et cartographique à grande échelle de la végétation du marais et du cordon littoral de Canna-Gradugine et des prairies environnantes, 1999, 124p.
- Paradis G., Piazza C., Ravetto S., Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse n°698 à 701, Paysage végétal du site de Canna-Gradugine, 2002, 124p.
- GCC, Inventaire et activité des chiroptères des lagunes de Palo et Gradugine à l'aide de détecteurs à ultrasons, 2006, 24p.
- GCC, Les chauves-souris du Fium'Orbu, 2011, 11p.
- Gourdain P., Poncet L., Haffner P., Siblet J-P., Olivereau F. et Hesse S., 2011. Cartographie Nationale des Enjeux Territorialisés de Biodiversité remarquable (CARNET B) - Inventaires de la biodiversité remarquable (volet 1. Faune) sur deux régions pilotes : La Lorraine et la région Centre. V.1.0. 213p.
- Gourdain P., Cordier J., Vernier F. et Poncet L., 2011. Cartographie Nationale des Enjeux Territorialisés de la Biodiversité remarquable (CARNET B). - Volet 2 - Méthodologie Flore pour le programme CARNET B. 97 p.
- HOUARD X. (coord.), 2020 – Plan National d'Actions en faveur des « libellules » - Agir pour la préservation des odonates menacés et de leurs habitats 2020-2030. Office pour les insectes et leur environnement – DREAL Hauts-de-France - Ministère de la transition écologique et solidaire : 68 p.
- Reymann J., CBNC, Université Joseph Fourier, Inventaire et cartographie des habitats prairiaux de l'étage mésoméditerranéen en Corse, 2011, 74p.
- MNHN, Formulaire Standard de Données, FR940004090 Embouchures et zones humides du Fium'Orbu et de l'Abatescu, 2018, 28p.

- MNHN, Formulaire Standard de Données, FR9402014 Grand herbier de la côte orientale, 2021, 8p.
- Paquin M., Roulot J., Lévêque P., Agence Française pour la Biodiversité, Atlas de la Biodiversité Communale S'approprier et protéger la biodiversité de son territoire Guide ABC, 2014, 80p.
- Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, Bulletin Officiel, Circulaire du 13 août 2010 relative aux déclinaisons régionales de la stratégie nationale de création des aires protégées terrestres métropolitaines, 2010, 279p.
- Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, Plan National d'Action en faveur des Chiroptères 2016-2025, 2017, 83p.
- Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, Plan National d'Action en faveur de la Tortue d'Hermann 2018-2027, 2018, 122p.
- Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, Plan National d'Action en faveur du Crapaud vert 2014-2018, 2014, 124p.
- Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, Plan National d'Action en faveur des Pies-Grièches 2014-2018, 2013, 144p.
- OPIE et Société Française d'Odonatologie, Agir pour les odonates, l'essentiel du PNA, 2012, 20p.
- Parc Naturel Régional de Corse, Rapport d'activité programmes de conservations cerf et mouflon de Corse, 2019-2020, 81p.
- Reparaz A., Diversité et évolution des structures agraires corses, Diversité et évolution des structures agraires corses (deuxième article), Méditerranée, 3<sup>e</sup> année, n°1, 1962. p. 51-72
- Manceau R., Val'hor, Code de conduite professionnel relatif aux plantes exotiques envahissantes en France métropolitaine : *Ailanthus altissima* (Mill.), 2015, 5p.
- Manceau R., Val'hor, Code de conduite professionnel relatif aux plantes exotiques envahissantes en France métropolitaine : *Phytolacca americana* L., 2015, 5p.
- Sordello R., MNHN-SPN, La Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*, 2012, 12p.
- Tanguy, A. & Gourdain P. 2011. Guide méthodologique pour les inventaires faunistiques des espèces métropolitaines terrestres (volet 2) – Atlas de la Biodiversité dans les Communes (ABC). MNHN – MEDDTL. 195 p.
- Tanguy, A., Gourdain, P., Dodinet, E. & Haffner, P. 2011. Méthodologie pour le diagnostic des données existantes sur la commune (volet 0) – Atlas de la Biodiversité dans les Communes (ABC). MNHN – MEDDTL. 36 p.
- Bosc V., Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, diagnostic hydrologique et hydrobiologique de l'étang de Gradugine, 1999, 7p.

## Sites internet consultés :

- <http://services.sandre.eaufrance.fr>
- <https://inpn.mnhn.fr>
- <https://urba-earth.com/map>
- <https://www.geoportail.gouv.fr>
- <http://www.ign.fr>
- <http://www.conservatoire-du-littoral.fr>
- <https://www.legifrance.gouv.fr>
- <http://www.littoral-corse.fr>
- <http://corseornitho.canalblog.com>
- INPN – cahier d’habitat
- <http://www.casatilacqua.fr>
- Mooc Trame verte et bleue
- <http://www.trameverteetbleue.fr>
- <https://www.oiseaux.net>
- <http://www.invmed.fr/>
- <https://gcprovence.wixsite.com/ripimed>

## Liste des figures :

- Figure 1 : Présentation schématique du concept de biodiversité - source Parc National des Pyrénées
- Figure 2 : Zones de prospection et données disponibles en avril 2021
- Figure 3 : Situation géographique de Prunelli di Fium'Orbu
- Figure 4 : Topographie de la commune de Prunelli di Fium'Orbu
- Figure 5 : Occupation du sol de la commune de Prunelli di Fium'Orbu
- Figure 6 : Evolution du paysage de 1960 à aujourd'hui – Partie Est
- Figure 7 : Evolution du paysage de 1960 à aujourd'hui – Partie Centre
- Figure 8 : Evolution du paysage de 1960 à aujourd'hui – Partie Centre
- Figure 9 : Agriculture sur la commune de Prunelli di Fium'Orbu (RPG 2017)
- Figure 10 : Cours terminal de l'Abatescu en 1965 (à gauche) et 2016 (à droite)
- Figure 11 : Hydrographie du territoire
- Figure 12 : Varagnu
- Figure 13 : PLU de Prunelli di Fium'Orbu
- Figure 14 : Terrain acquis par le conservatoire du littoral
- Figure 15 : ZNIEFF de type II sur la commune
- Figure 16 : Plan de Prévention du Risque Inondation
- Figure 17 : Site Natura 2000 "Grand herbier de la côte orientale"
- Figure 18 : Origines des données de l'ABC
- Figure 19 : Données par groupe taxonomique
- Figure 20 : Données insectes et araignées
- Figure 21 : Pression d'observations
- Figure 22 : Nombre d'espèces recensées sur Prunelli di Fium'Orbu
- Figure 23 : Statut des espèces recensées
- Figure 24 : Nombre d'espèces protégées et remarquables sur la commune de Prunelli par taxon
- Figure 25 : Récapitulatif des espèces recensées, protégées et remarquables
- Figure 26 : Espèces introduites sur la commune de Prunelli di Fium'Orbu
- Figure 27 : Cartographie des habitats – CBNC - 2022
- Figure 28 : Composition du paysage de Prunelli di Fium'Orbu d'après la cartographie d'habitats du CBNC
- Figure 29 : Habitats d'intérêt communautaire
- Figure 30 : Etang de Gradugine
- Figure 31 : Marais de Canna
- Figure 32 : Roselière
- Figure 33 : Jonçaille
- Figure 34 : Héron pourpré (*Ardea purpurea*) - Protégée
- Figure 35 : Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*) - Protégée
- Figure 36 : Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) et Aigrette garzette (*Egretta garzetta*) - Protégée
- Figure 37 : Rémiz penduline (*Remiz pendulinus*) - Protégée
- Figure 38 : Cistude d'Europe à Migliacciaru ©Lily Chiari - Protégée
- Figure 39 : Zones favorable à la Cistude d'Europe d'après D. Levadoux, et G. Faggio, 2006

- Figure 40 : Hibiscus à cinq fruits (*Kosteletzkya pentacarpos*) ©Caroline Favier - **Protégée**
- Figure 41 : Orthetrum de Sicile (*Orthetrum trinacria*) - **Remarquable**
- Figure 42 : Cartographie des milieux ouverts et semi-ouverts
- Figure 43 : Prunelli di Fium'Orbu Est - 1950-1965
- Figure 44 : Prunelli di Fium'Orbu Est - 2016
- Figure 45 : Migliacciaru - 2016
- Figure 46 : Migliacciaru – 1950-1965
- Figure 47 : Prunelli di Fium'Orbu Nord - 2016
- Figure 48 : Prunelli di Fium'Orbu Nord - 1950-1965
- Figure 49 : Panel de prairies sur la commune
- Figure 50 : réseau de haies sur la commune
- Figure 51 : Milan royal (*Milvus milvus*) - **Protégée**
- Figure 52 : Oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*) - **Protégée**
- Figure 53 : Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*) - **Protégée**
- Figure 54 : Pie grièche à tête rousse (*Lanius senator*) - **Protégée**
- Figure 55 : *Aristolochia rotunda* subsp. *insularis*, *Anacamptis laxiflora*, *Serapias lingua*
- Figure 56 : Machaon, Belle dame et Marbré de vert ©Lily Chiari
- Figure 57 : Petit Monarque, Tircis et Silène ©Lily Chiari
- Figure 58 : Suberaie en plaine
- Figure 59 : Cartographie des milieux forestiers
- Figure 60 : Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*) ©Yann le Bris - **Protégée**
- Figure 61 : Barbastelle d'Europe en vol (*Barbastella barbastellus*) ©C. Robiller. Naturlichter.de - **Protégée**
- Figure 62 : Grande noctule (*Nyctalus lasiopterus*) ©GCC - **Protégée**
- Figure 63 : Cerf de Corse à Prunelli
- Figure 64 : Varagnu
- Figure 65 : Abatescu
- Figure 66 : Varagnu, secteur trou du diable
- Figure 67 : Extrait de corse.eaufrance.fr
- Figure 68 : Agrion mignon (*Coenagrion scitulum*) - **Remarquable**
- Figure 69 : Cordulie méridionale (*Stomatochlora meridionalis*) - **Remarquable**
- Figure 70 : Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*) - **Introduite**
- Figure 71 : Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*) - **Introduite**
- Figure 72 : Amphibiens sur la commune
- Figure 73 : Crapaud vert (*Bufo viridis*) ©Paul Contri - **Protégée**
- Figure 74 : Capture de chiroptères par le GCC et appareil acoustique
- Figure 75 : Murin du Maghreb (*Myotis punicus*) ©GCC - **Protégée**
- Figure 76 : Murin de Capaccini (*Myotis capaccinii*) ©GCC - **Protégée**
- Figure 77 : Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) ©GCC - **Protégée**
- Figure 78 : Migliacciaru vue du ciel : habitations individuelles clôturées
- Figure 79 : Prunelli village vue du ciel : vestige d'anciennes terrasses
- Figure 80 : Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) ©Marie Jullion - **Protégée**

- Figure 81 : Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) Ludovic Jouve - **Protégée**
- Figure 82 : Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) - **Protégée**
- Figure 83 : Observations de Hérisson d'Europe sur la commune de Prunelli di Fium'Orbu
- Figure 84 : Chouette effraie (*Tyto alba*) - **Protégée**
- Figure 85 : Mimosa d'hiver (*Acacia dealbata*) - **Introduite**
- Figure 86 : Zonage du PLU actuel
- Figure 87 : Activités au bord du Fium'Orbu sur la commune de Prunelli di Fium'Orbu
- Figure 88 : Exemple d'un milieu en mosaïque sur la commune de Prunelli
- Figure 89 : Principe de continuité écologique
- Figure 90 : Localisation des Tortues d'Hermann à Miglicciaru et déplacements potentiels
- Figure 91 : Illustration de la continuité entre l'Est et l'Ouest de la commune le long des cours d'eau
- Figure 92 : Illustrations des différents types d'éclairage public et leurs incidences sur la biodiversité

### Liste des annexe :

- ANNEXE 1 : Liste des espèces recensées sur la commune de Prunelli di Fium'Orbu
- ANNEXE 2 : Liste des espèces protégées
- ANNEXE 3 : Liste des espèces menacées d'après l'UICN
- ANNEXE 4 : Liste des Espèces Exotiques Envahissantes ou potentiellement envahissantes
- ANNEXE 5 : Cartographie des Espèces Exotiques Envahissantes ou potentiellement envahissantes
- ANNEXE 6 : Cartographie des Espèces Exotiques Envahissantes avérées (flore)
- ANNEXE 7 : Cartographie des observations biodiversité sur la commune de Prunelli di Fium'Orbu
- ANNEXE 8 : Cartographie des insectes remarquables
- ANNEXE 9 : Cartographie des odonates menacés ou rares
- ANNEXE 10 : Cartographie des oiseaux protégés
- ANNEXE 11 : Cartographie des oiseaux menacés (UICN)
- ANNEXE 12 : Cartographie de la flore protégée
- ANNEXE 13 : Cartographie des observations de *Kosteletzya* à cinq fruits
- ANNEXE 14 : Cartographie des mammifères
- ANNEXE 15 : Cartographie des gîtes à chiroptères
- ANNEXE 16 : Cartographie des observations de Tortue d'Hermann
- ANNEXE 17 : Eléments d'interprétation schématique de la TVB
- ANNEXE 18 : Cartographie des habitats de Prunelli di Fium'Orbu
- ANNEXE 19 : Cartographie des habitats d'intérêt communautaire
- ANNEXE 20 : Cartographie des végétations de l'étang de Gradugine et du marais de Canna – G. Paradis
- ANNEXE 21 : Evolution morphologique de l'étang de Gradugine de 1951 à 1996 (Bosc, 1999)

# PARTIE 6



# ANNEXES



## ANNEXE 1 : Liste des espèces recensées sur la commune de Prunelli di Fium'Orbu

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<b>Amphibiens</b>								
<i>Bufo viridis balearicus</i> (Boettger, 1880)	Crapaud vert	x	LC	NT	NT	x	2021	Protégée
<i>Hyla sarda</i> (Linnaeus, 1758)	Rainette sarde	x	LC	LC	NT	x	2021	Protégée
<i>Pelophylax lessonae bergeri</i> (Günther in Engelmann, Fritzsche, Günther & Obst, 1986)	Grenouille de Berger	x	LC	LC	LC		2021	Protégée
<b>Chiroptères</b>								
<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	Barbastelle d'Europe	x	VU	LC	LC	x	2021	Protégée
<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	Sérotine commune	x		NT	LC		2021	Protégée
<i>Hypsugo savii</i> (Bonaparte, 1837)	Vespère de Savi	x	LC	LC	LC		2021	Protégée
<i>Miniopterus schreibersii</i> (Natterer in Kuhl, 1817)	Minioptère de Schreibers	x		VU	VU	x	2011	Protégée

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Myotis bechsteinii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	x	VU	NT	NT	x	2011	Protégée
<i>Myotis capaccinii</i> (Bonaparte, 1837)	Murin de Capaccini	x	VU	NT	EN	x	2021	Protégée
<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Daubenton	x		LC	LC		2021	Protégée
<i>Myotis emarginatus</i> (É. Geoffroy Saint-Hilaire, 1806)	Murin à oreilles échanquées	x	LC	LC	NT	x	2021	Protégée
<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	Murin à moustaches	x	LC	LC	LC	x	2011	Protégée
<i>Myotis punicus</i> (Felten, 1977)	Murin du Maghreb	x	NT	VU	VU	x	2021	Protégée
<i>Nyctalus lasiopterus</i> (Schreber, 1780)	Grande noctule	x	DD	VU	VU	x	2021	Protégée
<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	Noctule de Leisler	x	LC	NT	LC	x	2021	Protégée
<i>Pipistrellus kuhlii</i> (Natterer in Kuhl, 1817)	Pipistrelle de Kuhl	x	LC	LC	LC		2021	Protégée
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune	x	LC	NT	LC		2021	Protégée
<i>Pipistrellus pygmaeus</i> (Leach, 1825)	Pipistrelle pygmée	x	LC	LC	DD		2021	Protégée
<i>Plecotus austriacus</i> (J. B. Fischer, 1829)	Oreillard gris	x	LC	LC	LC	x	2021	Protégée
<i>Rhinolophus ferrumequinum ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe	x	NT	LC	VU	x	2021	Protégée

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Borkhausen, 1797)	Petit rhinolophe	x	NT	LC	NT	x	2021	Protégée
<i>Tadarida teniotis</i> (Rafinesque, 1814)	Molosse de Cestoni	x	LC	NT	LC		2021	Protégée
<b>Escargots et mollusques</b>								
<i>Atyaephyra desmarestii</i> (Millet, 1831)	Caridine, Crevette d'eau douce			LC			1993	Introduite
<i>Faxonius limosus</i> (Rafinesque, 1817)	Écrevisse américaine			NA			2015	Introduite
<i>Unio mancus turtonii</i> (Payraudeau, 1826)	Mulette corse					x	2011	Remarquable
<b>Insectes et araignées</b>								
<b>Orthoptères</b>								
<i>Acrida ungarica mediterranea</i> (Dirsh, 1949)	Criquet à long nez						2020	Commune
<i>Acrometopa italica</i> (Ramme, 1927)	Phanéroptère d'Italie						2019	Remarquable
<i>Acrotylus patruelis</i> (Herrich-Schäffer, 1838)	OEdipode gracile		LC				2020	Remarquable
<i>Aiolopus puissantii</i> (Defaut, 2005)	Aiolope élancée		LC				2019	Commune
<i>Aiolopus strepens</i> (Latreille, 1804)	OEdipode automnale, Criquet farouche		LC				2019	Commune
<i>Anacridium aegyptium</i> (Linnaeus, 1764)	Criquet égyptien		LC				2021	Commune
<i>Calliptamus barbarus</i> (O.G. Costa, 1836)	Caloptène ochracé, Criquet de Barbarie		LC				2008	Commune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Conocephalus conocephalus</i> (Linnaeus, 1767)	Conocéphale africain		LC			x	2019	Remarquable
<i>Conocephalus fuscus</i> (Fabricius, 1793)	Conocéphale bigarré		LC				2008	Commune
<i>Decticus albifrons</i> (Fabricius, 1775)	Dectique à front blanc		LC				2019	Commune
<i>Dociostaurus jagoi</i> (Soltani, 1978)	Criquet de Jago		LC				2008	Commune
<i>Dociostaurus maroccanus</i> (Thunberg, 1815)	Criquet marocain, Stauronote, Criquet ravageur		LC				2008	Commune
<i>Eupholidoptera tyrrhenica</i> (Allegrucci, Massa, Trasatti & Sbordon, 2013)	Decticelle corse		LC				2008	Commune
<i>Eyprepocnemis plorans</i> (Charpentier, 1825)	Miramelle corse		LC			x	2020	Remarquable
<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i> (Linnaeus, 1758)	Courtillière commune		LC				2019	Commune
<i>Oecanthus pellucens</i> (Scopoli, 1763)	Grillon d'Italie, Oecanthe transparent, Grillon transparent, Vair		LC				2008	Commune
<i>Oedipoda caeruleascens sardeti</i> (Defaut, 2006)	Oedipode du Monte Cinto						2020	Remarquable

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Omocestus rufipes</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet noir-ébène		LC				2019	Commune
<i>Paracinema tricolor bisignata</i> (Charpentier, 1825)	Criquet tricolore					x	2019	Remarquable
<i>Phaneroptera nana</i> (Fieber, 1853)	Phanéroptère méridional		LC				2008	Commune
<i>Platycleis affinis</i> (Fieber, 1853)	Decticelle côtière		LC				2008	Commune
<i>Rhacocleis germanica</i> (Herrich-Schäffer, 1840)	Decticelle orientale		LC				2008	Commune
<i>Sepiana sepium</i> (Yersin, 1854)	Decticelle échassière, Decticelle des haies, Dectique des haies		LC				2008	Commune
<i>Tessellana tessellata</i> (Charpentier, 1825)	Decticelle carroyée, Dectique marqueté		LC				2008	Commune
<i>Tettigonia viridissima</i> (Linnaeus, 1758)	Grande sauterelle verte		LC				2019	Commune
<i>Tropidopola cylindrica</i> (Marschall, 1836)	Tropidopola cylindrica					x	2020	Remarquable
<i>Tylopsis lilifolia</i> (Fabricius, 1793)	Phanéroptère liliacé, Phi.Inéroptère feuille-de-lys, Sauterelle feuille-de-lys		LC				2008	Commune
<i>Uromenus brevicollis insularis</i> (Chopard, 1923)	Ephippigère d'Algérie						2008	Commune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<b>Odonates</b>								
<i>Aeshna affinis</i> Vander (Linden, 1820)	Aeschne affine		LC	LC	LC		2019	Commune
<i>Aeshna isoceles</i> (O.F. Müller, 1767)	Aeschne isocèle		LC	LC	LC		2018	Commune
<i>Aeshna mixta</i> (Latreille, 1805)	Aeschne mixte		LC	LC	LC	x	2020	Remarquable
<i>Anax imperator</i> (Leach, 1815)	Anax empereur		LC	LC	LC		2014	Commune
<i>Anax parthenope</i> (Selys, 1839)	Anax napolitain		LC	LC	LC		2019	Commune
<i>Boyeria irene</i> (Boyer de Fonscolombe, 1838)	Aeschne paisible		LC	LC	LC		2016	Commune
<i>Brachytron pratense</i> (O.F. Müller, 1764)	Aeschne-velue printanière		LC	NT	VU	x	2021	Remarquable
<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i> (Vander Linden, 1825)	Calopteryx hémorroïdal		LC	LC	LC	x	2021	Remarquable
<i>Calopteryx splendens</i> (Harris, 1780)	Caloptéryx éclatant		LC	LC	LC		2021	Remarquable
<i>Calopteryx splendens caprai</i> (Conci, 1956)	Caloptéryx de Capra					x	2009	Remarquable
<i>Calopteryx virgo meridionalis</i> (Selys, 1873)	Calopterix meridional					x	2020	Remarquable
<i>Ceriagrion tenellum</i> (Villers, 1789)	Agrion délicat		LC	LC	LC		2021	Commune
<i>Chalcolestes parvidens</i> (Artobolevskij, 1929)	Leste italien		LC	DD	LC	x	2020	Remarquable

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Chalcolestes viridis</i> (Vander Linden, 1825)	Leste vert		LC	LC	LC		2009	Commune
<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)	Agrion jouvencelle		LC	LC	LC		2021	Commune
<i>Coenagrion pulchellum</i> (Vander Linden, 1825)	Agrion joli		LC	VU	NT	x	2021	Remarquable
<i>Coenagrion scitulum</i> (Rambur, 1842)	Agrion mignon		LC	LC	VU	x	2009	Remarquable
<i>Crocothemis erythraea</i> (Brullé, 1832)	Crocothémis écarlate		LC	LC	LC		2021	Commune
<i>Erythromma viridulum</i> (Charpentier, 1840)	Naïade au corps vert		LC	LC	LC		2009	Commune
<i>Ischnura genei</i> (Rambur, 1842)	Agrion de gené		LC	LC	LC		2021	Remarquable
<i>Lestes barbarus</i> (Fabricius, 1798)	Leste sauvage		LC	LC	LC	x	2021	Remarquable
<i>Libellula depressa</i> (Linnaeus, 1758)	Libellule déprimée		LC	LC	LC		2021	Commune
<i>Libellula fulva</i> (O.F. Müller, 1764)	Libellule fauve		LC	LC	LC		2021	Commune
<i>Orthetrum brunneum</i> (Boyer de Fonscolombe, 1837)	Orthétrum brun		LC	LC	LC		2009	Commune
<i>Orthetrum cancellatum</i> (Linnaeus, 1758)	Orthétrum réticulé		LC	LC	LC		2021	Commune
<i>Orthetrum coerulescens</i> (Fabricius, 1798)	Orthétrum bleissant		LC	LC	LC		2009	Commune
<i>Orthetrum coerulescens coerulescens</i> (Fabricius, 1798)	Orthétrum bleissant		LC	LC	LC		2021	Commune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Orthetrum trinacria</i> (Selys, 1841)	Orthétrum de Sicile		LC		DD	x	2021	Remarquable
<i>Somatochlora meridionalis</i> (Nielsen, 1935)	Cordulie méridionale		LC	NT	NT	x	2012	Remarquable
<i>Sympecma fusca</i> (Vander Linden, 1820)	Leste brun		LC	LC	LC	x	2021	Remarquable
<i>Sympetrum fonscolombii</i> (Selys, 1840)	Sympétrum de Fonscolombe		LC	LC	LC		2018	Commune
<i>Sympetrum meridionale</i> (Selys, 1841)	Sympétrum méridional		LC	LC	LC		2021	Commune
<i>Sympetrum sanguineum</i> (O.F. Müller, 1764)	Sympétrum sanguin		LC	LC	LC		2020	Commune
<i>Sympetrum striolatum</i> (Charpentier, 1840)	Sympétrum fascié		LC	LC	LC		2019	Commune
<i>Trithemis annulata</i> (Palisot de Beauvois, 1807)	Trithémis annelé		LC	LC	LC		1999	Commune
<b>Lépidoptères</b>								
<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)	Paon du jour		LC	LC	LC		2021	Commune
<i>Aricia agestis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Collier de corail		LC	LC	LC		2022	Commune
<i>Bactra simpliciana</i> (Chrétien, 1915)							2011	Commune
<i>Brintesia circe</i> (Fabricius, 1775)	Silène		LC	LC	LC	x	2021	Commune
<i>Celastrina argiolus</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré des nerpruns		LC	LC	LC		2021	Commune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Charaxes jasius</i> (Linnaeus, 1767)	Pacha à deux queues		LC	LC	LC		2021	Commune
<i>Chiasmia clathrata</i> (Linnaeus, 1758)	Géomètre à barreaux						2014	Commune
<i>Colias crocea</i> (Geoffroy in Fourcroy, 1785)	Souci		LC	LC	LC		2021	Commune
<i>Cydalima perspectalis</i> (Walker, 1859)	Pyrale du buis						2021	Introduite
<i>Danaus chrysippus</i> (Linnaeus, 1758)	Petit Monarque			LC	LC		2019	Commune
<i>Iphioides podalirius</i> (Linnaeus, 1758)	Flambé		LC	LC	LC		2021	Commune
<i>Leptotes pirithous</i> (Linnaeus, 1767)	Azuré de la luzerne		LC	LC	LC		2016	Commune
<i>Limenitis reducta</i> (Staudinger, 1901)	Sylvain azuré		LC	LC	LC		2021	Commune
<i>Macroglossum stellatarum</i> (Linnaeus, 1758)	Moro-Sphinx						2018	Commune
<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	Myrtil		LC	LC	LC		2021	Commune
<i>Nymphalis polychloros</i> (Linnaeus, 1758)	Grande tortue		LC	LC	LC		2017	Commune
<i>Papilio machaon</i> Linnaeus, 1758	Machaon		LC	LC	LC		2021	Commune
<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)	Tircis		LC	LC	LC		2021	Commune
<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade du chou		LC	LC	LC		2017	Commune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride du navet		LC	LC	LC		2017	Commune
<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride de la rave		LC	LC	LC		2021	Commune
<i>Polygonia c-album</i> (Linnaeus, 1758)	Robert-le-diable		LC	LC	LC		2021	Commune
<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)	Argus bleu		LC	LC	LC		2021	Commune
<i>Pontia daplidice</i> (Linnaeus, 1758)	Marbré-de-vert		Lc	LC	LC		2021	Commune
<i>Pseudopanthera macularia</i> (Linnaeus, 1758)	Panthère						2014	Commune
<i>Pyronia tithonus</i> (Linnaeus, 1771)	Amaryllis		LC	LC	LC	x	2021	Commune
<i>Pyropteron chrysidiforme</i> (Esper, 1782)	Sésie de l'oseille						2021	Commune
<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	Vulcain		LC	LC	LC		2017	Commune
<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)	Belle dame		LC	LC	LC		2021	Commune
<i>Vespa crabro</i> Linnaeus, 1758	Frelon d'Europe						2013	Commune
<i>Zeuzera pyrina</i> (Linnaeus, 1760)	Zeuzère du marronnier						2012	Commune
<b>Autres insectes et araignées</b>								
<i>Amblytylus nasutus</i> (Kirschbaum, 1856)							1965	Commune
<i>Ameles spallanzani</i> (Rossi, 1792)	Mantes						2021	Commune
<i>Anisoplia tempestiva</i> (Erichson, 1847)							2021	Commune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Araneus diadematus</i> (Clerck, 1758)	Épeire diadème						2021	Commune
<i>Araniella opisthographa</i> (Kulczynski, 1905)							2021	Commune
<i>Camponotus vagus</i> (Scopoli, 1763)							1986	Commune
<i>Campylomma verbasci</i> (Meyer-Dür, 1843)							1965	Commune
<i>Carpocoris mediterraneus</i> (Tamanini, 1958)							2021	Commune
<i>Charagochilus gyllenhalii</i> (Fallén, 1807)							1965	Commune
<i>Closterotomus norwegicus</i> (Gmelin, 1790)	Punaise de la pomme de terre						1965	Commune
<i>Colpa sexmaculata</i> (Fabricius, 1781)							1976	Commune
<i>Conostethus venustus</i> (Fieber, 1858)							1965	Commune
<i>Crematogaster scutellaris</i> (Olivier, 1792)							1986	Commune
<i>Curculionoidea</i> (Latreille, 1802)							2021	Commune
<i>Cyphodema instabilis</i> (Lucas, 1849)							1965	Commune
<i>Deraeocoris ruber</i> (Linnaeus, 1758)							1965	Commune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Deraeocoris serenus</i> (Douglas & Scott, 1868)							1965	Commune
<i>Dolycoris baccarum</i> (Linnaeus, 1758)	Punaise brune à antennes & bords panachés						2008	Commune
<i>Empusa pennata</i> (Thunberg, 1815)	Empuse commune						2014	Commune
<i>Episyrphus balteatus</i> (De Geer, 1776)							2021	Commune
<i>Eurydema ornata</i> (Linnaeus, 1758)							2008	Commune
<i>Eurydema ventralis</i> (Kolenati, 1846)							2008	Commune
<i>Eurygaster austriaca</i> (Schrank, 1776)							2021	Commune
<i>Forficula auricularia</i> (Linnaeus, 1758)	Perce-oreille						2021	Commune
<i>Formica cunicularia</i> (Latreille, 1798)							1986	Commune
<i>Globiceps sphaegiformis</i> (Rossi, 1790)							1965	Commune
<i>Halticus macrocephalus</i> (Fieber, 1858)							1965	Commune
<i>Halyomorpha halys</i> (Stal, 1855)	Punaise diabolique						2021	Introduite
<i>Heriaeus hirtus</i> (Latreille, 1819)							2021	Commune
<i>Hesperophanes sericeus</i> (Fabricius, 1787)			LC				1999	Commune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Lacon punctatus</i> (Herbst, 1779)			LC				2012	Commune
<i>Megaloceroea recticornis</i> (Geoffroy, 1785)	Punaise verte						1965	Commune
<i>Megalocoleus aurantiacus</i> (Fieber, 1858)							1965	Commune
<i>Megalocoleus longirostris</i> (Fieber, 1861)							1965	Commune
<i>Meloe proscarabaeus</i> (Linnaeus, 1758)	Méloé enfle-bœuf						2021	Commune
<i>Messor minor</i> (André, 1883)							2016	Remarquable
<i>Messor structor</i> (Latreille, 1798)							1986	Commune
<i>Mimocoris rugicollis</i> (A. Costa, 1853)							1965	Commune
<i>Misumena vatia</i> (Clerck, 1758)	Misumène variable						2021	Commune
<i>Nemesia carminans</i> (Latreille, 1818)							2015	Commune
<i>Odontotarsus robustus</i> (Jakovlev, 1884)							2008	Commune
<i>Oedemera nobilis</i> (Scopoli, 1763)	Oedemère noble						2021	Commune
<i>Pachytomella passerinii</i> (A. Costa, 1842)							1965	Commune
<i>Philaeus chrysops</i> (Poda, 1761)	Saltique sanguinolent						2021	Commune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Pilophorus perplexus</i> (Douglas & Scott, 1875)							1965	Commune
<i>Plagiognathus fulvipennis</i> (Kirschbaum, 1856)							1965	Commune
<i>Plagiognathus fusciloris</i> (Reuter, 1878)							1965	Commune
<i>Platynus assimilis</i> (Paykull, 1790)							2014	Commune
<i>Poecilus cupreus</i> (Linnaeus, 1758)							2014	Commune
<i>Polymerus unifasciatus</i> (Fabricius, 1794)							1965	Commune
<i>Psallus varians</i> (Herrich-Schäffer, 1841)							1965	Commune
<i>Ptosima undecimmaculata</i> (Herbst, 1784)							2021	Commune
<i>Scaphidium quadrimaculatum</i> (Olivier, 1790)							2014	Commune
<i>Scolia sexmaculata</i> (O.F. Müller, 1766)							1976	Commune
<i>Stenurella bifasciata</i> (Müller, 1776)			LC				2021	Commune
<i>Synema globosum</i> (Fabricius, 1775)							2021	Commune
<i>Tapinoma nigerrimum</i> (Nylander, 1856)							1986	Commune
<i>Taylorilygus apicalis</i> (Fieber, 1861)							1965	Introduite

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Timarcha tenebricosa</i> (Fabricius, 1775)	Crache-sang						2014	Commune
<i>Valgus hemipterus</i> (Linnaeus, 1758)	Cétoine punaise		LC				2021	Commune
<b>Mammifères</b>								
<i>Cervus elaphus corsicanus</i> (Erxleben, 1777)	Cerf élaphe de Corse			VU			2021	Protégée
<i>Erinaceus europaeus</i> (Linnaeus, 1758)	Hérisson d'Europe		LC	LC			2021	Protégée
<i>Mustela nivalis</i> (Linnaeus, 1766)	Belette d'Europe		LC	LC			1982	Commune
<i>Sus scrofa</i> (Linnaeus, 1758)	Sanglier		LC	LC			2021	Commune
<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	Renard roux		LC	LC			1982	Commune
<b>Oiseaux</b>								
<i>Accipiter nisus</i> (Linnaeus, 1758)	Epervier d'Europe		LC	LC	LC	x	2019	Protégée
<i>Acrocephalus arundinaceus</i> (Linnaeus, 1758)	Rousserolle turdoïde			VU	VU	x	2021	Protégée
<i>Acrocephalus melanopogon</i> (Temminck, 1823)	Lusciniolle à moustaches	x	LC	EN	DD	x	2000	Protégée
<i>Acrocephalus scirpaceus</i> (Hermann, 1804)	Rousserolle effarvate		LC	LC	NT	x	2019	Protégée
<i>Actitis hypoleucos</i> (Linnaeus, 1758)	Chevalier guignette		LC	NT	NA		2021	Protégée

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue		LC	LC	LC		2021	Protégée
<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	x	VU	VU	DD	x	2020	Protégée
<i>Anas crecca</i> (Linnaeus, 1758)	Sarcelle d'hiver			VU			1993	Protégée
<i>Anas platyrhynchos</i> (Linnaeus, 1758)	Canard colvert		LC	LC	LC		2021	Commune
<i>Anthus cervinus</i> (Pallas, 1811)	Pipit à gorge rousse		LC				2021	Protégée
<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit des arbres		LC				2021	Protégée
<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)	Martinet noir		LC	NT	LC	x	2021	Protégée
<i>Ardea alba alba</i> (Linnaeus, 1758)	Grande Aigrette	x	LC	LC		x	2021	Protégée
<i>Ardea cinerea</i> (Linnaeus, 1758)	Héron cendré		LC	LC	NA	x	2021	Protégée
<i>Ardea purpurea</i> (Linnaeus, 1766)	Héron pourpré	x	LC	LC	EN	x	2021	Protégée
<i>Asio flammeus</i> (Pontoppidan, 1763)	Hibou des marais	x	LC	VU			2021	Protégée
<i>Aythya nyroca</i> (Güldenstädt, 1770)	Fuligule nyroca	x	LC	NA	NA		1993	Protégée
<i>Botaurus stellaris</i> (Linnaeus, 1758)	Butor étoilé	x	LC	VU			2000	Protégée
<i>Bubulcus ibis</i> (Linnaeus, 1758)	Héron garde-boeufs		LC	LC	NA		2000	Protégée

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Burhinus oedichnemus</i> (Linnaeus, 1758)	Oedicnème criard	x	LC	LC	VU	x	2021	Protégée
<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Buse variable		LC	LC	LC		2021	Protégée
<i>Cairina moschata</i> (Linnaeus, 1758)	Canard de barbarie		VU				2022	Introduite
<i>Calidris alpina</i> (Linnaeus, 1758)	Bécasseau variable		LC	LC			1993	Protégée
<i>Calidris ferruginea</i> (Pontoppidan, 1763)	Bécasseau cocorli		VU	LC			1993	Protégée
<i>Caprimulgus europaeus</i> (Linnaeus, 1758)	Engoulevent d'Europe	x	LC	LC	LC	x	2000	Protégée
<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant		LC	LC	LC		2020	Protégée
<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Bouscarle de Cetti		LC	NT	LC		2021	Protégée
<i>Charadrius dubius</i> (Scopoli, 1786)	Petit Gravelot		LC	LC	EN	x	2021	Protégée
<i>Chloris chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe		LC	NA			2021	Protégée
<i>Chroicocephalus genei</i> (Brême, 1839)	Geoland railleur	x	LC	VU			1986	Protégée
<i>Chroicocephalus ridibundus</i> (Linnaeus, 1766)	Mouette rieuse		LC	LC			2020	Protégée
<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard des roseaux	x	LC	NT	EN	x	2021	Protégée

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Circus pygargus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard cendré	x	LC	NT	NA		2019	Protégée
<i>Cisticola juncidis</i> (Rafinesque, 1810)	Cisticole des joncs		LC	VU	NT		2021	Protégée
<i>Coracias garrulus</i> (Linnaeus, 1758)	Rollier d'Europe	x	LC	NT			2018	Protégée
<i>Corvus corone cornix</i> (Linnaeus, 1758)	Corneille mantelée		LC	LC	LC		2021	Commune
<i>Cuculus canorus</i> (Linnaeus, 1758)	coucou gris		LC	LC	LC		2021	Protégée
<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue		LC	LC	LC		2021	Protégée
<i>Cygnus olor</i> (Gmelin, 1789)	Cygne tuberculé		LC	LC			2020	Protégée
<i>Delichon urbicum</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre		LC	NT	LC		2021	Protégée
<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche		LC	LC	LC	x	2021	Protégée
<i>Egretta garzetta</i> (Linnaeus, 1766)	Aigrette garzette	x	LC	LC	EN	x	2021	Protégée
<i>Emberiza calandra</i> (Linnaeus, 1758)	Bruant proyer		LC	LC	LC	x	2021	Protégée
<i>Emberiza cirius</i> (Linnaeus, 1766)	Bruant zizi		LC	LC	LC		2021	Protégée
<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier		LC	LC	LC		2021	Protégée

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Falco cherrug</i> (Gray, 1834)	Faucon sacre	x	VU	NA			2000	Protégée
<i>Falco subbuteo</i> (Linnaeus, 1758)	Faucon hobereau		LC	LC	VU	x	2020	Protégée
<i>Falco tinnunculus</i> (Linnaeus, 1758)	Faucon crécerelle		LC	NA	LC		2021	Protégée
<i>Falco vespertinus</i> (Linnaeus, 1766)	Faucon kobez	x	NT	NA		x	2019	Protégée
<i>Fringilla coelebs</i> (Linnaeus, 1758)	Pinson des arbres		LC	LC	LC		2021	Protégée
<i>Fulica atra</i> (Linnaeus, 1758)	Foulque macroule		NT	LC	LC	x	2020	Remarquable
<i>Gallinago gallinago</i> (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais	x	LC	LC		x	2000	Remarquable
<i>Gallinula chloropus</i> (Linnaeus, 1758)	Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau		LC	LC	LC		2021	Protégée
<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes		LC	LC	LC		2021	Commune
<i>Gavia arctica</i> (Linnaeus, 1758)	Plongeon arctique	x	LC				2019	Protégée
<i>Glareola pratincola</i> (Linnaeus, 1766)	Glaréole à collier	x	LC	EN			1993	Protégée
<i>Haematopus ostralegus</i> (Linnaeus, 1758)	Huitrier pie						2019	Commune
<i>Hippolais icterina</i> (Vieillot, 1817)	Hypolaïs icterine, Grand contrefaisant		LC	VU			2019	Protégée
<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	Hypolaïs polyglotte, Petit contrefaisant		LC	LC	NA	x	2019	Protégée

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Hirundo rustica</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle rustique		LC	NT	LC		2021	Protégée
<i>Hydrocoloeus minutus</i> (Pallas, 1776)	Mouette pygmée	x	NT	NA			2000	Protégée
<i>Ixobrychus minutus</i> (Linnaeus, 1766)	Butor blongios, Blongios nain	x	LC	NA	VU	x	2000	Protégée
<i>Jynx torquilla</i> (Linnaeus, 1758)	Torcol fourmilier		LC	LC	NT	x	2021	Protégée
<i>Lanius collurio</i> (Linnaeus, 1758)	Pie-grièche écorcheur	x	LC	NT	NT	x	2000	Protégée
<i>Lanius senator</i> (Linnaeus, 1758)	Pie grièche à tête rousse		LC	VU	VU	x	2021	Protégée
<i>Larus michahellis</i> (Naumann, 1840)	Goéland leucophée		LC	LC	LC		2000	Protégée
<i>Larus michahellis</i> (Naumann, 1840)	Goéland leucophée		LC	LC	LC		2019	Protégée
<i>Limosa limosa</i> (Linnaeus, 1758)	Barge à queue noire		VU	VU			1993	Protégée
<i>Lullula arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Alouette lulu	x	LC	LC	LC	x	2021	Protégée
<i>Luscinia megarhynchos</i> (C. L. Brehm, 1831)	Rosignol philomèle		LC	LC	LC		2021	Protégée
<i>Mareca strepera</i> (Linnaeus, 1758)	Canard chipeau	x	LC	LC			2020	Commune
<i>Merops apiaster</i> (Linnaeus, 1758)	Guêpier d'Europe		LC	LC	NT	x	2021	Protégée

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	Milan royal	x	NT	VU	NT	x	2021	Protégée
<i>Motacilla alba</i> (Linnaeus, 1758)	Bergeronnette grise		LC	LC	EN		2021	Protégée
<i>Motacilla cinerea</i> (Tunstall, 1771)	Bergeronnette des ruisseaux		LC	LC	LC	x	2021	Protégée
<i>Motacilla flava flava</i> (Linnaeus, 1758)	Bergeronnette printanière		LC	LC	NA		2021	Protégée
<i>Muscicapa tyrrrhenica</i> (Schiebel, 1910)	Gobemouche méditerranéen			DD	LC	x	2021	Remarquable
<i>Netta rufina</i> (Pallas, 1773)	Nette rousse		LC	LC	EN	x	2020	Remarquable
<i>Nycticorax nycticorax</i> (Linnaeus, 1758)	Héron bihoreau, Bihoreau gris	x	LC	NT		x	2021	Protégée
<i>Oriolus oriolus</i> (Linnaeus, 1758)	Loriot D'Europe		LC	LC	DD		2021	Protégée
<i>Otus scops</i> (Linnaeus, 1758)	Hibou petit-duc, Petit-duc scops			LC	LC	x	2021	Protégée
<i>Pandion haliaetus</i> (Linnaeus, 1758)	Balbuzard pêcheur	x	LC	VU	EN	x	2016	Protégée
<i>Parus major</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange charbonnière		LC	LC	LC		2021	Protégée
<i>Passer hispaniolensis</i> (Temminck, 1820)	Moineau espagnol		LC	NA	DD		2017	Protégée
<i>Passer italiae</i> (Vieillot, 1817)	Moineau cisalpin			LC	LC		2021	Commune
<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	x	LC	LC			2019	Protégée

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Phalacrocorax aristotelis</i> (Linnaeus, 1760)	Cormoran huppé			LC	VU		2022	Protégée
<i>Phalacrocorax carbo</i> (Linnaeus, 1758)	Grand Cormoran		LC	LC			2021	Protégée
<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir		LC	LC	VU		2022	Protégée
<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1817)	Pouillot véloce			LC	VU		2021	Protégée
<i>Plegadis falcinellus</i> (Linnaeus, 1766)	Ibis falcinelle	x	LC	NT			2021	Protégée
<i>Podiceps cristatus</i> (Linnaeus, 1758)	Grèbe huppé		LC	LC	VU	x	2000	Protégée
<i>Podiceps nigricollis</i> (Brehm, 1831)	Grèbe à cou noir		LC	LC	NA	x	1993	Protégée
<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet		LC	LC			2021	Protégée
<i>Rallus aquaticus</i> (Linnaeus, 1758)	Râle d'eau		LC	NA	DD	x	2020	Protégée
<i>Regulus regulus</i> (Linnaeus, 1758)	Roitelet Huppé		LC	NT	LC	x	2021	Protégée
<i>Remiz pendulinus</i> (Linnaeus, 1758)	Rémiz penduline			CR		x	2021	Protégée
<i>Riparia riparia</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de rivage		LC	LC			2021	Protégée
<i>Saxicola rubetra</i> (Linnaeus, 1758)	Traquet tarier, Tarier des prés		LC	VU	NA		2018	Protégée

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Saxicola rubicola</i> (Linnaeus, 1766)	Tarier pâtre		LC	NT	LC		2021	Protégée
<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Serin cini		LC	VU	LC		2021	Protégée
<i>Spatula clypeata</i> (Linnaeus, 1758)	Canard souchet		LC	LC	NA		2020	Commune
<i>Spatula querquedula</i> (Linnaeus, 1758)	Sarcelle d'été		LC	VU	NA	x	1993	Remarquable
<i>Spinus spinus</i> (Linnaeus, 1758)	Tarin des aulnes		LC	LC	NA		2021	Protégée
<i>Streptopelia decaocto</i> (Frisvoldszky, 1838)	Tourterelle turque		LC	LC	LC		2021	Protégée
<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	Tourterelle des bois		VU	VU	LC		2021	Protégée
<i>Sturnus unicolor</i> (Temminck, 1820)	Étourneau unicolore		LC	Lc	LC		2021	Protégée
<i>Sturnus vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)	Étourneau sansonnet		LC	LC	NA		2017	Commune
<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire		LC	LC	LC		2021	Protégée
<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette des jardins		LC	DD			2020	Protégée
<i>Sylvia cantillans</i> (Pallas, 1764)	Fauvette passerinette			LC		x	2021	Protégée
<i>Sylvia communis</i> (Latham, 1787)	Fauvette grisette		LC	LC	NA		2018	Protégée
<i>Sylvia curruca</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette babillarde			LC			2019	Protégée

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Sylvia melanocephala</i> (Gmelin, 1789)	Fauvette mélanocéphale		LC	NT	LC		2021	Protégée
<i>Sylvia subalpina</i> (Temminck, 1820)	Fauvette de Moltoni			LC	LC		2019	Commune
<i>Tachybaptus ruficollis</i> (Pallas, 1764)	Grebe castagneux		LC	LC	NT	x	2019	Protégée
<i>Tachymarptis melba</i> (Linnaeus, 1758)	Martinet à ventre blanc		LC	LC	LC	x	2021	Protégée
<i>Thalasseus sandvicensis</i> (Latham, 1787)	Sterne caugek	x	LC	NT		x	2019	Protégée
<i>Trachys troglodytes troglodytes</i> (Gyllenhal in Schönherr, 1817)	Troglodyte mignon		LC	LC	LC		2020	Protégée
<i>Tringa glareola</i> (Linnaeus, 1758)	Chevalier sylvain	x	LC	LC			1993	Protégée
<i>Tringa nebularia</i> (Gunnerus, 1767)	Chevalier aboyeur		LC	LC			2019	Commune
<i>Tringa ochropus</i> (Linnaeus, 1758)	Chevalier culblanc			NA			1993	Protégée
<i>Tringa totanus</i> (Linnaeus, 1758)	Chevalier gambette		LC	LC			1993	Commune
<i>Turdus iliacus</i> (Linnaeus, 1766)	Grive mauvis		NT	LC			1994	Commune
<i>Turdus merula</i> (Linnaeus, 1758)	Merle noir		LC	LC	LC		2021	Commune
<i>Turdus viscivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Grive draine		LC	LC	LC		2021	Commune
<i>Tyto alba</i> (Scopoli, 1769)	Chouette effraie		LC	LC	LC		2021	Protégée

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Upupa epops</i> (Linnaeus, 1758)	Huppe fasciée		LC	LC	LC	x	2021	Protégée
<b>Plantes, mousses et fougères</b>								
<i>Abutilon theophrasti</i> (Medik., 1787)	Abutilon d'Avicenne						1992	Introduite
<i>Acacia dealbata</i> (Link, 1822)	Mimosa argenté						2021	Introduite
<i>Acacia sp.</i>	Mimosa						2021	Introduite
<i>Achillea ligustica</i> (All., 1773)	Achillée de Ligurie			LC	LC		2018	Commune
<i>Achillea maritima</i> (L.) Ehrend. & Y.P.Guo, 2005	Achillée maritime			LC	LC		2022	Commune
<i>Agave americana</i> L., 1753	Agave		LC				2021	Introduite
<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	Agrostide stolonifère		LC	LC	LC		1933	Commune
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	Ailante						2021	Introduite
<i>Allium triquetrum</i> L., 1753	Ail à trois angles		DD	LC	LC		2020	Commune
<i>Allium ursinum</i> L., 1753	Ail des ours		LC	LC	LC		2019	Commune
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux		LC	LC	LC		2015	Commune
<i>Althaea officinalis</i> L., 1753	Guimauve officinale, Guimauve sauvage		LC	LC	LC		1933	Commune
<i>Amaranthus hybridus</i> L., 1753	Amarante hybride						2013	Introduite
<i>Amaranthus retroflexus</i> L., 1753	Amarante réfléchie						2013	Introduite

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Amaryllis belladonna</i> L., 1753	Lys belladonne, Amaryllis						2019	Introduite
<i>Anacamptis laxiflora</i> (Lam.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Orchis à fleurs lâches		LC	LC	LC	x	2021	Remarquable
<i>Anacamptis papilionacea</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Orchis papillon		LC	LC	LC	x	2019	Remarquable
<i>Anisantha diandra</i> (Roth) Tutin ex Tzvelev, 1963	Brome à deux étamines						2015	Commune
<i>Anisantha madritensis</i> (L.) Nevski, 1934	Anisanthe de Madrid						2013	Commune
<i>Anthemis maritima</i> L., 1753	Anthémis maritime			LC	LC		2022	Commune
<i>Arbutus unedo</i> L., 1753	Arbousier commun, Arbre aux fraises						2019	Commune
<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh., 1800	Petite bardane					x	2010	Remarquable
<i>Arctotheca calendula</i> (L.) Levyns, 1942	Arctothèque souci						2008	Introduite
<i>Argyranthemum frutescens</i> (L.) Sch.Bip., 1844	Paris Daisy						2020	Introduite
<i>Arisarum vulgare</i> O.Targ.Tozz., 1810	Gouet à capuchon, Capuchon-de-moine						2020	Commune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Aristolochia rotunda</i> subsp. <i>insularis</i> (E.Nardi & Arrigoni) Gamisans, 1985	Aristolochie arrondie			LC			2021	Commune
<i>Arum italicum</i> Mill., 1768	Arum d'Italie						2015	Commune
<i>Arundo donax</i> L., 1753	Canne de Provence		LC	LC	LC		2021	Introduite
<i>Asparagus acutifolius</i> L., 1753	Asperge sauvage						2018	Commune
<i>Asphodelus ramosus</i> L., 1753	Asphodèle rameux						2015	Commune
<i>Asphodelus ramosus</i> subsp. <i>ramosus</i> L., 1753	Asphodèle rameux						2018	Commune
<i>Asplenium adiantum-nigrum</i> L., 1753	Capillaire noir, Doradille noir		LC	LC	LC		2012	Commune
<i>Asplenium onopteris</i> L., 1753	Doradille des ânes						2015	Commune
<i>Asplenium trichomanes</i> L., 1753	Capillaire des murailles, Fausse capillaire, Capillaire rouge, Asplénie		LC	LC	LC		2009	Commune
<i>Astragalus greuteri</i> Bacch. & Brullo, 2006	Astragale de Greuter						2001	Commune
<i>Avena barbata</i> Pott ex Link, 1799	Avoine barbue						2018	Commune
<i>Bellis annua</i> L., 1753	Pâquerette annuelle						2015	Commune
<i>Borago officinalis</i> L., 1753	Bourrache officinale		LC	LC	LC		2019	Commune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Brachypodium retusum</i> (Pers.) P.Beauv., 1812	Brachypode tronqué						2018	Commune
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Brachypode des bois, Brome des bois			LC	LC		2015	Commune
<i>Brassica rapa</i> L., 1753	Navette des champs			DD	NA		1984	Commune
<i>Briza maxima</i> L., 1753	Brize élevée			LC	LC		2018	Commune
<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	Brome mou		LC	LC	LC		2013	Commune
<i>Cakile maritima</i> Scop., 1772	Cakilier, Roquette de mer			LC	LC		2020	Commune
<i>Calamagrostis epigejos</i> (L.) Roth, 1788	Calamagrostide épigéios, Roseau des bois			LC	LC		1933	Commune
<i>Campanula rapunculus</i> L., 1753	Campanule raiponce			LC	LC		2018	Commune
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur		LC	LC	LC		2015	Commune
<i>Cardamine graeca</i> L., 1753	Cardamine de Grèce			LC	LC	x	2010	Remarquable
<i>Carex pendula</i> Huds., 1762	Laïche à épis pendants			LC	LC		2015	Commune
<i>Carex pseudocyperus</i> L., 1753	Laïche faux souchet		LC	LC	LC		1990	Commune
<i>Carex remota</i> L., 1755	Laïche à épis espacés			LC	LC		2015	Commune
<i>Carex riparia</i> Curtis, 1783	Laïche des rives		LC	LC	LC	x	1993	Remarquable
<i>Carlina corymbosa</i> L., 1753	Carlina en corymbe			LC	LC		2018	Commune
<i>Carpobrotus edulis</i> (L.) N.E.Br., 1926	Griffe de sorcière						2019	Introduite

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Catapodium rigidum</i> (L.) C.E.Hubb., 1953	Pâturin rigide, Desmazérie rigide			LC	LC		2012	Commune
<i>Celtis australis</i> L., 1753	Micocoulier de provence, Falabreguier		LC	LC			2019	Introduite
<i>Centaurea cineraria</i> L., 1753	Centauree cinéraire						1954	Commune
<i>Centaureum maritimum</i> (L.) Fritsch, 1907	Érythrée maritime			LC	LC		2019	Commune
<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill., 1799	Céraiste aggloméré			LC	LC		2013	Commune
<i>Ceratophyllum submersum</i> L., 1763	Cornifle submergé, Cératophylle submergé, Cératophylle inerme		LC	LC	LC	x	2009	Remarquable
<i>Chenopodium album</i> L., 1753	Chénopode blanc			LC	LC		2013	Commune
<i>Cichorium intybus</i> L., 1753	Barbe-de-capucin		LC	LC	LC		2020	Commune
<i>Cistus creticus</i> L., 1759	Ciste de Crète			LC	LC		2018	Commune
<i>Cistus halimifolius</i> var. <i>halimifolius</i> L., 1753	Ciste à feuilles d'halimium						2015	Commune
<i>Cistus monspeliensis</i> L., 1753	Ciste de Montpellier			LC	LC		2019	Commune
<i>Cistus salviifolius</i> L., 1753	Ciste à feuilles de sauge			LC	LC		2019	Commune
<i>Clematis flammula</i> L., 1753	Clématite flamme, Clématite odorante			LC	LC		2018	Commune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies			LC	LC		2021	Commune
<i>Clinopodium nepeta</i> (L.) Kuntze, 1891	Clinopode <b>népéta</b>			LC	LC		2018	Commune
<i>Clinopodium nepeta</i> subsp. <i>nepeta</i> (L.) Kuntze, 1891	Clinopode <b>népéta</b>			LC	LC		2018	Commune
<i>Coicya monensis</i> subsp. <i>cheiranthos</i> (Vill.) Aedo, Leadlay & Muñoz Garm., 1993	Fausse giroflée			LC			2010	Commune
<i>Commelina communis</i> L., 1753	Comméline commune						1999	Introduite
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des champs			LC	LC		2013	Commune
<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Liseron des haies			LC	LC		2015	Commune
<i>Cotula coronopifolia</i> L., 1753	Cotule Pied-de-corbeau, Corne de cerf						2019	Introduite
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai		LC	LC	LC		2018	Commune
<i>Crocus corsicus</i> Vanucchi ex Maw, 1878	Crocus de Corse			LC	LC		2015	Commune
<i>Cruciata laevipes</i> Opiz, 1852	Croisette commune			LC	LC		2015	Commune
<i>Crypsis aculeata</i> (L.) Aiton, 1789	Crypside piquant			LC	LC		1994	Remarquable

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Crypsis schoenoides</i> (L.) Lam., 1791	Crypsis faux choïn			LC	NT	x	1993	Remarquable
<i>Cyclamen hederifolium</i> Aiton, 1789	Cyclamen à feuilles de lierre, Cyclamen napolitain		LC	LC	LC	x	2018	Remarquable
<i>Cyclamen repandum</i> Sm., 1806	Cyclamen étalé			LC	LC	x	2018	Remarquable
<i>Cynoglossum creticum</i> Mill., 1768	Cynoglosse de Crète			LC	LC		2021	Commune
<i>Cynosurus echinatus</i> L., 1753	Crételle hérissée, Crételle épineuse			LC	LC		2007	Commune
<i>Cyperus badius</i> Desf., 1798	Souchet bai			LC	LC		2013	Commune
<i>Cyperus eragrostis</i> Lam., 1791	Souchet vigoureux		LC				2021	Introduite
<i>Cyperus papyrus</i> L., 1753	Souchet du Nil						2021	Introduite
<i>Cytisus laniger</i> (Desf.) DC., 1805	Cytise laineux			LC	LC		2018	Commune
<i>Cytisus villosus</i> Pourr., 1788	Genêt velu, Cytise velu			LC	LC		2018	Commune
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré			LC	LC		2015	Commune
<i>Daphne gnidium</i> L., 1753	Daphné garou			LC	LC		2018	Commune
<i>Datura stramonium</i> L., 1753	Stramoine, Herbe à la taupe, Datura officinal						2013	Introduite
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage			LC	LC		2019	Commune
<i>Digitalis purpurea</i> L., 1753	Digitale pourpre		LC	LC	LC		2020	Commune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Digitaria sanguinalis</i> (L.) Scop., 1771	Digitaire sanguine			LC			2013	Commune
<i>Dioscorea communis</i> (L.) Caddick & Wilkin, 2002	Sceau de Notre Dame		LC	LC	LC		2015	Commune
<i>Dioscorea communis</i> (L.) Caddick & Wilkin, 2002	Sceau de Notre Dame		LC	LC	LC		2010	Commune
<i>Diospyros lotus</i> L., 1753	Plaqueminier d'Europe, Plaqueminier d'Italie			NA			1982	Commune
<i>Dittrichia graveolens</i> (L.) Greuter, 1973	Inule fétide, Inule à forte odeur			LC	LC		1989	Commune
<i>Dittrichia viscosa</i> (L.) Greuter, 1973	Inule visqueuse			LC	LC		2020	Commune
<i>Dysphania ambrosioides</i> (L.) Mosyakin & Clemants, 2002	Chénopode fausse Ambrosie			NA			1977	Commune
<i>Echinochloa colona</i> (L.) Link, 1833	Échinochloa colonisateur						1996	Introduite
<i>Echinochloa crus-galli</i> (L.) P.Beauv., 1812	Échinochloa pied-de-coq			LC			2013	Commune
<i>Echium plantagineum</i> L., 1771	Vipérine à feuilles de plantain			LC	LC		2018	Commune
<i>Eleusine tristachya</i> (Lam.) Lam., 1792			LC	LC	LC		2014	Introduite
<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz, 1769	Épipactis à larges feuilles, Elléborine à larges feuilles		LC	LC	LC	x	2012	Remarquable

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Equisetum arvense L., 1753</i>	Prêle des champs		LC	LC	LC		2015	Commune
<i>Equisetum ramosissimum Desf., 1799</i>	Prêle très rameuse				LC	x	2010	Remarquable
<i>Erica arborea L., 1753</i>	Bruyère arborescente, Bruyère en arbre		LC	LC	LC		2020	Commune
<i>Erigeron canadensis L., 1753</i>	Érigéron du Canada						2004	Introduite
<i>Eriobotrya japonica (Thunb.) Lindl., 1821</i>	Bibassier						2020	Introduite
<i>Ervilia articulata (Hornem.) H.Schaeff., Coulot &amp; Rabaute, 2016</i>	Jarosse d'Auvergne		LC	NA	RE		2001	Commune
<i>Eryngium maritimum L., 1753</i>	Panicaut de mer, Chardon des dunes, Chardon bleu, Panicaut des dunes,		LC	LC	LC		2016	Commune
<i>Eschscholzia californica Cham., 1820</i>	Pavot de Californie, Eschscholie de Californie						2018	Introduite
<i>Euonymus europaeus L., 1753</i>	Fusain d'Europe		LC	LC	LC		2015	Commune
<i>Eupatorium cannabinum subsp. corsicum (Req. ex Loisel.) P.Fourn., 1939</i>	Eupatoire de Corse			LC	LC		2010	Commune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Euphorbia amygdaloides</i> subsp. <i>semiperfoliata</i> (Viv.) A.R.Sm., 1968	Euphorbe semiperfoliée			LC	LC		2010	Commune
<i>Euphorbia characias</i> subsp. <i>characias</i> L., 1753	Euphorbe <b>characias</b>			LC	LC		2015	Commune
<i>Euphorbia helioscopia</i> L., 1753	Euphorbe réveil matin			LC	LC		2010	Commune
<i>Euphorbia hirsuta</i> L., 1759	Euphorbe hirsute			LC	LC		1933	Commune
<i>Euphorbia lathyris</i> L., 1753	Euphorbe epurge			LC	LC		2021	Commune
<i>Euphorbia maculata</i> L., 1753	Euphorbe de Jovet, Euphorbe maculée						1999	Introduite
<i>Euphorbia peplis</i> L.	Euphorbe tapis			LC	LC	x	2009	Protégée
<i>Ficus carica</i> L., 1753	Figuier commun, Figuiers de Carie, Caprifiguiers, Figuiers		LC	LC	LC		2020	Commune
<i>Foeniculum vulgare</i> Mill., 1768	Fenouil commun		LC	LC	LC		2019	Commune
<i>Fraxinus angustifolia</i> subsp. <i>oxycarpa</i> (M.Bieb. ex Willd.) Franco & Rocha Afonso, 1971	Frêne à fruits pointus						2009	Commune
<i>Fraxinus ornus</i> subsp. <i>ornus</i> L., 1753	Orne d'Europe						2010	Commune
<i>Fumaria capreolata</i> L., 1753	Fumeterre grimpeuse			LC	LC		2015	Commune
<i>Fumaria officinalis</i> L., 1753	Fumeterre officinale, Herbe À la veuve		LC	LC	LC		2019	Commune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Galium album</i> Mill., 1768	Gaillet dressé			LC	LC		2015	Commune
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante		LC	LC	LC		2018	Commune
<i>Galium rotundifolium</i> L., 1753	Gaillet à feuilles rondes			LC	LC		2009	Commune
<i>Gamochaeta antillana</i> (Urb.) Anderb., 1991	Gamochète en faux						2013	Introduite
<i>Gastridium ventricosum</i> (Gouan) Schinz & Thell., 1913	Gastridie ventrue			LC	LC		2013	Commune
<i>Gaudinia fragilis</i> (L.) P.Beauv., 1812	Gaudinie fragile			LC	LC		2013	Commune
<i>Genista monspessulana</i> (L.) L.A.S.Johnson, 1962	Genêt de Montpellier			LC	LC		2015	Commune
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Herbe à Robert			LC	LC		2018	Commune
<i>Gladiolus italicus</i> Mill., 1768	Glaïeul des moissons		LC	LC	DD		2019	Commune
<i>Glaucium flavum</i> Crantz, 1763	Pavot jaune des sables		LC	LC	LC		2019	Commune
<i>Glebionis segetum</i> (L.) Fourr., 1869	Chrysanthème des moissons			LC	LC		2013	Commune
<i>Globularia alypum</i> L., 1753	Turbith		LC	LC	LC		2019	Commune
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean				LC		2018	Commune
<i>Heliotropium europaeum</i> L., 1753	Héliotrope d'Europe			LC	LC		2019	Commune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Heliotropium supinum</i> L., 1753	Héliotrope couché		LC	NT	NT	x	1993	Remarquable
<i>Helleborus argutifolius</i> Viv., 1824	Ellébore de Corse			LC	LC		2015	Commune
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse Vipérine			LC			1933	Commune
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse			LC	LC		2013	Commune
<i>Hordeum murinum</i> L., 1753	Orge des lièvres		LC	LC	LC		2015	Commune
<i>Humulus lupulus</i> L., 1753	Houblon lupulin		LC	LC	LC		2015	Commune
<i>Hyoseris radiata</i> L., 1753	Hyoséride radiée			LC	LC		2015	Commune
<i>Hypocoum procumbens</i> L., 1753	Cumin couché			LC	LC		1979	Commune
<i>Hypericum hircinum</i> subsp. <i>hircinum</i> L., 1753	Millepertuis à odeur de bouc			LC	LC		2010	Commune
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé		LC	LC	LC		2020	Commune
<i>Hypericum perforatum</i> var. <i>angustifolium</i> DC., 1815	Millepertuis perforé		LC	LC	LC		2018	Commune
<i>Hypochaeris achyrophorus</i> L., 1753	Porcelle à soies courtes			LC	LC		2015	Commune
<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle enracinée			LC	LC		2015	Commune
<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	Houx		LC	LC	LC		2008	Commune
<i>Iris pseudacorus</i> L., 1753	Iris des marais		LC	LC	LC		2015	Commune
<i>Jasione montana</i> L., 1753	Jasione des montagnes			LC	LC		2021	Commune
<i>Juncus acutus</i> subsp. <i>acutus</i> L., 1753	Jonc à tépales pointus						2009	Commune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Juncus bufonius</i> L., 1753	Jonc des crapauds		LC	LC	LC		2013	Commune
<i>Juncus effusus</i> L., 1753	Jonc épars		LC	LC	LC		2015	Commune
<i>Kickxia elatine</i> subsp. <i>crinita</i> (Mabille) Greuter, 1967	Kickxie chevelue			LC	LC		2013	Commune
<i>Kosteletzkya pentacarpos</i> (L.) Ledeb., 1842	Kosteletzkia à cinq fruits	x	VU	EN	EN	x	2021	Protégée
<i>Lactuca sativa</i> L., 1753	Laitue scariole, Escarole		LC	LC	LC		2020	Commune
<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre			LC	LC		2015	Commune
<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>communis</i> L., 1753	Lampsane commune			LC			2015	Commune
<i>Lavandula stoechas</i> subsp. <i>stoechas</i> L., 1753	Lavande Stéchade			LC			2015	Commune
<i>Leontodon saxatilis</i> Lam., 1779	Liondent faux-pissenlit, Léontodon des rochers			LC	LC		1933	Commune
<i>Limodorum abortivum</i> (L.) Sw., 1799	Limodore sans feuille		LC	LC	LC	x	2019	Remarquable
<i>Linaria chalepensis</i> (L.) Mill., 1768	Linaire de Chalep			RE	RE		1834	Commune
<i>Linaria pelisseriana</i> (L.) Mill., 1768	Linaire de Pelissier			LC	LC		2021	Commune
<i>Lolium multiflorum</i> Lam., 1779	Ivraie multiflore		LC	LC	LC		2015	Commune
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ray-gras		LC	LC	LC		2013	Commune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Lotus angustissimus</i> L., 1753	Lotier très étroit			LC	LC		2013	Commune
<i>Lotus corniculatus</i> subsp. <i>corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé			LC			2010	Commune
<i>Lotus pedunculatus</i> Cav., 1793	Lotier pédonculé		LC	LC	LC	x	2013	Remarquable
<i>Lunaria annua</i> L., 1753	Monnaie-du-Pape, Lunaire annuelle						2020	Introduite
<i>Lupinus luteus</i> L., 1753	Lupin jaune		LC				1963	Commune
<i>Lychnis flos-cuculi</i> L., 1753	Silene fleur de coucou			LC	LC		2021	Commune
<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Astérolinon			LC	LC		2018	Commune
<i>Lysimachia arvensis</i> subsp. <i>arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Astérolinon			LC	LC		2013	Commune
<i>Lysimachia vulgaris</i> L., 1753	Lysimaque commune				LC	x	2009	Remarquable
<i>Lythrum hyssopifolia</i> L., 1753	Salicaire à feuilles d'hysope		LC	LC	LC		2013	Commune
<i>Lythrum salicaria</i> L., 1753	Salicaire commune		LC	LC	LC		2020	Commune
<i>Malus sylvestris</i> Mill., 1768	Pommier sauvage, Boquettier		DD	LC	LC		2012	Commune
<i>Malva nicaeensis</i> All., 1785	Mauve de Nice			LC	DD		1951	Commune
<i>Malva punctata</i> (L.) Alef., 1862	Mauve ponctuée			LC	LC		2018	Commune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	Luzerne d'Arabie		LC	LC	LC		2015	Commune
<i>Medicago truncatula</i> Gaertn., 1791	Luzerne tronquée		LC	LC	LC		1999	Commune
<i>Melica uniflora</i> Retz., 1779	Mélique uniflore			LC	LC		2007	Commune
<i>Melissa officinalis</i> L., 1753	Mélisse officinale		LC	LC	LC		2020	Commune
<i>Melomphis arabica</i> (L.) Raf., 1837	Ornithogale d'Arabie			NA			1993	Protégée
<i>Mentha aquatica</i> L., 1753	Menthe aquatique		LC	LC	LC		2015	Commune
<i>Mentha pulegium</i> L., 1753	Menthe pouliot		LC	LC	LC		2020	Commune
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes			LC	LC		2015	Commune
<i>Mentha suaveolens</i> subsp. <i>insularis</i> (Req.) Greuter, 1972	Menthe à feuilles rondes			LC	LC		2010	Commune
<i>Myrtus communis</i> L., 1753	Myrte commun		LC	LC	LC		2019	Commune
<i>Narcissus tazetta</i> L., 1753	Narcisse tazette		LC	LC			2013	Commune
<i>Nigella damascena</i> L., 1753	Nigelle de Damas			LC	LC		2021	Commune
<i>Odontites luteus</i> (L.) Clairv., 1811	Euphrase jaune			LC	LC		2020	Commune
<i>Olea europaea</i> L., 1753	Olivier d'Europe		DD	LC	LC		2020	Commune
<i>Oloptum miliaceum</i> (L.) Röser & Hamasha, 2012	Piptathère faux millet			LC	LC		2015	Commune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Opuntia ficus-indica</i> (L.) Mill., 1768	Figuier de Barbarie						2021	Introduite
<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	Origan commun		LC	LC	LC	x	2020	Remarquable
<i>Ornithogalum umbellatum</i> L., 1753	Ornithogale en ombelle			LC			2015	Commune
<i>Orobancha hederaceae</i> Vaucher ex Duby, 1828	Orobanche du lierre			LC	LC		2021	Commune
<i>Osmunda regalis</i> L., 1753	Osmonde royale		LC	LC	LC		2021	Commune
<i>Ostrya carpinifolia</i> Scop., 1772	Charme houblon, Bois-de-fer		LC	LC	LC		2012	Commune
<i>Oxalis pes-caprae</i> L., 1753	Oxalys pied de chèvre			NA			2021	Commune
<i>Oxybasis chenopodioides</i> (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012	Oxybaside faux chénopode			LC	LC		1933	Commune
<i>Oxybasis urbica</i> (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012	Chénopode des agglomérations			DD	LC	x	1984	Remarquable
<i>Pancratium maritimum</i> L., 1753	Lys de mer, Lis maritime, Lis des sables			LC	LC		2019	Commune
<i>Panicum repens</i> L., 1762	Panic rampant		LC	LC			1997	Commune
<i>Papaver somniferum</i> subsp. <i>setigerum</i> (DC.) Arcang., 1882	Pavot sauvage			LC			2010	Commune
<i>Parentucellia latifolia</i> (L.) Caruel, 1885	Parentucelle à larges feuilles			LC	LC		2012	Commune
<i>Parentucellia viscosa</i> (L.) Caruel, 1885	Bartsie visqueuse			LC	LC		2018	Commune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Parietaria judaica</i> L., 1756	Pariétaire de Judée			LC	LC		2015	Commune
<i>Paspalum distichum</i> L., 1759	Paspale distique			NA			2013	Introduite
<i>Persicaria decipiens</i> (R.Br.) K.L.Wilson, 1988	Renouée à feuilles de Saule		LC	LC	LC	x	2005	Protégée
<i>Persicaria lapathifolia</i> (L.) Delarbre, 1800	Persicaire à feuilles de patience		LC	LC	LC		2013	Commune
<i>Petrorhagia velutina</i> (Guss.) P.W.Ball & Heywood, 1964	Oeillet douteux			LC	LC		2018	Commune
<i>Phillyrea angustifolia</i> L., 1753	Alavert à feuilles étroites			LC	LC		2018	Commune
<i>Phillyrea latifolia</i> L., 1753	Alavert à feuilles larges, Filaria à larges feuilles		LC	LC	LC		2018	Commune
<i>Phillyrea media</i> L., 1759	Phillyrée moyenne			LC			2018	Commune
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Roseau, Roseau commun, Roseau à balais		LC	LC	LC		2009	Commune
<i>Phyllostachys aurea</i> Carrière ex Rivière & C.Rivière, 1878	Bambou			NA			2021	Introduite
<i>Physalis alkekengi</i> L., 1753	Coqueret alkékenge			LC	RE		1900	Commune
<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	Raisin d'Amérique			NA			2004	Introduite
<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	Raisin d'Amérique						2021	Introduite

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Pistacia lentiscus L., 1753</i>	Lentisque, Arbre au mastic		LC	LC	LC		2019	Commune
<i>Plantago lanceolata L., 1753</i>	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures		LC	LC	LC		2018	Commune
<i>Plantago major L., 1753</i>	Plantain majeur		LC	LC	LC		2015	Commune
<i>Poa annua L., 1753</i>	Pâturin annuel			LC	LC		2013	Commune
<i>Poa trivialis L., 1753</i>	Pâturin commun			LC	LC		2013	Commune
<i>Polygala myrtifolia L., 1753</i>	Polygale à feuilles de Myrte						2018	Introduite
<i>Polygonum aviculare L., 1753</i>	Renouée des oiseaux		LC	LC	LC		2013	Commune
<i>Polypodium vulgare L., 1753</i>	Réglisse des bois, Polypode vulgaire		LC	LC	LC		2009	Commune
<i>Populus nigra L., 1753</i>	Peuplier noir		DD	LC	LC		2019	Commune
<i>Portulaca oleracea L., 1753</i>	Pourpier potager			LC	LC		2013	Commune
<i>Potentilla reptans L., 1753</i>	Potentille rampante			LC	LC		2019	Commune
<i>Poterium sanguisorba L., 1753</i>	Petite sanguisorbe			LC	LC		2015	Commune
<i>Prospero autumnale (L.) Speta, 1982</i>	Scille d'automne			LC	LC		2020	Commune
<i>Prunella laciniata (L.) L., 1763</i>	Brunelle blanche			LC	LC		2021	Commune
<i>Prunus spinosa L., 1753</i>	Épine noire, Prunellier, Pelossier		LC	LC	LC		2015	Commune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn, 1879	Ptéridie aigle		LC	LC	LC		2015	Commune
<i>Ptilostemon casabonae</i> (L.) Greuter, 1967	Ptilostémon de Casabona			LC	LC		2015	Commune
<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh., 1800	Pulicaire dysentérique			LC	LC		2019	Commune
<i>Pulicaria odora</i> (L.) Rchb., 1831	Pulicaire odorante			LC	LC		2018	Commune
<i>Pulicaria sicula</i> (L.) Moris, 1843	Pulicaire de Sicile			NT	LC	x	1987	Remarquable
<i>Pulicaria vulgaris</i> Gaertn., 1791	Herbe de Saint-Roch, Pulicaire annuelle, Pulicaire commune			LC	DD	x	1933	Protégée
<i>Punica granatum</i> L., 1753	Grenadier, Grenadier commun						2018	Introduite
<i>Punica granatum</i> L., 1753	Grenadier, Grenadier commun						2019	Introduite
<i>Quercus ilex</i> L., 1753	Chêne vert		LC	LC	LC		2018	Commune
<i>Quercus petraea</i> (Matt.) Liebl., 1784 subsp. <i>petraea</i>	Chêne à trochets						1999	Commune
<i>Quercus pubescens</i> Willd., 1805	Chêne pubescent		LC	LC	LC		2018	Commune
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé		LC	LC	LC		1993	Remarquable
<i>Quercus suber</i> L., 1753	Chêne liège, Surier		LC	LC	LC		2020	Commune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Ranunculus ophioglossifolius</i> Vill. var. <i>fontanus</i> (C.Presl)	Renoncule à feuilles d'Ophioglosse			LC	LC	x	2007	Protégée
<i>Ranunculus sardous</i> Crantz, 1763	Renoncule de Sardaigne			LC	LC		2015	Commune
<i>Reseda luteola</i> L., 1753	Réséda jaunâtre, Réséda des teinturiers, Mignonette jaunâtre			LC	LC		2010	Commune
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier						2021	Introduite
<i>Romulea columnae</i> subsp. <i>columnae</i> Sebast. & Mauri, 1818	Romulée de Colonna			LC			2015	Commune
<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens, Rosier des haies		LC	LC	LC		2008	Commune
<i>Rosa sempervirens</i> L., 1753	Rosier toujours vert, Rosier de tous les mois			LC	LC		2015	Commune
<i>Rubia peregrina</i> L., 1753	Petite garance			LC	LC		2018	Commune
<i>Rubia peregrina</i> subsp. <i>longifolia</i> (Poir.) O.Bolòs, 1969	Garance à longues feuilles			LC			2012	Commune
<i>Rubia peregrina</i> subsp. <i>requienii</i> (Duby) Cardona & Sierra, 1981	Garance de Requien			LC			2001	Commune
<i>Rubus ulmifolius</i> Schott, 1818	Rosier à feuilles d'orme			LC	LC		2019	Commune
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Patience crépue		LC	LC	LC		2015	Commune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Rumex pulcher L., 1753</i>	Patience élégante			LC	LC		2013	Commune
<i>Ruscus aculeatus L., 1753</i>	Fragon, Petit houx, Buis piquant	x	LC	LC	LC	x	2021	Remarquable
<i>Salix alba L., 1753</i>	Saule blanc, Saule commun		LC	LC	LC		2015	Commune
<i>Salix cinerea L., 1753</i>	Saule cendré		LC	LC	LC		2005	Commune
<i>Salix purpurea L., 1753</i>	Saule pourpre		LC	LC	LC		2010	Commune
<i>Sambucus ebulus L., 1753</i>	Sureau yèble		LC	LC	LC		2021	Commune
<i>Santolina corsica Jord. &amp; Fourr., 1869</i>	Santoline de Corse			LC	LC	x	2021	Remarquable
<i>Saponaria officinalis L., 1753</i>	Saponaire officinale		LC	LC	LC		2020	Commune
<i>Schoenoplectus litoralis (Schrad.) Palla, 1888</i>	Scirpe du littoral, Souchet du littoral, Scirpe littoral		LC	LC	LC		1987	Commune
<i>Scrophularia trifoliata L., 1759</i>	Scrofulaire trifolié, Scrophulaire à trois folioles			LC	LC		1984	Commune
<i>Sedum acre L., 1753</i>	Orpin âcre		LC	LC			1999	Introduite
<i>Sedum album L., 1753</i>	Orpin blanc			LC	LC		2015	Commune
<i>Sedum brevifolium DC., 1808</i>	Orpin à feuilles courtes			LC	LC		2015	Commune
<i>Sedum caeruleum L., 1771</i>	Orpin bleuâtre			LC	LC		2019	Commune
<i>Senecio vulgaris L., 1753</i>	Séneçon commun			LC	LC		2018	Commune
<i>Serapias lingua L., 1753</i>	Sérapias langue		LC	LC	LC	x	2019	Remarquable

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Setaria pumila</i> (Poir.) Roem. & Schult., 1817	Sétaire naine			LC			2013	Commune
<i>herardia arvensis</i> L., 1753	Shérardie des champs			LC	LC		2018	Commune
<i>Silybum marianum</i> (L.) Gaertn., 1791	Silybe de Marie		LC	LC	LC		2015	Commune
<i>Sison amomum</i> L., 1753	Sison, Sison amome, Sison aromatique			LC	LC		1933	Commune
<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop., 1772	Sisymbre <b>officina</b>		LC	LC	LC		2013	Commune
<i>Smilax aspera</i> L., 1753	Salsepareille, Liseron épineux		LC	LC	LC		2018	Commune
<i>Solanum chenopodioides</i> Lam., 1794	Morelle faux chénopode			NA			1988	Introduite
<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	Morelle douce-amère		LC	LC	LC		2015	Commune
<i>Solanum nigrum</i> L., 1753				LC	LC		1989	Commune
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	Laiteron piquant			LC	LC		2013	Commune
<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	Laiteron potager			LC	LC		2015	Commune
<i>Sorghum halepense</i> (L.) Pers., 1805	Houlque d'Alep			NA			2004	Introduite
<i>Sparganium erectum</i> L., 1753	Rubancier dressé		LC	LC	DD		2009	Commune
<i>Sparganium erectum subsp. erectum</i> L., 1753	Rubancier dressé		LC	LC	DD		2021	Remarquable
<i>Spergula rubra</i> (L.) D.Dietr., 1840	Spergulaire rouge			LC	LC		2013	Commune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Stachys glutinosa</i> L., 1753	Épiaire poisseuse			LC	LC		2018	Commune
<i>Stachys maritima</i> Gouan, 1764	Épiaire maritime			EN	VU	x	1825	Remarquable
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill., 1789	Mouron des oiseaux		LC	LC	LC		2015	Commune
<i>Symphotrichum squamatum</i> (Spreng.) G.L.Nesom, 1995				NA			2015	Introduite
<i>Tamarix africana</i> Poir.	Tamaris d'Afrique		LC	LC	LC	x	2021	Protégée
<i>Teucrium massiliense</i> L., 1762	Germandrée de Marseille			LC	LC	x	2001	Protégée
<i>Thymelaea hirsuta</i> (L.) Endl., 1847	Passerine hérissée, Passerine hirsute			LC	LC		2018	Commune
<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link, 1821 var. <i>arvensis</i>	Torilide des champs						1933	Commune
<i>Trifolium angustifolium</i> L., 1753	Trèfle à feuilles étroites		LC	LC	LC		2018	Commune
<i>Trifolium campestre</i> Schreb., 1804	Trèfle champêtre			LC	LC		2018	Commune
<i>Trifolium fragiferum</i> L., 1753	Trèfle porte-fraise			LC	LC		1987	Remarquable
<i>Trifolium micranthum</i> Viv., 1824	Trèfle à petites fleurs			LC	LC		2013	Commune
<i>Trifolium patens</i> Schreb., 1804	Trèfle étalé			LC	LC		2013	Commune
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant		LC	LC	LC		2013	Commune
<i>Tripolium pannonicum</i> (Jacq.) Dobrocz., 1962	Aster maritime, Aster de Hongrie			LC	LC		1979	Introduite

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Typha latifolia</i> L., 1753	Massette à larges feuilles		LC	LC	DD		1979	Commune
<i>Umbilicus rupestris</i> (Salisb.) Dandy, 1948	Nombriol de vénus, Oreille-d'abbé			LC	LC		2015	Commune
<i>Urospermum dalechampii</i> (L.) Scop. ex F.W.Schmidt, 1795	Urosperme de Daléchamps			LC	LC		2020	Commune
<i>Urospermum picroides</i> (L.) Scop. ex F.W.Schmidt, 1795	Urosperme fausse picrid			LC	LC		2015	Commune
<i>Urtica atrovirens</i> Req. ex Loisel., 1827	Ortie vert foncé			LC	LC		2015	Commune
<i>Valerianella eriocarpa</i> Desv., 1809	Mâche à fruits velus			LC	LC		2013	Commune
<i>Verbascum blattaria</i> L., 1753	Molène blattaire, Herbe aux mites			LC	LC		1984	Commune
<i>Verbena officinalis</i> L., 1753	Verveine sauvage		LC	LC	LC		2013	Commune
<i>Veronica anagallis-aquatica</i> L., 1753	Mouron aquatique, Mouron d'eau		LC	LC	LC		1984	Commune
<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	Véronique des champs			LC	LC		2013	Commune
<i>Veronica cymbalaria</i> Bodard, 1798	Véronique cymbalaire			LC	LC		2015	Commune
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique commune						2015	Commune
<i>Viburnum tinus</i> L., 1753	Viorne tin, Fatamot		LC	LC	LC		2020	Commune
<i>Vicia dasycarpa</i> Ten., 1829	Vesce à fruits poilus			LC	LC		2010	Commune

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Vicia hybrida</i> L., 1753	Vesce hybride		LC	LC	LC		1951	Commune
<i>Vicia sativa</i> subsp. <i>sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée		LC	NA	LC		2019	Commune
<i>Vicia villosa</i> Roth, 1793	Vesce velue, Vesce des sables			LC	DD		2019	Commune
<i>Vinca major</i> L., 1753	Grande pervenche			LC			2015	Commune
<i>Vinca major</i> L., 1753	Grande pervenche			LC			2020	Commune
<i>Viola alba</i> Besser, 1809	Violette blanche			LC	LC		2015	Commune
<i>Viola</i> L., 1753	Violette			LC	DD		2012	Commune
<i>Vitex agnus-castus</i> L., 1753	Gattilier		DD	LC	LC	x	2009	Protégée
<i>Vitis vinifera</i> subsp. <i>sylvestris</i> (C.C.Gmel.) Hegi, 1925	Vigne sauvage					x	2010	Protégée
<i>Zannichellia palustris</i> subsp. <i>palustris</i> L., 1753	Zannichellie des marais						1999	Remarquable
<b>Poissons</b>								
<i>Anguilla anguilla</i> (Linnaeus, 1758)	Anguille		CR	CR		x	2020	Remarquable
<i>Aphanius fasciatus</i> (Valenciennes, 1821)	Aphanius	x	LC	NT		x	2001	Remarquable
<i>Atherina boyeri</i> (Risso, 1810)	Athérine		LC	LC			2020	Commune
<i>Chelon ramada</i> (Risso, 1827)	Mulet		LC	LC			2013	Commune
<i>Cyprinus carpio</i> Linnaeus, 1758	Carpe						2022	Introduite

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Dicentrarchus labrax</i> (Linnaeus, 1758)	Loup		LC	LC			2021	Commune
<i>Gambusia affinis</i> (Baird & Girard, 1853)	Gambusie						2020	Introduite
<i>Gasterosteus aculeatus</i> Linnaeus, 1758	Epinoche		LC	LC		x	2015	Remarquable
<i>Gobio gobio</i> (Linnaeus, 1758)	Goujon		LC	LC			2015	Introduite
<i>Oncorhynchus mykiss</i> (Walbaum, 1792)	Truite arc-en-ciel						2013	Introduite
<i>Phoxinus phoxinus</i> (Linnaeus, 1758)	Vairon		LC	LC			2021	Introduite
<i>Salaria fluviatilis</i> (Asso, 1801)	Blennie fluviatile			LC	LC	x	2020	Protégée
<i>Salmo trutta</i> (Linnaeus, 1758)	Truite commune	x	LC	LC		x	2020	Protégée
<i>Tinca tinca</i> (Linnaeus, 1758)	Tanche						2016	Introduite
<b>Reptiles</b>								
<i>Emys orbicularis</i> (Linnaeus, 1758)	Cistude d'Europe	x	NT	LC	LC	x	2019	Protégée
<i>Hierophis viridiflavus</i> (Lacepède, 1789)	Couleuvre verte et jaune	x	LC	LC	LC	x	2021	Protégée
<i>Natrix helvetica corsica</i> (Hecht, 1789)	Couleuvre à collier			NT	NT		2021	Protégée
<i>Podarcis siculus</i> (Rafinesque-Schmaltz, 1810)	Lézard sicilien	x	LC	NA	LC		2021	Remarquable
<i>Podarcis tiliguerta</i> (Gmelin, 1789)	Lézard tyrrhénien	x	LC	LC	LC	x	2021	Protégée

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives "Oiseaux" (Annexe I) ou "Habitats" (Annexe IV ou II)	Liste rouge Européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Dernière année d'observation	Statut
<i>Tarentola mauritanica</i> (Linnaeus, 1758)	Tarente de Maurétanie		LC	LC	LC		2021	Protégée
<i>Testudo hermanni</i> (Gmelin, 1789)	Tortue d'Hermann	x	NT	EN	VU	x	2021	Protégée

## ANNEXE 2 : Liste des espèces protégées

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<b>Amphibiens</b>	
<i>Bufo viridis balearicus</i> (Boettger, 1880)	Crapaud vert (Le)
<i>Hyla sarda</i> (Linnaeus, 1758)	Rainette sarde
<i>Pelophylax lessonae bergeri</i> (Günther in Engelmann, Fritzsche, Günther & Obst, 1986)	Grenouille de Berger (La)
<b>Chiroptères</b>	
<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	Barbastelle d'Europe
<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	Sérotine commune
<i>Hypsugo savii</i> (Bonaparte, 1837)	Vespère de Savi
<i>Miniopterus schreibersii</i> (Natterer in Kuhl, 1817)	Minioptère de Schreibers
<i>Myotis bechsteinii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein
<i>Myotis capaccinii</i> (Bonaparte, 1837)	Murin de Capaccini
<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Daubenton
<i>Myotis emarginatus</i> (É. Geoffroy Saint-Hilaire, 1806)	Murin à oreilles échancrées
<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	Murin à moustaches
<i>Myotis punicus</i> Felten, 1977	Murin du Maghreb
<i>Nyctalus lasiopterus</i> (Schreber, 1780)	Grande noctule
<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	Noctule de Leisler
<i>Pipistrellus kuhlii</i> (Natterer in Kuhl, 1817)	Pipistrelle de Kuhl
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune
<i>Pipistrellus pygmaeus</i> (Leach, 1825)	Pipistrelle pygmée
<i>Plecotus austriacus</i> (J. B. Fischer, 1829)	Oreillard gris
<i>Rhinolophus ferrumequinum ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe
<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Borkhausen, 1797)	Petit rhinolophe
<i>Tadarida teniotis</i> (Rafinesque, 1814)	Molosse de Cestoni

**Mammifères (autres que chiroptères)**

<i>Cervus elaphus corsicanus</i> Erxleben, 1777	Cerf élaphe de Corse
<i>Erinaceus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Hérisson d'Europe
<b>Oiseaux</b>	
<i>Accipiter nisus</i> (Linnaeus, 1758)	Epervier d'Europe
<i>Acrocephalus arundinaceus</i> (Linnaeus, 1758)	Rousserolle turdoïde
<i>Acrocephalus melanopogon</i> (Temminck, 1823)	Lusciniole à moustaches
<i>Acrocephalus scirpaceus</i> (Hermann, 1804)	Rousserolle effarvatte
<i>Actitis hypoleucos</i> (Linnaeus, 1758)	Chevalier guignette
<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue
<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe
<i>Anas crecca</i> Linnaeus, 1758	Sarcelle d'hiver
<i>Anthus cervinus</i> (Pallas, 1811)	Pipit à gorge rousse
<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit des arbres
<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)	Martinet noir
<i>Ardea alba alba</i> Linnaeus, 1758	Grande Aigrette
<i>Ardea cinerea</i> Linnaeus, 1758	Héron cendré
<i>Ardea purpurea</i> Linnaeus, 1766	Héron pourpré
<i>Asio flammeus</i> (Pontoppidan, 1763)	Hibou des marais
<i>Aythya nyroca</i> (Güldenstädt, 1770)	Fuligule nyroca
<i>Botaurus stellaris</i> (Linnaeus, 1758)	Butor étoilé
<i>Bubulcus ibis</i> (Linnaeus, 1758)	Héron garde-boeufs
<i>Burhinus oedicnemus</i> (Linnaeus, 1758)	Oedicnème criard
<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Buse variable
<i>Calidris alpina</i> (Linnaeus, 1758)	Bécasseau variable
<i>Calidris ferruginea</i> (Pontoppidan, 1763)	Bécasseau cocorli
<i>Caprimulgus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Engoulevent d'Europe
<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant
<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Bouscarle de Cetti

Charadrius dubius Scopoli, 1786	Petit Gravelot
Chloris chloris (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe
Chroicocephalus genei (Brême, 1839)	Geoland railleur
Chroicocephalus ridibundus (Linnaeus, 1766)	Mouette rieuse
Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)	Busard des roseaux
Circus pygargus (Linnaeus, 1758)	Busard cendré
Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)	Cisticole des joncs
Coracias garrulus Linnaeus, 1758	Rollier d'Europe
Cuculus canorus Linnaeus, 1758	coucou gris
Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue
Cygnus olor (Gmelin, 1789)	Cygne tuberculé
Delichon urbicum (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre
Dendrocopos major (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche
Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)	Aigrette garzette
Emberiza calandra Linnaeus, 1758	Bruant proyer
Emberiza cirrus Linnaeus, 1766	Bruant zizi
Erithacus rubecula (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier
Falco cherrug Gray, 1834	Faucon sacre
Falco subbuteo Linnaeus, 1758	Faucon hobereau
Falco tinnunculus Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle
Falco vespertinus Linnaeus, 1766	Faucon kobez
Fringilla coelebs Linnaeus, 1758	Pinson des arbres
Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)	Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau
Gavia arctica (Linnaeus, 1758)	Plongeon arctique
Glareola pratincola (Linnaeus, 1766)	Glaréole à collier
Hippolais icterina (Vieillot, 1817)	Hypolaïs ictérine, Grand contrefaisant
Hippolais polyglotta (Vieillot, 1817)	Hypolaïs polyglotte, Petit contrefaisant
Hirundo rustica Linnaeus, 1758	Hirondelle rustique

Hydrocoloeus minutus (Pallas, 1776)	Mouette pygmée
Ixobrychus minutus (Linnaeus, 1766)	Butor blongios, Blongios nain
Jynx torquilla Linnaeus, 1758	Torcol fourmilier
Lanius collurio Linnaeus, 1758	Pie-grièche écorcheur
Lanius senator Linnaeus, 1758	Pie grièche à tête rousse
Larus michahellis Naumann, 1840	Goéland leucophée
Larus michahellis Naumann, 1840	Goéland leucophée
Limosa limosa (Linnaeus, 1758)	Barge à queue noire
Lullula arborea (Linnaeus, 1758)	Alouette lulu
Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831	Rossignol philomèle
Merops apiaster Linnaeus, 1758	Guêpier d'Europe
Milvus milvus (Linnaeus, 1758)	Milan royal
Motacilla alba Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise
Motacilla cinerea Tunstall, 1771	Bergeronnette des ruisseaux
Motacilla flava flava Linnaeus, 1758	Bergeronnette printanière
Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)	Héron bihoreau, Bihoreau gris
Oriolus oriolus (Linnaeus, 1758)	Loriot D'europe
Otus scops (Linnaeus, 1758)	Hibou petit-duc, Petit-duc scops
Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)	Balbuzard pêcheur
Parus major Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière
Passer hispaniolensis (Temminck, 1820)	Moineau espagnol
Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore
Phalacrocorax aristotelis (Linnaeus, 1760)	Cormoran huppé
Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)	Grand Cormoran
Phoenicurus ochruros (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir
Phylloscopus collybita (Vieillot, 1817)	Pouillot véloce
Plegadis falcinellus (Linnaeus, 1766)	Ibis falcinelle
Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)	Grèbe huppé

Podiceps nigricollis Brehm, 1831	Grèbe à cou noir
Prunella modularis (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet
Rallus aquaticus Linnaeus, 1758	Rôle d'eau
Regulus regulus (Linnaeus, 1758)	Roitelet Huppé
Remiz pendulinus (Linnaeus, 1758)	Rémiz penduline
Riparia riparia (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de rivage
Saxicola rubetra (Linnaeus, 1758)	Traquet tarier, Tarier des prés
Saxicola rubicola (Linnaeus, 1766)	Tarier pâtre
Serinus serinus (Linnaeus, 1766)	Serin cini
Spinus spinus (Linnaeus, 1758)	Tarin des aulnes
Streptopelia decaocto (Fridvaldszky, 1838)	Tourterelle turque
Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)	Tourterelle des bois
Sturnus unicolor Temminck, 1820	Étourneau unicolore
Sylvia atricapilla (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire
Sylvia borin (Boddaert, 1783)	Fauvette des jardins
Sylvia cantillans (Pallas, 1764)	Fauvette passerinette
Sylvia communis Latham, 1787	Fauvette grisette
Sylvia curruca (Linnaeus, 1758)	Fauvette babillarde
Sylvia melanocephala (Gmelin, 1789)	Fauvette mélanocéphale
Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)	Grebe castagneux
Tachymarpis melba (Linnaeus, 1758)	Martinet à ventre blanc
Thalasseus sandvicensis (Latham, 1787)	Sterne caugek
Trachys troglodytes troglodytes Gyllenhal in SchÄ¶nherr, 1817	Troglodyte mignon
Tringa glareola Linnaeus, 1758	Chevalier sylvain
Tringa ochropus Linnaeus, 1758	Chevalier culblanc
Tyto alba (Scopoli, 1769)	Chouette effraie
Upupa epops Linnaeus, 1758	Huppe fasciée
<b>Plantes, mousses et fougères</b>	
Euphorbia peplis L.	Euphorbe tapis

<i>Kosteletzkya pentacarpos</i> (L.) Ledeb., 1842	Kosteletzkia à cinq fruits
<i>Melomphis arabica</i> (L.) Raf., 1837	Ornithogale d'Arabie
<i>Persicaria decipiens</i> (R.Br.) K.L.Wilson, 1988	Renouée à feuilles de Saule
<i>Pulicaria vulgaris</i> Gaertn., 1791	Herbe de Saint-Roch, Pulicaire annuelle, Pulicaire commune
<i>Ranunculus ophioglossifolius</i> Vill. var. <i>fontanus</i> (C.Presl)	Renoncule à feuilles d'Ophioglosse
<i>Tamarix africana</i> Poir.	Tamaris d'Afrique
<i>Teucrium massiliense</i> L., 1762	Germandrée de Marseille
<i>Vitex agnus-castus</i> L., 1753	Gattilier
<i>Vitis vinifera</i> subsp. <i>sylvestris</i> (C.C.Gmel.) Hegi, 1925	Vigne sylvestre
<b>Poissons</b>	
<i>Salaria fluviatilis</i> (Asso, 1801)	Blennie fluviatile
<i>Salmo trutta</i> Linnaeus, 1758	Truite commune
<b>Reptiles</b>	
<i>Emys orbicularis</i> (Linnaeus, 1758)	Cistude d'Europe
<i>Hierophis viridiflavus</i> (Lacepède, 1789)	Couleuvre verte et jaune (La)
<i>Natrix helvetica corsica</i> (Hecht, 1789)	Couleuvre à collier
<i>Podarcis tiliguerta</i> (Gmelin, 1789)	Lézard tyrrhénien
<i>Tarentola mauritanica</i> (Linnaeus, 1758)	Tarente de Maurétanie (La)
<i>Testudo hermanni</i> Gmelin, 1789	Tortue d'Hermann (La)

## ANNEXE 3 : Liste des espèces menacées d'après l'UICN

<b>Espèces “ Vulnérables”, “En danger” ou “En danger critique » à l'échelle de l'Europe présentes sur Prunelli di Fium'Orbu</b>	
Barbastella barbastellus (Schreber, 1774)	Barbastelle d'Europe
Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein
Myotis capaccinii (Bonaparte, 1837)	Murin de Capaccini
Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe
Calidris ferruginea (Pontoppidan, 1763)	Bécasseau cocorli
Falco cherrug Gray, 1834	Faucon sacre
Limosa limosa (Linnaeus, 1758)	Barge à queue noire
Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)	Tourterelle des bois
Kosteletzkya pentacarpos (L.) Ledeb., 1842	Kosteletzkyia à cinq fruits

<b>Espèces “ Vulnérables”, “En danger” ou “En danger critique » à l'échelle de la France présentes sur Prunelli di Fium'Orbu</b>	
Miniopterus schreibersii (Natterer in Kuhl, 1817)	Minioptère de Schreibers
Myotis punicus Felten, 1977	Murin du Maghreb
Nyctalus lasiopterus (Schreber, 1780)	Grande noctule
Cervus elaphus corsicanus Erleben, 1777	Cerf élaphe de Corse
Acrocephalus arundinaceus (Linnaeus, 1758)	Rousserolle turdoïde
Acrocephalus melanopogon (Temminck, 1823)	Lusciniole à moustaches
Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe
Anas crecca Linnaeus, 1758	Sarcelle d'hiver
Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)	Hibou des marais
Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)	Butor étoilé
Chroicocephalus genei (Brême, 1839)	Geoland railleur
Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)	Cisticole des joncs

<i>Glaucopis pratensis</i> (Linnaeus, 1766)	Glaréole à collier
<i>Hippolais icterina</i> (Vieillot, 1817)	Hypolaïs icterine, Grand contrefaisant
<i>Lanius senator</i> Linnaeus, 1758	Pie grièche à tête rousse
<i>Limosa limosa</i> (Linnaeus, 1758)	Barge à queue noire
<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	Milan royal
<i>Pandion haliaetus</i> (Linnaeus, 1758)	Balbuzard pêcheur
<i>Remiz pendulinus</i> (Linnaeus, 1758)	Rémiz penduline
<i>Saxicola rubetra</i> (Linnaeus, 1758)	Traquet tarier, Tarier des prés
<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Serin cini
<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	Tourterelle des bois
<i>Kosteletzkya pentacarpos</i> (L.) Ledeb., 1842	Kosteletzkia à cinq fruits
<i>Testudo hermanni</i> Gmelin, 1789	Tortue d'Hermann (La)

**Espèces “ Vulnérables”, “En danger” ou “En danger critique » à l'échelle de la Corse présentes sur Prunelli di Fium'Orbu**

<i>Miniopterus schreibersii</i> (Natterer <i>in</i> Kuhl, 1817)	Minioptère de Schreibers
<i>Myotis capaccinii</i> (Bonaparte, 1837)	Murin de Capaccini
<i>Myotis punicus</i> Felten, 1977	Murin du Maghreb
<i>Nyctalus lasiopterus</i> (Schreber, 1780)	Grande noctule
<i>Rhinolophus ferrumequinum ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe
<i>Acrocephalus arundinaceus</i> (Linnaeus, 1758)	Rousserolle turdoïde
<i>Ardea purpurea</i> Linnaeus, 1766	Héron pourpré
<i>Burhinus oedicephalus</i> (Linnaeus, 1758)	Oedicnème criard
<i>Charadrius dubius</i> Scopoli, 1786	Petit Gravelot
<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard des roseaux
<i>Egretta garzetta</i> (Linnaeus, 1766)	Aigrette garzette
<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	Faucon hobereau
<i>Ixobrychus minutus</i> (Linnaeus, 1766)	Butor blongios, Blongios nain
<i>Lanius senator</i> Linnaeus, 1758	Pie grièche à tête rousse
<i>Motacilla alba</i> Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise

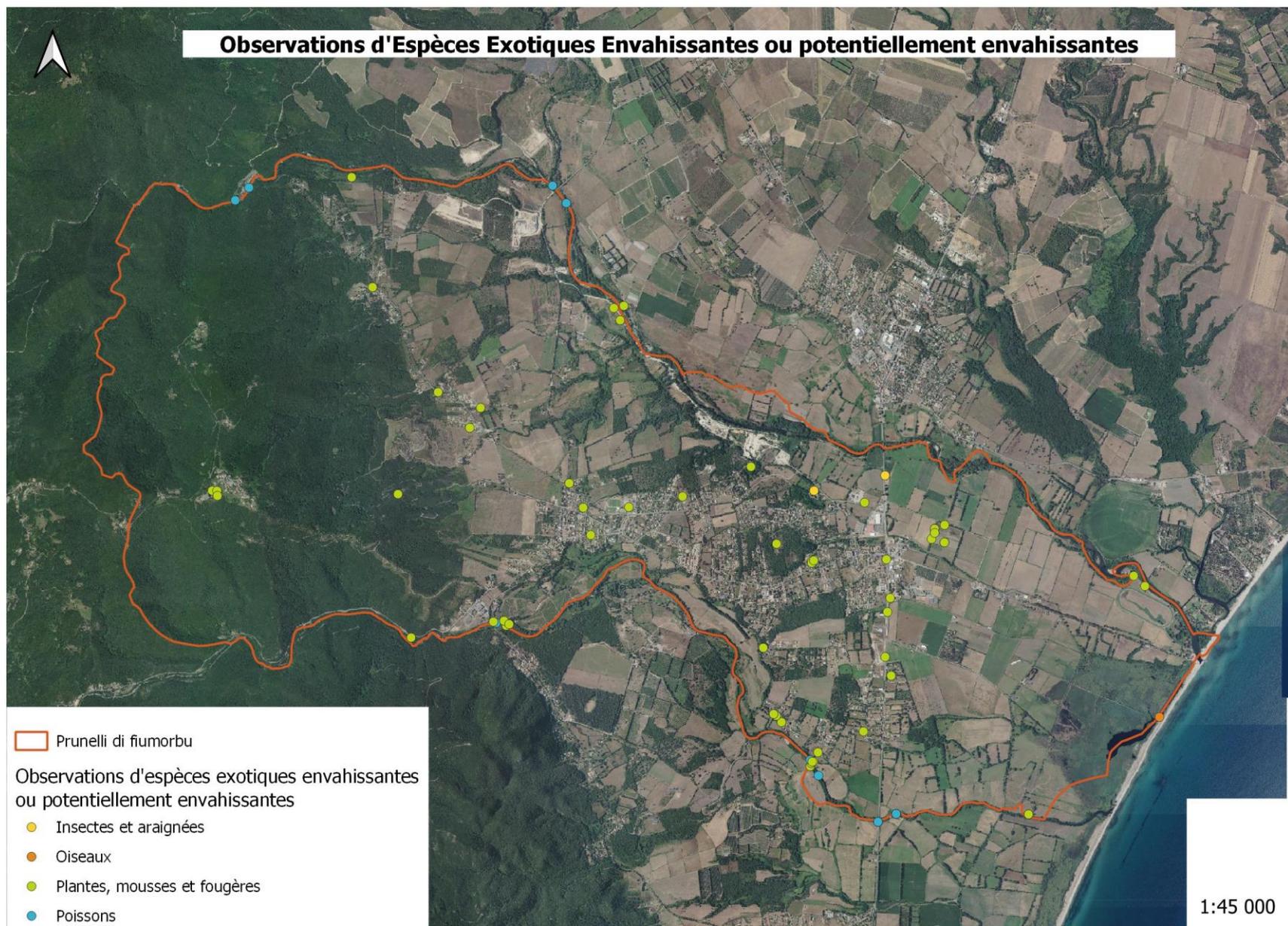
Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)	Balbuzard pêcheur
Phalacrocorax aristotelis (Linnaeus, 1760)	Cormoran huppé
Phoenicurus ochruros (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir
Phylloscopus collybita (Vieillot, 1817)	Pouillot véloce
Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)	Grèbe huppé
Kosteletzkya pentacarpos (L.) Ledeb., 1842	Kosteletzkia à cinq fruits
Testudo hermanni Gmelin, 1789	Tortue d'Hermann (La)

## ANNEXE 4 : Liste des Espèces Exotiques Envahissantes ou potentiellement envahissantes

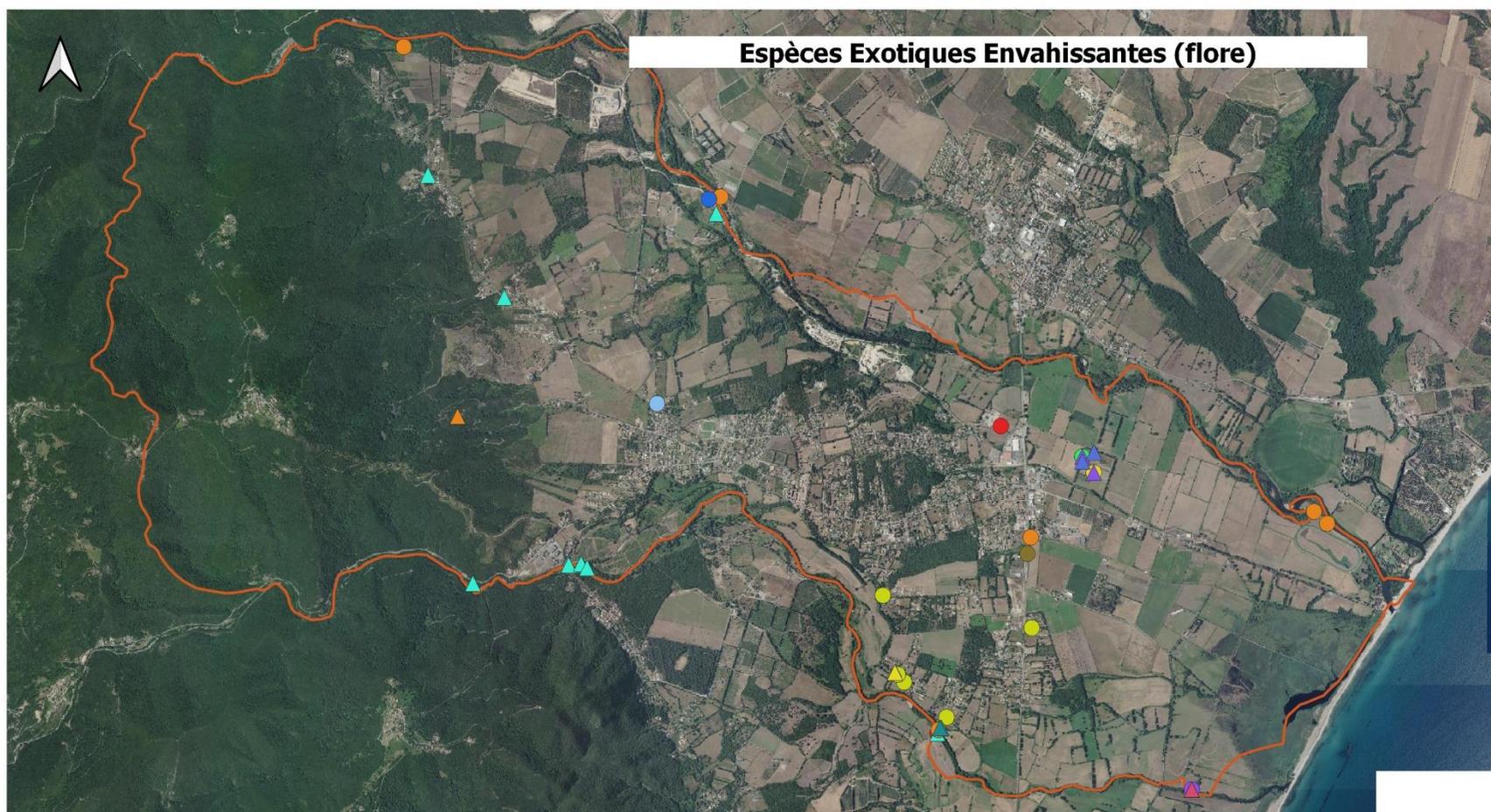
Nom scientifique	Nom vernaculaire
<b>Escargots et mollusques</b>	
<i>Atyaephyra desmarestii</i> (Millet, 1831)	Caridine, Crevette d'eau douce
<i>Faxonius limosus</i> (Rafinesque, 1817)	Écrevisse américaine (L')
<b>Insectes et araignées</b>	
<i>Cydalima perspectalis</i> (Walker, 1859)	Pyrale du buis
<i>Halyomorpha halys</i> (Stal, 1855)	Punaise diabolique
<i>Taylorilygus apicalis</i> (Fieber, 1861)	
<b>Oiseaux</b>	
<i>Cairina moschata</i> (Linnaeus, 1758)	Canard de barbarie
<b>Plantes, mousses et fougères</b>	
<i>Abutilon theophrasti</i> Medik., 1787	Abutilon d'Avicenne
<i>Acacia dealbata</i> Link, 1822	Mimosa argenté
<i>Agave americana</i> L., 1753	Agave
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	Ailante
<i>Amaranthus hybridus</i> L., 1753	Amarante hybride
<i>Amaranthus retroflexus</i> L., 1753	Amarante réfléchie
<i>Amaryllis belladonna</i> L., 1753	Lys belladonne, Amaryllis
<i>Arctotheca calendula</i> (L.) Levyns, 1942	Arctothèque souci
<i>Argyranthemum frutescens</i> (L.) Sch.Bip., 1844	Paris Daisy
<i>Arundo donax</i> L., 1753	Canne de Provence
<i>Carpobrotus edulis</i> (L.) N.E.Br., 1926	Griffe de sorcière
<i>Celtis australis</i> L., 1753	Micocoulier de provence, Falabreguiér
<i>Commelina communis</i> L., 1753	Comméline commune
<i>Cotula coronopifolia</i> L., 1753	Cotule Pied-de-corbeau, Corne de cerf
<i>Cyperus eragrostis</i> Lam., 1791	Souchet vigoureux
<i>Cyperus papyrus</i> L., 1753	Souchet du Nil
<i>Datura stramonium</i> L., 1753	Stramoine, Herbe à la taupe, <i>Datura officinal</i>

Echinochloa colona (L.) Link, 1833	Échinochloa colonisateur
Eleusine tristachya (Lam.) Lam., 1792	
Erigeron canadensis L., 1753	Érigéron du Canada
Eriobotrya japonica (Thunb.) Lindl., 1821	Bibassier
Eschscholzia californica Cham., 1820	Pavot de Californie, Eschscholie de Californie
Euphorbia maculata L., 1753	Euphorbe de Jovet, Euphorbe maculée
Gamochoa antillana (Urb.) Anderb., 1991	Gamochoète en faux
Lunaria annua L., 1753	Monnaie-du-Pape, Lunaire annuelle
Opuntia ficus-indica (L.) Mill., 1768	Figuier de Barbarie
Paspalum distichum L., 1759	Paspale distique
Phyllostachys aurea Carrière ex Rivière & C.Rivière, 1878	Bambou
Phytolacca americana L., 1753	Raisin d'Amérique
Polygala myrtifolia L., 1753	Polygale à feuilles de Myrte
Punica granatum L., 1753	Grenadier, Grenadier commun
Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier
Solanum chenopodioides Lam., 1794	Morelle faux chénopode
Sorghum halepense (L.) Pers., 1805	Houlque d'Alep
Symphyotrichum squamatum (Spreng.) G.L.Nesom, 1995	
Tripolium pannonicum (Jacq.) Dobrocz., 1962	Aster maritime, Aster de Hongrie
<b>Poissons</b>	
Cyprinus carpio Linnaeus, 1758	Carpe
Gambusia affinis (Baird & Girard, 1853)	Gambusie
Gobio gobio (Linnaeus, 1758)	Goujon
Oncorhynchus mykiss (Walbaum, 1792)	Truite arc-en-ciel
Phoxinus phoxinus (Linnaeus, 1758)	Vairon
Tinca tinca (Linnaeus, 1758)	Tanche

## ANNEXE 5 : Cartographie des Espèces Exotiques Envahissantes ou potentiellement envahissantes



## ANNEXE 6 : Cartographie des Espèces Exotiques Envahissantes avérées (flore)



**Espèces Exotiques Envahissantes (flore)**

Source - Orthophoto 2016 - Projection L93 - CPIE A Rinasçita

Prunelli di Fium'Orbu

EEE (flore)

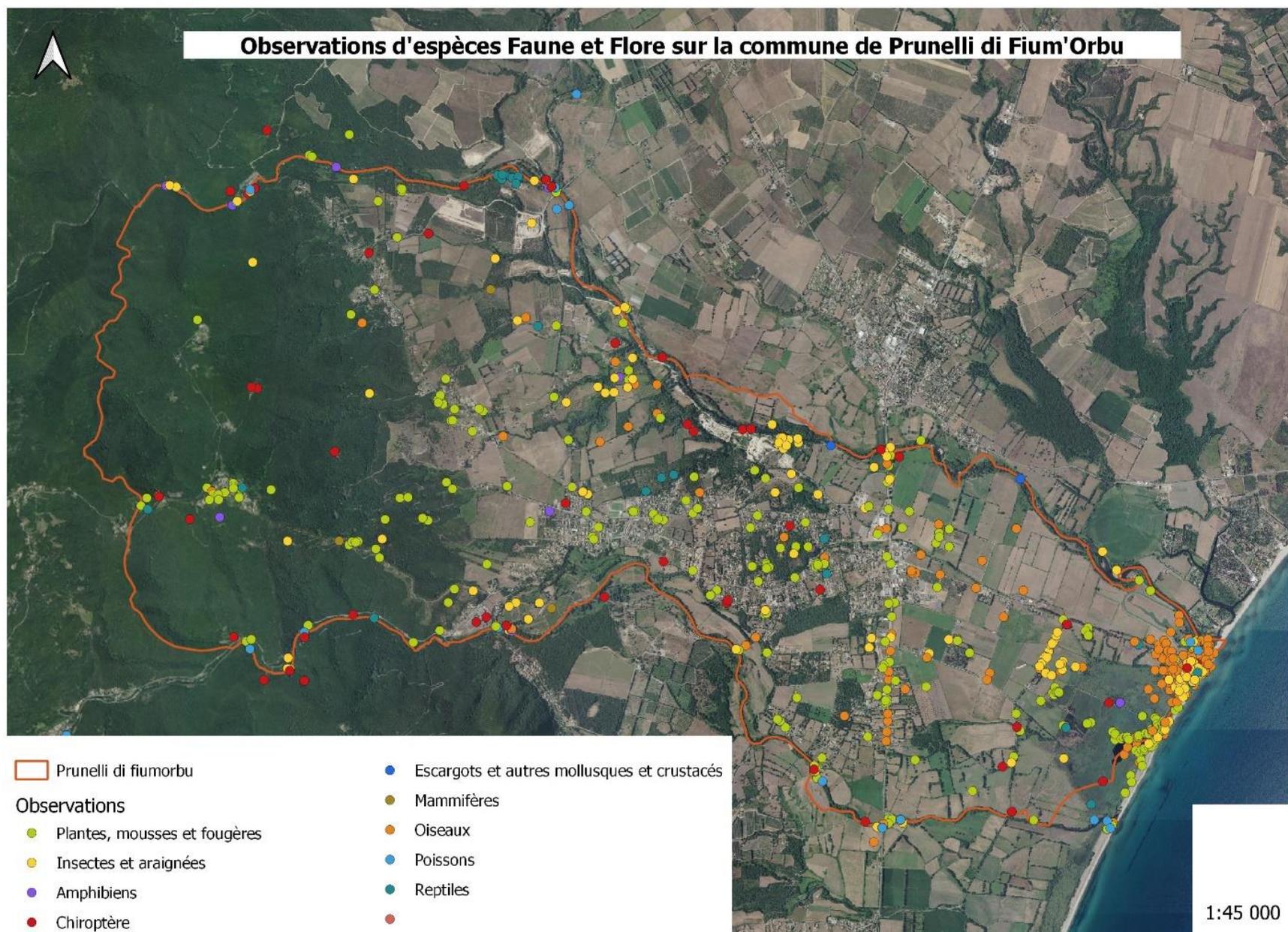
- *Acacia dealbata* Link, 1822
- *Acacia* sp.
- *Ailanthus altissima* (Mill.) Swingle, 1916
- *Amaranthus hybridus* L., 1753
- *Amaranthus retroflexus* L., 1753

- *Carpobrotus edulis* (L.) N.E.Br., 1926
- *Cyperus eragrostis* Lam., 1791
- *Datura stramonium* L., 1753
- *Erigeron canadensis* L., 1753
- *Lunaria annua* L., 1753
- ▲ *Opuntia ficus-indica* (L.) Mill., 1768
- ▲ *Oxalis pes-caprae* L., 1753

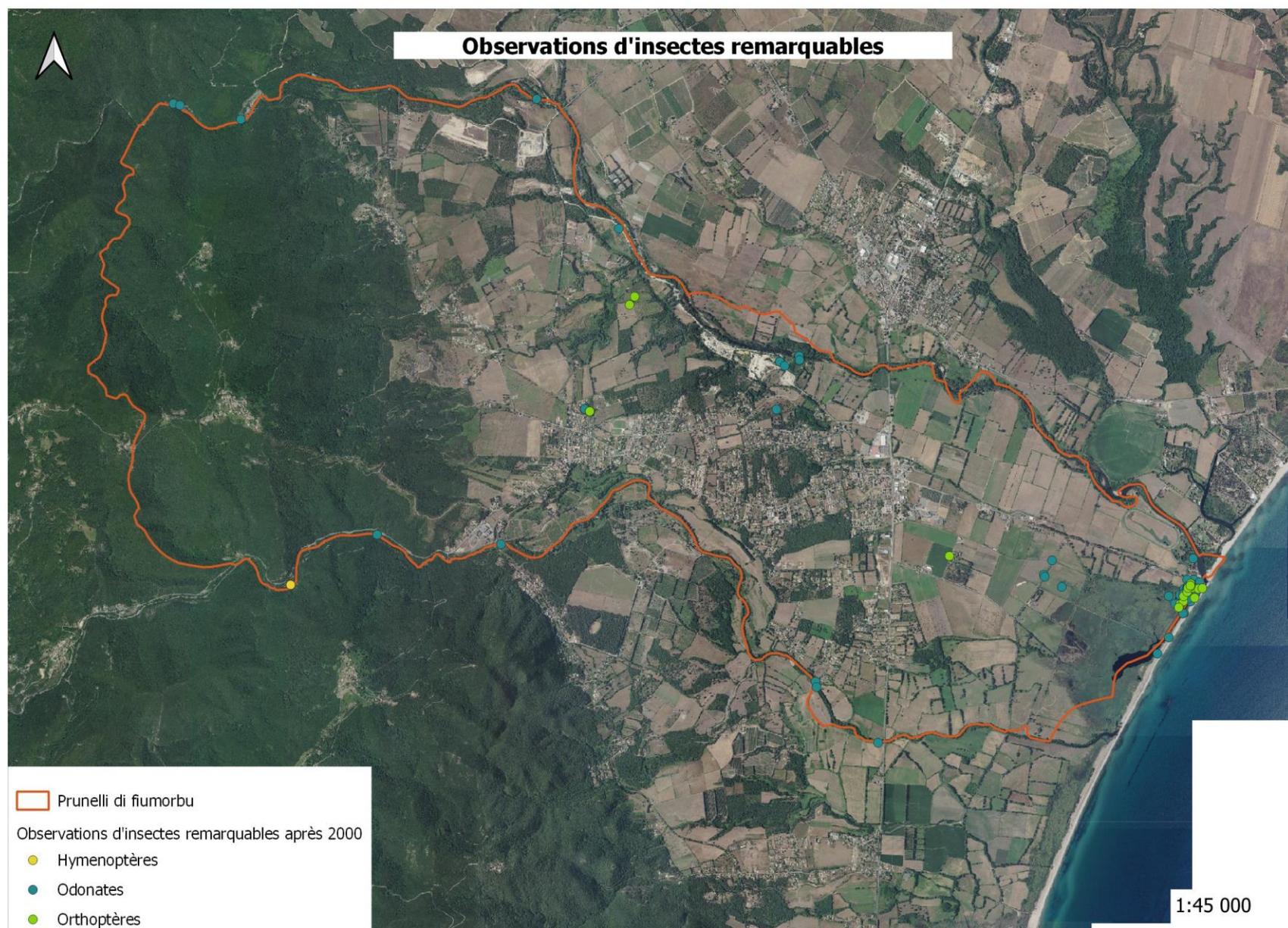
- ▲ *Paspalum distichum* L., 1759
- ▲ *Phyllostachys aurea* Carrière ex Rivière & C.Rivière, 1878
- ▲ *Phytolacca americana* L., 1753
- ▲ *Robinia pseudoacacia* L., 1753
- ▲ *Sorghum halepense* (L.) Pers., 1805
- ▲ *Symphytotrichum squamatum* (Spreng.) G.L.Nesom, 1995

1:45 000

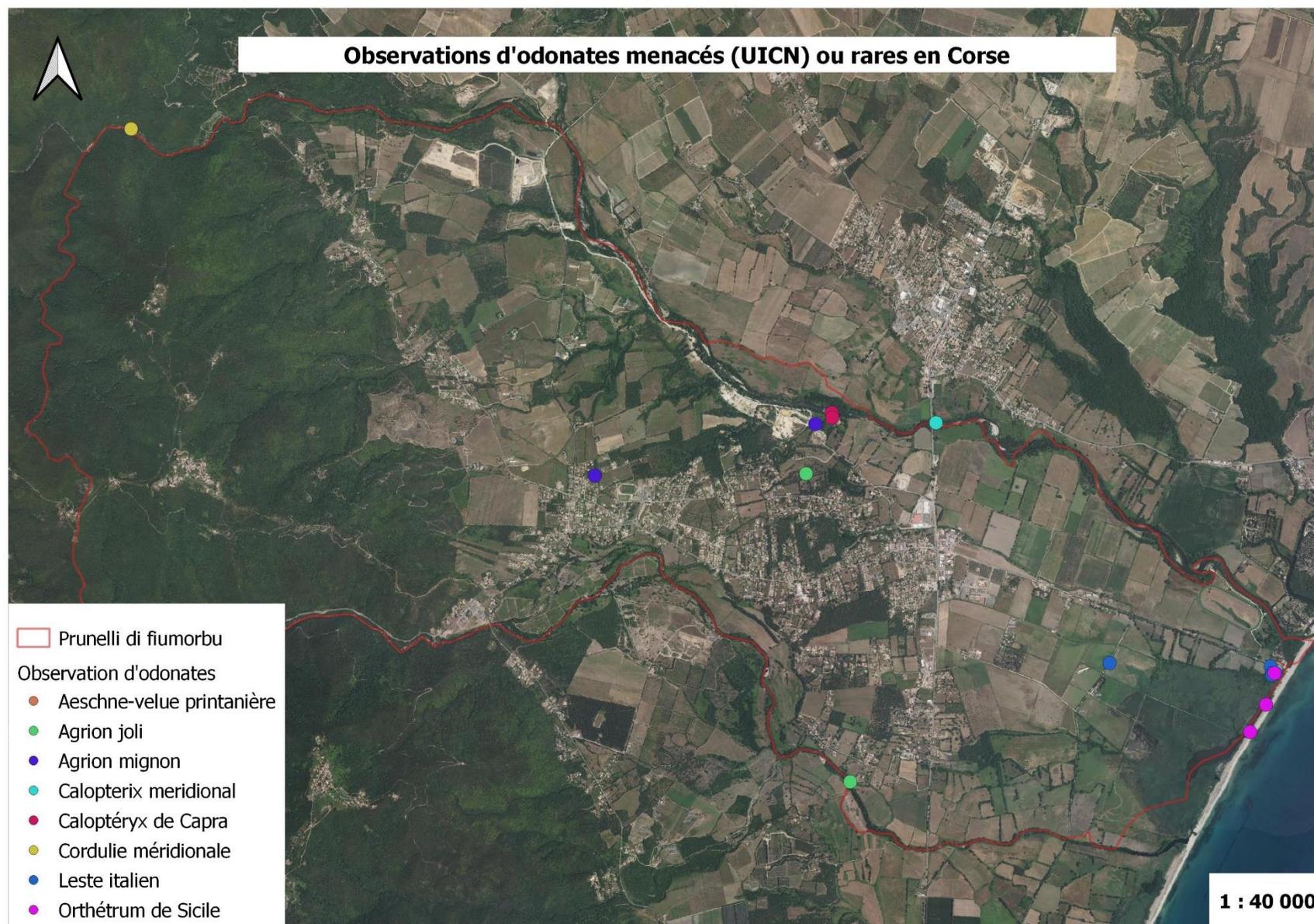
## ANNEXE 7 : Cartographie des observations biodiversité sur la commune de Prunelli di Fium'Orbu



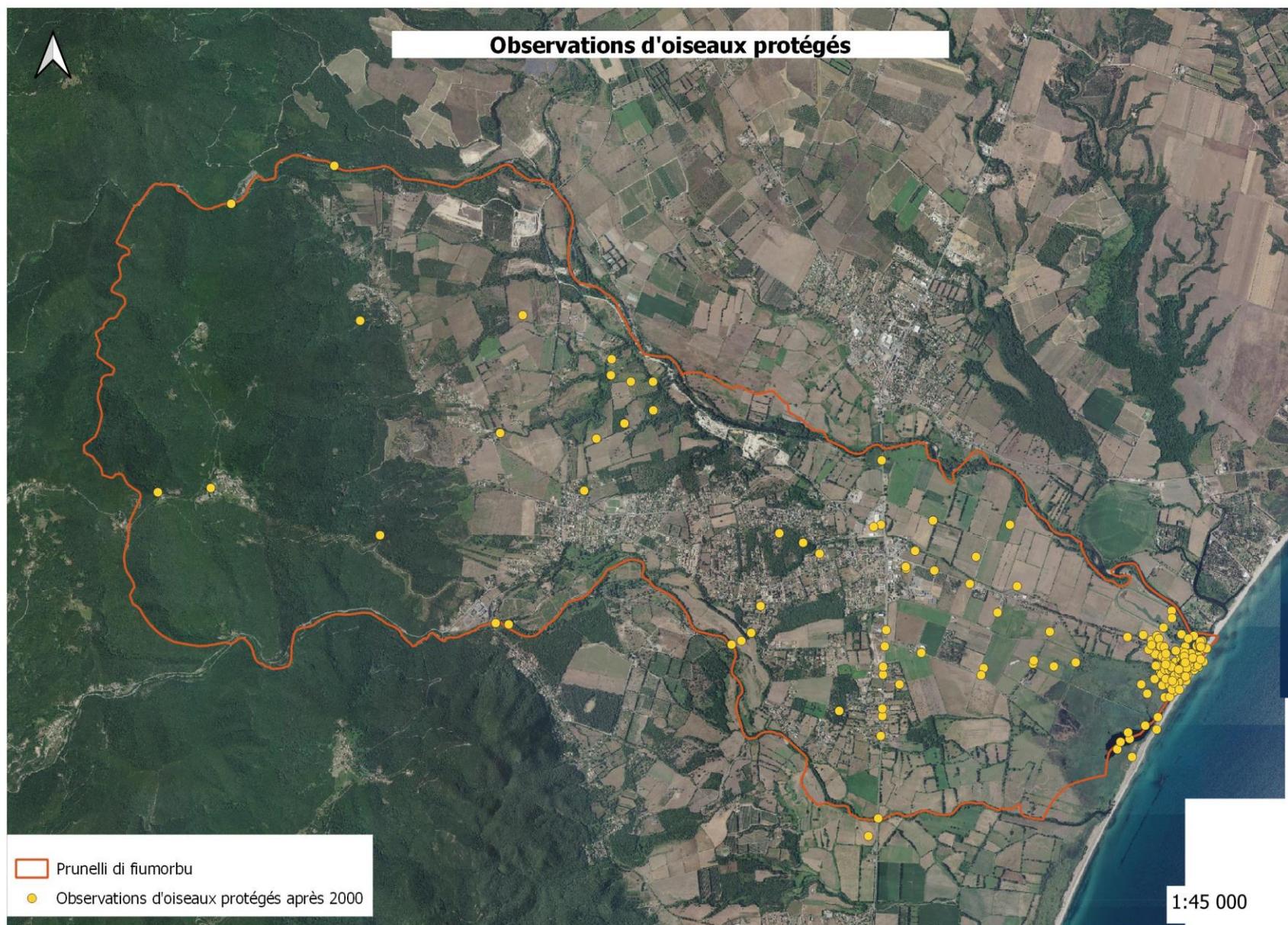
## ANNEXE 8 : Cartographie des insectes remarquables



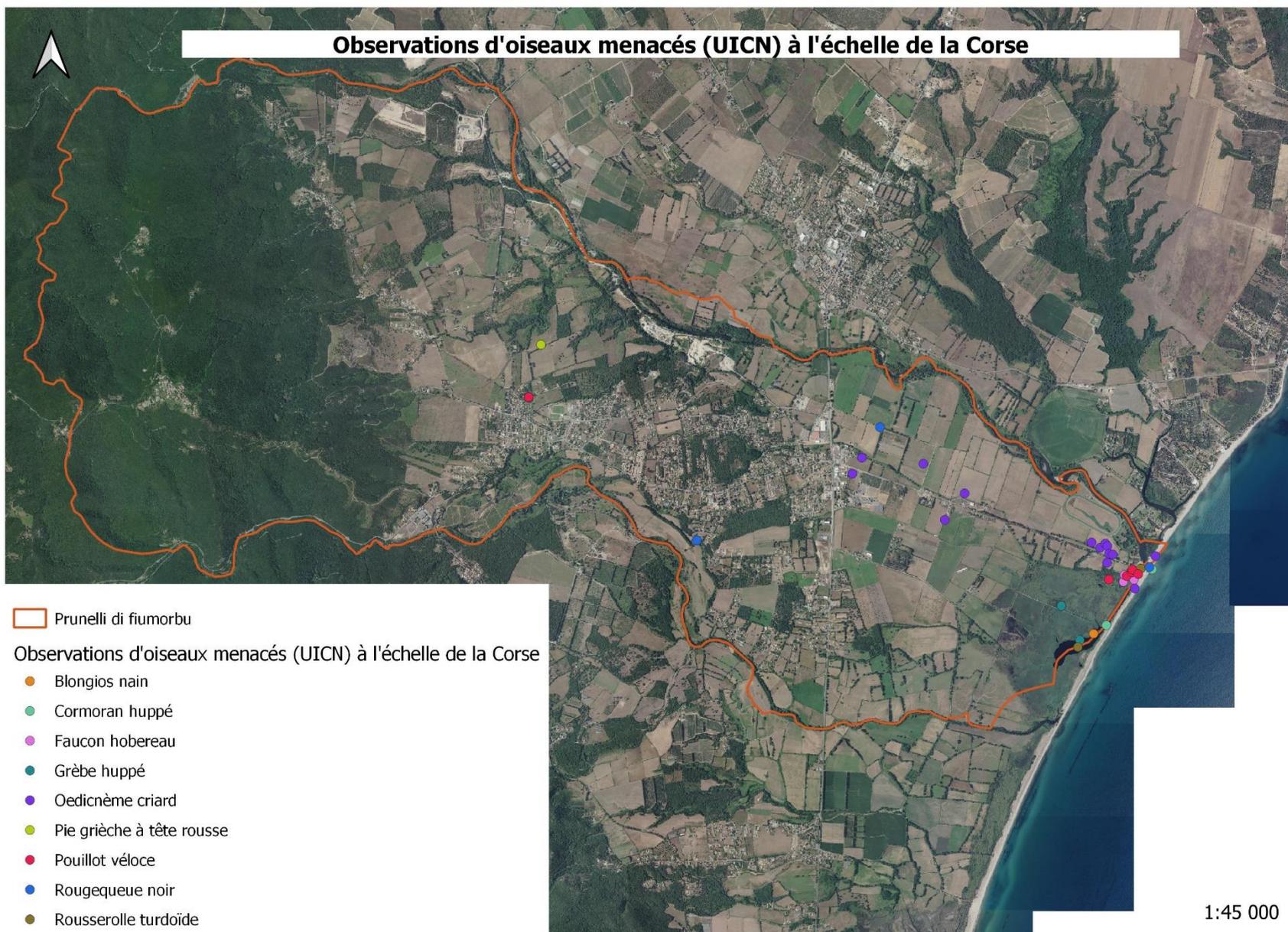
## ANNEXE 9 : Cartographie des odonates menacés ou rares



## ANNEXE 10 : Cartographie des oiseaux protégés



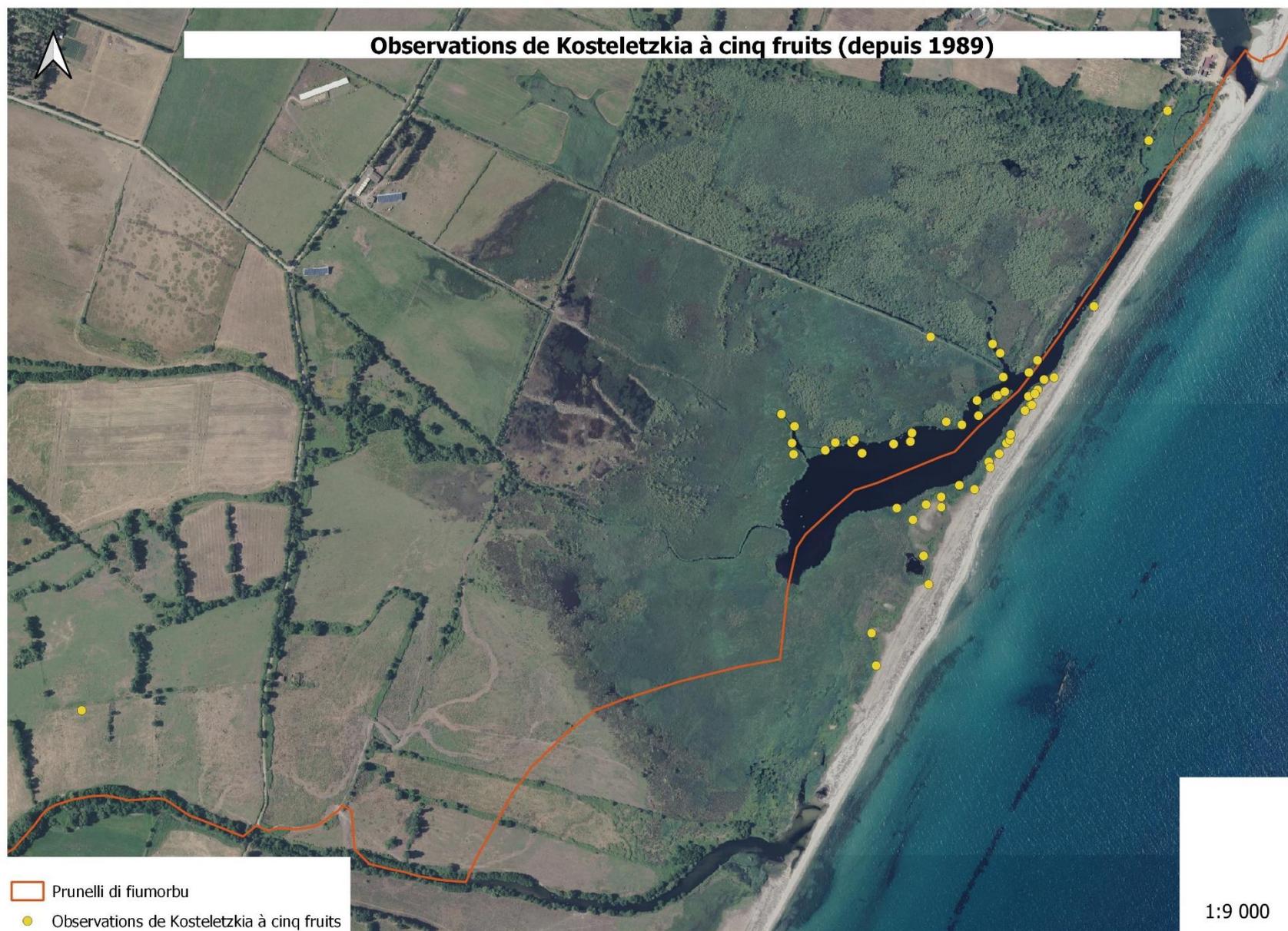
## ANNEXE 11 : Cartographie des oiseaux menacés (UICN) à l'échelle de la Corse



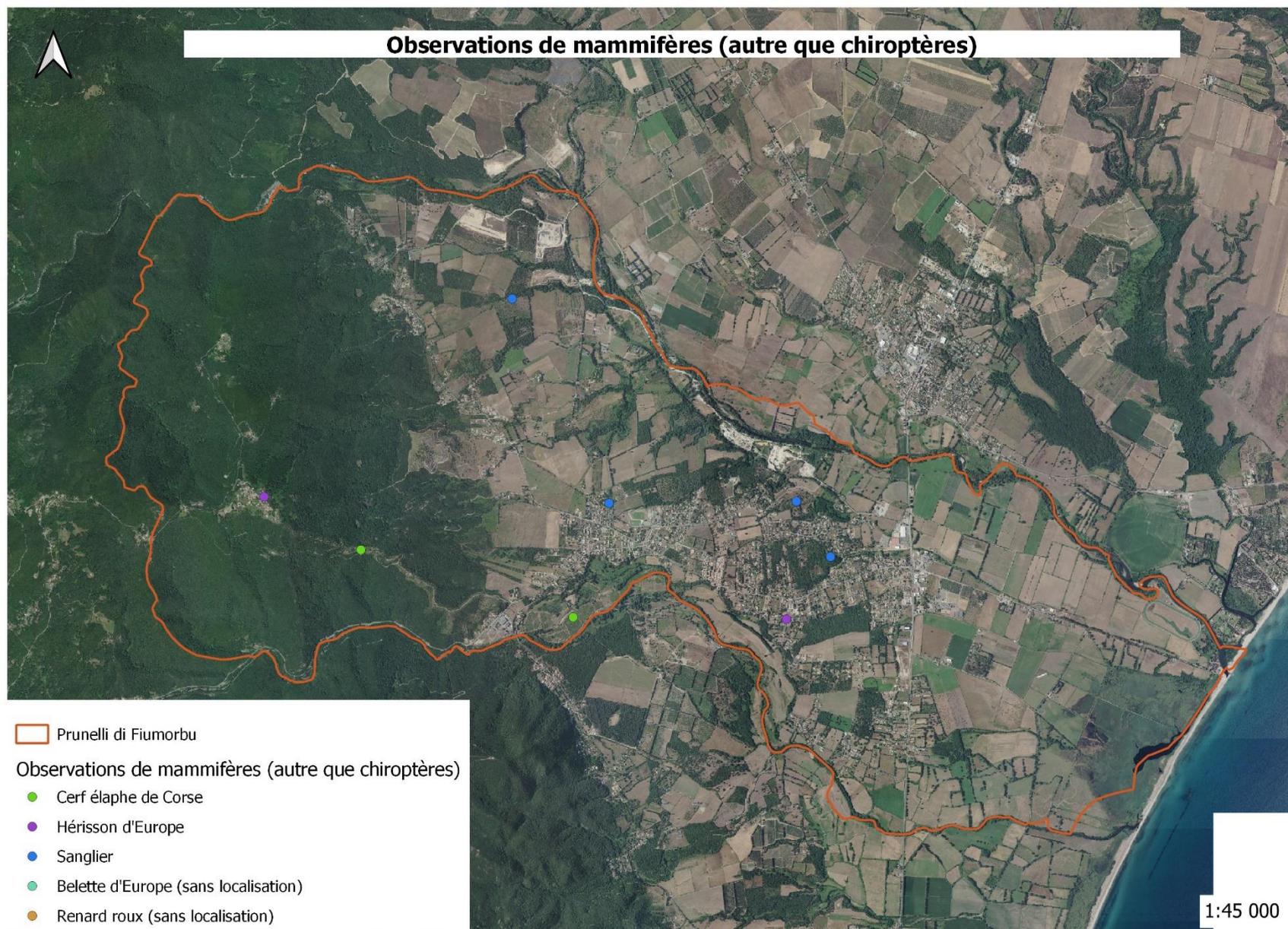
## ANNEXE 12 : Cartographie de la flore protégée



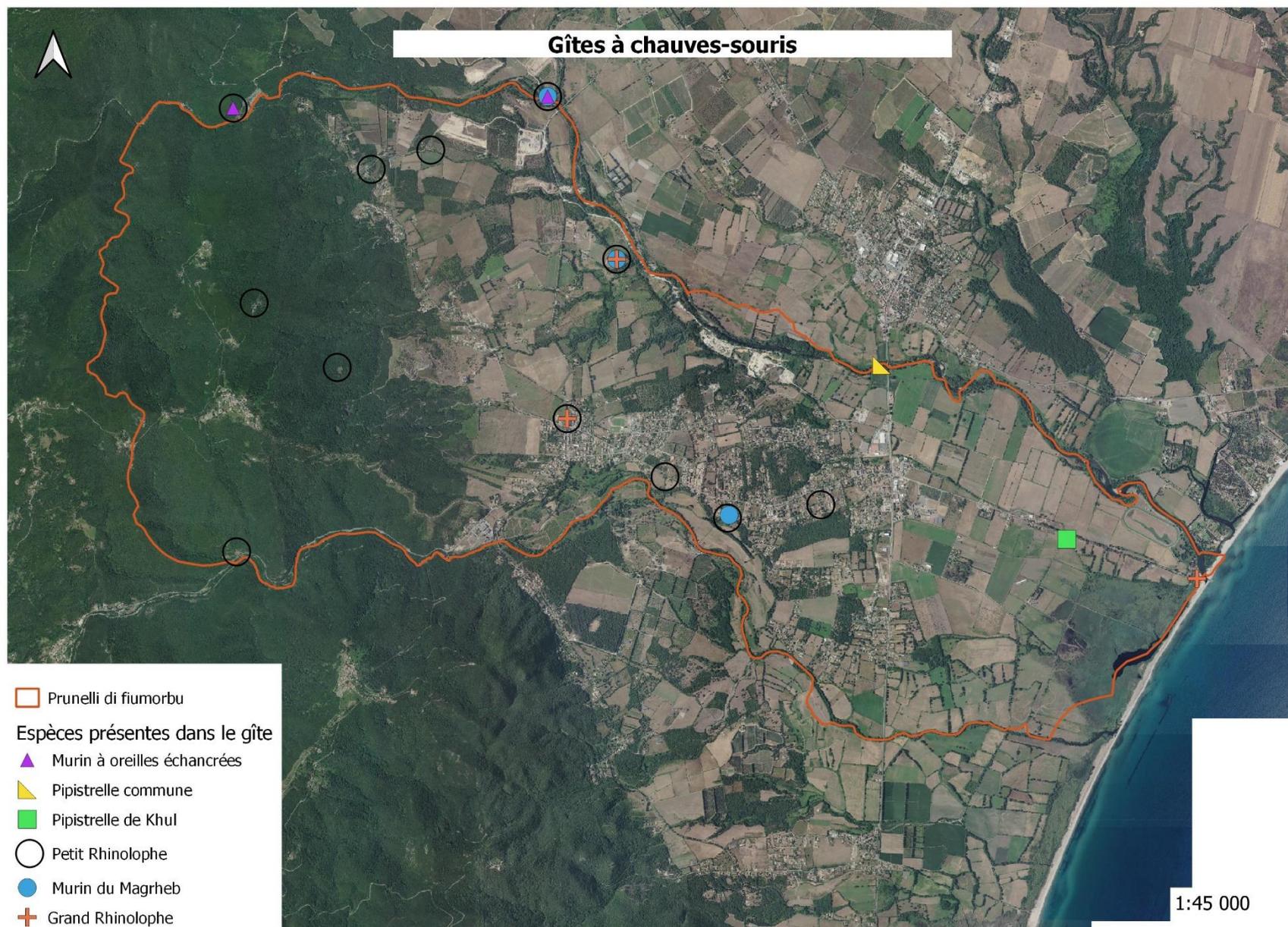
## ANNEXE 13 : Cartographie des observations de Kosteletzka à cinq fruits



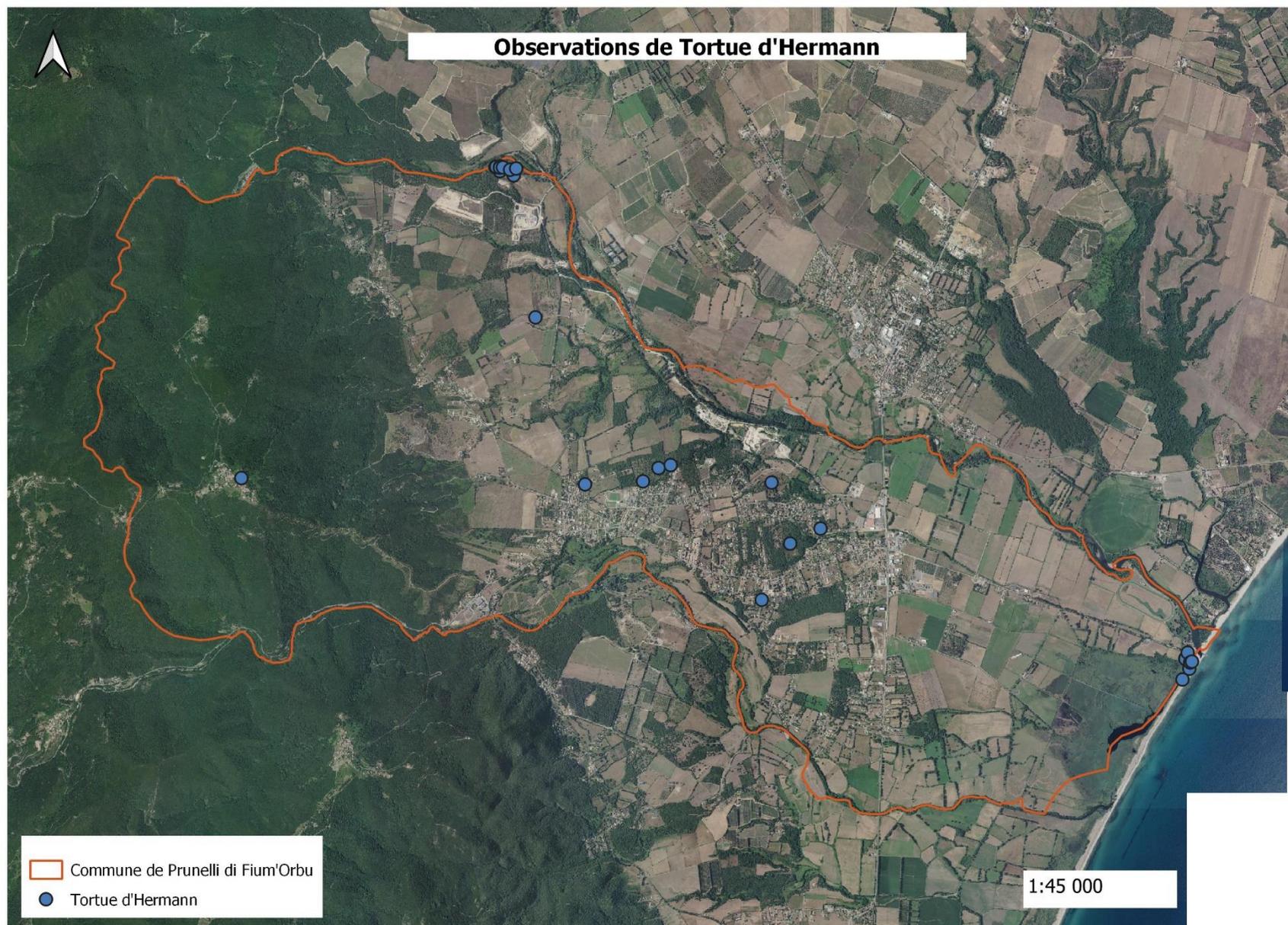
## ANNEXE 14 : Cartographie des mammifères



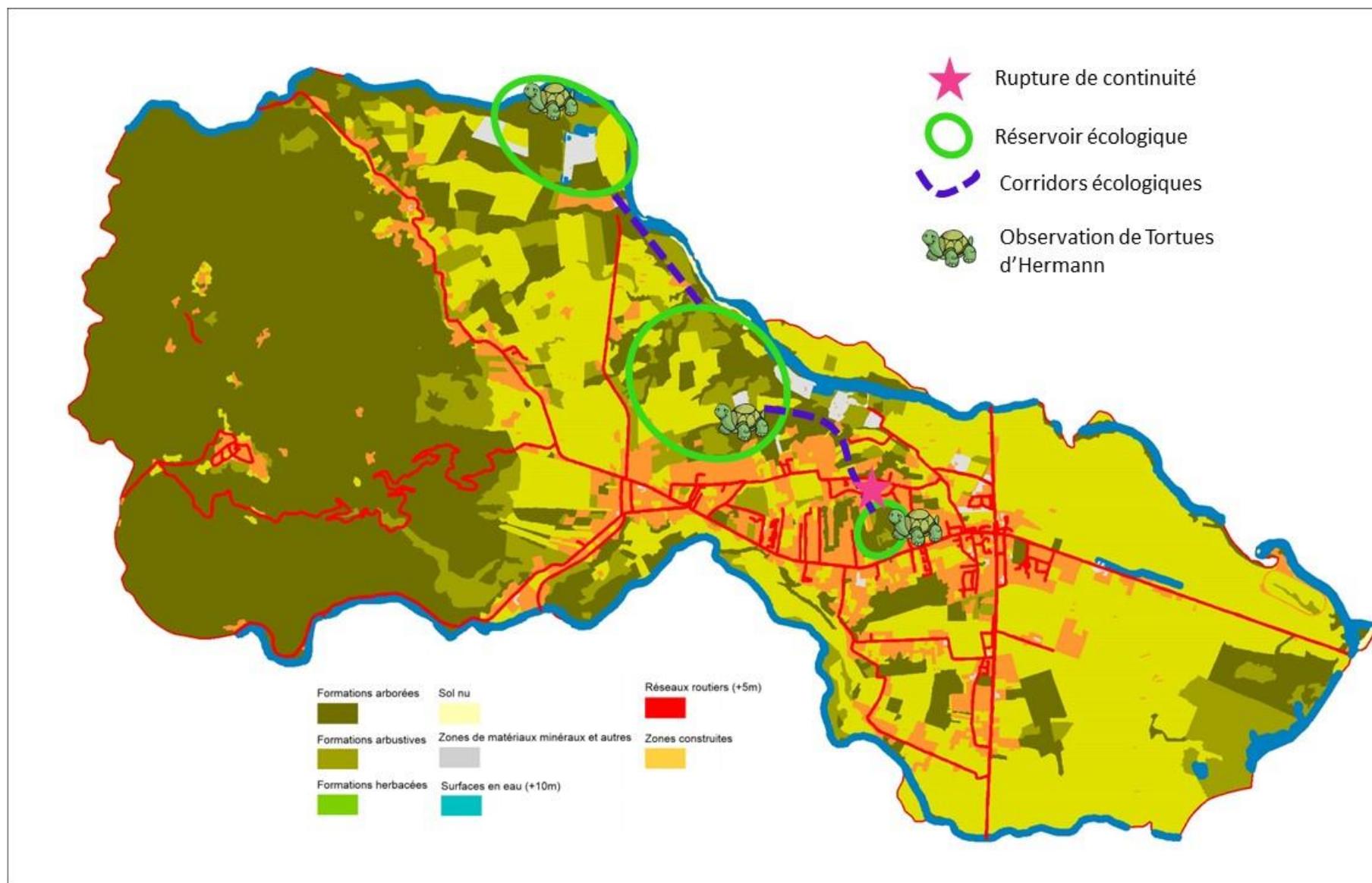
## ANNEXE 15 : Cartographie des gîtes à chiroptères

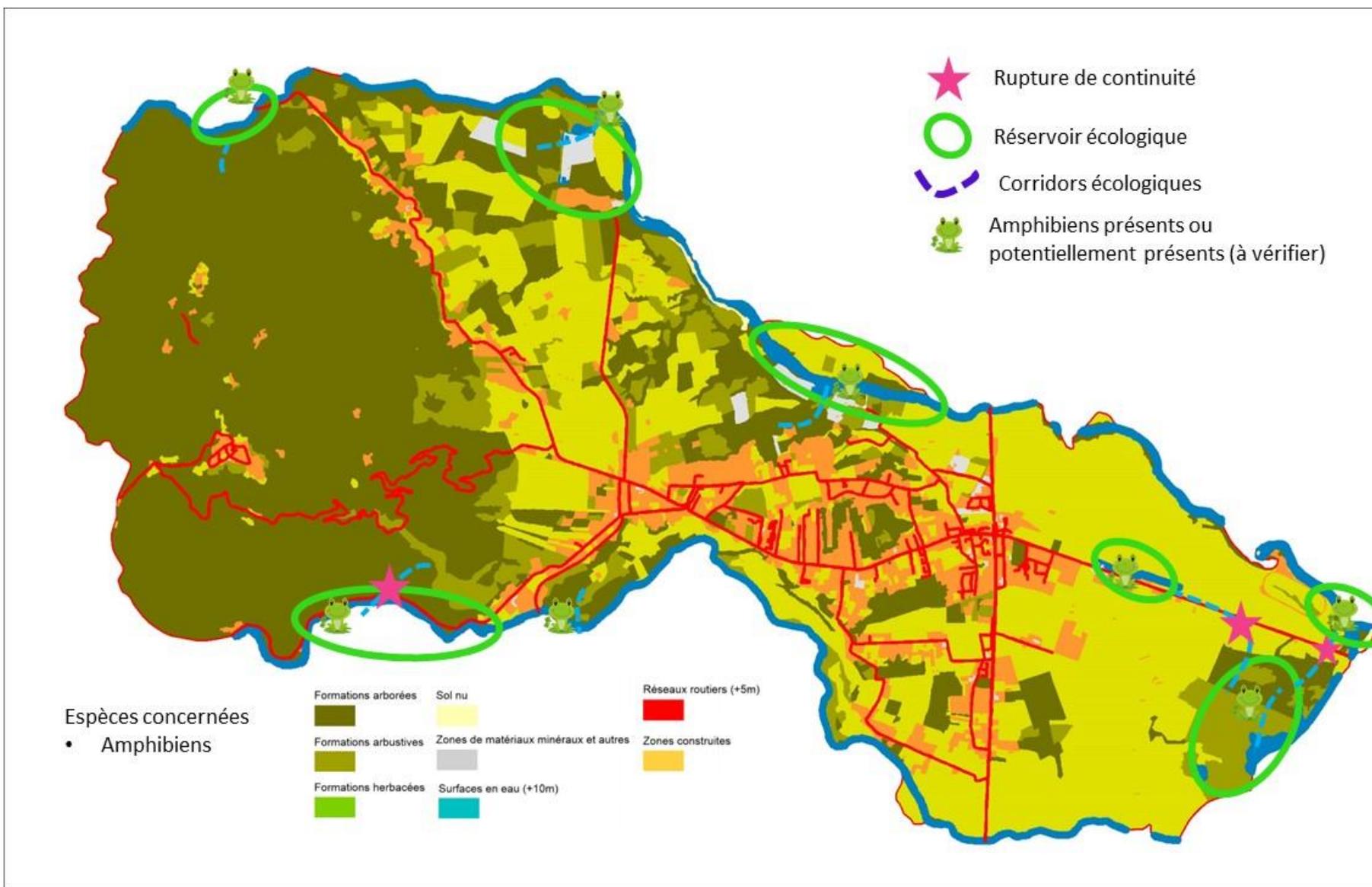


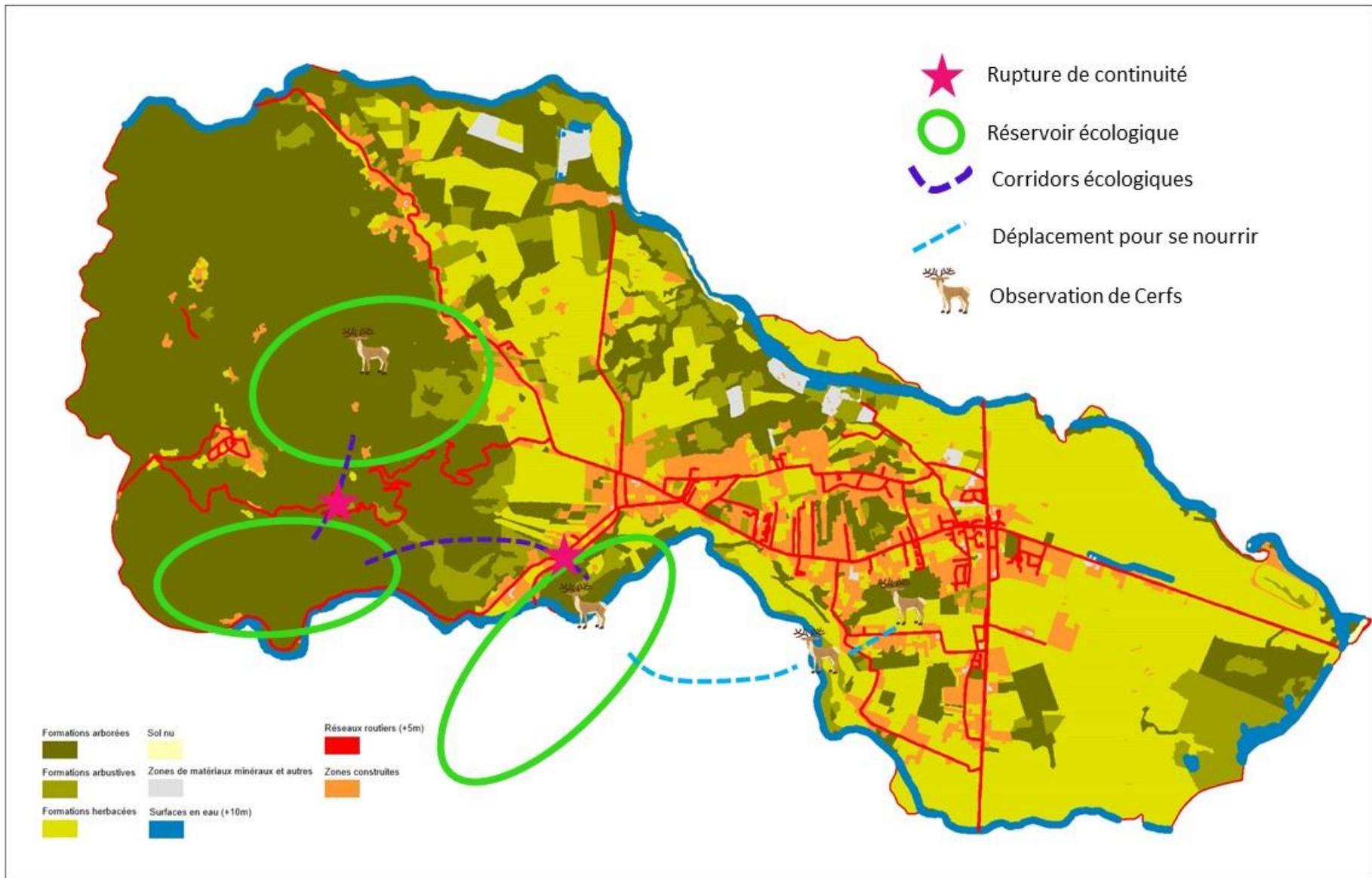
## ANNEXE 16 : Cartographie des observations de Tortue d'Hermann



## ANNEXE 17 : Éléments d'interprétation schématique de la TVB

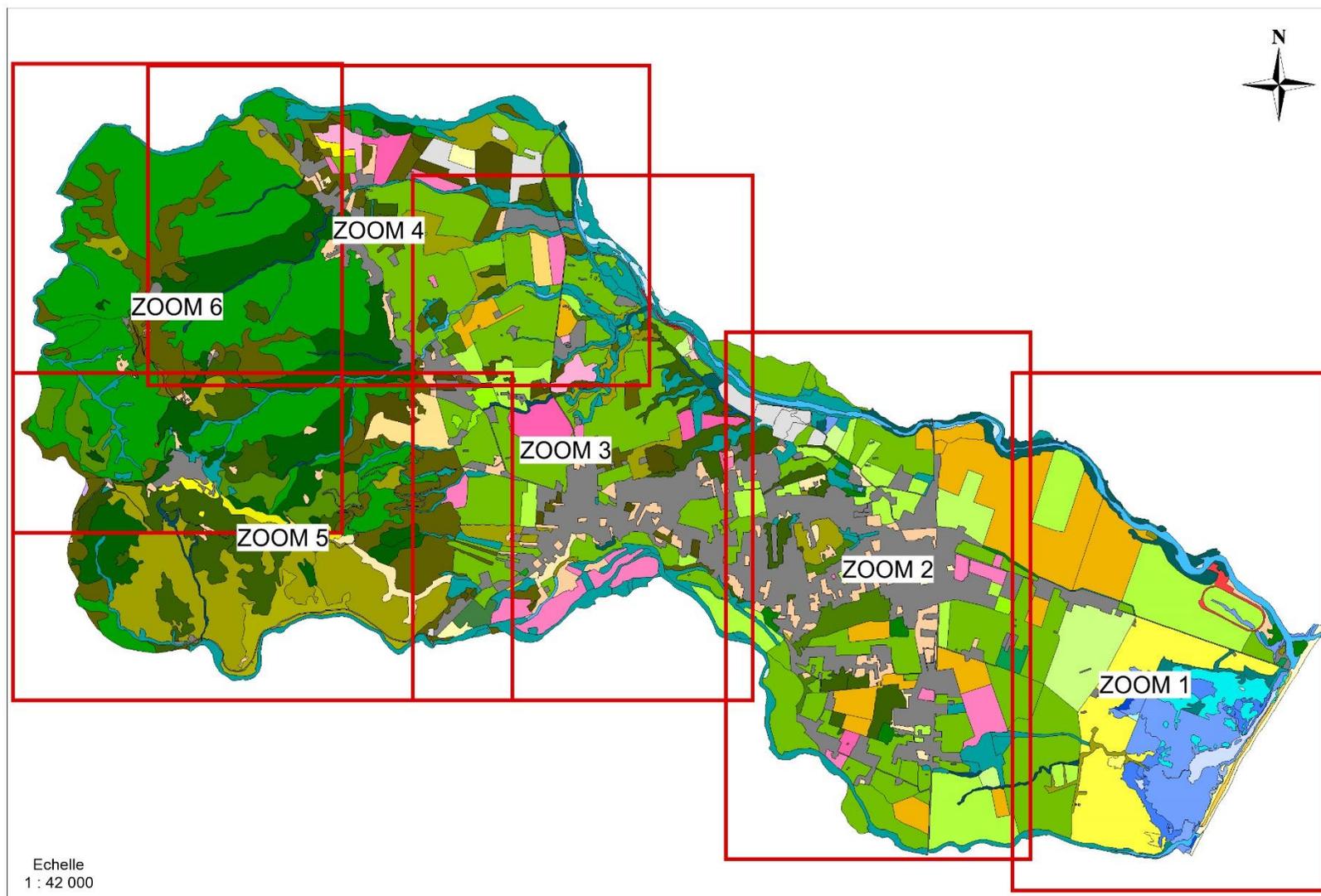




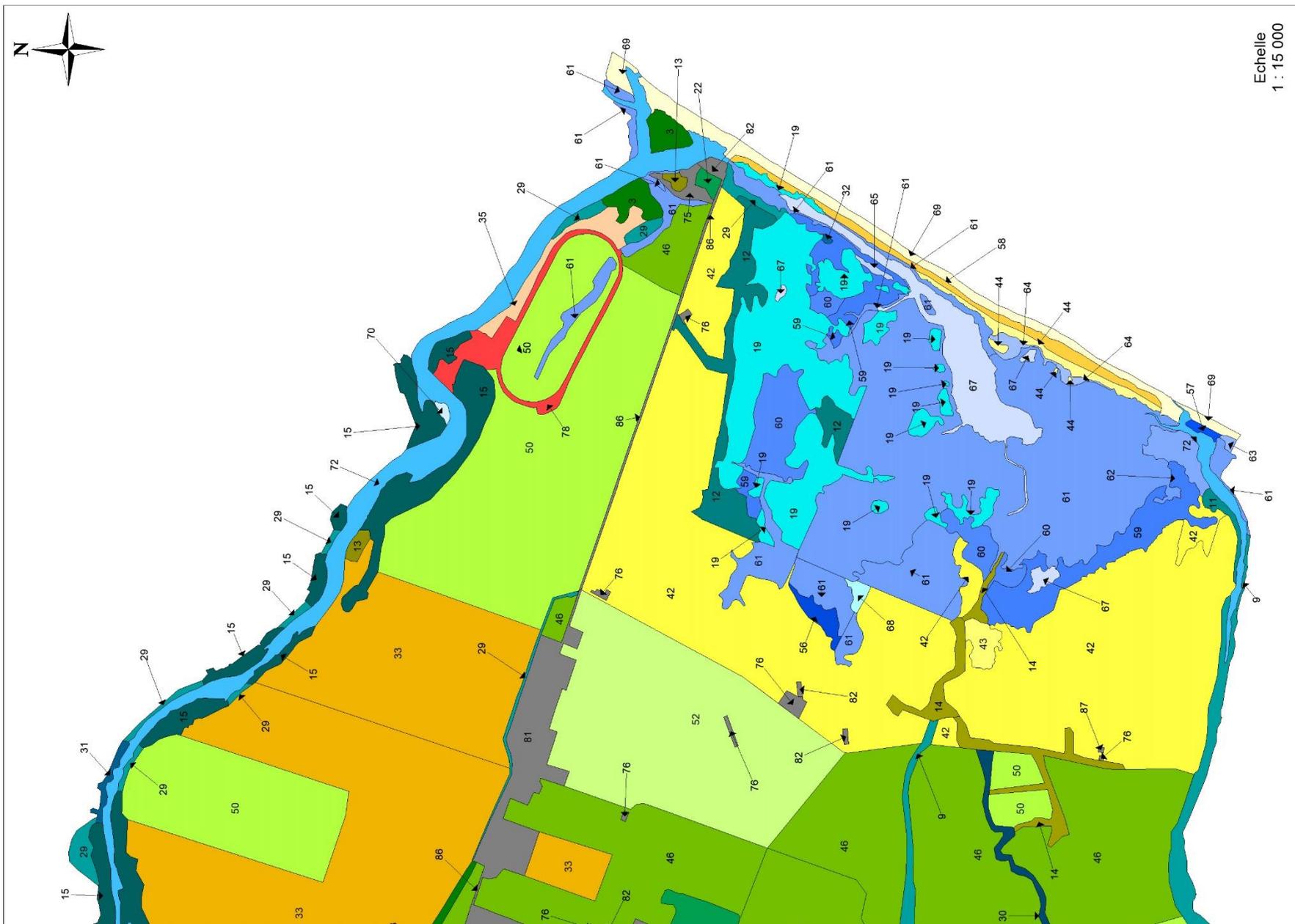


## ANNEXE 18 : Cartographie des habitats de Prunelli di Fium'orbu

Cartographie des végétations - Prunelli di Fium'Orbu - 2022

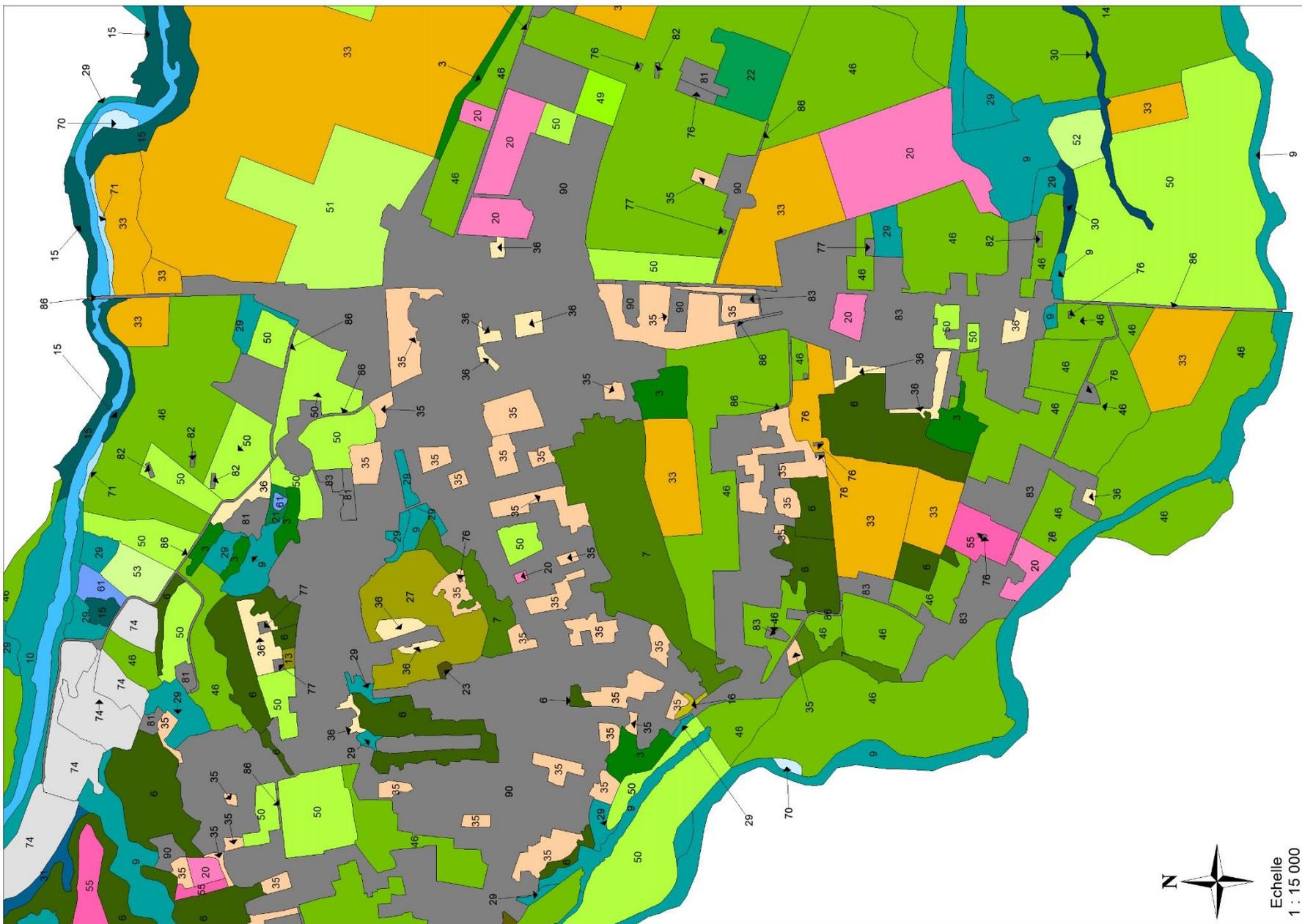


ZOOM 1 - Cartographie des végétations - Prunelli di Fium'Orbu - 2022



ZOOM 2 - Cartographie des végétations - Prunelli di Fium'Orbu - 2022

Sources : Segmentation et caractérisation réalisées et fournies par le CBNC - Mise en page et adaptation CPIE A Rinascita



### ZOOM 3 - Cartographie des végétations - Prunelli di Fium'Orbu - 2022

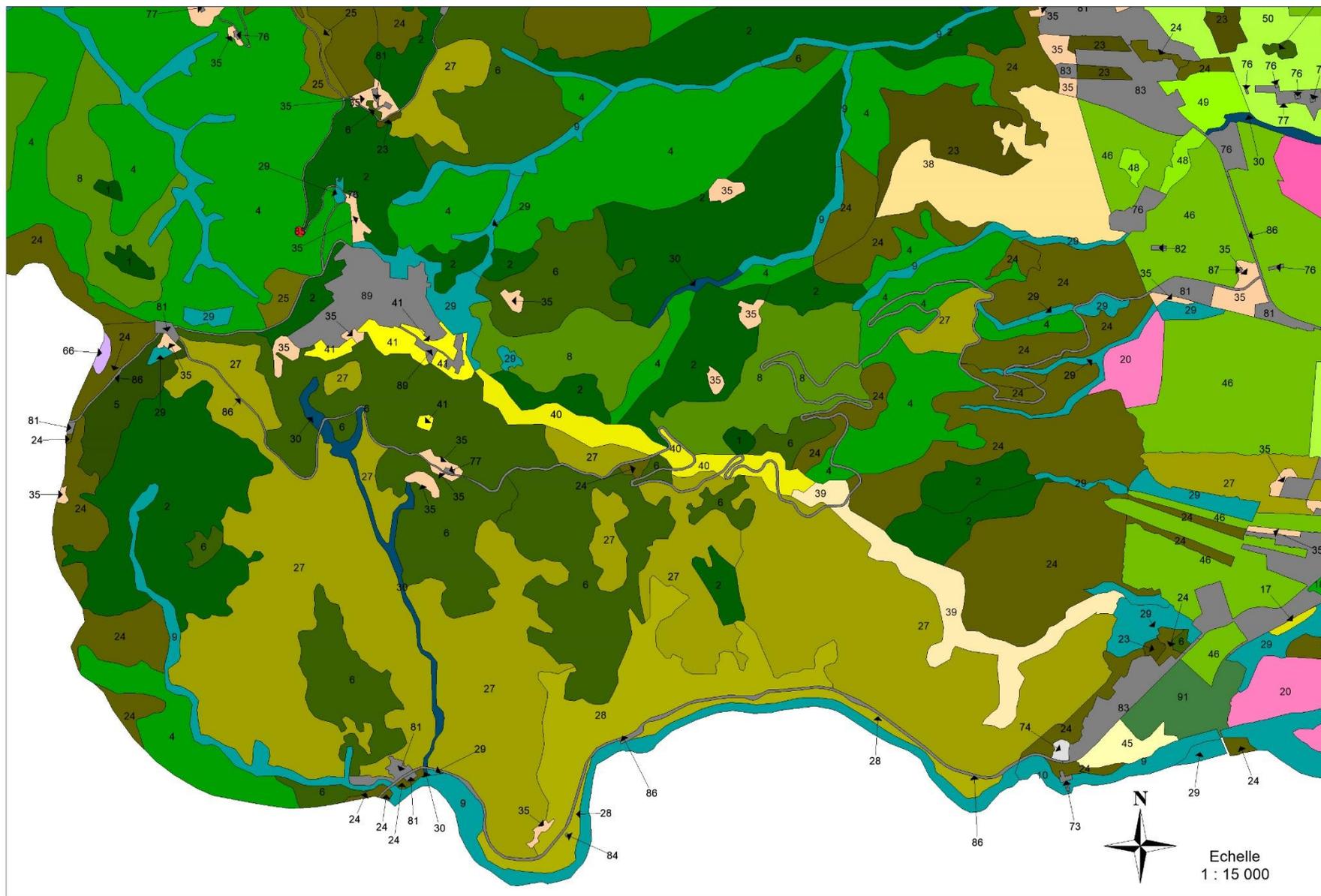
Sources : Segmentation et caractérisation réalisées et fournies par le CBCN - Mise en page et adaptation CPIE A Rinascita



## ZOOM 4 - Cartographie des végétations - Prunelli di Fium'Orbu - 2022



# ZOOM 5 - Cartographie des végétations - Prunelli di Fium'Orbu - 2022



Sources : Segmentation et caractérisation réalisées et fournies par le CBNC - Mise en page et adaptation CPIE A Rinaschia

ZOOM 6 - Cartographie des végétations - Prunelli di Fium'Orbu - 2022



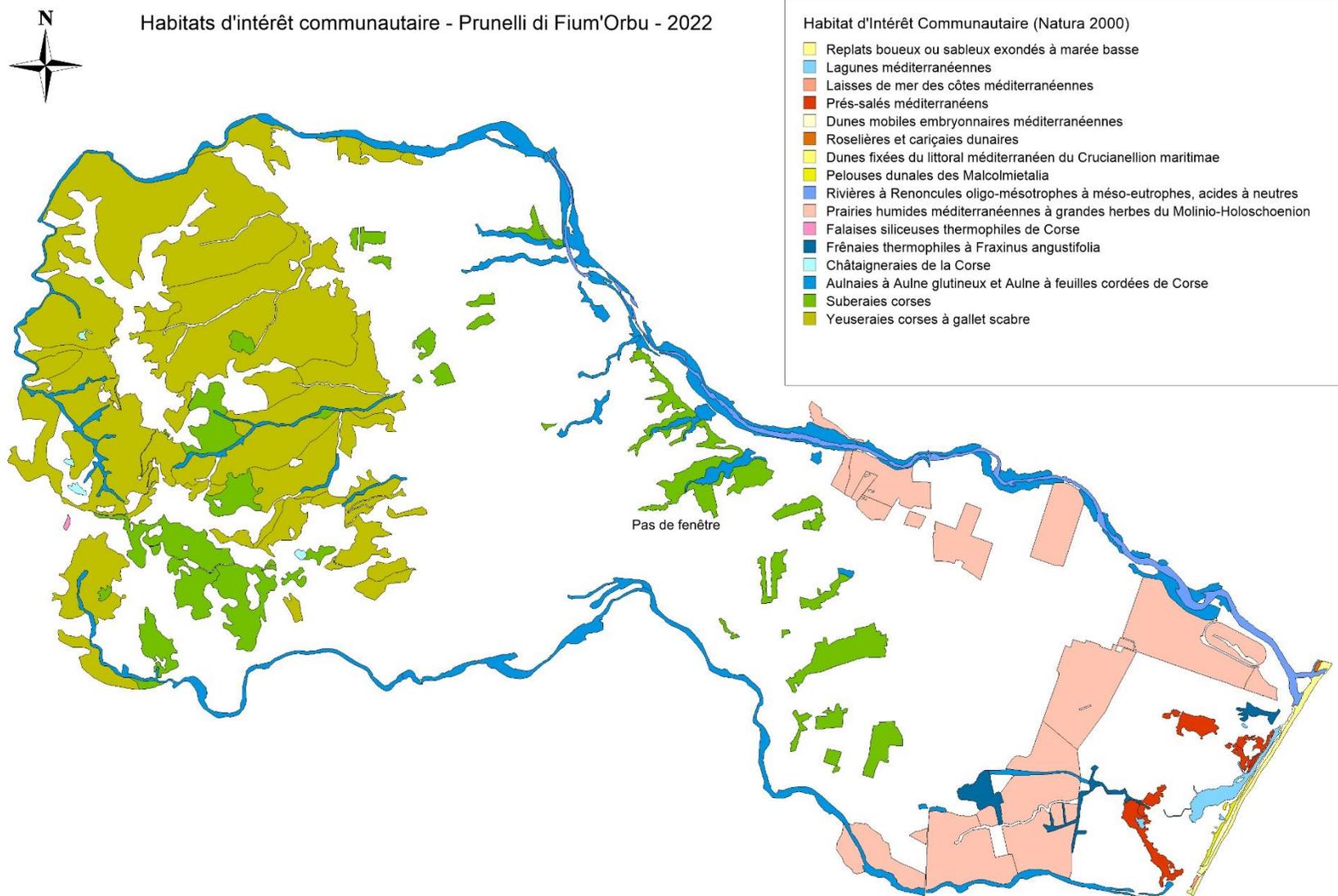
## Légende Cartographie des végétations - Prunelli di Fium'Orbu - 2022

Sources : Segmentation et caractérisation réalisées et fournies par le CBNC - Mise en page et adaptation CPIE A Rinascita

### Légende

- |  |  |
|--|--|
| 1 - Châtaigneraie  | 47 - Prairie / Cistaie   |
| 2 - Forêt de chêne vert et chêne-liège   | 48 - Prairie / Individus de chêne-liège  |
| 3 - Forêt de chêne pubescent   | 49 - Prairie / Roncier   |
| 4 - Forêt de chêne vert  | 50 - Prairie de fauche   |
| 5 - Forêt de chêne vert, chêne-liège et frêne à fleurs                           | 51 - Prairie de fauche; frêne oxyphylle  |
| 6 - Forêt de chêne-liège   | 52 - Prairie humide  |
| 7 - Forêt de chêne-liège et chêne pubescent                                      | 53 - Prairie / individus de peuplier noir  |
| 8 - Forêt mésophile (charme-houblon, chêne pubescent, chêne vert et frêne à fleu | 54 - Plantation  |
| 9 - Formation à aulne glutineux  | 55 - Vignes  |
| 10 - Formation à aulne glutineux et peuplier noir                                | 56 - Formation à <i>Althaea officinalis</i>  |
| 11 - Formation à aulne glutineux et saule blanc                                  | 57 - Formation à <i>Cakile maritima</i>  |
| 12 - Formation à aulne glutineux, frêne oxyphylle                                | 58 - Formation à <i>Elytrigia juncea</i>   |
| 13 - Formation à eucalyptus  | 59 - Formation à <i>Juncus acutus</i>  |
| 14 - Formation à frêne oxyphylle   | 60 - Formation à <i>Juncus acutus</i> et <i>Phragmites australis</i>                             |
| 15 - Formation à peuplier noir   | 61 - Formation à <i>Phragmites australis</i>   |
| 16 - Formation à olivier   | 62 - Formation à <i>Phragmites australis</i> / aulne glutineux et saule cendré épars             |
| 17 - Formation à robinier  | 63 - Formation à <i>Pycnocomon rutifolium</i>  |
| 18 - Formation à mimosa  | 64 - Formation à <i>Scirpoides holoschoenus</i> , <i>Spartina patens</i> et/ou oyat              |
| 19 - Formation à <i>Tamarix africana</i>   | 65 - Formation de pré salé / <i>Rubus ulmifolius</i> et <i>Juncus acutus</i> épars               |
| 20 - Plantation d'arbre fruitier   | 66 - Formation des falaises rocheuses à orpin à feuilles courtes et œillet de Go                 |
| 21 - Formation à <i>Salix cinerea</i>  | 67 - Lagune  |
| 22 - Plantation d'eucalyptus   | 68 - Megaphorbiaie à <i>Althaea officinalis</i> , <i>Rubus ulmifolius</i> , <i>Daucus carota</i> |
| 23 - Cistaie   | 69 - Plage de sable  |
| 24 - Maquis  | 70 - Banc de galet   |
| 25 - Maquis à chêne vert   | 71 - Berge à nu  |
| 26 - Maquis à bruyère arborescente   | 72 - Cours d'eau   |
| 27 - Maquis à chêne-liège  | 73 - Aménagement   |
| 28 - Maquis haut à chêne vert et chêne-liège                                     | 74 - Carrière  |
| 29 - Roncier   | 75 - Pelouse / Parking   |
| 30 - Roncier / individus d'aulne glutineux                                       | 76 - Exploitation agricole   |
| 31 - Roncier / Individus de peuplier noir  | 77 - Habitations isolées   |
| 32 - Roncier / Individus de chêne pédonculé                                      | 78 - Centre équestre   |
| 33 - Culture d'espèce annuelle ou prairie améliorée                              | 79 - Chantier  |
| 34 - Culture d'immortelle d'Italie   | 80 - Ruine   |
| 35 - Pelouse   | 81 - Hameau  |
| 36 - Jardin  | 82 - Installation photovoltaïque   |
| 37 - Pelouse / Cistaie / Roncier   | 83 - Lotissement   |
| 38 - Pelouse / Individus de chêne-liège  | 84 - Moulin  |
| 39 - Pelouse / Maquis  | 85 - Remblai   |
| 40 - Pelouse / Maquis bas / Individus de chêne-liège                             | 86 - Route   |
| 41 - Pelouse / Roncier   | 87 - Ruine   |
| 42 - Pelouse à <i>Cynodon dactylon</i>   | 88 - Sol nu  |
| 43 - Pelouse à <i>Paspalum distichum</i>   | 89 - Village   |
| 44 - Pelouse dunaire   | 90 - Ville   |
| 45 - Pelouse rudérale  | 91 - Zone commerciale  |
| 46 - Prairie   |  |

## ANNEXE 19 : Cartographie des habitats d'intérêt communautaire



Sources : Segmentation et caractérisation réalisées et fournies par le CBNC - Mise en page et adaptation CPIE A Rinascita

Echelle  
1 : 41 000

# ANNEXE 20 : Cartographie des végétations de l'étang de Gradugine et du marais de Canna – G. Paradis

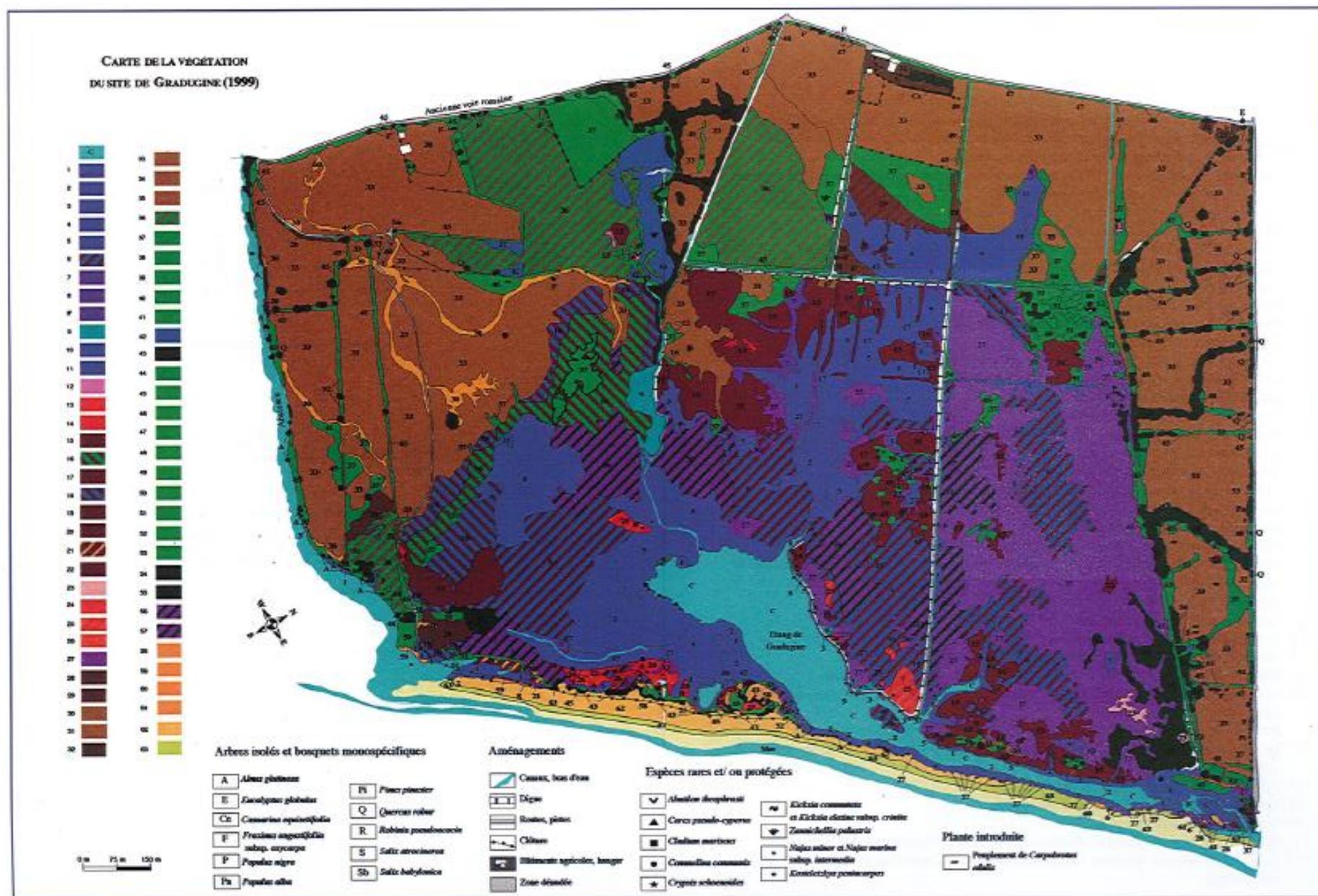
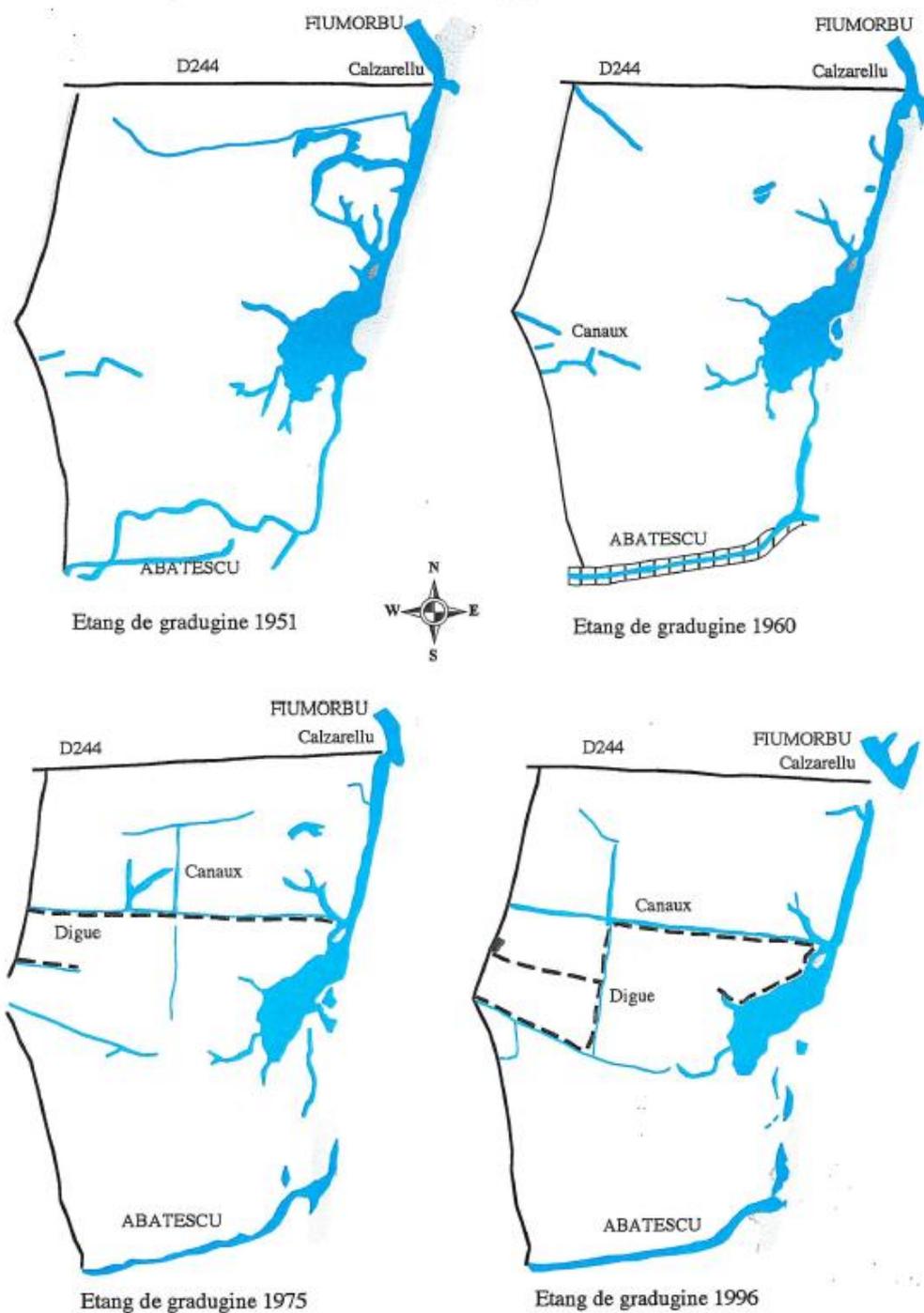


Figure n°4 : évolution morphologique de l'étang de Gradugine



CPIE A Rinascita  
7 rue colonel Feracci  
CS 31  
20250 Corte  
contact@cpie-centrecorse.fr  
04 95 540986

Commune de Prunelli di Fium'Orbu  
Migliacciaru  
20243 Prunelli di Fium'Orbu  
secretariat-  
general@prunellidifiumorbu.fr  
04 95 56 61 10